

Séminaire organisé par :

- le Conseil de la langue française du Québec
- la Délégation à la langue française de France
- le Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique
- le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique
- la Délégation à la langue française de la Suisse romande

**La gestion du plurilinguisme  
et des langues nationales  
dans un contexte de mondialisation**

**Actes du Séminaire de Québec**  
30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1998

Dépôt légal – 1999  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-550-35077-4

**Rédaction**

Rosita Harvey

**Comité organisateur**

Pierre Georgeault

Rosita Harvey

Nicole Paquin

**Révision linguistique et correction d'épreuves**

Julie Adam

Yvon Laverdière, Visa Français

Nous tenons à remercier le personnel du secrétariat et de la recherche du Conseil de la langue française pour la collaboration aux divers préparatifs et événements entourant la tenue du Séminaire et la préparation des Actes, particulièrement M<sup>mes</sup> Marlène Dionne, Diane Letellier, Monique Jamet et Ginette Carignan.

## PRÉSENTATION

---

La mondialisation des échanges, l'accroissement des communications et la rapidité avec laquelle les informations circulent sont tous des phénomènes susceptibles de modifier l'usage et la diffusion des langues dans le monde. L'avance technologique américaine au chapitre de la circulation de l'information a permis à la langue anglaise de prendre une place d'une ampleur jamais connue dans le domaine des communications. Cependant, ces technologies profitent maintenant à tous les pays industrialisés et, de plus en plus, aux pays en voie de développement. D'un réseau quasi privé à l'usage des scientifiques, Internet est devenu rapidement un outil simple, bientôt généralisé et facilement maniable.

Dans ce monde de la communication interplanétaire, la dynamique des langues prend des allures toutes nouvelles. D'aucuns craignaient une diffusion massive de l'anglais et une déperdition des langues nationales. Les premières études portant sur l'usage d'Internet montrent l'émergence d'autres tendances et attestent notamment que les internautes naviguent beaucoup dans leur langue. On saura plus tard si ces tendances se révèlent être de réelles pratiques. Quoi qu'il en soit, dans la défense des langues, le repli sur soi n'est certainement plus de mise. À l'intérieur des processus d'aménagement linguistique, il faut dorénavant concilier l'intérêt particulier de chaque nation de préserver sa langue et d'en assurer la diffusion avec l'intérêt de toutes ces nations réunies de communiquer entre elles et de contrer les pressions d'uniformisation des langues et des cultures.

Les organisateurs du séminaire dont nous présentons les Actes ont voulu connaître les moyens, les approches qui pourraient permettre au français de demeurer une langue nationale dans certains cas, une langue de communication entre locuteurs français dans d'autres cas, une langue de culture et de diffusion internationale en général. La stratégie de promotion du plurilinguisme constitue le moyen le plus souvent avancé pour concilier ces intérêts particuliers de chaque nation avec ceux de toutes les nations. Plus que le plurilinguisme des individus, lequel est parfois une obligation mais le plus souvent un acquis souhaitable, c'est le plurilinguisme des grandes organisations qui est visé ici. En effet, les fondements de cette stratégie ont pour base la nécessité dans laquelle se trouvent les locuteurs d'une langue donnée, qui vivent dans une société donnée, de préserver la langue commune d'intercommunication, et la nécessité dans laquelle ils se trouvent également de travailler, discuter, créer, agir avec une humanité dont les frontières ont changé de définition.

Afin de bien comprendre la situation actuelle et les perspectives d'avenir, les organisateurs ont fait appel à divers spécialistes qui ont traité d'abord des grandes tendances contextuelles : droit à la langue et droit des langues; effets de la localisation et impératifs de la communication et des échanges mondiaux; paradoxes dans l'usage et dans les politiques des langues. En second lieu, les spécialistes ont abordé les questions relatives à la gestion du plurilinguisme sous l'angle de l'apprentissage individuel des langues et sous l'angle de l'aménagement de l'usage des langues. Enfin, deux grandes synthèses sur les stratégies de gestion du plurilinguisme sont venues clore le

séminaire, l'une portant sur les stratégies à promouvoir en Europe et la seconde sur les stratégies des pays membres de la Francophonie.

Le Séminaire s'est tenu sous l'égide des conseils de la langue française du Québec et de la Communauté française de Belgique, et des Délégations à la langue française de France et de la Suisse romande. Ils ont de la sorte poursuivi une réflexion commune amorcée depuis quelques années sur différents enjeux de la situation du français dans leur pays respectif et dans le monde.

Ils sont intimement persuadés que la modernité et ses caractéristiques exigent dorénavant que les concertations interrégionales soient toujours plus importantes et que les pays agissent en étroite collaboration afin que les efforts consentis, en ressources humaines comme financières, aient les effets souhaités. Les conseils ont également préparé, lors de leur réunion annuelle, qui a suivi le séminaire de Québec, un certain nombre de recommandations qu'ils ont fait parvenir à leur gouvernement respectif ainsi qu'aux hautes instances de la Francophonie. On pourra trouver ces recommandations en annexe des Actes.

## Table des matières

---

<b>Présentation</b> .....	i
<b>Programme du Séminaire</b> .....	v
<b>Allocution de M<sup>me</sup> Nadia Brédimas-Assimopoulos</b> .....	1
<b>L'analyse économique de la dynamique des langues dans le contexte de la mondialisation</b> François Grin .....	5
<b>Le droit à la langue et le droit des langues, situation et tendances</b> Pierre Coulombe .....	21
<b>Les nouvelles technologies de l'information et des communications : homogénéisation ou diversification. Les effets de la localisation et des impératifs de la communication et des échanges mondiaux</b> , suivi des schémas de présentation et du projet <i>Vers un annuaire multilingue comme solution au nommage dans Internet</i> (Jean-Yves Babonneau, Émile Bruneau et Philippe Renaut) Jean-Yves Babonneau .....	35
<b>De quelques paradoxes dans l'usage et dans les politiques des langues</b> Guy Jucquois .....	67
<b>Situation du français dans le monde, prédominance de l'anglais comme première langue étrangère apprise : quelles stratégies pour le français?</b> Alain Braun .....	99
<b>Offre et demande de la connaissance des langues, aspects de la gestion du plurilinguisme en Europe</b> Claude Truchot .....	109
<b>Les représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones</b> Bernadette Wynants .....	123
<b>Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire?</b> Georges Lüdi .....	151

**Idiomas nacionales e integracion americana** (suivi de la version française : **Situation de la gestion des langues nationales dans l'intégration économique américaine**)

Isaac Cohen ..... 185

**Quelle stratégie pour l'Europe?**

Charles Barrière..... 199

**Réflexions sur la stratégie des pays membres de la Francophonie face au plurilinguisme**

Jean-Claude Corbeil ..... 207

**Synthèse des stratégies**

Henri Dorion ..... 217

**Annexes**

Annexe A : Recommandations

Annexe B : Liste des participants et observateurs

## Programme du Séminaire

---

**Dates :** 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1998

**Lieu :** Bureau de Loto-Québec, Québec

**Participants :** (voir la liste des participants et des observateurs à l'annexe B)

---

### **Lundi matin (30 novembre) : de 8 h 30 à 12 h**

- Accueil
- Mot de bienvenue et allocution d'ouverture par la présidente du Conseil de la langue française, **M<sup>me</sup> Nadia Brédimas-Assimopoulos**
- Conférence I : *L'analyse économique de la dynamique des langues dans le contexte de la mondialisation*

Conférencier : **François Grin**

- Conférence II : *Le droit à la langue et le droit des langues, situation et tendances*

Conférencier : **Pierre Coulombe**

- Conférence III : *Les nouvelles technologies de l'information et des communications : homogénéisation ou diversification. Les effets de la localisation et les impératifs de la communication et des échanges mondiaux*

Conférencier : **Jean-Yves Babonneau**

Déjeuner : de 12 h à 14 h

### **Lundi après-midi : de 14 h à 17 h**

- Conférence IV : *De quelques paradoxes dans l'usage et dans les politiques des langues*

Conférencier : **Guy Jucquois**

- Conférence V : *Situation du français dans le monde, prédominance de l'anglais comme première langue étrangère apprise : quelles stratégies pour le français?*

Conférencier : **Alain Braun**

- Conférence VI : *Offre et demande de la connaissance des langues, aspects de la gestion du plurilinguisme en Europe*

Conférencier : **Claude Truchot**

- Conférence VII : *Les représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones*

Conférencier : **Bernadette Wynants**

Coquetel offert par le Consulat général de France

**Mardi matin (1<sup>er</sup> décembre) : de 9 h à 11 h 45**

- Conférence VIII : *Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire?*

Conférencier : **Georges Lüdi**

- Conférence IX : *Situation de la gestion des langues nationales dans l'intégration économique américaine*

Conférencier : **Isaac Cohen**

- Conférence X : *Quelle stratégie pour l'Europe?*

Conférencier : **Charles Barrière**

Déjeuner : de 12 h à 14 h

- Conférence XI : *Réflexions sur la stratégie des pays membres de la Francophonie face au plurilinguisme*

Conférencier : **Jean-Claude Corbeil**

**ALLOCUTION DE M<sup>ME</sup> NADIA BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS  
À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SÉMINAIRE**

---

Mesdames et messieurs, responsables des organismes de langue, conseils, délégations et Office de la langue française.

Mesdames et messieurs, membres des délégations, chers collègues et amis.

Je tiens d'abord à vous souhaiter la bienvenue à Québec, dans la capitale nationale, foyer de la présence francophone en Amérique, dans laquelle nous sommes tous réunis afin d'aborder un thème d'actualité dont il semble que le développement actuel sera lourd de conséquences pour l'avenir de notre langue commune, le français.

La mondialisation des échanges de toutes sortes, et des moyens que ces échanges empruntent, est susceptible d'avoir des effets importants sur l'usage de notre langue, de même que sur les stratégies de gestion ou d'aménagement développées pour en assurer la pérennité, la diffusion et la vitalité. Déjà, en 1994, les conseils et délégations à la langue française se retrouvaient pour échanger et définir des orientations communes autour du thème : *Langue nationale et mondialisation. Enjeux et défis pour le français.*

Cette initiative est une preuve de clairvoyance. Elle montre combien les conseils rendent compte de leur mandat d'observer la situation linguistique et avec quelle vigilance ils remplissent ce mandat.

Déjà donc, en 1994, ces préoccupations s'avéraient d'une extrême pertinence. Depuis, en effet, la mondialisation des échanges et de l'économie, et la pénétration massive des nouvelles technologies, ont progressé à grands pas. La globalisation ne se limite pas aux échanges financiers ou commerciaux ni aux moyens d'information. Elle fait circuler de nouveaux produits offerts aux consommateurs, elle transforme les conditions de travail, elle accroît la mobilité des personnes, travailleurs comme plaisanciers. Elle ouvre également de nouveaux espaces d'information. Elle modifie ainsi nos façons de penser, de travailler, de nous informer, de consommer et de nous divertir.

Ces transformations ont des incidences sur l'usage du français, à tel point que nos stratégies nationales d'aménagement – qui diffèrent nécessairement d'un territoire à l'autre – devront dorénavant être accompagnées de stratégies supranationales. Ces stratégies supranationales, pour être efficaces, devront être cohérentes et recevoir l'appui et la coopération de tous les pays directement concernés par l'usage et la diffusion du français sur leur territoire comme dans les grands réseaux que constituent les organisations mondiales et Internet.

En effet, dans le domaine des technologies des communications, par exemple, si nous voulons à la fois que les outils soient développés en français et pouvoir communiquer en français, il nous faudra travailler au sein des organismes de normalisation supranationaux et internationaux.

Il nous faudra faire en sorte que toutes les langues puissent être prises en compte dans la conception des différentes normes. Il en est de même en ce qui a trait à la libre circulation des produits. Ici également, si nous voulons acheter des produits étiquetés et présentés dans notre langue, il faudra nous entendre sur les règles à appliquer à l'échelle supranationale.

Le respect de l'usage des langues nationales et officielles (en l'occurrence, en ce qui nous concerne, le français) est une question qui, rarement abordée, est pourtant sous-jacente aux

préoccupations relatives à l'usage de ces langues. Ce respect doit faire l'objet de discussions intensives et de propositions de régulation. Être servis et informés en français, travailler dans cette langue, sont des droits généralement reconnus aux consommateurs de langue française dans les territoires qui sont les nôtres. Ceci n'exclut aucunement le fait que certains de ces travailleurs aient à utiliser d'autres langues dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ainsi, en Europe, la question de l'usage des langues au sein de l'Union européenne a été l'une des priorités de la présidence française et a fait l'objet de longs débats. Par contre, dans la région économique de l'ALÉNA, la question n'est pas posée. Il s'agit pourtant d'une question centrale qui, dans le cadre des discussions préparatoires à une intégration économique des Amériques, ne devra pas être négligée. D'autant plus que nous avons la chance de n'avoir à gérer l'usage que de quatre langues de large extension : l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français.

Cette situation nouvelle nous amène à penser le « plurilinguisme institutionnel » (par opposition au plurilinguisme individuel) comme un moyen de renforcer l'usage du français, et donc de promouvoir ce plurilinguisme sur le plan supranational. La promotion de l'usage de plusieurs langues, et cet usage effectif, dans un cadre supranational, devront cependant être définis et faire l'objet de contrats sociolinguistiques à tous les niveaux possibles.

Il s'agit là d'un nouveau volet des politiques linguistiques nationales sur lequel, en tant que conseils de nos gouvernements respectifs en matière de langue, nous devons nous pencher très sérieusement et ce, à deux titres. D'abord, nous sommes tout à fait conscients de ce que le français et la Francophonie constituent pour nous des espaces communs. Les francophones ont en effet la chance d'appartenir à une aire linguistique qui s'est structurée au fil du temps et qui s'est dotée d'importants mécanismes d'actions à travers ses différents opérateurs. Il est donc heureux que les pays constituants de la Francophonie mettent, par l'intermédiaire des organisations (la Francophonie institutionnelle) qu'ils ont créées, la question du statut et de l'usage du français, au sein de son aire linguistique et dans le monde, au rang de leurs priorités. C'est du moins ce que l'on peut penser au regard de la création de la nouvelle direction Langue et écrits au sein de l'Agence de la Francophonie.

Par ailleurs, en dehors du cadre général de la Francophonie, il est essentiel que nous agissions dans nos propres aires supranationales : l'Union européenne, pour beaucoup d'entre nous, mais aussi cette prochaine Amérique, puisque nous nous acheminons vers une intégration continentale en 2005.

Si nos champs d'action diffèrent géographiquement, nous devons cependant travailler dans la même direction. En ce sens, il est important, et puisque notre objectif est le même en ce qui a trait à la vie et à la diffusion du français, que ce séminaire fasse en sorte que nous nous donnions des objectifs cohérents, à concrétiser selon les moyens, modalités et situations qui nous sont propres.

Voilà donc tracé un programme ambitieux. Un programme qui s'inscrit aussi dans une perspective d'ouverture et de dialogue avec les autres langues. Dans le contexte de l'intégration des Amériques, chercher, par exemple, à faire en sorte que les produits soient étiquetés en quatre langues, satisfait aussi bien nos intérêts que ceux des hispanophones ou des lusophones.

C'est d'abord de la volonté des États, de leur ardeur à défendre leur langue, que dépend l'avenir du plurilinguisme sur le plan supranational. Cet objectif est celui de toutes les communautés linguistiques, sans exception. Nous n'avons d'autres choix pour contrer les tendances à l'uniformisation linguistique et culturelle. Enfin, cet objectif de privilégier la diversité linguistique et culturelle est une richesse économique, un levier commercial, un gage de démocratie entre pays et une richesse de l'humanité qui fait partie du patrimoine mondial et qu'il nous appartient de cultiver.

# L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA DYNAMIQUE DES LANGUES DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

---

François Grin  
European Centre for Minority Issues, Flensburg, Allemagne  
et Département d'économie politique, Université de Genève\*

---

\* Je remercie Pierre Georgeault, Robert Phillipson, Jean Rossiaud, François Vaillancourt et les participants à l'atelier Langue et développement économique de l'Université de Pretoria (Afrique du Sud) pour des commentaires stimulants qui ont contribué à l'émergence de ce texte. Je demeure bien entendu responsable de son contenu.

## I. Les contours du problème

Voici une douzaine d'années, les sociolinguistes Appel et Muysken (1987) remarquaient que l'on ne disposait pas d'un modèle général de la dynamique des langues. Cette observation se plaçait principalement sur un plan « micro » — par opposition à « macro » — mais ce qui était vrai pour celui-là l'était *a fortiori* pour celui-ci. Qui plus est, ce qui était vrai en 1987 le reste, pour l'essentiel, en 1998.

Certes, des progrès considérables ont été accomplis avec l'ouvrage de Fishman (1991) sur le « renversement » du déclin des langues (que l'auteur nomme *Reversing language shift*). Toutefois, ce livre porte sur les langues minoritaires et menacées, dont la situation, pour être préoccupante — voire dramatique — est, à maints égards, analytiquement plus simple que celle des langues de grande communication. Il n'est pas exagéré de dire qu'aujourd'hui, nous ne disposons toujours pas d'une théorie générale nous permettant de comprendre ou d'expliquer l'évolution de la position relative d'une langue comme le français par rapport à des langues de grande diffusion, tout particulièrement l'anglais.

Ce relatif déficit d'explication est particulièrement manifeste lorsque l'on tente de mettre en rapport la position des grandes langues, ainsi que l'évolution dynamique de leur position, avec des variables ou des phénomènes *économiques*. Le problème qui se pose n'est pas tant celui du manque d'information. Des informations, nous en avons; mais il s'agit, somme toute, de *symptômes* que nous avons un certain mal à interpréter. Ces symptômes sont assez manifestes pour nous donner à penser que la dynamique des langues comporte certains risques, dans le sens qu'on peut craindre une évolution au profit d'une seule langue telle que l'anglais, avec à terme une réelle menace pour la diversité linguistique, considérée ici comme porteuse de *qualité de vie*. Cependant, nous n'avons toujours pas les instruments analytiques permettant véritablement d'expliquer (rétrospectivement) comment ces symptômes sont apparus ou de prédire (prospectivement) comment ils sont susceptibles d'évoluer à l'avenir, notamment en relation avec des phénomènes économiques.

Dans ce qui suit, je ne procéderai pas à un survol des indicateurs macro-économiques susceptibles d'expliquer la diffusion de certaines langues et le déclin d'autres langues (ou à tout le moins : d'y être associés). Je m'en explique plus en détail dans la section 2. Précisons simplement ici qu'il n'y aurait guère de profit à renouveler un exercice qui a déjà été entrepris en maintes occasions, parfois de façon très lucide, comme par exemple chez Roy et Georgeault (1998) ou Graddol (1997). À noter qu'on trouve aussi ce type d'approche chez d'autres auteurs, mais pour des raisons diverses, elle y apparaît souvent moins convaincante (voir par exemple Coulmas, 1992; Crystal, 1997). La section 3 passe brièvement en revue les écrits économiques sur la dynamique des langues et montre que l'on est encore loin de la théorie souhaitée. La section 4 présente une série de dichotomies simples qui permettent un *agencement* de la question, agencement qui me semble être une priorité pour l'élaboration d'une perspective analytique intégrée. La section 5, qui tient également lieu de conclusion, suggère une approche informelle à laquelle il me semble possible de se référer, « en attendant mieux », pour comprendre les rapports de cause à effet au travers desquels les facteurs économiques jouent un rôle dans la dynamique des (« grandes ») langues; cette approche est appliquée à la question de la diffusion de l'anglais et de ses conséquences à long terme sur la *diversité linguistique*.

À l'évidence, nous avons affaire à des questions très complexes et il n'est pas possible de les traiter ici avec tout le détail qu'elles méritent. Certaines des pistes analytiquement plus prometteuses présentent un degré de technicité élevé, sans pour autant avoir encore livré le type d'instruments qui serait nécessaire. Le lecteur intéressé trouvera toutefois, à la fin de ce texte, une liste de références permettant de pousser l'examen plus loin.

## II. Sur le fossé entre l'identification des symptômes et leur interprétation

Comme signalé plus haut, nous ne manquons pas d'*informations* à portée économique pouvant, de manière tout à fait crédible, être mises en rapport avec la diffusion, le maintien ou le déclin des langues. Pour Graddol (1997) comme pour Crystal (1997), la diffusion de l'anglais est associée, *rétrospectivement*, au succès de l'expansion coloniale britannique, à la montée en puissance économique et politique des États-Unis, au fait que depuis un siècle l'innovation technologique semble avoir été principalement le fait des pays anglo-saxons, au poids des pays anglophones dans le volume des échanges internationaux ou dans la production globale de valeur ajoutée, à la démographie, à la place de l'anglais comme langue du commerce, de la recherche, ou plus généralement du contact international, etc.

Les variables et phénomènes invoqués sont assurément *pertinents*, et même sans démonstration détaillée, nul ne sera surpris d'entendre que la diffusion d'une langue (en tout cas sous l'hypothèse « toutes autres choses égales par ailleurs ») est, par exemple, fonction croissante du pouvoir d'achat des personnes qui l'ont comme première langue. Cependant, dresser une liste de variables, mêmes pertinentes, c'est quand même rester en deçà de l'explication.

- ❖ Premièrement, les différents phénomènes invoqués à titre de cause ou d'explication sont liés les uns aux autres par des liens de causalité : ainsi, il est fort probable que la « place de l'anglais dans le commerce » soit fonction de la « puissance économique des États-Unis », et que celle-ci, à son tour, dépende de la démographie, et cette influence économique ne serait pas ce qu'elle est avec une population quatre fois moindre, qui serait alors inférieure à celle du Japon, du Brésil ou de l'Allemagne. Bref, invoquer une quantité de facteurs n'élucide pas les liens de causalité qui existent entre eux; cela ne permet donc pas de satisfaire ce qui reste sans doute l'ambition principale de toute explication, à savoir tenter de remonter aux causes *premières* du phénomène que l'on cherche à expliquer.
- ❖ Deuxièmement, même s'il est possible — ne serait-ce qu'en termes statistiques — de mettre en évidence une coïncidence entre tel et tel phénomène, corrélation n'est pas raison. Certes, il est plus que probable que la diffusion d'une langue (si tel est bien le phénomène que l'on cherche à comprendre) est d'autant plus forte que l'innovation technologique est avant tout le fait de ressortissants des pays où cette langue est parlée : telle est du reste, on l'a vu, l'une des corrélations relevées par Graddol (1997). Mais *pourquoi, comment* — ou, pour être plus précis : selon quel enchaînement de causes et d'effets — ceci entraîne-t-il cela? Ces explications, nous ne les avons guère, et même des résultats statistiques probants, qui font toujours défaut, ne les fourniraient pas.

- ❖ Troisièmement, la question posée n'est pas toujours très claire, et cette limite peut être observée sur plusieurs plans. Ainsi, chez le linguiste Coulmas (1992), la réflexion sur le lien entre variables économiques et variables linguistiques prend la forme d'une *discussion autour du fait* que telle ou telle variable économique est liée à la langue, mais sans que soit élaborée de suite logique mettant en évidence de véritables liens de causalité (voir par exemple, autour de la question du « développement », les pages 47 à 54). Assez souvent dans la littérature, on s'aperçoit que les analyses hésitent entre la « statique » (par exemple, le poids démolinguistique de l'anglais et sa « puissance commerciale » à *un moment donné*) et la « dynamique » (par exemple, l'expansion de l'anglais et la diffusion des technologies d'information et de communication *au cours du temps*). De plus, il semble que le *sens* même de la causalité ne soit pas toujours clairement posé au départ. Même dans l'analyse remarquablement équilibrée de Graddol, il y a va-et-vient entre deux types de phénomènes fort différents : comment les variables économiques influencent-elles la dynamique des langues? Et comment les langues influencent-elles les variables économiques<sup>1</sup>?

L'insuffisance de l'outillage analytique a pour conséquence que les explications offertes par la littérature sont souvent menacées de circularité. Tel est notamment le cas de Crystal, qui à l'issue d'un ouvrage qui se veut pourtant principalement consacré à élucider les causes de l'expansion de l'anglais comme langue mondiale, en est réduit à conclure que l'anglais « est une langue qui, de façon répétée, s'est trouvée au bon endroit au bon moment » (1997 : 110, ma traduction). Certes, il est parfaitement clair qu'il existe des influences réciproques, des boucles de rétroaction entre phénomènes, et que la réalité ne se résume pas à des causalités unidirectionnelles. Cependant, pour l'*analyse* de la réalité et tout particulièrement pour la quête des liens de cause à effet, il n'est pas inutile de commencer par tenter de les isoler.

Une première série de constatations s'impose. Nous avons sans doute une quantité d'éléments d'information, mais pas encore de véritable théorie pour les organiser. En particulier, il n'existe pas encore de modélisation sur le plan macro-économique, qui est celui où l'on tente naturellement de se situer pour expliquer les grands mouvements de la dynamique des langues à long terme. Plus particulièrement, nous n'avons pas de modèle permettant non seulement de dire *comment* et *pourquoi* telle ou telle grandeur ou pratique économique influe sur la dynamique des langues, mais surtout de dire *quelles sont les conditions nécessaires et suffisantes pour que cette influence se manifeste*. C'est pourtant là que doit être notre but, s'il s'agit de *comprendre* ce qui se passe, d'en proposer des *explications* et de se doter d'instruments pour *agir*, politiquement, sur cette réalité.

### III. Les acquis de l'analyse économique

Du point de vue de l'analyse économique, on s'est bien entendu intéressé à la dynamique des langues dans la mesure où elle est affectée par des processus économiques (quoique cette question ait reçu moins d'attention que les causalités allant en sens inverse, c'est-à-dire l'influence que les

---

<sup>1</sup> Voir par exemple la section « Questioning the future » dans la présentation de son ouvrage *The Future of English?* dans Internet ([http : // www.english.co.uk / FoE / contents / ovt.html](http://www.english.co.uk/FoE/contents/ovt.html)).

langues exercent sur des grandeurs économiques telles que le revenu du travail). On citera notamment les cinq directions suivantes :

- ❖ les travaux de Breton et de Breton et Mieszkowski (récemment repris dans Breton, 1998), qui analysent la dynamique des langues principalement comme la conséquence des besoins de l'échange entre partenaires commerciaux de langues différentes, échange qu'il convient de réaliser au moindre coût total — ce qui expliquerait et justifierait du même coup l'apprentissage de la langue de la majorité par les membres de la minorité;
- ❖ Hocevar (1983), qui modélise la diffusion d'une langue minoritaire *B* dans différents domaines (au sens sociolinguistique du terme) en fonction du nombre de locuteurs, du coût d'acquisition de la langue majoritaire *A* et du volume d'investissement requis pour généraliser l'usage de *B* dans un nouveau domaine;
- ❖ Grin (1992), qui développe un modèle dynamique (dans le sens de la prise en compte explicite des périodes temporelles successives au cours desquelles évolue un indicateur de vitalité linguistique) de l'usage des langues minoritaires dans le cadre d'une analyse économique de l'allocation du temps; ailleurs, Grin (1994) met en évidence les conditions dans lesquelles une entreprise aura intérêt à passer d'une publicité en langue majoritaire seule à une publicité qui fait également place à une langue minoritaire;
- ❖ les travaux sur les externalités de réseau, inspirés par Carr (1985)<sup>2</sup> et poursuivis par Church et King (1993), puis par John et Yi (1996), qui mettent au centre de l'analyse le fait que la « valeur » d'une langue (selon l'ampleur de son utilisation possible) *augmente* avec le nombre d'utilisateurs (alors que c'est l'inverse qui se produit avec des biens « normaux »), ce qui peut donner lieu à une dynamique de type « boule de neige », ou en tout cas à des équilibres multiples (c'est-à-dire que la logique interne de la diffusion ne converge pas vers une solution unique);
- ❖ quelques auteurs souvent plus proches de la politologie (et de la perspective dite des « choix rationnels »), dont notamment Pool (1991) qui se sert de la théorie des jeux pour étudier le problème de la diffusion (ou non) de langues artificielles comme l'esperanto, et fait intervenir les compétences des apprenants, la difficulté relative des langues en présence ainsi que les coûts et bénéfices qui échoient aux acteurs qui choisissent l'une ou l'autre « combinaison » de compétences linguistiques.

Trois observations s'imposent : premièrement, la majorité des travaux économiques sur la diffusion, le maintien et le déclin des langues relève de l'analyse micro-économique — avec recours aux variables et aux relations entre variables typiques de la micro-économie; deuxièmement, leur

---

<sup>2</sup> On peut suivre ici l'interprétation de Breton (1998 : 28) selon laquelle tant Carr que Breton et Mieszkowski avaient « sans le savoir adopté la seule approche possible » (celle des externalités de réseau), en étant initialement partis du problème de l'échange international (et, dans le cas de Carr, d'une analogie entre le recours à une monnaie unique et à une langue unique comme moyen de réduire les coûts de transaction).

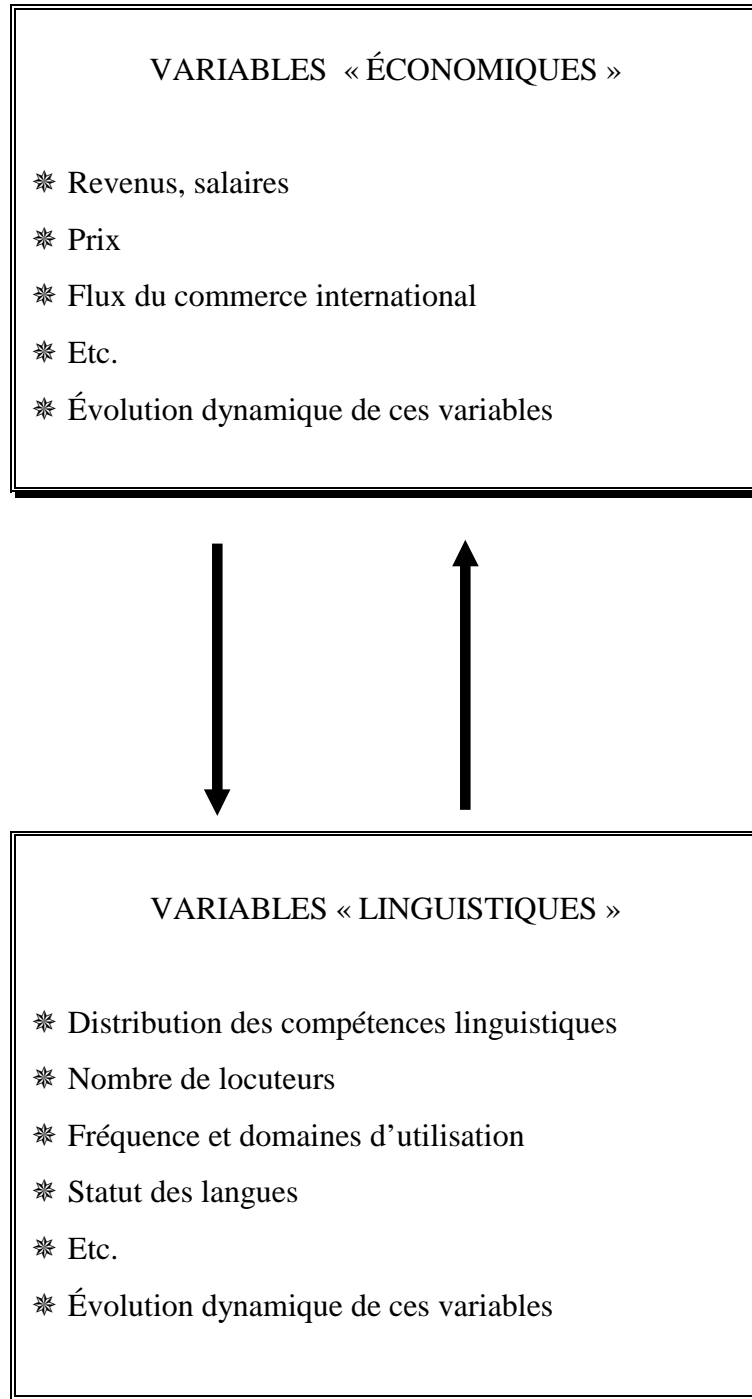
orientation est avant tout *théorique* — alors que c’est plutôt l’inverse qui est vrai des travaux qui étudient l’effet des variables linguistiques sur les variables économiques (Vaillancourt, 1985; Grin, 1996); troisièmement, les travaux portent souvent sur la position des « petites » langues, voire des langues minoritaires, plutôt que sur la position des langues relativement « grandes » les unes par rapport aux autres.

#### **IV Quelques distinctions pour l’agencement de l’analyse**

À l’heure actuelle, nous n’avons donc toujours pas de théorie de la dynamique des « grandes » langues, surtout en fonction de variables ou de processus macro-économiques; même s’il existe d’excellentes raisons de supposer que ceux-ci exercent une influence importante sur cette dynamique, on ne sait pas très bien pourquoi et comment.

Il n’en reste pas moins que la question est d’importance, et que la poursuite de la recherche s’impose. Le « champ » de l’interrogation peut être représenté à l’aide de la fig.1, et c’est dans ce champ qu’il convient de s’orienter. Dans ce but, il n’est pas inutile de proposer quelques distinctions permettant au chercheur d’organiser son propre questionnement. On trouvera donc ci-dessous une liste de distinctions qui, pour simples qu’elles puissent paraître, semblent avoir été bien souvent négligées dans la littérature sur les dimensions économiques de la dynamique des langues.

Fig. 1 : Champ de questionnement



## *A/ Sens des causalités et choix de la variable dépendante*

À l'évidence, la première question à clarifier est celle du sens de la causalité étudiée et du choix de la variable dépendante. En un mot : *que* cherche-t-on à expliquer? La force économique du français ou la place du français dans le monde? Dans ce texte, et pour le séminaire qui le motive, c'est bien le « linguistique » que l'on cherche à expliquer — dans la Fig.1, la flèche qui nous intéresse est donc celle qui va du haut en bas. Cela suppose, *par exemple*, que l'on ne cherche pas, *a priori*, à savoir combien « rapporte » une langue, mais plutôt comment le fait qu'une langue rapporte plus ou moins se traduit par un apprentissage plus ou moins soutenu de cette langue et, partant, par une diffusion plus ou moins large.

Non moins importante est la question de ce que l'on cherche *exactement* à comprendre : le nombre de locuteurs d'une langue à un moment donné (donc une variable démographique relativement claire) ou une grandeur plus complexe, par exemple la force d'une langue? Dans ce second cas, il est impératif de préciser le concept. Par exemple, qu'entend-on par « progression du français » : l'accroissement du nombre de locuteurs? À titre de langue première? Ou de langue seconde? Ou plutôt l'augmentation de l'usage du français? Dans n'importe quel domaine ou au travail? Etc. Dans le même ordre d'idées, il est indispensable de savoir si l'on s'intéresse à une variable à un moment donné ou à l'*évolution* dynamique de celle-ci au cours du temps — donc à un processus.

## *B/ Le contexte « libre » ou « contraint »*

Une fois que l'on a défini la direction de causalité à laquelle on s'intéresse, on peut aborder la question sous deux angles très différents : soit que l'on s'intéresse au fonctionnement « libre » de l'activité économique, et l'on cherche à voir comment cette activité, à long terme, influence *l'environnement linguistique* dans lequel nous vivons (par exemple : l'expansion du commerce international profite-t-elle seulement à l'anglais?); soit que l'on s'intéresse aux possibilités d'intervention (donc de politique linguistique délibérée, notamment par les pouvoirs publics) et aux effets économiques qu'ils sont susceptibles de déployer. À titre d'exemple, on se demandera si la politique linguistique québécoise entraîne des coûts et des bénéfices, et si oui lesquels, dans quels ordres de grandeur et lesquels des deux effets dominant. Ce type de distinction est utile car les concepts cruciaux de l'analyse ne seront plus les mêmes : optimalité et équilibre dans le premier cas, efficacité, efficience, coût-bénéfice dans le second<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Bien entendu, l'adjectif « libre » employé ici est à prendre *cum grano salis* : il fait référence à l'absence d'intervention délibérée dans les mécanismes de marché. Cf. François Grin, « Market forces, language spread and linguistic diversity », in T. SKUTNABB-KANGAS, M. KONTRA et T. VARADY (dir.), *Approaching Linguistic Human Rights*, Budapest, Central European University Press, sous presse.

### *C/ Effets marchands et non marchands, valeurs privées et sociales*

On a coutume de voir l'économie comme uniquement préoccupée des questions matérielles et financières; toutefois, elle ne s'y limite pas et fondamentalement, son objet est l'*allocation* optimale et la *distribution* des ressources rares ayant plusieurs usages possibles. Aucune limite particulière n'est imposée à la nature (matérielle ou non, financière ou non) des ressources en question. Quand il est question de variables économiques, à titre de causes ou de conséquences de processus linguistiques, rien ne justifie *a priori* l'omission de l'un des deux volets, et il est nécessaire, en tout état de cause, de les reconnaître afin de clarifier l'interrogation.

En lien avec la distinction entre la sphère marchande et la sphère non marchande, on prêtera attention à la différence entre les dimensions privée et sociale des variables économiques. Il n'est pas équivalent de parler d'une valeur privée telle qu'un différentiel de salaire lié au bilinguisme ou de la force économique d'un espace linguistico-culturel en tant que cause de l'apprentissage des langues. Les logiques des acteurs ne sont pas les mêmes, et les éléments qui influent sur leur comportement seront également différents (Grin et Vaillancourt, 1997).

### *D/ Les niveaux micro-économique et macro-économique*

Il est inutile de revenir trop longtemps sur cette question, qui a déjà été évoquée au début de ce texte. J'insiste néanmoins sur le point suivant : la micro-économie s'intéresse au fonctionnement de l'agent-type, « incorporé » à la vie économique et participant à celle-ci, et prenant ses décisions en fonction de son horizon personnel. Il peut s'agir d'un individu, d'un ménage ou d'une entreprise. Par contre, la macro-économie s'intéresse aux relations entre les grands *agrégats* (revenu, consommation, investissement, offre et demande globale, etc.) et aux indicateurs qui aident à les mesurer (taux de chômage et d'inflation, niveau général des prix, taux de change, etc.). Ces agrégats sont souvent construits comme la simple *somme* de grandeurs définies (par la micro-économie) au regard des acteurs individuels. Cependant, la simple sommation n'est souvent pas adéquate, comme lorsque apparaissent des externalités (qu'il s'agisse d'externalités classiques ou d'externalités de réseau). Comme je l'ai signalé plus haut, l'essentiel de la recherche économique sur la dynamique des langues est d'inspiration micro-économique, en bonne partie parce que le problème de l'identification, de l'interprétation et de la mesure des externalités, dans le cas de la langue, n'est à l'heure actuelle pas résolu.

Par conséquent, travailler avec les agrégats macro-économiques obtenus par sommation n'est pas toujours satisfaisant, surtout en termes d'explication. Prenons comme exemple la notion de PIB produit par les francophones, que l'on peut, fort valablement, considérer comme un déterminant de la progression du français dans un contexte comme celui du Québec. Le PIB est une donnée macro-économique résultant de l'agrégation par addition, et ce que la théorie explique partiellement *en relation avec la langue*, ce sont les comportements individuels créateurs de valeur ajoutée, mais pas la progression du français en tant que résultat de l'évolution du PIB *des francophones* comme grandeur macro-économique<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Notons aussi que, si l'on veut voir la progression du français comme la conséquence du développement d'une économie francophone, le fait même que l'on ait défini comme francophone l'économie qui se développe suppose que la variable indépendante ou explicative *contient* déjà le caractère linguistique que l'on cherche à expliquer, et qui devrait donc tenir le rôle de variable *dépendante* — d'où un risque de circularité dans l'argument.

## E/ Le théorique et l'empirique

La beauté de l'analyse empirique est double. Premièrement, elle permet de mettre en rapport, à l'aide par exemple des instruments statistiques, des grandeurs observées dans la réalité; elle permet donc de parler plus directement de la réalité, plutôt que de la représentation que nous nous en faisons. En cela, elle revêt une pertinence toute particulière. Deuxièmement, elle permet de *court-circuiter la théorie*, ce qui peut se révéler particulièrement utile quand nous n'avons *pas* ou peu de théorie. L'analyse empirique permettra au moins d'étayer des hypothèses sur le fait qu'une relation *existe* (au lieu de ne *pas* exister) et de la situer dans un certain ordre de grandeur. Mais répondre aux questions « y a-t-il? » et « combien? » ne résout pas les questions « pourquoi? » et « comment? », qui demeurent incontournables non seulement du point de vue de la quête scientifique, mais aussi dans la perspective de l'action (ou de la politique), qui exige une compréhension des mécanismes.

Qui plus est, lorsque les données font défaut, ce qui est très souvent le cas (surtout en matière de rapports entre langue et économie), la première chose à faire est d'aller les recueillir, ce qui constitue souvent une opération fort coûteuse. Avant de se lancer dans une telle opération, il faut savoir *pourquoi* telle ou telle information est nécessaire, et c'est là une question à laquelle seul le travail théorique est en mesure de répondre.

## F/ L'allocatif et le distributif

En analyse économique, c'est toujours la question de l'*allocation* (par laquelle il faut entendre : allocation optimale de ressources rares ayant plusieurs usages possibles) qui se taille la part du lion. Comment les marchés arrivent-ils à l'*optimum*? Comment évaluer telle ou telle politique en termes de *Pareto-optimalité*? Telles sont les questions que l'on se pose dans le contexte allocatif. En rapport avec la langue, on serait amené à formuler des questions comme la suivante : la quête de l'optimalité (économique au sens étroit) à travers le jeu des forces du marché est-elle salutaire ou dommageable à la diversité linguistique?

Dans l'optique de la *distribution*, par contre, on se demande quels sont les acteurs ou groupes d'acteurs qui gagnent ou perdent à tel ou tel changement. Par exemple : la part croissante de l'anglais comme langue de la recherche scientifique implique-t-elle une *redistribution* en direction des locuteurs qui parlent l'anglais? Y a-t-il, à cet égard, une différence entre ceux qui le parlent à titre de langue première et ceux qui le parlent comme langue seconde? On observera immédiatement qu'il s'agit là de deux questions où la langue tient le rôle de variable indépendante, et une variable économique, celui de variable dépendante. Une question présentant la direction de causalité réciproque (celle qui a été mise en exergue au début de cette section) pourrait être : le degré d'inégalité dans la répartition des revenus que l'on peut observer dans une société francophone et dans une société anglophone respectivement est-il susceptible d'influer sur l'attrait de ces deux langues comme langue seconde chez des locuteurs d'une langue tierce, et donc à terme sur la diffusion du français et de l'anglais? En posant cette question, on sort du cadre de l'efficacité économique et des institutions qui l'influencent pour poser celle de l'équité et de la *perception* de l'équité en tant que déterminants d'un comportement linguistique. Les enjeux ne sont donc plus du tout les mêmes, et l'analyse devra s'articuler autour d'autres concepts.

Bien entendu, toutes les distinctions présentées ci-dessus (et qui, faut-il le dire, ne constituent pas une liste exhaustive des distinctions à établir dans un processus d'analyse), se combinent<sup>5</sup>. De fait, l'un des tests de la clarté d'un questionnement, d'un texte scientifique, d'un modèle, etc., est qu'on puisse le *catégoriser* sans difficulté selon chacune de ces distinctions. Il n'est pas question de s'enfermer dans un mécanisme vulgaire, aussi rappellera-t-on qu'il est bien entendu possible de s'intéresser à plusieurs choses à la fois (par exemple, aux niveaux macro *et* micro); cependant, chaque *moment* d'un ensemble d'interrogations doit pouvoir être clairement caractérisé, faute de quoi le risque de confusion est non négligeable. La compréhension des distinctions proposées ici me semble donc nécessaire à la formulation, fût-ce à titre d'hypothèse *falsifiable* (en termes poppériens) par la confrontation avec les données, d'une chaîne de causalité claire, restrictive peut-être, mais que l'on pourra ultérieurement intégrer à une vision plus complète et plus complexe.

## V. Quelles perspectives?

Ce qui précède peut paraître quelque peu décourageant, dans la mesure où j'ai souligné l'insuffisance des instruments disponibles à l'heure actuelle et les risques de confusion que comporte la mise en rapport par trop hâtive de grandeurs économiques et linguistiques dans des relations *a priori* pertinentes, mais encore trop mal connues.

Cependant, il faut se souvenir que l'économie de la langue n'a jamais bénéficié des ressources financières, humaines, temporelles et institutionnelles accordées à d'autres domaines d'investigation scientifique. Ainsi, la macro-économétrie ou l'économie du développement occupent à plein temps des centaines de chercheurs hautement qualifiés à travers le monde, ayant à leur disposition des financements et des soutiens considérables. Et pourtant, ce n'est un secret pour personne que les exercices de prévision des taux de croissance (l'une des préoccupations principales de la macro-économétrie) continuent bien souvent à livrer des chiffres totalement faux, et qu'en dépit de trente ans d'efforts des économistes spécialistes du développement, la misère de centaines de millions de résidents des pays les plus pauvres est allée en s'aggravant. Que faut-il donc attendre de l'économie de la langue, qui n'a jamais bénéficié ne serait-ce que d'une infinitésimale fraction de l'investissement consenti en macro-économétrie ou en économie du développement?

Disons pour le moment qu'il n'y a pas lieu de se décourager : l'analyse économique de la langue n'en est, somme toute, qu'à ses débuts et elle a déjà livré, malgré l'absence quasi-totale de tout soutien institutionnel, un certain nombre de résultats ou de pistes prometteuses pour la compréhension d'une large palette de phénomènes, dont le rôle des variables économiques dans la dynamique des langues. La priorité est donc à la poursuite de la recherche, y compris, faut-il le rappeler, la recherche fondamentale, car ce qui nous fait surtout défaut, c'est une compréhension du *pourquoi* et du *comment*.

---

<sup>5</sup> Je n'ai pas évoqué jusqu'ici une distinction essentielle : celle qui sépare le positif du normatif. En matière de dynamique des langues, le glissement est pourtant vite fait. On entend ainsi d'aucuns prétendre que la mondialisation des marchés étant (objectivement) *inévitabile*, il nous « faut » une culture et une langue communes, et que toute tentative de s'y opposer est *néfaste* — ce qui relève bien entendu du jugement de valeur.

À court terme, cependant, il est possible de proposer des schémas d'explication qui ne constituent pas une véritable théorie, et restent en deçà de l'identification formelle des *conditions nécessaires et suffisantes* dont il était question plus haut, mais qui proposent au moins une chaîne logique où la dynamique des langues s'explique par des phénomènes économiques. Je conclus donc avec un exemple de ce type (présenté plus en détail dans Grin, 1998).

On se demande souvent si le libre jeu des forces du marché est dommageable ou non à la diversité linguistique. La profession est partagée à cet égard. Certains prédisent une course accélérée à l'uniformité parce que les marchés le réclament, tandis que d'autres (notamment dans le domaine du marketing) insistent sur le fait que la mondialisation (et la globalisation des marchés auxquels s'adressent les grandes entreprises) rend toujours plus cruciale la prise en compte des spécificités culturelles locales (les aspects *linguistiques* n'étant que très rarement pris en compte; cf. Holden, 1987).

Suivant l'analyse de Breton et Mieszkowski (1977), commençons par admettre que des forces essentiellement *non économiques* aient donné une première impulsion à une langue telle que l'anglais<sup>6</sup>. La langue anglaise gagne donc en *pertinence* dans divers contextes, y compris celui du marché du travail dans des pays non anglophones. Toutes autres choses égales par ailleurs, ceci entraîne un accroissement de la *demande* pour les travailleurs sachant l'anglais; cet accroissement de la demande se traduit par une hausse des primes salariales dont bénéficient ceux qui savent l'anglais. L'estimation des différentiels de salaire liés à la langue fait depuis longtemps l'objet d'un travail considérable au Québec (Vaillancourt, 1996), aux États-Unis (Bloom et Grenier, 1996) et plus récemment en Suisse (Grin et Sfreddo, 1998; Grin et Vaillancourt, 1998), qui offre à cet égard un intérêt tout particulier dans le cas de l'anglais, puisque cette langue n'y est pas reconnue comme officielle et n'est la langue maternelle que de moins de 1 % de la population.

À mesure que l'existence de ces différentiels de revenu liés aux compétences linguistiques devient plus manifeste, un nombre croissant de personnes verront leur intérêt personnel à les acquérir. On peut donc s'attendre à un accroissement de l'*offre* de travail « bilingue », c'est-à-dire de personnes qui parlent, outre leur langue maternelle, l'anglais. Ainsi s'amorce, dans ce modèle, le processus de diffusion de l'anglais.

Cet accroissement de l'offre, suivant l'accroissement de la demande, a bien sûr pour effet d'augmenter le nombre total d'heures de travail vendues par les bilingues sur le marché du travail, mais on ne peut par contre plus rien dire sur l'évolution du prix du travail — c'est-à-dire le taux de salaire : l'accroissement de la demande l'aura fait grimper, mais l'accroissement de l'offre l'aura fait baisser. En tout état de cause, le processus dynamique ne s'arrête pas là. À lui seul, l'accroissement du volume d'heures de travail effectuées par les bilingues, ainsi que le simple accroissement de l'effectif des bilingues, contribue à rendre la langue anglaise davantage *pertinente*. Ce phénomène prend donc le relais du « choc » initial; il faut donc s'attendre à une nouvelle augmentation de la demande pour des travailleurs maîtrisant l'anglais. Comme précédemment, cet accroissement de la demande oriente à la hausse la prime salariale associée à cette compétence, induisant à terme une

---

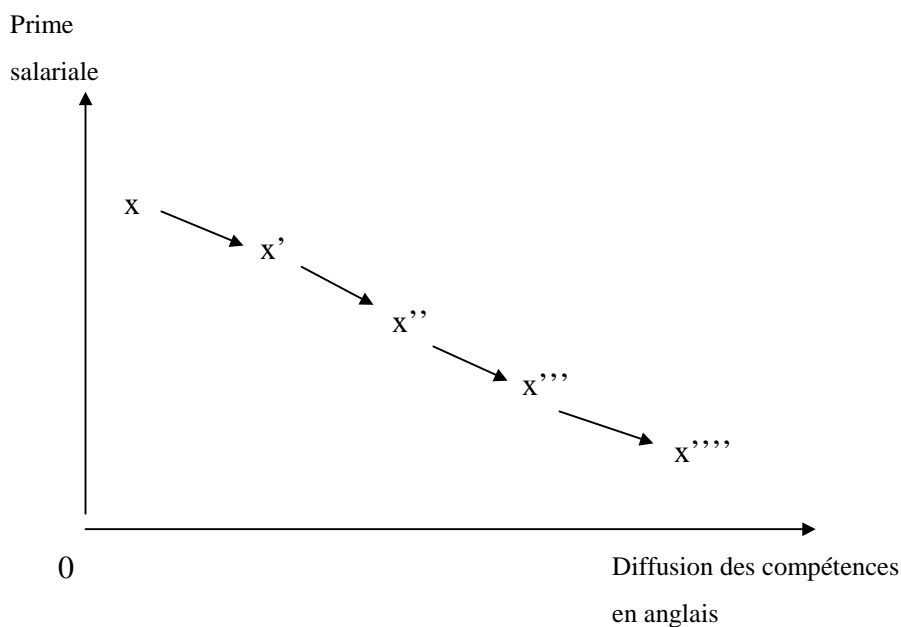
<sup>6</sup> L'exemple type de cette impulsion initiale est le succès de l'aventure coloniale britannique, qui a eu notamment pour résultat la primauté de la langue anglaise en Amérique du Nord.

deuxième vague d'acquisition de l'anglais, etc. Dans cette logique, le processus s'entretient donc de lui-même : plus l'anglais est « important », plus il devient (financièrement) « intéressant », plus on l'apprend, plus il devient important.

Que peut-on dire des conséquences de cet enchaînement? Faut-il s'attendre à une propagation infinie de l'anglais? Les autres langues sont-elles destinées à être supplantées? Probablement pas, et la raison en est la suivante. On a vu que la diffusion de l'anglais s'auto-entretenait, sans pouvoir dire si la maîtrise de cette langue restait toujours aussi profitable qu'auparavant. L'histoire autorise toutefois l'hypothèse que les primes qui récompensent la maîtrise de l'anglais iront en s'amenuisant. Il fut un temps, voici quelques siècles en Occident, où la lecture et l'écriture suffisaient à garantir à l'individu qui les avait acquises une position socio-économique privilégiée à l'intérieur des classes sociales rigides de l'Ancien Régime. Mais à mesure que la l'alphabétisation s'est diffusée, elle est devenue une condition sans doute nécessaire (ou plutôt : indispensable), mais non plus suffisante de la réussite. Les primes associées à l'alphabétisation se sont érodées sur la durée, et de nos jours, le succès exige l'alphabétisation *complétée* par d'autres savoirs. À terme, l'anglais risque fort de connaître la même évolution, qui traduit celle des taux de salaire de la fig. 2, définis par une succession d'équilibres  $x$ ,  $x'$ ,  $x''$ , etc., où la diffusion des compétences en anglais est toujours plus large, mais la récompense correspondante toujours plus modeste.

FIG. 2

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS  
DES PRIMES RÉCOMPENSANT LA MAÎTRISE DE L'ANGLAIS



Qu'est-ce alors qui fera la réussite socio-économique? D'autres compétences, au nombre desquelles figurera très probablement la maîtrise de langues autres que l'anglais. Ce sont alors d'autres langues que l'on cherchera à apprendre et qui pourront donc également gagner en importance démographique ainsi qu'en *pertinence* socio-économique.

Ce petit scénario ne saurait être autre chose qu'une hypothèse de travail. Il doit être considérablement approfondi, sur le plan non seulement des relations entre variables, mais des catégories d'analyse elles-mêmes. On relèvera à ce propos que le terme de « mondialisation », actuellement fort à la mode et employé à tout bout de champ, n'est que rarement l'objet d'une réflexion permettant d'en saisir toute la complexité (Rossiaud, 1996); par conséquent, on n'a sans doute que commencé à prendre la pleine mesure de ce que la « mondialisation » peut avoir comme conséquences pour notre environnement linguistique. Néanmoins, l'ébauche de modèle esquissée ci-dessus suggère déjà une chaîne causale où des concepts plus élaborés peuvent prendre place et où un processus économique (la dynamique des marchés, notamment celle du marché du travail) est posé en *explication* (à prendre, bien entendu, conjointement avec d'autres explications mises en avant par d'autres disciplines) d'un phénomène de dynamique des langues. En admettant que ce scénario ait quelque valeur, il doit paraître rassurant à tous ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, estiment que la diversité linguistique contribue à notre qualité de vie : les forces du marché accentuent sans doute la diffusion d'une langue de grande communication comme l'anglais, mais elles ne se traduisent pas, pour autant, par l'uniformisation et elles encouragent aussi la présence d'autres langues.

## RÉFÉRENCES

- APPEL, René, et Pieter MUYSKEN (1987). *Language contact and bilingualism*, Londres : Edward Arnold.
- BLOOM, David, et Gilles GRENIER (1996). "Language, employment and earnings in the United States : Spanish-English differentials from 1970 to 1990", *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 45-68.
- BRETON, Albert (1998). « Une analyse économique de la langue », in A. Breton (dir.), *Langue et bilinguisme : les approches économiques*, Ottawa, Patrimoine Canadien, 1-36.
- BRETON, Albert, et Peter MIESZKOWSKI (1977). "The economics of bilingualism", in W. Oates (dir.), *The political economy of fiscal federalism*. Lexington : Lexington Books, 261-273.
- CARR, Jack (1985). « Le bilinguisme au Canada : l'usage consacre-t-il l'anglais monopole naturel? » dans *Économie et langue*, F. Vaillancourt (dir.), Documentation du Conseil de la langue française, n° 20, Québec, Éditeur officiel du Québec, 27-37.
- COULMAS, Florian (1992). *Language and economy*. Oxford : Basil Blackwell.
- CHURCH, Jeffrey, et Ian KING (1993). "Bilingualism and network externalities", *Revue canadienne d'économique*, 26, 3237-345.
- CRYSTAL, David (1997). *English as a world language*. Cambridge : Cambridge University Press.
- FISHMAN, Joshua (1991). *Reversing language shift*. Clevedon : Multilingual Matters.
- GRADDOL, David (1997). *The future of English?* Londres : The British Council.
- GRIN, François (1992). "Towards a threshold theory of minority language survival", *Kyklos*, 45, 69-97.
- GRIN, François (1994). "The bilingual advertising decision", *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 15, 269-292.
- GRIN, François (1996). "The economics of language : survey, assessment and prospects", *International journal of the Sociology of Language*, 121, 17-44.
- GRIN, François (1998). "Market forces, language spread and linguistic diversity", in T. Skutnabb-Kangas, M. Kontra et T. Varady (dir.), *Approaching Linguistic Human Rights*. Budapest : Central European University Press, sous presse.

- GRIN, François et Claudio SFREDDO (1998). “Language-based earnings differentials on the Swiss labour market : is Italian a liability?”, *International Journal of Manpower*, 19, 520-532.
- GRIN, François et François VAILLANCOURT (1997). “The economics of bilingualism”, *Annual Review of Applied Linguistics*, 17, 43-65.
- GRIN, François et François VAILLANCOURT (1998). “The returns to English as an international language : evidence from Switzerland”, manuscrit non publié, Université de Genève.
- HOCEVAR, Toussaint (1983). « Les aspects économiques de la dynamique fonctionnelle des langues », *Language Problems and Language Planning*, 7, 135-147.
- HOLDEN, Nigel (1987). “Language barriers as differential constraints on the international behavior of firms”, in H. Tonkin et K. Johnson-Weiner (dir.), *The Economics of Language Use*. New York : Center for Research and Documentation on World Language Problems, 119-139.
- JOHN, Andrew et Kei-Mu YI (1996). “Language, learning and location”, The Jefferson Center for Political Economy, University of Virginia, *Discussion Paper No. 264*.
- POOL, Jonathan (1991). “The world language problem”, *Rationality and Society*, 3, 21-31.
- ROSSIAUD, Jean (1996). *Mouvement social et État dans la mondialisation*. Collection des thèses, n° 435, Genève, Université de Genève.
- ROY, Réjean et Pierre GEORGEAULT (1998). *L'inforoute en français : un portrait québécois*, Québec, Conseil de la langue française.
- VAILLANCOURT, François (1985). « Les écrits en économie de la langue : brève revue et introduction au recueil », in *Économie et langue*, F. Vaillancourt (dir.), Documentation du Conseil de la langue française, n° 20, Québec, Éditeur officiel du Québec, 11-25.
- VAILLANCOURT, François (1996). “Language and socio-economic status in Quebec : measurement, findings, determinants, and policy costs”, *International Journal of the Sociology of Language*, 121, 69-92.

**LE DROIT À LA LANGUE ET LE DROIT DES LANGUES,  
SITUATION ET TENDANCES**

---

Pierre Coulombe  
Professeur invité Desjardins  
Programme d'études sur le Québec, Université McGill\*

---

\* J'aimerais remercier Stéphan Gervais (Programme d'études sur le Québec, Université McGill), Paul Coulombe et Diane Roussel pour leur aide dans la préparation du texte.

## **I Introduction**

Il est devenu incontestable que la promotion du français dans le monde doit relever d'un ensemble de stratégies à la fois nationales et supranationales. Si ces stratégies procèdent du même désir, soit de vouloir assurer le rayonnement du français dans un contexte où la mondialisation s'accompagne de la prolifération de l'anglais, elles peuvent toutefois donner lieu à certains paradoxes. Ainsi, la défense du plurilinguisme dans les Amériques (on pourrait aussi dire au Canada) n'exclut aucunement l'aménagement du français comme langue principale d'usage public au Québec. Cela dit, un même principe d'ordre universel doit sous-tendre les deux stratégies : l'égalité du droit à la langue. C'est dans la façon de parvenir à cette égalité que surviennent des difficultés, puisque l'aménagement du statut des langues s'inscrit dans des rapports de pouvoir entre États et au sein même des États. Aussi le Québec et le Canada font-ils face à ces difficultés.

Les débats sur l'aménagement linguistique renvoient souvent à la notion de droit linguistique et à la manière de gérer les tensions qui résultent de la concurrence entre les diverses revendications fondées sur ce droit. Un aspect de ces débats concerne le désir d'une société de promouvoir sa langue sur son territoire dans le respect des droits linguistiques des individus et des groupes. Mon objectif est de traiter cette question à partir des ressources conceptuelles de la science et de la philosophie politiques ainsi qu'à partir de l'expérience canadienne et québécoise. J'examinerai d'abord en quoi consiste la nature du droit linguistique et la forme qu'il prend dans notre société. Je me pencherai ensuite sur les modèles d'aménagement de la diversité linguistique qui s'appliquent au Canada et au Québec.

## **II Nature et forme du droit linguistique**

Il existe plusieurs tentatives de définition de la nature et de la forme du droit linguistique. La Déclaration universelle des droits linguistiques, fruit d'organisations non gouvernementales réunies à Barcelone en 1996, en est un exemple récent. Pour mon propos, je diviserai les droits linguistiques en trois grandes catégories : premièrement, le droit linguistique individuel qui est dérivé du principe de l'autonomie de la personne; deuxièmement, le droit linguistique collectif qui est dérivé de la valeur de la communauté identitaire; troisièmement, le droit linguistique national qui puise sa légitimité dans le discours sur la nation ou dans un projet de citoyenneté. Je vais décrire brièvement chacune de ces catégories et en expliquer la portée pour le Canada et, en particulier, pour le Québec. Il faut noter que ces catégories ne constituent pas des vases clos, mais plutôt des outils conceptuels servant de repères au regard du continuum du droit linguistique.

### ***Le droit linguistique individuel***

Le contexte idéologique dans lequel le droit linguistique individuel se réalise pleinement est celui du libéralisme politique. Une société libérale se distingue par deux caractéristiques. Premièrement, elle pose comme postulat l'autonomie de l'individu. Puisque nous sommes considérés autonomes, en quelque sorte auteurs de notre propre vie, il importe que nous puissions exercer des choix et il s'ensuit que nous devrions pouvoir vivre dans un contexte de liberté. Maximiser la liberté de l'individu vise à lui fournir l'espace dans lequel il peut choisir entre plusieurs projets de vie et se réaliser en tant qu'être distinct.

Deuxièmement, on dit d'une société qu'elle est libérale quand ses institutions publiques ne sont pas dominées par un seul système de pensée ou de moralité, c'est-à-dire par une seule conception du bien. La reconnaissance du fait qu'il existe une pluralité de conceptions du bien entraîne des délibérations sur les principes de justice qui devront guider la communauté politique. Le libéralisme politique admet bien sûr que des individus partageant une conception du bien puissent aussi partager un profond sentiment d'appartenance et former une communauté identitaire. Cependant, en affirmant la primauté du droit sur le bien, le libéralisme empêche que cette communauté puisse imposer sa conception du bien à l'ensemble de la société. C'est pourquoi une société libérale rattache à la citoyenneté un ensemble de droits égaux pour tous et non des critères de différenciation en fonction de l'appartenance à telle ou telle communauté identitaire. L'État libéral, en ce sens, reste aveugle devant les différences entre individus.

La notion de droit est un instrument conceptuel central du libéralisme dans la mesure où elle fournit un langage pour exprimer la nature des relations morales et légales entre individus autonomes au sein d'un État pluraliste. Le langage du droit a ceci de particulier qu'il a la propriété de créer des obligations. Le droit individuel, en particulier, constitue une reconnaissance que certains intérêts et besoins sont si fondamentaux au bien-être de l'individu qu'ils ne sauraient être sacrifiés dans la poursuite d'une fin, si importante soit-elle. Affirmer son droit, c'est affirmer que les autres individus (ou la collectivité) ont l'obligation de satisfaire ses besoins fondamentaux. Dans la mesure où une société libérale privilégie le principe d'autonomie individuelle, elle érigera un système de droits visant à garantir la liberté de l'individu dans la poursuite de ses projets de vie.

Le droit linguistique individuel s'inscrit dans ce discours. Il est dérivé du principe d'autonomie, plus particulièrement de la valeur qu'une société libérale accorde à la vie privée, à l'égalité et à la libre expression. Tout individu devrait ainsi pouvoir s'exprimer dans sa langue dans la sphère privée, sans ingérence de l'État. De plus, la langue première d'un individu ne devrait pas entrer en ligne de compte dans la répartition des bénéfices et des charges de la société. Autrement dit, il existe un droit fondamental contre l'intrusion de l'État dans l'usage privé de la langue et contre la discrimination de l'État fondée sur la langue première (Coulombe, 1995).

En général, ce droit linguistique est bien protégé au Québec et dans l'ensemble du Canada. Par exemple, s'il va sans dire que la capacité de parler une langue donnée est retenue comme critère d'embauche, cela n'équivaut pas à discriminer sur la base de la langue maternelle du candidat. L'État n'intervient pas non plus dans les activités privées des citoyens afin de leur imposer une langue. La Charte de la langue française, par exemple, ne s'applique généralement pas aux activités qui relèvent strictement de la sphère privée, telles que la langue utilisée dans un message culturel, politique ou religieux. Les activités commerciales, à cet égard, sont plus floues dans la mesure où elles ont un caractère à la fois privé et public. La Cour Suprême du Canada a jugé dans l'arrêt *Ford* que « l'expression commerciale [...] joue un rôle considérable en permettant aux individus de faire des choix économiques éclairés, ce qui représente un aspect important de l'épanouissement individuel et de l'autonomie personnelle » (*Ford c. Québec*, 1988). La langue du commerce et des affaires comporte une dimension publique qui la rend sujette à la réglementation, mais la valeur individuelle de l'expression impose une certaine limite à cette réglementation.

En somme, le droit linguistique individuel découle d'un ensemble de droits fondamentaux liés au respect de l'autonomie de la personne. Il exprime la relation morale entre citoyens qui acceptent la pluralité des projets de vie et qui, par conséquent, s'opposent à ce que l'État s'immisce dans leurs activités personnelles ou sacrifie l'équité et la liberté d'expression au nom de la poursuite d'un bien unique.

### *Le droit linguistique collectif*

Dans sa formulation classique, le discours libéral sur le droit individuel laisse peu de place à la promotion d'intérêts collectifs, du moins lorsque ceux-ci sont invoqués au nom de l'intérêt de la communauté pour justifier des restrictions à l'autonomie de ses membres. Le système de droits individuels vise justement à prévenir ce genre d'abus. Le libéralisme est en ce sens conforme à la vision moderne de la communauté. La notion prémoderne de la communauté selon laquelle celle-ci serait une entité pouvant avoir des intérêts qui lui sont propres n'a plus sa place dans nos sociétés. La communauté n'étant pas la source de sa propre valeur, puisque sa valeur ne peut que dépendre de celle des individus qui la composent, elle ne peut avoir de droits. L'idée que le droit collectif repose sur la communauté comme sujet moral ayant une valeur intrinsèque est donc fort problématique, non seulement dans la théorie libérale, mais dans toute théorie qui se réclame de la modernité.

Cependant, le rejet de cette conception organique de la communauté n'empêche pas que le langage du droit puisse tenir compte des biens qui incarnent l'appartenance à une communauté identitaire. On peut en effet concevoir la validité de revendications faites par des individus en fonction de leur appartenance à une communauté particulière. Certains biens communaux sont essentiels à l'identité, et c'est à titre de membre d'une communauté donnée qu'un individu les revendique. La différence entre droits individuels et droits collectifs ne tient donc pas de la différence entre individu et collectivité; elle tient plutôt de la différence entre le bien revendiqué par une personne abstraite de son identité communale et le bien revendiqué par la personne considérée dans sa substance identitaire. Les premiers renvoient à l'autonomie, les seconds à l'identité, tous deux centraux pour le bien-être de l'être humain (Coulombe, 1995).

Le bien qui nous intéresse est la langue. Il faut noter au départ la relation aléatoire et variable entre langue et identité. Si telle communauté y voit un lien essentiel, telle autre peut concevoir la langue comme étant accessoire à son identité. C'est le cas notamment de certains immigrants qui, souhaitant s'intégrer dans la communauté d'accueil et maximiser leur mobilité sociale et économique, abandonnent délibérément les marqueurs de leur identité tels que la langue (Eastman, 1984). C'est parfois aussi le cas des communautés linguistiques majoritaires dont l'environnement est si imprégné de leur langue qu'elles ne la voient plus que comme outil de communication.

Dans d'autres cas, le lien entre langue et identité est intime. La langue non seulement donne accès à des horizons et à des significations communes, mais en est aussi une force créatrice; elle donne accès aux matériaux de l'identité et devient elle-même l'un de ces matériaux. Sur cette base, on peut justifier comment la langue, en tant que bien central de l'identité, peut être l'objet d'un droit.

Compte tenu de la définition du droit collectif proposée plus haut, on comprendra le droit linguistique collectif comme étant rattaché à un individu en tant que membre d'une communauté linguistique. C'est le droit que revendiquent le Franco-Ontarien, l'Anglo-Québécois, l'Autochtone, l'Ukrainien des Prairies et ainsi de suite. Il ne s'agit donc pas d'un droit qui accompagne l'individu en soi, comme le droit linguistique individuel, mais d'un droit lié à l'épaisseur identitaire d'un membre d'une communauté. Quatre exemples illustrent la forme que prend le droit linguistique collectif. Le financement par le gouvernement fédéral de l'enseignement dans la langue du patrimoine a donné naissance à de nombreuses écoles bilingues, telles que celles qui offrent de l'enseignement en ukrainien ou en allemand dans la province d'Alberta. Au Québec, la Loi sur les services de santé et les services sociaux donne aux personnes d'expression anglaise le droit de recevoir des services dans leur langue (Chevrier, 1997, p. 38). Le gouvernement de l'Ontario prévoit pour sa part la prestation de services en français dans les 23 régions désignées suivant les termes de la Loi sur les services en français (Office des affaires francophones, 1998). Enfin, le Québec, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest prévoient pour certaines communautés autochtones la gestion de leurs propres écoles où la langue ancestrale est enseignée (De Varennes, 1995, p. 654).

Le droit linguistique collectif se rapporte donc au bien que constitue la langue chez les membres d'une communauté. Cependant, la frontière entre le droit linguistique individuel et le droit linguistique collectif reste floue si l'on considère que l'objet du droit qu'est la langue constitue dans sa nature même un bien communal alors que le sujet du droit demeure obligatoirement l'individu. Dans la même veine, la Déclaration universelle des droits linguistiques « part du principe que les droits linguistiques sont à la fois individuels et collectifs » (Déclaration, 1996, art. 1.2) et reconnaît que « [c]haque langue est une réalité constituée collectivement et c'est au sein d'une communauté qu'elle devient un instrument de cohésion, d'identification, de communication et d'expressivité créatrice, disponible pour l'usage individuel » (Déclaration, 1996, art. 7.2).

Cela dit, la distinction entre droit individuel et droit collectif demeure pertinente. Au droit linguistique individuel correspond une obligation négative de l'État : l'absence d'ingérence et de discrimination suffit pour que le droit soit respecté. Il a en conséquence une application universelle. Par contre, au droit linguistique collectif correspond une obligation positive de l'État : l'intervention de l'État est requise pour mettre en œuvre les divers moyens de protection d'une communauté linguistique. La différence qu'établit la Déclaration entre droits personnels et droits collectifs révèle d'ailleurs cette distinction entre devoirs négatifs et devoirs positifs. D'abord, elle « considère comme droits personnels inaliénables, utilisables en toutes occasions, les droits suivants : le droit d'être reconnu comme membre d'une communauté linguistique; le droit à l'usage privé et public de la langue; le droit à l'usage du propre nom; le droit de relation et d'association avec d'autres membres de la communauté linguistique d'origine; le droit de maintenir et développer sa propre culture » (Déclaration, 1996, art. 3.1). Puis, elle poursuit en déclarant que les droits collectifs des groupes linguistiques peuvent inclure « le droit à l'enseignement de sa propre langue et sa culture; le droit de disposer de services culturels; le droit à une présence équitable de la langue et la culture dans les moyens de communication; le droit d'être accueillis dans leur langue dans les organismes officiels et les relations socio-économiques » (Déclaration, 1996, art. 3.2). Alors que les droits personnels n'exigent aucune ressource publique mais uniquement un contexte de liberté, les droits collectifs imposent aux pouvoirs publics l'obligation de fournir une protection par divers moyens institutionnels.

## *Le droit linguistique national*

Comme nous venons de le voir, la validité du droit collectif repose sur l'importance que les membres d'une communauté accordent à certains marqueurs de leur identité. Une difficulté survient lorsque ceux-ci, majoritaires sur un territoire donné, se définissent en tant que nation et, dans un même souffle, affirment la primauté de leurs revendications sur celles des autres communautés. L'opération discursive par laquelle l'auto-identification comme nation apporte un droit nouveau, supérieur, est problématique parce qu'elle crée une hiérarchie des droits collectifs. La nation devient la forme d'association qui absorbe toute autre association, et ses droits deviennent ceux qui ont préséance sur ceux des autres. Ici, c'est la puissance du nombre qui parle le langage nationaliste afin que le groupe dominant se décharge de ses obligations envers les communautés linguistiques minoritaires.

Il existe par contre une autre conception du droit linguistique national. La nation peut être comprise comme culture *sociétale* où intervient alors l'idée de langue publique commune. Cette conception civique de la nation implique la séparation de la langue et de la culture ethnique de telle sorte que la langue nationale soit considérée comme un instrument de promotion de la citoyenneté plutôt que comme un instrument de promotion du groupe ethnolinguistique majoritaire. Ainsi conçu, le droit linguistique national est invoqué au nom de l'intégration sociale et de la participation politique de tous les citoyens à travers l'usage public de la langue nationale.

La distinction entre les fondements ethniques et les fondements civiques du droit linguistique national permet de mieux comprendre les justifications qui sous-tendent les politiques linguistiques telles que la Charte de la langue française. Si celle-ci s'inscrit aujourd'hui résolument dans un esprit civique, il n'en demeure pas moins que ses origines sont indéniablement ethnolinguistiques. La force grandissante de l'anglais en Amérique du Nord et à travers le monde aurait pu dicter aux Québécois qu'un transfert linguistique vers cette langue servirait tout aussi bien la cause civique que les efforts de normalisation du français. Si une telle proposition aurait choqué, c'est bien entendu parce qu'elle aurait fait fi de l'historicité du peuple québécois d'origine, soit des Canadiens français.

Le rapport ambigu entre l'argument civique et l'argument ethnique remonte d'ailleurs loin dans l'histoire. L'esprit qui domine aux lendemains de la Révolution française dans une France plurilingue illustre bien cette ambiguïté. Dès 1794, « nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française » (Edwards, 1994, p. 154). Il faut comprendre l'objectif du législateur à la lumière de l'enquête de l'abbé Grégoire et de son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* (1794), ou encore des mots de Bertrand Barère (1794) pour qui « l'affermissement de la République » exige « de faire parler sur tout son territoire la langue dans laquelle est écrite la Déclaration des droits de l'homme » (Edwards, 1994, p. 154). Pour prendre un exemple plus récent, citons Theodore Roosevelt : « There is no room in this country for hyphenated Americanism [...] Any man who comes here [...] must adopt the institutions of the United States, and therefore he must adopt the language which is now the native tongue of our people, no matter what the several strains in our blood may be. It would not be merely a misfortune, but a crime to perpetuate differences of language in this country » (Wolfson, 1989, p. 235). Ces exemples illustrent comment une

communauté linguistique dominante peut établir un rapport nécessaire entre la promotion de sa langue et la protection d'institutions démocratiques.

Le défi auquel fait face le législateur est bien connu : éviter de sacrifier la protection des minorités linguistiques dans une mise en œuvre dogmatique du projet de langue nationale. La fin que constitue ce projet est légitime, mais ne peut être poursuivie par tous les moyens. C'est du moins l'une des valeurs fondamentales du libéralisme et du pluralisme.

### **III Les modèles d'aménagement de la diversité linguistique**

À partir de ces distinctions entre droits linguistiques, examinons maintenant les politiques de gestion du plurilinguisme : le système libéral de droits individuels, le multiculturalisme et le fédéralisme. Chacun de ces modèles, qui ne se veulent pas mutuellement exclusifs, aborde des moyens d'aménager la rencontre entre divers droits linguistiques.

#### ***L'autonomie personnelle et les droits individuels***

En principe, le système de droits individuels a ceci de paradoxal qu'il garantit le droit inaliénable de tout individu à l'autonomie, mais ce faisant, risque de poser des obstacles à la poursuite de projets collectifs jugés légitimes par une majorité de citoyens. Le cas du droit linguistique individuel révèle ce même paradoxe. Le respect qu'accordent les démocraties libérales à la liberté d'expression, à l'égalité et à la vie privée met un frein aux élans des États qui chercheraient à promouvoir la langue de la majorité par des moyens déraisonnables. Mais il rend parfois difficile la mise en œuvre de politiques d'aménagement linguistique qui sont le produit d'un large consensus. Le droit linguistique individuel est pour ainsi dire nécessaire sans être pour autant suffisant. Il circonscrit la sphère d'intervention de l'État afin de protéger l'intégrité linguistique de l'individu, mais il porte préjudice aux pouvoirs publics qui souhaitent soutenir une langue en difficulté.

Il s'agit là d'une tension inhérente à toute société libérale qui accepte *a priori* la valeur des biens identitaires sans toutefois vouloir compromettre l'autonomie individuelle. L'idéologie libérale affirme la primauté de l'autonomie individuelle et, par conséquent, l'encadre d'un système de droits individuels. Elle ne peut ainsi admettre que partiellement dans son système de droit l'importance du rôle pourtant essentiel que joue l'identité communale dans le développement de l'individu.

Le succès d'un aménagement linguistique équitable dépend en partie de notre capacité d'éviter que l'autonomie personnelle ne soit réduite à l'atomisation du soi, sans toutefois sombrer dans la poursuite aveugle du bien collectif. Au Canada, force est d'admettre que le risque est plutôt minime. La Charte canadienne des droits et libertés en est une illustration. Elle inscrit dans la Constitution les principes qui sont au centre des démocraties libérales, tels que les libertés de religion, d'expression et d'association, les droits liés à la participation démocratique, les garanties procédurales, l'égalité devant la loi, etc. Mais la Charte n'est pas pour autant le reflet d'un individualisme à outrance. L'article 1 autorise en effet des limites raisonnables à l'exercice de ces droits. Ainsi, dans l'arrêt *Ford*, la Cour Suprême a jugé qu'il serait tout à fait raisonnable d'imposer l'usage prédominant du français dans l'affichage commercial au Québec. Par contre, elle a jugé

déraisonnable l'usage exclusif du français tel que le statuait à l'époque la Charte de la langue française (Ford c. Québec, 1988). L'ordre juridique canadien a reconnu l'intervention du législateur québécois dans la promotion du français, mais en a aussi précisé les limites.

La Charte canadienne des droits et libertés, tout comme la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, renferme la tension entre les revendications fondées sur l'autonomie et celles fondées sur l'identité. À la lumière d'une relecture « communautariste » du libéralisme et de son système de droit, tout porte à croire que le respect du droit linguistique individuel n'empêche pas la réalisation d'un projet de promotion d'une langue.

### *La pluriethnicité et le multiculturalisme*

Comme nous l'avons vu plus haut, le droit linguistique collectif est rattaché à l'individu en tant que membre d'une communauté linguistique donnée. Ce droit est universel dans la mesure où l'identité communale des uns ne peut être subordonnée à celle des autres. À moins qu'une communauté linguistique ne choisisse librement l'assimilation, la réciprocité dans la reconnaissance du droit à la préservation de sa langue reste un principe fondamental. Or, il va sans dire qu'une telle réciprocité ne peut valoir que pour un droit linguistique limité. Il serait en effet impossible pour chaque communauté linguistique de fonctionner dans sa langue à tous les niveaux de l'activité humaine. On peut donc dire que le droit de vivre dans sa langue ne s'applique qu'à certaines communautés. Il serait par contre possible, par exemple, d'accorder à chaque groupe linguistique des fonds publics destinés à un enseignement bilingue, c'est-à-dire dans la langue d'origine et la langue d'usage public.

Le problème principal relié au droit linguistique collectif est celui de la gestion du plurilinguisme dans un objectif de cohésion sociale. Autrement dit, la préservation de la diversité linguistique ne doit pas nuire à l'intégration sociale. Citons à ce sujet la Déclaration universelle des droits linguistiques : « Cette Déclaration considère que les personnes qui se déplacent et fixent leur résidence dans le territoire d'une communauté linguistique différente de la leur ont le droit et le devoir de maintenir avec elle une relation d'intégration. L'intégration est définie comme une socialisation complémentaire desdites personnes de façon à ce qu'elles puissent conserver leurs caractéristiques culturelles d'origine, mais partagent avec la société d'accueil suffisamment de références, de valeurs et de comportements pour faciliter un fonctionnement social global sans autre difficulté que celle des membres de la communauté réceptrice. » (Déclaration, 1996, art. 4.1). La préservation des caractéristiques culturelles d'origine dans le partage de valeurs communes s'avère un défi de taille.

L'expérience canadienne est à cet égard riche en enseignements. La Loi sur le multiculturalisme canadien comporte trois objectifs principaux qu'il vaut la peine de citer :

- L'identité : pour promouvoir une société qui reconnaît, respecte et reflète la diversité culturelle, instaurant chez des personnes aux antécédents variés un sentiment d'appartenance et d'attachement au Canada;

- La participation civique : pour encourager, au sein d'une population canadienne diversifiée, un niveau d'activité de la part des citoyens et citoyennes, leur offrant la capacité et l'occasion de façonner l'avenir de leur communauté et de leur pays;
- La justice sociale : pour édifier une société qui garantit à tous et à toutes un traitement juste et équitable, en plus d'accommoder les personnes de toutes provenances et de respecter leur dignité (Patrimoine canadien, 1998).

La logique sous-jacente à la politique de multiculturalisme est que l'intégration à la société canadienne passe par le respect de la diversité culturelle. Le non-respect des cultures des immigrants dans la sphère publique se traduirait par un sentiment d'exclusion chez ceux-ci avec tous les risques de ghettoïsation que cela comporte. La politique de multiculturalisme d'aujourd'hui est donc avant tout une politique de citoyenneté (Fleras, 1995).

Qu'en est-il de la langue? La politique du gouvernement fédéral consiste, « parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, à maintenir et valoriser celui des autres langues » et « à promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles » (Loi canadienne sur le multiculturalisme, 1988, art. 3). En d'autres termes, le maintien des langues dites « du patrimoine » est encouragé, mais ne doit pas se faire au détriment de l'usage du français ou de l'anglais en tant que langues officielles.

Pour mieux comprendre comment le plurilinguisme peut être réconcilié de la sorte avec le bilinguisme officiel, il faut tenir compte des deux façons dont le rapport entre langue et culture est conceptualisé. La politique canadienne de multiculturalisme lie de façon intime langue et culture, de telle sorte que les nouveaux arrivants peuvent conserver leurs caractéristiques culturelles d'origine, incluant leurs langues d'origine. Par contre, le bilinguisme officiel établit une séparation entre langue et culture, de telle sorte que l'usage du français ou de l'anglais n'est pas relié à la culture française ou britannique. La promotion du français et de l'anglais comme langues officielles n'est plus associée aux styles de vie des Canadiens de descendance française ou britannique. Le multiculturalisme officiel canadien peut donc être compris comme un moyen d'intégrer les immigrants au sein de l'une des deux cultures sociétales du Canada, soit la culture sociétale francophone ou la culture sociétale anglophone, chacune étant caractérisée par sa langue et ses institutions, non par une culture ethnique particulière (Coulombe, 1999a; Kymlicka, 1998).

Les politiques québécoises en matière d'immigration visent les mêmes objectifs d'intégration à la société d'accueil par le respect des différences culturelles. Faire du français la langue commune constitue un moyen d'intégrer les immigrants à la société québécoise et à ses réseaux institutionnels, plutôt qu'un instrument servant l'ethnie canadienne-française. L'apprentissage du français n'équivaut pas à l'acculturation. On cherche à créer un sentiment d'appartenance à la société québécoise en assurant l'égalité de participation de tous par l'usage d'une langue publique commune et par des institutions publiques qui reflètent les mutations qu'elle a subies.

La politique fédérale de bilinguisme officiel et la politique québécoise du français langue commune s'inscrivent donc dans la même logique. La première vise la continuité des cultures sociétales francophone et anglophone du Canada, la seconde vise la continuité de la culture sociétale

francophone du Québec. Dans les deux cas, langue et ethnie ne sont plus liées, offrant ainsi aux nouveaux arrivants l'assurance que l'intégration au moyen d'une langue publique commune est possible malgré l'absence d'une origine commune. De plus, l'intégration implique des droits et des devoirs réciproques entre les nouveaux arrivants et les membres de la communauté réceptrice afin que convergent le respect de la diversité ethnolinguistique et la cohésion sociale.

Cependant, qui dit présence de deux politiques de gestion de la diversité ethnolinguistique sur le territoire québécois dit tensions. Le problème tient en partie à l'ambiguïté du message envoyé aux nouveaux arrivants. La politique canadienne leur présente une vision du Canada en tant que nation multiculturelle, ce qui risque de reléguer le Québec francophone au rang d'ethnie parmi les autres ethnies de la mosaïque culturelle du Canada, tandis que la politique québécoise souhaite leur présenter une image du Québec comme nation à part entière. De plus, la politique de bilinguisme officiel leur offre le choix de s'intégrer à l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques officielles, alors que la politique linguistique québécoise parle de convergence de tous les citoyens autour de la langue française uniquement. Dans les deux cas, certains diront que l'attraction de l'immigrant vers la communauté anglophone l'emporte nécessairement étant donné le rapport de force inégal entre les deux visions (Labelle *et al.*, 1995).

### *Le plurinationalisme et le fédéralisme*

La promotion d'une langue publique commune est soutenue par le droit linguistique national. Celui-ci diffère du droit linguistique collectif qui, comme je l'ai esquissé plus haut, a trait à la langue en tant que bien identitaire fondamental. Le droit linguistique national relève plutôt de la nécessité de développer une culture civique qui assure le bon fonctionnement d'une société, indépendamment des identités linguistiques qui la composent. Or, la gestion de la concurrence entre les droits linguistiques nationaux de sociétés qui cohabitent au sein d'un même État soulève des problèmes particuliers. L'État plurinational doit trouver les moyens institutionnels et constitutionnels de reconnaître la multiplicité des espaces nationaux et de leurs projets d'aménagement linguistique respectifs.

Le fédéralisme permet en principe de régir cette cohabitation entre nations et, de prime abord, présente de nombreux avantages en comparaison des autres modèles d'aménagement de la plurinationalité. Face aux deux extrêmes que sont l'absorption d'une nation dans l'autre et la sécession pure et simple, tous deux menant à une souveraineté unique, le fédéralisme a comme prémisses le partage de la souveraineté. Il est vrai que le partage de la souveraineté en matière de politique linguistique génère certaines tensions, les orientations des divers paliers de gouvernement pouvant diverger et des revendications d'égale validité entrer en collision. Il devient alors difficile d'apprécier en quoi le fédéralisme demeure une option désirable. Or, une partie de la réponse vient justement du fait que les revendications sont souvent d'égale validité et, par conséquent, que les tensions qu'occasionne leur chevauchement ne peuvent être résolues par la victoire d'une revendication sur l'autre.

La théorie fédéraliste valorise les appartenances multiples que reflète un partage des compétences de l'État en matière linguistique. La citoyenneté fédérale implique une dualité des appartenances qui n'a pas à être condamnée mais au contraire considérée comme une occasion pour

le citoyen d'exprimer les diverses facettes de son identité et ainsi d'élargir les possibilités de son épanouissement (Vernon, 1988). Le citoyen fédéral peut appartenir à plus d'une nation simultanément, sans avoir à hiérarchiser son sentiment d'appartenance ou ses loyautés. Il s'ensuit qu'aucun palier de gouvernement ne peut s'arroger le droit de représenter à lui seul les intérêts du citoyen. Le régime linguistique canadien illustre cette dimension du fédéralisme. Le citoyen résidant sur le territoire québécois valorise sa double appartenance à la nation canadienne et à la nation québécoise. La coexistence de la vision d'un Canada officiellement bilingue, produit de la pensée politique canadienne-française, et de celle d'un Québec officiellement français, produit de l'idéologie nationaliste québécoise, est une forme concrète de cette double appartenance. Selon cette perspective, les tensions qui en résultent doivent être accueillies comme le produit d'un espace démocratique élargi qui tient compte de la dualité identitaire (Coulombe, 1999b).

La philosophie du fédéralisme demande que les partenaires reconnaissent l'égale valeur des communautés linguistiques nationales et mettent en œuvre les moyens d'assurer une plus grande solidarité entre elles. Elle instaure un dialogue permanent entre partenaires pour qu'ils puissent négocier de bonne foi les concessions réciproques sur la manière de partager la souveraineté. Le fédéralisme plurinational, plus particulièrement, exige de chaque partenaire qu'il abandonne la poursuite d'une seule et unique idée de la nation qui serait valable pour tous. Cela permet une reconnaissance mutuelle de la valeur respective des identités nationales et des politiques linguistiques qui s'y rattachent. Le fédéralisme plurinational offre donc une alternative à l'État souverain unique absorbé par la passion nationaliste envahissante.

L'argument en faveur d'une souveraineté non partagée consiste à dire que les contours de la citoyenneté doivent être clairement définis afin de lever les ambiguïtés et les ambivalences qui découlent de l'appartenance à plus d'une nation. La promotion d'une langue nationale, par exemple, ne doit pas être minée par les efforts de promotion d'une autre langue nationale venant de la communauté politique ou nation concurrente. Cette situation est d'autant plus aggravée s'il y a une inégalité dans le poids relatif des langues nationales et si la communauté linguistique dominante contemple un projet d'hégémonie contre les communautés linguistiques minoritaires. Dans cette optique, la politique fédérale de multiculturalisme et de bilinguisme officiel devient l'instrument du nationalisme canadien contre les efforts du Québec de se définir comme nation ayant une langue nationale à promouvoir (Labelle *et al.*, 1995).

La question de savoir si l'appartenance à la fédération canadienne est souhaitable ou non pour assurer la justice dans les rapports entre communautés linguistiques dépasse évidemment le cadre de ce travail. Ce qu'il convient de souligner, cependant, est la valeur du fédéralisme en tant que philosophie de cohabitation entre communautés nationales au sein d'un même État. On le sait, le refus de reconnaître pleinement le caractère plurinational de la fédération canadienne risque fort bien de mener à la fragmentation de l'État canadien. Mais le problème se pose aussi au sein même de la société québécoise. Les Québécois d'expression anglaise forment une communauté linguistique historiquement établie qui ne s'identifie que partiellement à la nation québécoise. Les peuples autochtones revendiquent pour leur part le statut de nation distincte. Que l'État québécois demeure fédéré ou qu'il devienne souverain, la place historique de ces deux communautés au Québec leur procure un droit fondamental à la préservation culturelle et linguistique. Le projet de promotion du français langue commune doit continuer à en tenir compte. L'organisation de la diversité linguistique

dans un cadre politique (canadien ou québécois) qui s'inspire du fédéralisme offre, il me semble, les meilleures chances de paix sociale entre les communautés linguistiques.

#### **IV Conclusion**

J'ai brièvement considéré le concept de droit linguistique à la lumière de l'expérience canadienne et québécoise. Pour l'essentiel, je me suis penché sur les diverses formes que prend le droit linguistique et sur la façon dont une société comme la nôtre peut en assurer le respect. Il ressort, sur le plan normatif, la nécessité d'un équilibre entre les valeurs d'autonomie, d'identité et de cohésion sociale. Au Canada, la construction d'un État qui soit à la fois libéral, plurilingue et plurinational apparaît comme un moyen raisonnable d'atteindre cet équilibre. Les tensions inévitables qu'engendre la coexistence de ces modes d'aménagement de la diversité ne reflètent pas forcément une déficience inhérente à l'entreprise, mais plutôt une tentative de tenir compte des différents aspects de la langue comme bien fondamental et objet de droit.

## RÉFÉRENCES

- Chevrier, Marc. *Des lois et des langues au Québec. Principes et moyens de la politique linguistique québécoise*, Québec, Ministère des Relations internationales, 1997.
- Coulombe, Pierre. « Citizenship and Official Bilingualism in Canada », à paraître dans un ouvrage sous la direction de Will Kymlicka et Wayne Norman, Oxford University Press, 1999a.
- Coulombe, Pierre. « Federalist Language Rights Regimes in Multination States : The Cases of Canada and Spain », à paraître dans un ouvrage sous la direction de Alain-G. Gagnon et James Tully, Cambridge University Press, 1999b.
- Coulombe, Pierre. *Language Rights in French Canada*, New York, Peter Lang Publishing, 1995.
- Cour Suprême du Canada. *Ford c. Québec*, 1988.
- Déclaration universelle des Droits linguistiques*, Barcelone, 1996.
- De Varennes, Fernand. « Les droits linguistiques dans une perspective internationale », *Les droits linguistiques au Canada : collisions ou collision?*, sous la direction de Sylvie Léger, Ottawa, Centre canadien des droits linguistiques, 1995.
- Eastman, Carol. « Language, Ethnic Identity and Change », *Linguistic Minorities, Policies and Pluralism*, sous la direction de John Edwards, London, Academic Press, 1984.
- Edwards, John. *Multilingualism*, London, Routledge, 1994.
- Fleras, Augie. « Heritage Languages in Canada : A (Post)Multicultural Outlook », *Les droits linguistiques au Canada : collisions ou collision?*, sous la direction de Sylvie Léger, Ottawa, Centre canadien des droits linguistiques, 1995.
- Gouvernement du Canada. *Loi sur le multiculturalisme canadien*, 1988.
- Kymlicka, Will. *Finding Our Way : Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- Labelle, Micheline, François Rocher et Guy Rocher. « Pluriethnicité, citoyenneté et intégration : de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés », *Cahiers de recherche sociologique*, 25, 1995.
- Ministère du Patrimoine canadien. *Le contexte du renouvellement*, 1996.
- Office des affaires francophones du Gouvernement de l'Ontario. *Plans d'activités du Gouvernement de l'Ontario, 1998-1999*.

Vernon, Richard. « The Federal Citizen », *Perspectives on Canadian Federalism*, sous la direction de R.D. Olling et M.W. Westmacott, Scarborough, Prentice Hall, 1988.

Wolfson, Nessa. *Perspectives : Sociolinguistics and TESOL*, New York, Newbury House, 1989.

**LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES  
COMMUNICATIONS : HOMOGÉNÉISATION OU DIVERSIFICATION.  
LES EFFETS DE LA LOCALISATION ET DES IMPÉRATIFS DE LA  
COMMUNICATION ET DES ÉCHANGES MONDIAUX<sup>1</sup>**

---

Jean-Yves Babonneau  
INRIA

---

<sup>1</sup> Ce texte est tiré de l'enregistrement de la conférence de M. Babonneau. Il a été revu par l'auteur.

L'exposé que je vais faire se trouve sur les « transparents » qui ont déjà été remis<sup>2</sup>. Par ailleurs, un texte qui s'appelle *Vers un annuaire multilingue comme solution au nommage dans Internet* est aussi à votre disposition<sup>3</sup>. Je suis un technicien, pas un linguiste, pas un économiste, pas un politologue. Un technicien qui est depuis longtemps dans les technologies de l'information. En tant que directeur de recherche, j'ai dirigé les moyens informatiques de l'Institut national de recherche en informatique appliquée (l'INRIA). C'est mon équipe qui, de 1985 à 1992, a déployé Internet en France. Après une époque de transition, entre 1993 et 1994, alors que les industriels français se sont enfin intéressés à Internet, c'est seulement en 1995 que l'INRIA et mes équipes ont cessé d'être prestataires pour l'ensemble des utilisateurs d'Internet, 1995 étant l'époque où cinq prestataires industriels ont pris le relais. Donc, mes équipes et moi avons une longue expérience des technologies, ce qui implique aussi une longue expérience des risques ou des avantages que peuvent apporter ces technologies à la société et au multilinguisme. Je vais essayer de vous faire part de ma vision de notre société, sachant que, comme vous l'avez compris, toute personne qui a ce recul sur la technologie, se doit, à mon avis, de se poser des questions sur son impact.

En quelques mots – cela fait normalement quinze « transparents » –, notre société est devenue essentiellement mercantile, l'argument économique prédomine : il ne s'agit pas d'un jugement, mais d'un fait. L'augmentation du profit est l'objectif essentiel dans la plupart des pays. Il en est de même de l'amélioration du niveau concurrentiel de production, de l'automatisation maximale pour produire plus, plus vite, moins cher. Il y a également augmentation de l'expertise et de la concentration de l'expertise dans un certain nombre de pays, particulièrement dans les pays industrialisés.

Une remarque : les pays industrialisés produisent plus que les besoins du marché solvable à court terme. C'est ainsi que nous observons dans un certain nombre de pays la montée du chômage, qui provient de la concurrence très forte dans un marché limité aux pays industrialisés. Les pays industrialisés ne se préoccupent pas assez des pays en développement qui eux, périssent et ne sont plus solvables à court terme. La surproduction dans un tiers de la population mondiale industrialisée produit donc du chômage. Nous freinons nos systèmes de production, c'est certainement aussi vrai ici qu'en France. Nous créons davantage de stress chez l'individu, nous lui demandons une réactivité toujours plus grande, mais également à l'organisation qui, pour être plus concurrentielle, s'engage dans une diminution des emplois d'intermédiation. Ces emplois sont ceux, par exemple, des personnes installées derrière des comptoirs entre un utilisateur et un décideur. Les technologies de l'information vont faciliter la suppression des emplois d'intermédiation. Le développement d'emplois d'expertise ne pourra compenser la perte des emplois liés à la factorisation des services. J'appelle « factorisation des services » l'intermédiation à faible valeur ajoutée. Ainsi, si le marché reste limité aux pays industrialisés, nous observerons de plus en plus de problèmes dans ces pays, sauf ceux qui, bien entendu, de par leur dynamisme arriveront à empiéter sur le marché des autres pays industrialisés. Mais, pendant ce temps-là, nous négligeons deux tiers des pays qui pourtant sont nécessaires au développement des premiers. C'est Ford qui disait : « Je paie bien mes ouvriers pour qu'ils m'achètent mes voitures. »

---

<sup>2</sup> Ces documents se trouvent à la suite de la conférence de M. Babonneau.

<sup>3</sup> Ce texte se trouve en annexe de la conférence de M. Babonneau.

Quelques mots sur le codéveloppement. L'idée même de codéveloppement ressort de ce que je viens de vous présenter. Il s'agit du développement conjoint des pays industrialisés du Nord et de ceux du Sud dans leur intérêt mutuel : aider les pays en développement à valoriser leurs ressources afin qu'ils deviennent des partenaires économiques à part entière des pays industrialisés. C'est tout simplement une politique à moyen et long termes susceptible d'assurer les débouchés des filières de formation et la pleine activité des systèmes de production des pays industrialisés. Les échanges s'appuieront sur la logistique des inforoutes, mon domaine de compétence. Les inforoutes seront un drain ou un réseau d'irrigation. Le drain : nous concentrons les richesses en quelques mains de quelques pays. Le réseau d'irrigation : tous les internautes, tous les utilisateurs deviennent des producteurs. L'ensemble, dans ce dernier cas, y gagne, aussi bien le Nord et le Sud. Ces principes de codéveloppement, vous les retrouvez dans des documents qui datent de 1985 au sommet des chefs d'État de la Francophonie à Cotonou. Ces principes ont été repris par l'Unesco, dans un document en trois langues, anglais, espagnol et français bien entendu.

Je vais revenir à mon secteur de compétence, celui des inforoutes, avec un seul schéma. Si ce sujet ne vous est pas familier, vous devez probablement vous demander pourquoi un tel choc sur nos vies, sur nos économies. Il s'est produit une rupture dans l'évolution des technologies de l'information dans les années 1985-90 : nous sommes passés du système informatique au système d'information, et ces mots que vous entendez souvent, « système d'information », ne sont pas neutres du tout. Sur le petit schéma (document qui suit l'allocution), le  $\phi$  représente le monde physique, le monde matériel, tandis que SY représente le système informatique. C'était quoi le système informatique? C'était un système qui permettait d'observer le monde physique modélisé par des machines de haute performance à partir des bases de données. Les postes de travail permettaient, grâce à des schémas, des courbes et des images, une visualisation des résultats des calculs. Le système informatique assurait la transparence de la localisation de cette puissance de calcul et de ces données. Nous sommes passés dans les années 1985-90 à la transparence de la localisation des hommes, de l'organisation humaine. Le système d'information a pris en compte tous les modes d'échange des hommes : la voix, les données, l'image animée. Autrement dit, la capacité, au-dessus du système d'information, de se voir, de se parler, d'échanger, de prendre des décisions ensemble. Les cercles que vous voyez sur le schéma qui s'appelle « ORG » représentent la hiérarchie humaine des organisations. Toute décision peut être prise, quelle que soit la localisation des individus, en « temps réel. » Comprenez bien que nous, informaticiens, nous cherchons à faciliter la compréhension du système d'information pour l'ensemble de l'humanité. Nous aurons réussi quand vous ne nous verrez plus et n'aurez plus de problème à utiliser cette technologie, que ce soit à votre domicile ou à votre travail. Les deux, d'ailleurs, seront intimement liés. Il s'agit là d'un bouleversement, d'une rupture, et que beaucoup la comparent à la rupture liée à l'apparition du livre. Celle-ci est plus importante encore, à mon avis. D'où ma réflexion sur les impacts sociaux. Comprenez bien de même que si, même avec de l'imagination, nous ne pouvons connaître tous les impacts de ces technologies, nous devons cependant nous préoccuper de ce que nous allons en faire.

Entrons un peu dans la technique au travers du nommage dans Internet. L'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'AFNIC) est une structure qui reprend l'activité d'un service de l'INRIA que j'ai dirigé en tant que directeur des moyens informatiques. Elle assure l'enregistrement de toutes les personnes, toutes les organisations dans Internet. Les Canadiens ont un suffixe qui s'appelle « .ca » dans leur adresse Internet, c'est la même chose pour « .fr. » Le service

de l'INRIA qui enregistrait sous « .fr » jusqu'au 31 décembre 1997 s'appelait NIC France. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, l'AFNIC a pris la relève. Avant de poursuivre, une remarque s'impose sur l'équilibre politique et technique perceptible au travers de la composition du conseil d'administration : on y retrouve cinq membres nommés qui, la plupart, représentent le gouvernement français. L'un d'eux, membre du Conseil d'État, a été élu président. Cinq membres ont été élus qui représentent tous les acteurs autres que le gouvernement : deux parmi les fournisseurs d'accès Internet, deux parmi les utilisateurs et un pour un collège international lié à la Francophonie. Un équilibre des pouvoirs donc où tous les acteurs sont représentés. L'AFNIC, en quelques chiffres, et je vais être très bref, c'est 504 fournisseurs d'accès Internet en France, à ce jour. C'est un nombre beaucoup plus élevé que dans la plupart des pays. Une centaine sont des fournisseurs de niveau 1, c'est-à-dire ayant un réseau national ou international. Les 400 autres sont de niveau 2; ce sont des prestataires de proximité, en général de sites Web qui, pour être les seuls interlocuteurs de leurs clients, ont choisi de devenir aussi fournisseurs d'accès Internet. L'AFNIC, c'est aussi une équipe opérationnelle de 22 personnes, un budget de 15 MF et une trentaine de milliers de domaines installés en 1998. L'arrivée d'Internet en France, est comme vous le savez probablement, assez récente, mais il ne faut pas mettre tous les torts sur le Minitel. Ce fut, pour moi qui connais Internet depuis 1985, une évolution lente jusqu'en 1995, puis en 1996, 1997, 1998, une augmentation exponentielle bien connue des autres pays. Les centaines de fournisseurs d'accès Internet de proximité constituent une potentialité d'ailleurs pour rattraper ce retard. Vous n'avez pas au Québec, par exemple, ce grand nombre de fournisseurs locaux. Nous pensons que c'est une chance parce que cela va faire bouger les utilisateurs. Les PME, les PMI, les particuliers qui ne savent pas ce qu'est Internet, et ce qu'ils vont y gagner, seront rassurés par la présence d'un fournisseur local qui prendra en charge l'intégralité de leurs problèmes. Donc, l'AFNIC essaie de développer cette présence de proximité partout en France et espère ainsi poursuivre cette croissance exponentielle à raison d'un peu plus d'un doublement chaque année.

L'AFNIC a mis au point en France une charte pour organiser et respecter le droit des noms et des marques. Le problème du « nommage » est un problème crucial qui touche le multilinguisme. Dans le document joint, on fait état de ce qu'on appelle des domaines publics « .tm.fr » pour « *Trade Mark* ». On n'a pas pris « .md » parce que « md » est une marque déposée et qu'il existe des sociétés qui s'appellent « MD. » « .asso.fr » pour « Association », « presse.f. » et ainsi, toute une organisation sectorielle dont « .gouv.fr » pour le « gouvernement français », « barreau.fr » pour les « avocats », « aeroport.fr » pour les « aéroports. » Ce sont autant d'arborescences qui se trouvent sous chacune de ces cases avec la préoccupation de la défense de la langue française. Nous avons pris par exemple, comme les Québécois l'avaient fait d'ailleurs avant nous, « .gouv.fr » et non « .gov.fr. »

Je viens de vous expliquer rapidement ce qu'est le nommage. Le plan de nommage que vous venez de voir, c'est la façon d'enregistrer toute personne physique ou morale, dans cet immense réseau capable de bousculer nos économies et nos habitudes. Il faut être identifiable et du coup, on a fait porter à ce nom de domaine, qui est souvent appelé adresse, le poids considérable de l'image de l'enseigne d'une entreprise. Je vous ai pris deux exemples : Pierre Georgeault, « [Pierre.Georgeault@clf.gouv.qc.ca](mailto:Pierre.Georgeault@clf.gouv.qc.ca) » et Federico Mayor, directeur général de l'Unesco, qui a pour courriel « [federico.mayor@unesco.org](mailto:federico.mayor@unesco.org). » Avec ce type d'adresse, tout le monde va vous connaître et communiquer avec vous. Si vous prenez des marques notoires, celles de « LVMH » ou de beaucoup d'autres sociétés de grande renommée, là, par contre, le poids économique de ce nom est

considérable. Pourquoi? Parce que si quelqu'un d'autre prend votre nom, et met sur son site Web une représentation totalement différente de l'image que vous voulez donner, vous serez lésé. Pire, il pourra substituer votre image à celle d'un concurrent. C'est ce qui s'est passé pour « TF1 » par exemple : un Américain avait enregistré avant les autres, « TF1 » et « A2 » sur « .com » et, voulant les revendre à leur vrai propriétaire, a fait du chantage. C'est-à-dire qu'il a mis sur le site Web de « TF1 » la production « d'Antenne 2. » Vous voyez déjà l'enjeu. Pour vous donner une idée, « AltaVista.com » a été vendu 4 millions de dollars. Sous « .com », la moyenne c'est plutôt 10 000 \$ à 15 000,00 \$. Je ne veux pas faire ici de commentaire juridique ou de leçon de morale, mais pour qu'on rachète ces noms à ces prix-là, c'est qu'il y a un enjeu considérable.

Nous, techniciens, avons cru bien faire, il y a près de 20 ans, lorsqu'au lieu de donner une adresse Internet, qui est un nombre avec beaucoup de chiffres, nous avons établi une correspondance sous la forme d'un nom de domaine. Le réseau Internet devenant un vecteur de l'économie, nous avons fait porter à ces noms une trop grande valeur économique. Dans Internet, vous vous faites connaître à travers ce nom. Vous faites connaître aussi votre site et vos activités à travers une page : « [www.unesco.org](http://www.unesco.org) » est le site Web de l'Unesco. Aujourd'hui, l'AFNIC veut donner la capacité aux gens de se faire connaître et de se présenter dans Internet dans leur langue. Nous comprenons le handicap de ceux qui ne pourront le faire dans leur langue et qui seront obligés d'apprendre l'anglais pour dire : « je suis plombier », « je suis vétérinaire », je suis *etcetera*; qu'ils se trouvent, bien sûr en France, mais aussi en Espagne, en Allemagne, etc. ou dans des pays de langues moins répandues. Il s'agit d'un enjeu de taille : s'ils ne se font pas connaître, leur concurrent prendra le marché. Il faut donc pouvoir permettre aux gens de décrire leurs activités dans leur propre langue, et de faire en sorte qu'un autre utilisateur puisse les trouver dans une autre langue.

Le projet dont je vous parlerai aujourd'hui, après avoir brossé tout le contexte d'Internet et de son impact social, c'est celui de la création d'un annuaire multilingue<sup>4</sup> par secteur d'activités. Il faut classer chaque domaine selon le référentiel normalisé, international, en y adjoignant un système d'indexation ouvert, c'est-à-dire une description libre dans sa langue, qui permet donc au propriétaire du site de se décrire aussi finement qu'il le veut. « Système d'indexation » veut dire que tout ce texte sera indexé dans sa langue et mis dans un référentiel supporté par une langue « pivot. » Cette langue « pivot » sera adressée par un système d'indexation de la langue de l'utilisateur. Remarquons qu'un thésaurus est en général disponible dans la plupart des langues en Europe.

Ce projet d'annuaire est en cours de réalisation. Nous avons réuni pour cela trois compétences : multilinguisme, normalisation et référencement des activités humaines (l'INSEE) et compétences dans Internet (l'AFNIC). Nous travaillons à essayer de construire non pas de nouveaux robots de recherche, qui sont aujourd'hui limités dans leur capacité à bien filtrer l'information, mais carrément à construire un annuaire multilingue par secteur d'activité et, bien entendu, par localisation géographique. Je traite, dans un document joint, de l'enregistrement de l'AFNIC dans l'annuaire. Remarquez que vous pourrez choisir la langue, le français dans le cas présent. Je dois identifier l'organisme par ses activités et son nom de domaine Internet. Un mot de passe, bien sûr, est nécessaire puisque seule l'entité peut s'enregistrer. Le processus est très interactif.

---

<sup>4</sup> En annexe des Actes.

Vous pouvez décrire votre requête avec plusieurs contraintes : contraintes sur la zone, par exemple, « .fr », une contrainte sur le lieu, « Île-de-France », et des contraintes sur les contenus. Je vous ai pris un exemple qui vous montrera ce qu'apporte un annuaire. Quelqu'un cherche l'AFNIC, il sait que c'est une association, il sait qu'elle a un lien avec Internet. En utilisant l'annuaire, il ne trouvera que quelques réponses pertinentes dont l'AFNIC. Le robot de recherche auquel vous indiquez les mêmes mots-clés trouvera des centaines, voire des milliers de documents. Tout simplement, parce que l'indexation a lieu non pas seulement sur les activités, mais sur tous les documents qui sont en ligne dans Internet. Donc, si vous avez des centaines et des milliers de volumes qui parlent d'associations et d'Internet, le robot de recherche va les trouver. Il s'agit là d'une limite des robots de recherche.

Je termine sur la formation Internet en français, mission de l'AFNIC sur les plans de la formation des experts et de la formation des utilisateurs. Un des cédéroms que nous avons construit, *Initiation à l'Internet*, dont j'ai un exemplaire ici, a été testé par un grand nombre d'organisations. Il commence seulement à être connu parce qu'il date de juin – juillet; il a été testé en avril par le Centre national d'enseignement à distance, l'Éducation nationale et le ministère des Affaires étrangères. Tous ceux qui l'ont utilisé le trouvent bien. Que vous ne connaissiez rien à Internet, mais simplement le maniement d'un micro-ordinateur, ou que vous ayez une petite expérience, il semble que cet outil soit très intéressant. Il est, de plus, question qu'il soit repris par l'Unesco et l'Éducation nationale. L'Unesco a pour objectif sa diffusion internationale avec une traduction dans plusieurs langues. Pour la formation aux technologies de l'information, dans l'esprit du codéveloppement, nous cherchons à apporter une compétence interne au pays, suffisante pour qu'il soit capable de déployer lui-même ces technologies. Nous avons réalisé un certain nombre de formations de formateurs en technologie de l'information (FFTI), en 97, à Tunis, à Hanoï, au Sommet de la Francophonie, à Madagascar, à Haïti, et prochainement à Cotonou. Ce sont des formations dans les pays eux-mêmes avec une trentaine d'ingénieurs. À Cotonou, en quinze jours, l'objectif est d'apporter une formation en français aux NIC africains francophones, de façon à ce qu'ils soient capables ensuite de créer eux-mêmes un NIC commun à l'ensemble de l'Afrique. En Europe, nous créons le *Center*, c'est-à-dire un centre de concertation des NIC européens.

Je termine en précisant que sur les aspects annuaires multilingues, nous ne connaissons pas vraiment d'autre projet de ce type. Nous avons, en Europe et à travers la Francophonie, des gens très compétents en matière de multilinguisme. Nous avons donc une chance de parvenir rapidement à un test en français fin décembre, et en français et anglais en avril 99. Les autres langues pourraient être ajoutées rapidement tous les six mois, l'espagnol en particulier. Le problème que vous évoquez ce matin du rapprochement entre les pays des Amériques qui utilisent d'autres langues que l'anglais, me paraît très justifié. L'annuaire de l'AFNIC peut servir à rééquilibrer les chances d'être connus, de faire valoir vos produits sur Internet, face à l'omniprésence anglophone.

Enfin, l'AFNIC anime un groupe international sur le devenir de IANA, organisation « racine » d'Internet qui, aux États-Unis, était dirigée par Jon Postel. Son décès, le 17 octobre 1998, nous laisse dans une situation très délicate. Depuis presque deux ans, ce sont tous les gouvernements qui ont travaillé à l'avenir de IANA. Si IANA sur la machine « racine », enlevait une ligne de la base de données, on couperait ce pays du réseau Internet. Sous « .fr », si nous enlevons « gouv.fr », nous

coupons le gouvernement du reste de la France et d'Internet. Donc, c'est quelque chose de très important. Je voulais vous sensibiliser à ça, et vous dire qu'il y a des projets tels que l'annuaire et la formation au NTIC que nous devons absolument mener à terme le plus vite possible.

Séminaire international sur la gestion  
du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation

Les nouvelles technologies de l'information  
Codéveloppement, inforoutes et plurilinguisme

Jean-Yves Babonneau  
AFNIC

Association Française pour le Nomage Internet en France  
Téléphone : +33 1 3963 5321 — Télécopieur : +33 1 3963 5873  
Courriel/Mél. : Jean-Yves.Babonneau@nic.fr

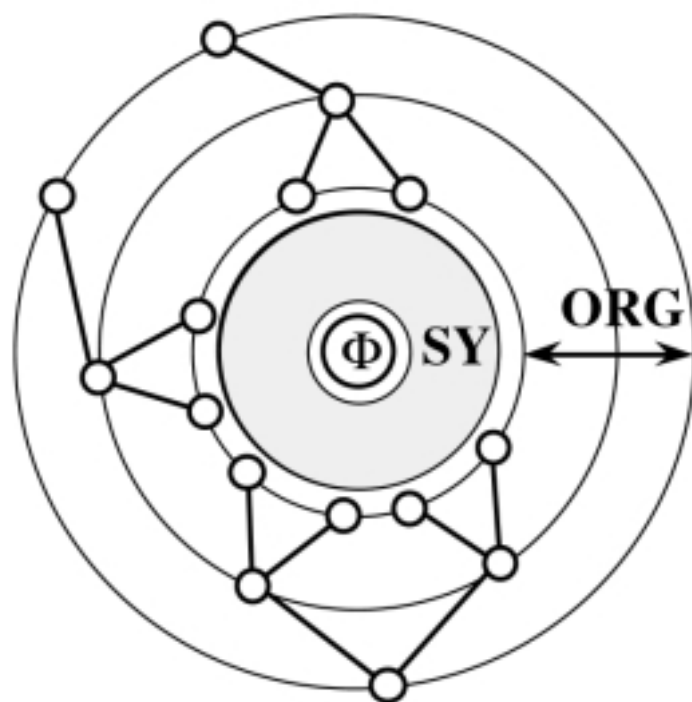
## Société : un état des lieux

- Société actuelle : l'argument économique prédomine
  - Augmentation du profit
  - Amélioration du niveau concurrentiel du système de production
    - automatisation plus poussée
    - augmentation de l'expertise et concentration
- Pays industrialisés produisent plus que les besoins du marché solvable court terme
- Conséquences
  - Freinage du système de production
  - Réactivité accrue de l'organisation et de l'individu
  - Diminution du marché de l'emploi dans les pays industrialisés.  
Le développement d'emplois d'expertise ne pourra compenser la perte de ceux liés à la factorisation des services à faible valeur ajoutée **si clientèle constante**

## Codéveloppement et inforoutes : principes

- Le codéveloppement : une stratégie dans l'intérêt mutuel du Nord et du Sud :
  - Aider les pays en développement à valoriser leurs ressources afin qu'ils deviennent des partenaires économiques à part entière des pays industrialisés
  - Assurer les débouchés des filières de formation et la pleine activité des systèmes de production des pays industrialisés
  - En appuyant les échanges sur la logistique des **inforoutes**
- Les inforoutes : drain ou réseau d'irrigation ?
  - Un drain : instrument d'une politique essentiellement économique qui concentre les richesses, accentue la dépendance et les fractures
  - Un réseau d'irrigation : logistique pour la création d'un marché planétaire du codéveloppement

# Inforoutes et système d'information



$\Phi$  Monde physique  
SY Système informatique  
ORG Organisation humaine

- Le système d'information prend en compte l'homme et l'organisation à l'échelle planétaire
- **Transparence de la localisation des traitements, des données et des personnes**
- **Réactivité**
  - ==> Compréhensibilité
  - ==> Multimédia

# L'AFNIC et l'enregistrement dans Internet (1)

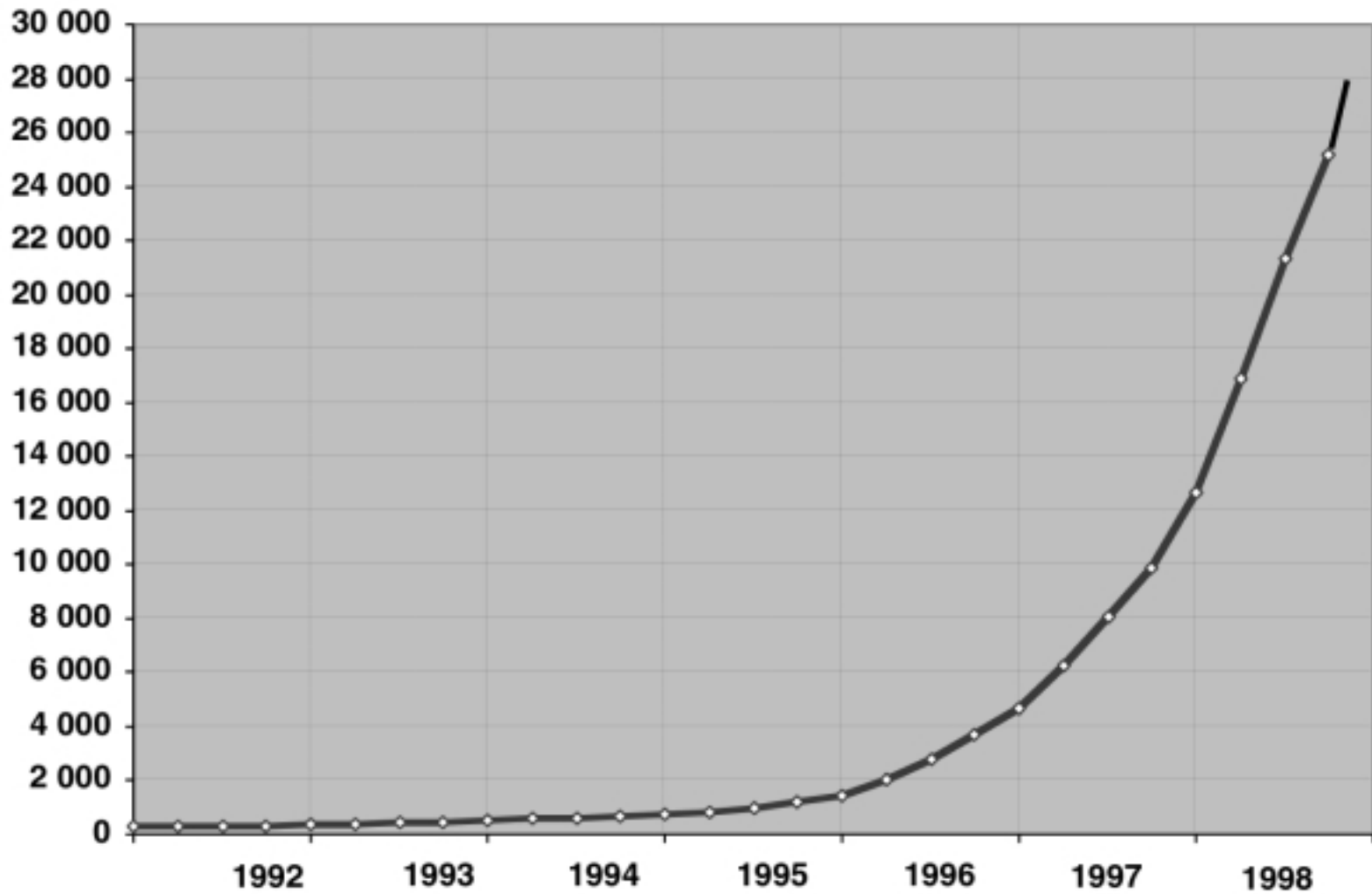
## Composition du conseil d'administration

- 5 membres fondateurs :
  - président et désigné par l'INRIA : M. Guy AUBERT, conseiller d'Etat en service extraordinaire
  - désigné par l'INRIA : M. Michel COSNARD, directeur de l'INRIA Lorraine
  - désigné par le ministère chargé des télécommunications : M<sup>me</sup> Véronique BARRY
  - désigné par le ministère chargé de l'industrie : M. Vincent THERY
  - désigné par le ministère chargé de la recherche : M. Laurent de MERCEY
- 5 membres élus :
  - pour le comité de concertation « prestataires » :
    - M. Thierry LOUAIL, gérant de la société Écritel
    - M. Jean-Michel PLANCHE, PDG de la société Oléane-France Télécom
  - pour le comité de concertation « utilisateurs » :
    - M. François DUVERGE, directeur général de l'ACFCI
    - M. Pierre-Yves LE BIHAN, délégué général du CIGREF
  - pour le collège international :
    - M. Ahmedou OULD HAOUBA, doyen de l'Université de Nouakchott et directeur du NIC mauritanien
- Commissaire du gouvernement :
  - désigné par le ministère chargé des télécommunications : M. Jean-Claude MERLIN

## L'AFNIC et l'enregistrement dans Internet (2)

- 504 membres prestataires (FAI) :
  - 95 prestataires, membres du comité de concertation « prestataires » (FAI option 1)
  - 409 adhérents prestataires, non membres du comité de concertation (FAI option 2)
- 68 membres utilisateurs :
  - 11 personnes morales, membres du comité de concertation « utilisateurs »
  - 4 adhérents personnes morales, non membres du comité de concertation
  - 53 adhérents personnes physiques, non membres du comité de concertation
- 3 membres collège international : membres correspondants
- Une équipe de 22 personnes
- Un budget de 15 MF
- 28 066 domaines dans la zone « .fr » au 31 octobre 1998  
+  
120 % par rapport au 31 décembre 1997 (12 690)

## Évolution du nombre de domaines Internet en France



Séminaire international, gestion du plurilinguisme

Québec, 30/11 et 1/12/98

# Justificatifs liés à l'attribution d'un nom de domaine

**.fr**

Extrait du KBIS

ou

Identifiant au répertoire INSEE

**.tm.fr**

Certificat d'enregistrement à l'INPI avec son numéro

**.asso.fr**

Copie de la parution au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture

**.presse.fr**

Copie du document de la Bibliothèque Nationale portant le numéro ISSN

**.prd.fr**

Présentation écrite du projet avec la liste de tous les membres

**.cci.fr**

Identifiant au répertoire INSEE

**.gouv.fr**

Identifiant au répertoire INSEE et validation du SIG et de la CCDA

**.barreau.fr**

Avis de l'Ordre des Avocats

**.aeroports.fr**

Avis de l'UCCEGA

**.notaires.fr**

Justificatif selon structure juridique et validation du CSN

**.chambagri.fr**

Avis de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

**.port.fr**

Avis de l'UPACCIM

**.huissier-justice.fr**

Avis de la CNHJ

**.geometre-expert.fr**

Avis de l'Ordre des Géomètres-Experts

**.pharmacien.fr**

Avis du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**.assedic.fr**

Identifiant au répertoire INSEE et validation de l'UNEDIC

**.avoues.fr**

Avis de la Chambre Nationale des Avoués

**.caf.fr**

Avis de la CNAF

**.experts-comptables.fr**

Avis du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

**.veterinaire.fr**

Avis de l'Ordre des Vétérinaires

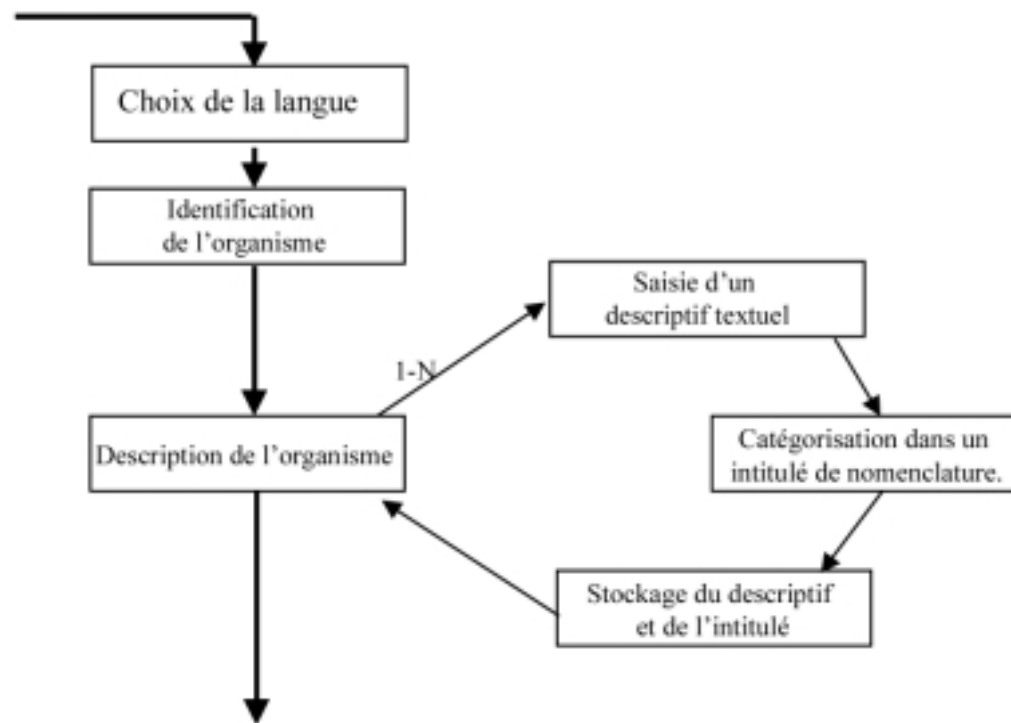
## « Nommage » Internet et plurilinguisme

- Devenir fournisseur sur Internet exige :
  - D'être identifiable ==> nom de domaine Internet  
p. ex. : F.Mayor@unesco.org, pierreg@clf.gouv.qc.ca
  - D'être repérable/adressable
  - De pouvoir présenter ses activités au plus grand nombre
- Pour la grande majorité des gens, la description de ses activités dans une autre langue sera pénalisante
- Une solution favorisant l'introduction du plus grand nombre :  
**le développement d'un annuaire universel multilingue**

# Annuaire multilingue et codéveloppement

- Objectif :
  - Décrire les activités dans la langue du producteur et y accéder dans la langue de l'utilisateur
- Solution :
  - Classer les domaines selon un référentiel normalisé :
    - nomenclature internationale (ONU)
  - En y adjoignant un système d'indexation ouvert :
    - descriptif libre dans sa langue à la disposition du créateur de site
- Remarque : nécessite un thesaurus général disponible dans la plupart des langues

# Inscription à l'annuaire (1)



Ex. : inscription de l'AFNIC

Français

afnic.asso.fr

Mot de passe : \*\*\*\*\*

Descriptif 1 : enregistrement de domaines Internet

Liste d'intitulés proposés

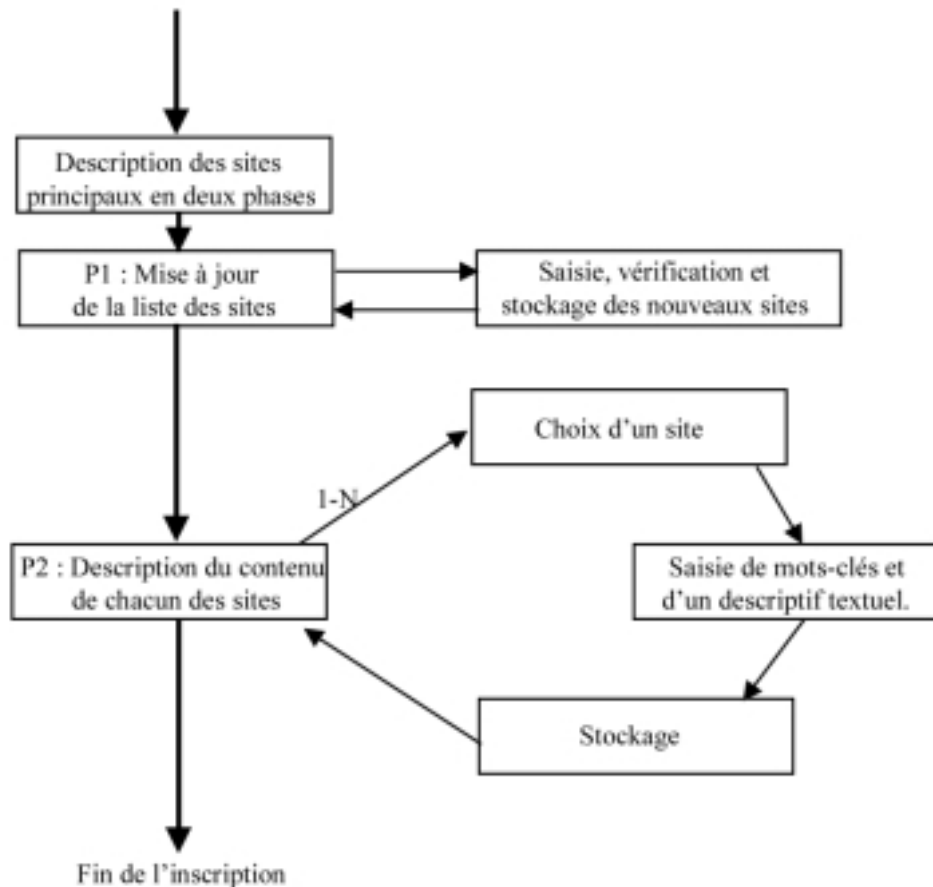
- traitement de données (retenu par l'AFNIC)
- service en informatique
- fabricant d'ordinateurs ...

Stockage du couple de données suivant :

- descr : enregistrement de domaines Internet
- intitulé : traitement de données

Descriptif 2 : ...

## Inscription à l'annuaire (2)



Ex : inscription de l'AFNIC (suite)

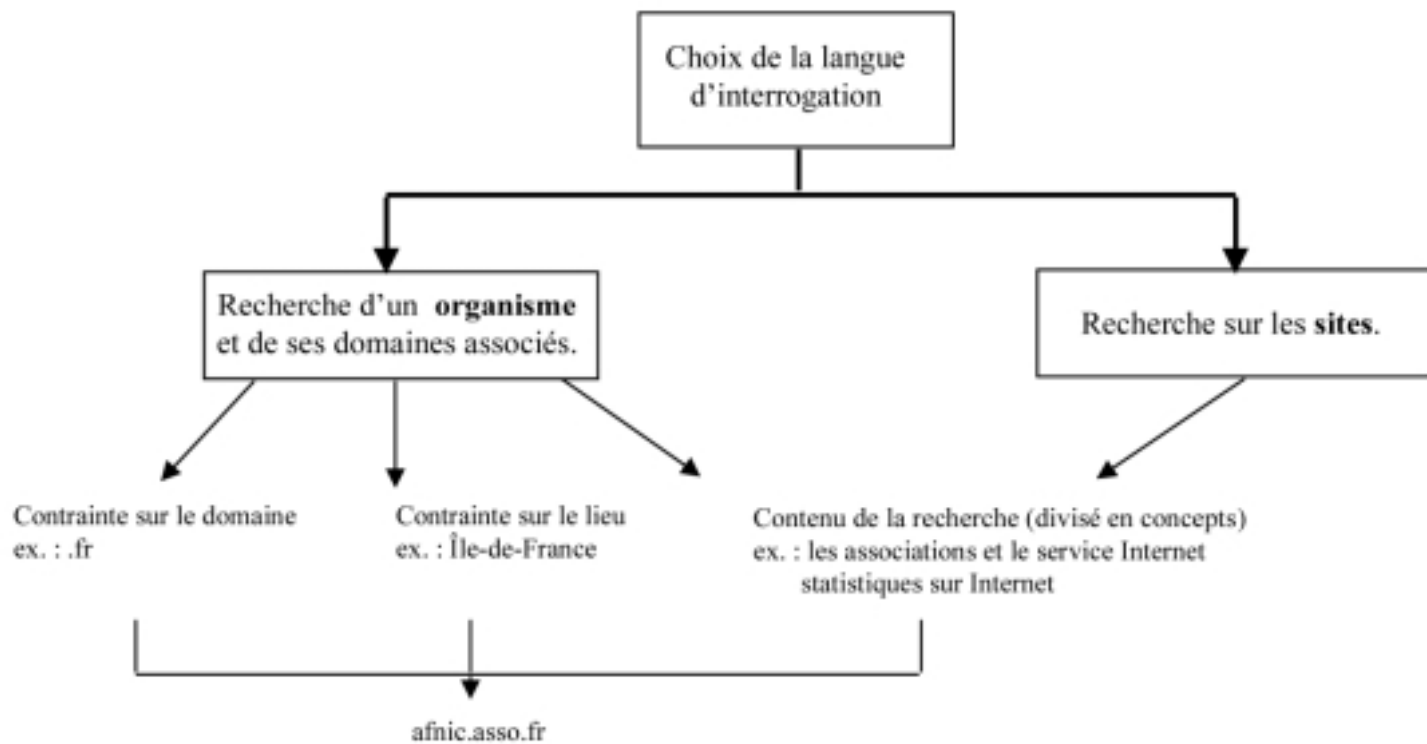
Liste des sites actuelle : nic.fr  
– nouveau site: afnic.asso.fr

afnic.asso.fr :  
– mots-clés : nommage  
enregistrement de domaines  
association  
service Internet

– descriptif : l'AFNIC a pour mission la  
– gestion des noms de domaines. Elle établit  
– pour cela un plan de nommage...

Stockage de (mots-clés) et (descriptif)

# Requête



## L'AFNIC et la formation en français

- Participation au déploiement d'Internet :  
Cédérom « Initi@tion à l'Internet »
  - Un outil d'autoformation qui a reçu un accueil très favorable
    - des tests ont démontré ses qualités :  
des ergonomes, le CNED et l'Éducation Nationale (en cours)
    - 800 cédéroms ont déjà été diffusés, dont 500 au MAE (formation interne)
  - Un support de formation à vocation francophone :
    - Beyrouth avril 98 (prototype), ISOC-Genève juillet 98, CARI-Dakar octobre 98, EduFrance-Mexico novembre 98...
    - licences de reproduction, de traduction et de diffusion en cours :  
CNED, UNESCO, Éducation Nationale...
- Transfert des connaissances et aide au déploiement des Technologies de l'information
  - Formation des formateurs en technologies de l'information (FFTI)
    - ==> déploiement d'une compétence locale durable  
(p. ex. : RAITNET-Tunis mai 97, Hanoi octobre 1997, Madagascar juin 1998, Haïti novembre 98, Cotonou décembre 98)

## L'AFNIC et l'élaboration de la position française au plan international

- Concertation sur les dossiers internationaux (CENTR, AFRINIC, IANA / ICANN...) au sein des comités de concertation AFNIC
- Animation d'un groupe de travail « international » :
  - traitant des problèmes de nommage, d'adressage, de la représentation/initiatives françaises... au plan international
  - regroupant les membres intéressés des deux comités de concertation
  - ouvert aux non-adhérents de l'AFNIC

**La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un  
contexte de mondialisation  
QUÉBEC – 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1998**

---

**« Vers un annuaire multilingue comme solution  
au nommage dans Internet »**

Jean-Yves Babonneau (INRIA/AFNIC), Émile Bruneau (INSEE),  
Philippe Renaut (AFNIC)

Ce projet, amorcé et mené par l'AFNIC (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), chargée de l'enregistrement d'Internet en France (zone « .fr »), fait l'objet d'une collaboration avec l'INSEE.

Comme tous les phénomènes de la société de l'information, Internet apporte son lot d'avancées, de risques, d'avantages et de problèmes. Le présent texte n'est pas le lieu pour débattre des conséquences politiques, sécuritaires ou financières engendrées par l'extension du réseau. Il se limitera à aborder deux points, stratégiques et techniques, qui concernent tout utilisateur d'Internet quant à son usage et son environnement : l'accès aux services et l'accès dans sa langue.

Longtemps confinés au monde anglo-saxon, le nombre des services comme celui des usagers ont subi ces dernières années une explosion dont les effets ont largement dépassé les frontières initiales, aidés en cela non seulement par l'attrait du réseau mais aussi par la mondialisation de l'économie. Avec des taux de croissance annuelle de 40 % pour les services et de plus de 100 % pour les utilisateurs, l'accès Internet pose chaque jour un peu plus de problèmes culturels tout en multipliant les difficultés d'accès.

Deux citations suffisent à étayer ces deux points :

Les professionnels de la communication l'affirment : « En moyenne, un utilisateur d'Internet passe devant l'écran 95 % de son temps à rechercher l'information dont il a besoin pour seulement 5 % à la lire. » Ce point, purement pratique, montre la nécessité de mettre en place un système de « nommage » et de recherche des services, performant et structuré, pour améliorer nettement la « productivité » des utilisateurs.

La seconde citation, stratégiquement et culturellement plus importante, met en exergue les risques culturels de la mondialisation des questions d'information :

« Le choc des technologies nouvelles de l'information notamment de l'informatique, sur l'usage des langues maternelles en raison du passage de la « culture de l'écrit » à la « culture de l'écran », est beaucoup plus intense, subit, révolutionnaire dans les faits, que tous les autres

événements antérieurs, notamment l'apparition de l'imprimerie... Une solution serait de laisser faire le temps mais force est de constater l'absence d'équilibre spontané : l'issue normale serait le gain d'un très petit nombre de langues, voire d'une seule d'entre elles, et la décadence des autres... Les rapporteurs sont convaincus que le défi linguistique doit être considéré sur le plan économique et social comme un phénomène aussi important que le furent, au cours de la décennie 1960, les apparitions de la micro-électronique et les industries des logiciels informatiques. »

Ce dernier avertissement est extrait du rapport du groupe de réflexion stratégique pour la Commission des Communautés Européennes (Vers une infrastructure linguistique européenne<sup>1</sup>). O combien pertinent au niveau européen (cinq années d'expérience ont suivi ce rapport et montré sa justesse...), il est tout autant valable au plan international. Ce point stratégique montre l'intérêt du multilinguisme tant en ce qui concerne les accès que le « nommage » (et le repérage) des sites Internet, pour ne pas s'abandonner à l'uniformité déformante d'une langue unique.

Pour répondre à cette double attente (nommage/accès et multilinguisme), tous les moyens nécessaires existent. Ils se résument à « ingénierie linguistique et... méthode. » Dans l'ordre, il faut pouvoir repérer et indexer les sites puis donner les moyens permettant de les rechercher sans contrainte de langue ou, du moins, sans contrainte de monolinguisme.

De façon à bien se comprendre, il est nécessaire de commencer par un mini-glossaire de quelques termes employés dans le présent article. En effet, le choix du vocabulaire standardisé d'Internet peut poser quelques problèmes de compréhension à un lecteur non averti, compte tenu des ambiguïtés qu'il engendre comparativement aux acceptions du langage courant :

- Un « domaine » est le nom d'un « propriétaire » ou gestionnaire de sites Internet. Ce peut être une entreprise, une organisation, un groupe, une université ou tout autre opérateur économique identifiable. De façon inattendue, un « domaine » exerce une activité économique.
- Le néologisme « nommage » représente plus l'action de décrire un domaine ou un site que celle de le nommer *stricto sensu* puisque son nom est déjà fixé *a priori*.
- Un « site » est un point d'accès pour un service particulier (Web, transfert de fichiers, messagerie...) atteignable à travers tout le réseau Internet.

### ***Repérer, classer et indexer***

Dans la plupart des cas, malgré la présence (non systématique d'ailleurs) d'attributs, les noms des sites restent le plus souvent abscons et sans réel contenu informatif quant à leur champ ou leur but. Le propos du présent texte n'est pas de rechercher une solution pour normaliser plus (ou mieux) les noms des sites : pour des raisons commerciales, stratégiques ou, plus simplement mnémotechniques, les organismes propriétaires des sites choisissent les noms en fonction de leurs

---

<sup>1</sup> Rapport présenté par A. Danzin (mars 1992) sur la métamorphose du problème linguistique sous l'effet des technologies nouvelles et dans la perspective des conclusions de Maastricht.

besoins propres. En outre, normaliser d'une façon plus contraignante qu'actuellement la syntaxe des identifiants de plusieurs centaines de milliers de sites déjà ouverts de par le monde, est une entreprise impossible (et probablement non souhaitable).

Il s'agit de présenter une solution au problème du repérage des sites, la plus complète et la plus réaliste possible. La constitution d'un annuaire basé, d'une part sur un ou plusieurs référentiels, mais autorisant, d'autre part, un « système d'indexation ouvert » laissant à chaque site la possibilité d'expliquer et de préciser son contenu sans référentiel lourd, contraignant ou illusoire, nous paraît être cette solution.

Faute d'un panorama suffisant sur les types d'information relevés actuellement par les différentes agences de maintenance, on se limitera à des principes généraux qui permettraient, à tout le moins, de constituer un annuaire structuré et documenté des sites Internet, et de mettre en place les moyens d'accès à ces sites.

#### *Classer les domaines selon une norme reconnue...*

Les domaines sont, dans tous les cas, clairement repérés et souvent documentés (ou, à tout le moins, documentables). Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'unités (entreprises, départements, groupes, organismes, etc.) répertoriées quant à leurs nom et coordonnées, voire, identifiant et secteur d'activité ou activité principale. Ils sont la clé de voûte du nommage dans Internet et doivent donc être une entrée possible lors de recherches. Dans un grand nombre de cas, les domaines n'ont qu'un rapport indirect avec le contenu des sites qu'ils développent et ne peuvent donc être que des points d'entrée génériques et sectoriels. Appartenant à un secteur d'activité économique, les domaines peuvent être classés dans des nomenclatures d'activités existantes et internationalement reconnues.

Dans le cadre des accords internationaux sur le classement des opérateurs par activité économique, la nomenclature d'activités de l'ONU (la CITI Rev.3<sup>2</sup>) permet de spécifier l'activité principale (ou les activités) de toute unité. Cette nomenclature d'environ 300 postes est déclinée en nomenclatures adaptées aux différents marchés communs : Europe (au sens large), Amérique du Nord (ALENA), Océanie (Australie – Nouvelle-Zélande), bientôt, Amérique du Sud (MERCOSUR) et, de façon plus détaillée, en nomenclatures nationales. Elle assure tant en termes de structure qu'en matière de règles d'utilisation, un minimum de cohérence et de coordination entre les États. Appliquée actuellement par plus de cinquante pays et traduite dans une bonne trentaine de langues, elle est la référence commune pour le repérage des opérateurs économiques par activité.

Par sa nature même, cette nomenclature offre trois avantages majeurs dans la recherche d'organismes propriétaires de domaines :

- elle représente une catégorisation internationale des organismes, ce qui permet une recherche hiérarchique descendante beaucoup plus rapide et efficace, quels que soient la langue et le pays concernés.

---

<sup>2</sup> Classification Internationale Type des Industries (« industrie » au sens... anglophone du terme qui signifie, bien traduit en français, « activité économique »), troisième révision en date de 1989.

- elle contient implicitement un réseau de liens entre activités et produits de même nature, qui permet une extension naturelle et empirique de la requête d'un utilisateur,
- enfin, chaque intitulé de poste de nomenclature est décrit par un bon millier de descriptifs, qui sont aussi le fruit du travail et de l'expérience des organismes concernés.

Aussi, l'utilisateur de cette nomenclature nous assure de la bonne adéquation avec la demande des utilisateurs.

Il n'est peut-être pas nécessaire d'utiliser le niveau le plus détaillé de la CITI rev.3 (290 postes) souvent trop précis pour les besoins présents : ce qui est nécessaire à l'analyse économique ne l'est probablement pas pour un repérage des domaines. En revanche, compte tenu des associations d'activités exercées par les « annonceurs », il est nécessaire de ne pas retenir que l'activité principale, mais aussi les autres activités significatives de façon à optimiser les possibilités de recherches à partir des domaines.

*... mais documenter les sites sans contrainte...*

C'est la partie « référentiel » du projet qui peut structurer d'une façon logique une partie de l'information permettant d'accéder aux sites. Malheureusement, ce qui est possible et souhaitable pour les domaines n'est pas forcément possible pour la description des sites, et ce, pour deux raisons :

- le contenu, l'objet ou les sujets traités par un site ne sont pas forcément directement liés à l'activité du domaine auquel appartient le site, et peuvent concerner des concepts si différents qu'ils sont inclassables dans une même nomenclature (si même ils sont classables) : ce n'est pas la même chose de classer l'émetteur et de classer l'information émise.
- le vocabulaire employé par la personne qui décrit un site n'est pas forcément celui employé par celle qui cherche à y accéder. En d'autres termes, les limitations d'un « vocabulaire contrôlé » sont souvent rédhibitoires pour la recherche documentaire. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les multiples expressions d'un même message.

Ces deux constats amènent à penser qu'une structuration logique de l'information relative aux sites est irréalisable, compte tenu du spectre (aussi bien intrasite qu'intersites) des descriptifs possibles, et qu'elle resterait, dans tous les cas, restrictive et réductrice. On propose de la remplacer par une structuration sémantique, transparente pour ceux qui décrivent les sites comme pour les utilisateurs. Une telle ouverture nécessite un thesaurus général de la langue concernée comme base de référence pour les descriptions des sites comme pour les requêtes. De tels thesaurus généraux existent, du moins pour la plupart des langues européennes, et sont les référentiels de base choisis par tous les grands systèmes de documentation.

L'un des points essentiels dans la méthode proposée, outre l'absence de contrainte vis-à-vis d'un quelconque référentiel pour structurer les descriptifs de site, est la précision apportée par les descriptifs de sites quant à leur contenu, comparativement à la méthode usuelle dite de « piégeage »

des informations présentes sur la page de garde des sites<sup>3</sup> : si bien conçue soit-elle, cette page permet rarement de lister les contenus, sujets ou buts du site concerné ou très partiellement.

Rien n'est meilleur qu'une documentation effectuée par les créateurs, gestionnaires ou administrateurs des sites eux-mêmes. Les thèmes-clés (plutôt que les mots-clés) ou les associations de thèmes décrivant le contenu des sites, même les plus complexes, restent limités : un maximum d'une douzaine de locutions, groupes de locutions ou courtes phrases suffit pour définir les grands sujets, objets et contenu d'un site.

Toutefois, dans le développement d'un projet d'annuaire, il faut bien différencier la première recherche sur les domaines qui consiste en un annuaire « professionnel » du réseau Internet permettant de repérer les acteurs économiques, de la deuxième recherche de sites qui est cette fois de l'ordre de la recherche grand public. La gestion de cette deuxième recherche représente nécessairement la gestion d'un volume considérable de données très évolutives contrairement à la première qui concerne un volume de données relativement statiques. Aussi, le développement d'un annuaire multilingue passera nécessairement par deux étapes, la première étant le développement d'un annuaire « professionnel » efficace (professionnel au regard de la cible, non pas de l'utilisateur), et la seconde, une extension aux sites individuels.

Pour ne pas laisser complètement de côté les sites, il suffit d'indexer dans l'annuaire les sites proposés par les propriétaires de domaines qui sont probablement des sites durables. Ceci permet d'éviter les changements d'hébergement très fréquents pour les sites particuliers.

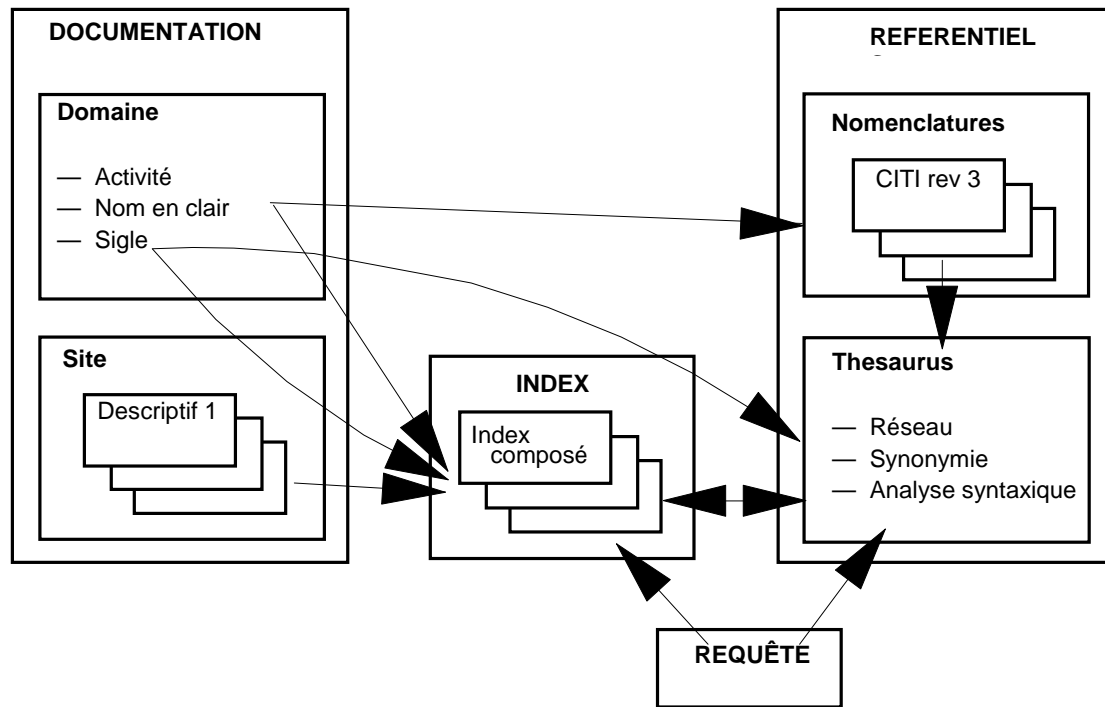
*... et jouer sur la complémentarité des informations.*

Ainsi, complété par les informations indexant les domaines (nom, sigle et secteur d'activité), on offrirait à l'utilisateur moyen, c'est-à-dire souvent béotien, un champ d'investigation à la fois structuré et ouvert, sans contrainte de vocabulaire ou de connaissances, mais bien articulé sur des référentiels logiques et sémantiques, et ce, de façon entièrement transparente pour lui.

---

<sup>3</sup> On entend ici par « piégeage » toute méthode consistant à prélever et indexer, automatiquement ou manuellement, les informations textuelles présentes sur la page d'accueil d'un site.

Pour bien mesurer, tout à la fois, la richesse des informations et leur complémentarité, reprenons dans un diagramme l'organisation des informations.



- L'activité du domaine est référencée par une nomenclature.
- Celle-ci appartient à un réseau de nomenclatures (ce qui autorise, d'une part, plusieurs référentiels possibles liés entre eux et, d'autre part, un élargissement du vocabulaire et des formes syntaxiques).
- Les noms des domaines, les descriptifs de site comme les descriptifs des nomenclatures sont des éléments présents dans le thesaurus.
- Les nom en clair, sigle et activités des domaines, conjugués avec les différents descriptifs de sites, forment des « index composés » décrivant les sites. Chaque composition « nom ou sigle ou activité énième descriptif de site » multiplie les index élémentaires tout en évitant le bruit parasite qu'une indexation globale produirait.
- Les requêtes sont comparées à l'ensemble des index composés. Requêtes et index composés peuvent être élargis sémantiquement par l'intermédiaire du thesaurus.

Pour éclaircir encore la méthode et montrer tout l'intérêt de la complémentarité des informations comme des référentiels, prenons l'exemple scolaire suivant :

Soit un grand constructeur automobile (XYZ SA – Société Xavier Yves Zauto) dont l'activité principale est « la fabrication de véhicules automobiles », et qui a référencé son site principal avec les indications suivantes : essais techniques et nouveautés de la marque; catalogue

et prix; activités de recherche et brevets; offres d'emploi; adresses des concessionnaires; bilan et résultats; jeux publicitaires.

Il faut qu'un utilisateur lambda puisse accéder au site de cet industriel aussi bien indirectement par des requêtes du type « XYZ » ou « construction automobile » ou encore « Zauto », que directement par des phrases précises comme « recherche de poste d'ingénieur de l'industrie automobile » ou « motorisation auto » ou encore « derniers modèles Zauto. »

Construction, fabrication, industrie ne sont pas des synonymes, mais ces termes présentent des liens sémantiques qui peuvent autoriser la substitution, particulièrement dans le langage courant. Plus subtils sont les liens entre emploi et ingénieur ou entre recherche et offre : généricité/spécificité, inversions du langage ou équivalences sont des voies qui, parfois, relient l'utilisateur à l'offreur. Ici est l'apport de l'ingénierie linguistique.

Dans le présent exemple, pas moins de vingt et un index composés pourraient être automatiquement produits, renvoyant vers plusieurs centaines de requêtes possibles qui, toutes, correspondent à une partie de l'information contenue par ce site.

### **Une langue c'est bien, plusieurs c'est mieux**

Une dernière contrainte, mais non des moindres, limite les possibilités d'accès aux sites sur le réseau : la langue. Quelle que soit l'origine de la documentation des domaines et des sites (fourniture, extraction, référentiels, « piègeage »), les informations qui les décrivent sont généralement écrites en une seule langue. Au mieux, trouve-t-on une faible proportion de sites en deux ou trois langues dont l'une est, à peu près systématiquement, l'anglais.

Comme on peut le constater sur le réseau, et comme l'avaient prévu les rédacteurs du rapport cité plus avant, l'équilibre spontané conduit à la condensation vers une seule langue, parfois même au détriment des autres langues usuelles : pour être « lu » au plan international, ne doit-on pas souvent rédiger articles et présentations... en anglais.

### *Pas de guerre des langues...*

Il ne s'agit pas dans le présent projet de conduire un combat d'arrière-garde visant à reconquérir des positions assurément perdues. Il s'agit plutôt de démontrer que, au prix d'un peu d'astuce, les derniers développements de la technologie linguistique permettent de circonvenir un certain impérialisme linguistico-culturel, d'ouvrir à d'autres sphères des langues strictement nationales et, par la même occasion, d'autoriser des accès, improbables sans cela.

Pour tout utilisateur ne maîtrisant qu'une langue autre que l'anglais, ce constat d'une tendance vers le monolinguisme est rédhibitoire pour un accès productif à Internet. Bien entendu, l'émission dans sa langue maternelle lui reste acquise (et encore...) mais pour la réception...

La grande et vieille idée d'une tour de Babel technologique où chacun se comprendrait, avec ou sans volapük, n'est ni le propos de ce projet ni dans les possibilités de la technique actuelle. En

revanche, la recherche documentaire multilingue par couple de langues est, aujourd'hui, tout à fait au point. Ces derniers développements de l'ingénierie linguistique permettent de s'affranchir des barrières linguistiques, du moins pour un accès de « premier niveau »<sup>4</sup> dans le cadre d'Internet.

*... mais une ouverture réciproque sur le monde.*

Il faut bien distinguer les notions de multilinguisme et de plurilinguisme. Avec les systèmes utilisant la seconde notion, les recherches s'effectuent dans une langue ou dans une autre, chaque recherche étant étanche vis-à-vis de l'autre. Avec les systèmes multilingues, requêtes et index, décrits dans l'une des langues, sont aussi « compris » dans l'autre langue. Ce lien autorise des recherches dans une langue connue, étendues à des informations décrites dans une autre langue.

L'idée est d'utiliser de tels systèmes pour, d'une part, faciliter aussi bien l'accès des francophones aux sites en d'autres langues que celui d'étrangers non francophones aux sites en français et, d'autre part, pour encourager les francophones à utiliser le français dans leurs présentations dès lors qu'ils peuvent être assurés qu'ils pourront être, sinon « lus » intégralement, du moins, « vus » ou repérés.

La solution consistant à travailler par couple de langues est liée aux performances de telles applications comme à la complexité des bases de données linguistiques nécessaires. Relier les termes des thesaurus de deux langues au sein desquels les concepts peuvent ne pas être systématiquement présents ou identiques dans les deux langues ou dont les arborescences sémantiques sont différentes, est déjà suffisamment complexe pour ne pas multiplier les difficultés avec une troisième langue, voire une quatrième, etc. Toutes les grandes applications multilingues ont choisi cette voie, raisonnable et efficace.

Cette solution bute sur une contrainte forte dès lors que plus de deux langues doivent être reliées : pour assurer le passage de l'une vers toutes les autres, chaque couple de langues doit être présent dans l'application, ce qui multiplie très vite le nombre de couples (trois pour trois langues, mais six pour quatre, dix pour cinq, etc.).

L'astuce simplificatrice consiste à ne retenir que les couples basés sur une langue pivot. Des raisons de complexité et de coûts conduisent à cette méthode, même si elle est réductrice et plus approximative que des liens directs. Communément utilisée par l'interprétariat, la méthode des langues pivots limite le nombre d'interprètes nécessaires tout en assurant l'ensemble des traductions simultanées. Dans le cas qui nous préoccupe ici, elle limite les bases de données linguistiques : deux pour trois langues, trois pour quatre, etc.

Cette langue pivot dans le cadre du projet que nous développons est une interlingue de concepts. Cette interlingue permet d'une manière un peu similaire au système de nomenclature de relier les concepts de chaque langue entre eux en utilisant si nécessaire des associations, des généralisations, ou des spécifications... Ainsi, sans tenter de résoudre un problème de traduction

---

<sup>4</sup> Accéder à un site ne permet pas forcément d'y circuler ou de comprendre les informations qu'il contient : au moins sait-on qu'une représentation sémantique de ce que l'on recherche s'y trouve, partiellement ou totalement.

automatique, nous utilisons pour une requête basée sur des concepts un « traducteur de concepts » plus réalisable. L'enrichissement des possibilités multilingues peut être progressif : on peut commencer par une seconde langue (l'anglais, par exemple...) avant d'en ajouter une autre, et ainsi de suite. Certaines langues internationales, comme l'espagnol, seraient *a priori* plus faciles à relier au français qu'à l'anglais qui n'a pas réellement de « famille » proche.

---

**DE QUELQUES PARADOXES DANS L'USAGE  
ET DANS LES POLITIQUES DES LANGUES**

---

Guy Jucquois  
Université de Louvain, Belgique

**Résumé :** *Pour différentes raisons qui seront évoquées, les politiques des langues présentent fréquemment des aspects paradoxaux, davantage peut-être que d'autres aspects des politiques nationales ou mondiales. L'approche paradoxale sera illustrée d'abord brièvement par des exemples généraux, puis par des exemples se rapportant à diverses situations du français dans des domaines tels que la diplomatie, l'enseignement, l'administration, le droit, l'économie. Des éléments d'explication sont proposés et des solutions esquissées.*

## **I Le paradoxe en général et en politique**

### **« Main invisible », effets pervers, contradictions et paradoxes**

Les incertitudes concernant le lendemain accompagnent inévitablement les réflexions qui s'effectuent au sein de sociétés qui ont fait du « progrès », à travers la mobilité et le changement, un credo aisément affirmé comme objet d'observation. Dans un contexte où se mêlent constamment les désirs et les craintes, les uns et les autres amplifiés par des positions de domination ou de sujétion, mais aussi les diagnostics et les prévisions, hésitant entre la description et l'incantation, il n'est pas rare de rencontrer des affirmations paradoxales, sinon antinomiques. Nous éliminerons d'emblée de notre propos les discours « exagérément » triomphalistes ou défaitistes. Pour ce faire, on devra accepter de se situer dans une position relativement inconfortable. En effet, de quel lieu serait-il légitime de parler pour oser affirmer que tel propos serait réellement triomphaliste ou défaitiste, dès lors que nous travaillons inévitablement sur une équation à de nombreuses inconnues? Il n'y a sans doute pas de « lois historiques » permettant, même à brève échéance, de prévoir le futur avec quelque chance de succès. Le passé nous livre cependant de si nombreux exemples d'évolutions complètement inattendues, et donc imprévisibles, qu'il serait hasardeux de s'aventurer sur ce terrain<sup>1</sup>.

Il nous semble cependant qu'on pourrait qualifier d'exagérément « optimistes » ceux qui, par exemple, additionneraient comme locuteurs français l'ensemble des habitants de tous les pays qui adhèrent à la Francophonie. Inversement, seraient exagérément « pessimistes » ceux qui prophétiseraient la disparition prochaine de nombreuses langues de moyenne importance. À l'intérieur de ces limites, se développent des positions éventuellement antinomiques, contradictoires et paradoxales, l'ensemble de ces catégories étant parfois réunies sous l'étiquette générique « d'effets pervers », c'est-à-dire d'effets non prévus et non désirés, d'effets attribués à diverses causes appelées aussi depuis Adam Smith « le mécanisme de la main invisible. »

Qu'entendrons-nous par ces différents termes? Dans les contradictions nous retiendrons celles qui résultent de l'application de thèses considérées comme fondées et rationnelles, mais qui ne pourraient cependant se réaliser simultanément et dans le même contexte. C'est la raison pour laquelle nous définirons ces antinomies comme paradoxales puisqu'elles heurtent l'attente légitime d'une cohérence de l'ensemble du système. Avant d'aller plus loin, on s'efforcera d'affiner la

---

<sup>1</sup> Pourtant, pour nous limiter à deux exemples linguistiques occidentaux bien connus, le prévisionniste latin habitant, il y a plus de deux millénaires et demi, une des sept collines, aurait-il eu quelque chance d'imaginer le succès futur de ce qui n'était encore, en termes d'aujourd'hui, qu'une langue régionale non subsidiable? Ou, quelques siècles plus tard, comment faire comprendre au potache proche-oriental le caractère indispensable de la grande langue internationale de l'époque, l'araméen, et que lui rétorquer s'il avait affirmé, avec quelque dédain, que cette langue ne serait plus parlée, près de deux millénaires plus tard, que dans quelques villages de la Syrie septentrionale?

distinction entre « paradoxes » et « effets pervers. » On réserve habituellement ce dernier terme, imaginé par Raymond Boudon, à ce que Robert Merton appelait les « conséquences non prévues des actions des individus. » La recherche des conditions d'une rationalité plus grande dans la gestion sociale et politique semble être à la mode actuellement et a donné lieu à différentes recherches ces dernières années<sup>2</sup>.

L'idée de conséquences non prévues des actions individuelles est elle-même une idée complexe dont on ne soulignera ici que quelques aspects. En effet, en l'explicitant ou en la rendant plus rationnelle et opérationnelle, on devrait logiquement être mieux à même de gérer son action en fonction de buts désirés et des effets à éviter. Il s'agirait donc là d'un instrument particulièrement utile pour les décideurs. Toutefois, comme il est impossible, en application du théorème de Gödel, de prévoir toutes les conséquences futures d'une action actuelle, la marge d'incertitude qui entourera nécessairement celle-ci peut constituer le fondement d'une attitude dans l'action. En d'autres termes, l'existence, jusqu'à un certain point, inévitable d'effets pervers — qu'on ne pourrait strictement éliminer qu'*a posteriori* ou en connaissant le futur — peut devenir également un instrument de politique et de gestion : soit parce que d'évoquer l'argument des effets pervers permet pour l'acteur social ou politique « de s'en tirer à bon compte » lorsque l'action entreprise n'aboutit pas aux effets escomptés ou lorsqu'on veut atténuer le succès des positions d'un adversaire qui aurait mieux réussi et dont on attribuera la réussite à des causes qui seraient indépendantes de notre propre volonté ou de la sienne.

Enfin, apparemment à l'inverse, mais en réalité dans le même sens, fonctionne ce que Gosselin appelle la « rhétorique des conséquences non prévues » et qu'il faut à sa suite ranger dans l'argumentation du conservatisme étudiée par Albert Hirschman<sup>3</sup>. En effet, pour dénigrer la politique réformiste ou les actions visant à modifier une situation, le conservatisme s'appuie sur la logique des effets pervers, sur l'inanité des efforts entrepris, pis sur les dangers d'un tel engagement, surtout si les conséquences en sont, au moins partiellement, imprévisibles. Le conservatisme ne se présente bien entendu pas sous ce jour. Il s'habille pour mieux faire passer ses thèses soit du « réalisme », soit du « progressisme. » Prenons rapidement un exemple dans le domaine qui nous réunit ici. Tout le monde connaît les thèses qu'Alain Minc répète depuis près de vingt ans concernant la suprématie inéluctable de l'anglais. Défendre le français serait, pour lui, un combat d'arrière-garde, un combat perdu d'avance, pire, en nous y livrant, nous perdriions des énergies indispensables pour nous adapter au monde qui vient.

Parallèlement à la logique des effets pervers, il y aurait également lieu de faire place à des effets qui, bien que prévisibles et même prévus, semblent ne pouvoir être évités. Soit parce qu'ils s'inscrivent dans un processus qui serait imposé de l'extérieur, soit parce qu'ils résultent d'un choix qui comporte des conséquences non souhaitées, mais inévitables. Pour prendre une comparaison, ce seraient les « effets secondaires » désagréables de la prise d'un médicament nécessaire. Ce sont en quelque sorte des effets paradoxaux connus ou connaissables, mais inévitables.

---

<sup>2</sup> L'ouvrage le plus récent sur la question est celui du Québécois André Gosselin, *La logique des effets pervers*, Paris, PUF, 1998. — Le discours politique, même lorsqu'il a l'apparence d'un discours individuel, est toujours davantage que le propos d'un simple « individu » par l'identification des citoyens à celui qui le tient, cf. Christian Le Bart, *Le discours politique*, Paris, PUF, 1998, p. 87 sq.

<sup>3</sup> Dans *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

Dans la mesure où les décideurs, politiques ou économiques, souhaitent disposer d'éléments d'analyse pour appuyer rationnellement les décisions qui engageront l'avenir, le repérage des paradoxes dans l'usage et dans la politique des langues devient un instrument indispensable de gestion. Parce qu'ils s'inscriraient dans des paradoxes latents, il importe à l'évidence que les efforts consentis n'aboutissent pas à être annulés ou, pire, à des résultats opposés à ceux escomptés initialement. Il faut donc analyser les paradoxes en tenant compte du fait qu'ils sont les reflets d'une réalité plus complexe que celle que l'on s'imaginait. Si l'imprévisible demeure l'imprévisible, les paradoxes nous contraignent soit à lever les éléments de contradiction qui les provoquent, soit à les situer en des moments ou en des lieux obéissant à des lois spécifiques éventuellement contradictoires entre elles. Nous en verrons des exemples en matière de droits linguistiques (droit du sol vs droit des personnes).

Les paradoxes, parce qu'ils inscrivent la réflexion en dehors d'une causalité strictement linéaire, tributaire des spécificités des langages humains, mettent en évidence les conditions d'une politique plus nuancée et davantage respectueuse des réalités multiples. D'une manière encore plus générale, l'opération qui consiste à tirer de l'analyse d'une situation complexe, dont par la force des choses seuls certains aspects sont pris en compte, un modèle explicatif unique, simple et linéaire, cette opération doit s'effectuer également avec d'autres variables ou selon d'autres hypothèses. La modélisation dans les sciences sociales se justifie en effet principalement par les liens qu'elle introduit entre l'explication des faits et les formes données à notre pensée et à notre conduite.

Pour autant qu'il soit possible de conclure sur un tel sujet, nous y retrouverions ces éléments en tentant de situer les paradoxes relevés par rapport à des processus identitaires. Le politique a en effet aussi pour mission de proposer des projets susceptibles de recueillir de larges assentiments. L'identification à des projets et la valeur balisante de ceux-ci engendrent ou soutiennent une dynamique. Même si l'identification est toujours pour partie illusoire en échappant à un présent qui se dérobe, le processus ne peut néanmoins reposer sur des analyses de la réalité qui s'écarteraient par trop du sens commun ou de la commune opinion.

Enfin, comme seuls certains éléments de situations complexes peuvent être connus, et encore moins d'entre eux maîtrisés, notre mauvaise connaissance du passé, notre insuffisante compréhension du présent et notre ignorance du futur auront forcément des conséquences qu'il faudra identifier, analyser et intégrer dans une dynamique. Dans la pratique, on constatera, précisément en fonction de la multiplicité des causes et de l'impossibilité d'analyser et de comprendre l'actualité comme historien, qu'il est sans doute impossible de trancher entre plusieurs interprétations. On prendra à titre de premier exemple la question de l'affichage au Québec et en général au Canada. Retenons déjà ce qu'écrivait en février 89 Jean Paré dans *L'Actualité*, à savoir que, dans un problème d'une certaine complexité, tel que celui-là, il « n'existe pas de solution parfaitement satisfaisante<sup>4</sup>. » Un deuxième exemple de paradoxe nous est fourni par la politique américaine actuelle envers l'Irak. Depuis la Guerre du Golfe, les États-Unis affirment vouloir simplement négocier avec le régime de Saddam Hussein et surtout vérifier, par l'intermédiaire de

---

<sup>4</sup> Repris dans Jean PARÉ, « Épilogue : vers une vraie politique linguistique », dans Noël CORBETT (dir.), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 389.

l'ONU, qu'il n'ait plus à sa disposition des armes atomiques, chimiques ou bactériologiques, et même contrôler le niveau de l'armement conventionnel irakien. Pour faire pression sur le dictateur irakien, un embargo a été décidé. La dernière crise vient de révéler les contradictions américaines : les États-Unis affirment vouloir négocier avec Sadam Hussein, mais en réalité les dirigeants américains viennent de reconnaître qu'ils voulaient l'élimination du dictateur irakien. On ne peut négocier pourtant avec quelqu'un dont on veut la disparition...

Avant d'appliquer ces notions sur les paradoxes politiques à différents aspects de la politique des langues au sein de la Francophonie, on illustrera quelque peu la thématique à propos de trois questions générales, mais qui ont néanmoins une incidence sur l'avenir de la Francophonie. La première concerne l'opposition entre un processus de mondialisation et d'uniformisation et un processus, inverse, de régionalisation et de différenciation. La deuxième reprend la contradiction souvent évoquée d'un accroissement continu de la richesse pour certains, et de la pauvreté, sinon de la misère, pour d'autres. La troisième évoque la possibilité pour certains pays, tels les États-Unis sur le plan mondial, de pratiquer une double politique contradictoire — c'est-à-dire d'imposer leur domination au monde — de protectionnisme dans leurs importations et de libre-échange dans leurs exportations. Enfin, on clôturera l'introduction en rappelant quelques précautions indispensables dans l'usage des données statistiques et en précisant quelques indices à partir desquels seront élaborées des comparaisons.

### ***Mondialisation et uniformisation vs régionalisation et diversification (tertiarisation)***

Les paradoxes à propos de la mondialisation<sup>5</sup> concernent différents aspects. Un premier paradoxe (qu'on pourrait appeler « paradoxe de réalité ») consiste à savoir si elle a effectivement lieu comme on l'affirme ou si le phénomène est en (grande) partie imaginaire ou idéologique. Une variante consiste à se demander si elle affecte ou non tous les domaines de la vie non seulement économique mais également culturelle, sociale, politique, etc. Un deuxième paradoxe (que l'on appellerait « paradoxe éthique ») repose sur l'appréciation qu'on porte à son sujet : la mondialisation est-elle une bonne chose et faut-il y contribuer ou non? Un troisième paradoxe (qui pourrait être

---

<sup>5</sup> Le FMI a donné récemment une définition purement économique de la mondialisation : « l'interdépendance économique croissante de l'ensemble des pays du monde, provoquée par l'augmentation du volume et de la variété des transactions transfrontières de biens et de services, ainsi que des flux internationaux de capitaux, en même temps que par la diffusion accélérée et généralisée de la technologie » (Fonds monétaire international, *Les Perspectives de l'économie mondiale*, Washington, mai 1997). — Différentes voix se font entendre, et les récentes tensions financières asiatiques et russes avec leurs conséquences pour l'économie mondiale risquent de les amplifier et de les légitimer davantage, pour s'interroger sur les aspects négatifs de la mondialisation, ainsi Frédérique Sachwald, *L'Europe et la mondialisation*, Paris, Flammarion, 1998, et Riccardo Petrella, *Écueils de la mondialisation. Urgence d'un nouveau contrat social*, Montréal, Éditions Fides, 1997. Sur les aspects sociaux de la mondialisation, un bon état de la question est fourni dans Pierre de Senarclens, *Mondialisation, souveraineté et théories des relations internationales*, Paris, Colin, 1998, p. 99-129.

appelé « paradoxe prévisionnel ») concerne le caractère inéluctable ou non de la mondialisation<sup>6</sup>, une variante se rapportant à la part qui est supposée dépendre de notre action. Inutile de préciser que ces différents paradoxes peuvent se combiner, mais qu'on peut encore jouer, par stratégie, avec certains objectifs affirmés pour en atteindre effectivement d'autres...

La mondialisation se présente comme une réalité incontournable résultant de la convergence de plusieurs facteurs. En l'espace de quelques années, le concept s'est imposé et vulgarisé partout. Le phénomène n'est plus contesté, même s'il n'est pas toujours favorablement apprécié. Il soulève pourtant quelques difficultés majeures qu'on se contentera ici d'évoquer. La mondialisation concerne-t-elle tous les secteurs et toutes les régions de la même manière? Entraîne-t-elle une uniformisation et, dans l'affirmative, sur quels aspects porte celle-ci? Parallèlement n'assiste-t-on pas à une régionalisation et à une (re)diversification, tant sur le plan de la production et des échanges que sur celui des comportements et des cultures?

Quand on parle de mondialisation, on évoque aussi un processus d'uniformisation qui pourrait concerner la culture et la pensée. Dans une première phase de ce processus, on a estimé qu'il s'agissait d'abord d'une américanisation de la production culturelle (au sens le plus large). À ce stade, la commercialisation de la production culturelle américaine reposait sur une supériorité technique et sur la puissance militaire américaine. On perçoit actuellement que le processus déborde les ambitions économiques des États-Unis et leurs moyens, tout simplement parce qu'il devient impossible de distinguer clairement ce que serait une production culturelle d'une activité économique (par ex. lorsque des accords sont passés entre des firmes de télévision et des firmes commerciales pour faire figurer certains produits dans des émissions culturelles à l'insu du téléspectateur)<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Ainsi, Martin Peter, rédacteur en chef de l'édition internationale du *Financial Times*, estime que la mondialisation n'est pas inévitable, mais qu'elle dépend en réalité de la bonne volonté des pouvoirs en place. De s'y opposer, pour ceux-ci, serait la marginalisation de leur peuple avec tout ce que cela impliquerait de néfaste (totalitarisme, régression économique). Pour Martin Peter, la critique de la mondialisation procède d'un conservatisme qui prétend « refouler les aspirations du tiers-monde pour préserver les avantages d'un modèle particulier de travail en Occident. » Cet auteur énonce lui-même un paradoxe économique relatif à la mondialisation : selon certains auteurs, la mondialisation produirait davantage de perdants que de gagnants. Peter affirme le contraire comme le démontrerait, écrit-il, « toute étude des statistiques économiques sur la période d'après-guerre. » — L'article de Martin Peter fut rédigé avant la récente crise des marchés. Il pouvait encore affirmer : « L'économie libérale de marché est par nature globale. Elle constitue ce qu'il y a de plus achevé dans l'aventure humaine. » (*Le Monde diplomatique*, juin 1997, p. 14). — Dans le même sens, cf. l'article de Martin Wolf, rédacteur en chef associé au même périodique, dans *Le Monde diplomatique* (juin 1997, p. 14-15). — La mondialisation, avec ses effets, a donné lieu, à Londres en mai 1997, sur l'initiative de M. Howard Machin, directeur de l'Institut européen de la London School of Economics and Political Science (LES), à un débat contradictoire entre des représentants du *Financial Times* et des représentants du *Monde diplomatique* défendant respectivement les premiers des positions néo-libérales orthodoxes, les seconds des positions plus nuancées. En résumé, la question essentielle, sans réponse simple et convaincante, était posée par Bernard Cassen : « Libre-échange ou loi du plus fort? » (*Le Monde diplomatique*, juin 1997, p. 16); cf. aussi ici infra sur l'accroissement général de la richesse et de la pauvreté, ainsi que sur l'attitude contradictoire des États-Unis en matière d'échanges commerciaux.

<sup>7</sup> Cf. Herbert I. Schiller, dans *Le Monde diplomatique*, août 1989, p. 10-11.

La plupart des médias, dans tous les pays, considèrent que la mondialisation est une donnée qui ne souffre pas de discussion. Outre les aspects de politique intérieure et extérieure liés à la mondialisation<sup>8</sup>, il faudrait également tenir compte, dans la logique même d'une économie de marché, des limites d'un modèle de croissance basé sur la simple mondialisation et la libéralisation des échanges. En effet, même en supposant acquise l'idée d'une croissance indéfinie, celle-ci ne peut se maintenir après la saturation d'un marché que dans la mesure où la production se diversifie. Or, la diversification se réalise soit par l'introduction de nouveaux produits, soit par l'adaptation de produits existants à des besoins ou à des goûts spécifiques et variés. L'accroissement spectaculaire de la part du tertiaire dans l'ensemble des échanges va dans ce sens d'après les dernières statistiques<sup>9</sup>. La mondialisation et l'uniformisation semblent donc bien être accompagnées d'un processus de différenciation et de tertiarisation qui pourrait en compenser ou en déplacer certains effets négatifs.

### *Accroissement mondial de la prospérité... et de la pauvreté*

Depuis les accords de Bretton Woods (1<sup>er</sup> – 22 juillet 1944), dont on a fêté il y a quelques années le cinquantième anniversaire, on ne cesse d'affirmer qu'il faut lutter contre la pauvreté et le sous-développement dans le monde en utilisant les armes qui ont si bien réussi à l'Occident. Le 5 juin 1947, dans un discours à l'université Harvard, le général George Marshall définissait les principes de ce que l'histoire allait retenir sous le nom de « plan Marshall. » Devant la misère dans laquelle était plongée toute l'Europe, le président Truman déclara à ce moment : « Notre devoir est d'aider les peuples libres à travailler à leur propre destinée selon leur propre voie. Je crois que notre aide doit être d'abord économique et financière, essentielle à la stabilité économique et à l'ordre politique<sup>10</sup>. » Durant plusieurs décennies se mirent en place des institutions et des mécanismes d'aide à la reconstruction et au développement. Chacun pouvait alors s'illusionner sur les progrès réalisés et sur les finalités de l'aide apportée.

Pourtant, au fur et à mesure que les motivations réelles de l'aide au développement devenaient plus apparentes, de nouvelles techniques se mirent en place sous prétexte de rentabiliser l'aide au profit des démunis. Entre 1983 et 1990, il en résulta un déplacement des capitaux du Sud vers le Nord, dont les flux nets atteignaient il y a dix ans déjà 150 milliards de dollars. Depuis une dizaine d'années, on lutte contre la pauvreté en diminuant, dans les pays en difficulté, les dépenses sociales et en les redistribuant de manière sélective au bénéfice des plus démunis. Dans ce but, on instaure des « fonds sociaux d'urgence » dans les pays en voie de développement et en Europe de

---

<sup>8</sup> Cf. une intéressante critique de ce point de vue dans Riccardo Petrella, *Écueils de la mondialisation. Urgence d'un nouveau contrat social*, Montréal, Éditions Fides, 1997, qui s'intéresse surtout à la dépolitisation de la vie publique et à la perte de pouvoir des parlements au profit d'acteurs privés et des marchés financiers. — Le lien établi entre la possibilité pour chacun de manger à sa faim semble historiquement exclure les systèmes politiques non démocratiques en ce sens que la famine apparaît toujours comme corrélée à l'absence de démocratie. La mondialisation des systèmes politiques devrait, pour les optimistes, résorber progressivement les poches où coexistent actuellement misère et dictature.

<sup>9</sup> Cf. aussi Guy Jucquois, « Les aspects non linguistiques dans la lutte pour le plurilinguisme », dans José Carlos Herreras (dir.), *L'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union européenne*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1998, p. 396–400. — La part des services dans l'ensemble des échanges internationaux ne cesse de croître, ainsi sur les 3 % de croissance constatés pour l'exercice 1997, 2 % reviennent aux services; cf. Jeanne-Marie Amat-Roze *et al.*, *Images économiques du monde*, Paris, SEDES, Paris, 1998, p. 385.

<sup>10</sup> Cité par Ignacio Ramonet dans *Le Monde diplomatique*, juin 1997, p. 1.

l'Est. L'avantage proclamé de ces fonds serait de servir de « mécanisme souple » pour « gérer la pauvreté » et permettre d'en sortir<sup>11</sup>.

L'aide au développement se focalise désormais sur le secteur privé et recherche, paradoxalement, d'abord la rentabilité des investisseurs. Pour accorder des prêts d'ajustement dans le secteur social, la Banque mondiale impose actuellement des conditions permettant de mieux « cibler » les groupes qui « mériteraient » cette aide. En Afrique subsaharienne, cette politique conduit à un effondrement des secteurs de l'enseignement et des soins de santé. Cette « politique d'aide » permet en réalité de préserver les créances des membres du Club de Paris, par exemple en augmentant le nombre des élèves dans les classes ou en réduisant la durée des études et des heures de classe.

Le Rapport mondial sur le développement humain 1998<sup>12</sup> permet d'établir des comparaisons éloquents sur cinquante ans d'évolution et de croissance mondiales. Ignacio Ramonet cite quelques chiffres – vérités : « les trois personnes les plus riches du monde possèdent une fortune supérieure à la somme des produits intérieurs bruts des 48 pays les plus pauvres, soit le quart de la totalité des États du monde. » Le Rapport mondial nous apprend également que, si « en 1960 les 20 % de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches avaient un revenu 30 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres, en 1995 leur revenu était 82 fois supérieur », ou encore que dans plus de 70 pays le revenu par habitant est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a vingt ans. D'après les Nations Unies, on pourrait donner à la totalité de la population mondiale accès aux besoins de base (eau potable, alimentation, santé et éducation) par un prélèvement de 4 % sur les 225 plus grandes fortunes du monde.

Les objectifs fixés vers la fin de la Seconde Guerre mondiale ou dans l'après-guerre n'ont manifestement pas été atteints. Au contraire, au lieu de s'amenuiser, l'écart entre pays riches et pays pauvres n'a fait que s'accroître, les derniers sombrant le plus souvent dans le même temps dans des dictatures sanguinaires ou des pouvoirs totalitaires. Faut-il considérer cette évolution comme résultant d'un « effet pervers » : l'appauvrissement des pays appelés encore « en voie de développement » serait, dans cette perspective, la conséquence imprévue et imprévisible d'une aide malencontreusement apportée? Dans l'interprétation de cet « effet pervers », il serait loisible aux pays occidentaux d'accuser les pays en voie de développement d'être responsables de la détérioration continue de leur niveau de vie. Faut-il au contraire estimer qu'il s'agit d'une conséquence, certes inattendue, mais aussi involontaire, d'un processus de développement qui a pourtant largement réussi en Occident? Peut-on aller plus loin et, s'inspirant de constatations de politique étrangère, estimer que se met progressivement en place une géopolitique de la faim? Peut-on penser que la famine, la

---

<sup>11</sup> *Le Monde diplomatique*, juin 1994, p. 18.

<sup>12</sup> PNUD, New York, septembre 1998, cité d'après Ignacio Ramonet, « Stratégies de la faim », dans *Le Monde diplomatique*, novembre 1998, p. 1. Du même auteur, cf. encore *Géopolitique du chaos*, Paris, Galilée, 1998. — Le volume collectif *Géopolitique de la faim. Quand la faim est une arme*, Paris, PUF, 1998, va dans le même sens mais en s'attachant davantage aux rapports nationaux entre famine et pouvoir.

misère, la maladie<sup>13</sup> seraient devenues une arme stratégique aux mains des dirigeants occidentaux, parmi lesquels ceux des États-Unis sans doute, mais aussi, dans une mesure moindre, ceux des autres pays du G8? La doctrine des « États parias » ne serait qu'une des formes prises par un combat qui opposerait les nantis et les affamés.

Le rapport avec le propos sur les politiques des langues et la Francophonie est double, pour l'anglo-américain comme pour le français : les pays de vieille tradition anglophone ou francophone se situent tous dans ce qu'il est convenu d'appeler les « pays occidentaux », tandis que les masses qui parleront anglo-américain ou français à l'avenir se retrouvent toutes dans les « pays en voie de développement. » Les deux langues occidentales majeures sont donc du même côté dans l'opposition entre le Nord et le Sud. En second lieu, comment éviter que les rivalités entre l'anglais et le français n'accroissent encore les tensions entre pays anglophones et pays francophones du Sud? Comment éviter également que les pays du Sud ne tentent de tirer parti d'une concurrence entre pays occidentaux, anglophones et francophones, ce qui n'aurait vraisemblablement comme conséquence que d'accroître encore les difficultés des pays pauvres? La question n'est pas rhétorique, comme le montre par exemple l'évolution récente de l'Afrique des Grands Lacs et du Congo (ex-Zaïre).

Pour en revenir en terminant à notre question initiale, comment savoir, aujourd'hui, avec certitude si la politique française ou belge envers les pays francophones dont la France ou la Belgique furent les anciennes métropoles, si cette politique fut « généreuse » et « gratuite » ou si se perpétua à travers cette politique un néo-colonialisme dont ces pays furent accusés? Paradoxes, contradictions, effets pervers ou « main invisible »?

### *Protectionnisme ou libre-échange des États-Unis?*

Les États-Unis se sont faits les apôtres planétaires du libre-échange. Comme on vient de le rappeler à propos de l'aide au développement et des perspectives de croissance des pays en voie de développement, les vertus du marché sont supposées apporter des solutions à tous les problèmes. C'est en tout cas ce qu'affirme le discours officiel. Pourtant, on constate que les États-Unis ne souhaitent pas appliquer ces recettes lorsqu'il s'agit de leur propre économie et de leur propre développement. Une des difficultés majeures rencontrées par l'Union européenne dans les échanges avec son puissant partenaire n'a pas d'autre nom que le protectionnisme larvé de celui-ci.

Il fallut un long combat pour que les autorités européennes parviennent à atténuer peu à peu le protectionnisme américain (auquel correspond également un protectionnisme nippon). La partie fut d'autant plus rude que les États-Unis défendaient par ailleurs avec autant d'acharnement, d'inconscience ou de mauvaise foi des programmes de libéralisation du commerce mondial orientés vers leurs exportations. On se souvient des difficultés rencontrées à propos de la fameuse « exception culturelle » introduite initialement par la France, soutenue ensuite par quelques autres pays. Ceux-ci n'obtinrent, jusqu'à présent, qu'un répit, la solution étant simplement remise à plus tard. Malgré

---

<sup>13</sup> N'a-t-on pas affirmé que le SIDA serait l'arme du Nord contre un surpeuplement menaçant du Sud? De là à penser, puis à déclarer, qu'il aurait été propagé dans les pays pauvres ou qu'on l'aurait laissé se propager sans vouloir intervenir, et qu'enfin on hésiterait à accorder à ces pays l'aide médicale et humanitaire nécessaire pour enrayer le fléau et pour soigner les malades...

toutes ces réticences, les États-Unis, comme le Japon, durent se rendre à l'évidence de la nécessaire évolution de leur mentalité et accepter que la libéralisation des échanges s'applique aussi à l'intérieur de leur propre territoire.

L'avancée est malheureusement timide et elle est remise en cause, ou peut l'être à l'avenir, sous la pression des événements. Actuellement, en effet, la crainte d'une diminution de la croissance fait ressurgir les tendances protectionnistes des États-Unis : ainsi, les syndicats ouvriers ont marqué leur opposition aux délocalisations avec, notamment, la longue grève de GM à la mi-mai 1998, grève qui a duré jusqu'au 29 juillet 1998<sup>14</sup>. Le Président Clinton, malgré sa popularité et ses succès sur différents plans, a rencontré une opposition au traité de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne (« New Transatlantic Market » ou NTM). Par contre, les barrières douanières seraient levées entre les deux blocs par un « Nouveau Partenariat économique » (ou TEP).

Comment interpréter l'ensemble de ces difficultés et ce qui, pour l'extérieur, apparaît nettement comme une contradiction majeure de la politique commerciale des États-Unis? Peut-on encore parler d'effets pervers ou de main invisible, ou s'agit-il simplement de contradictions politiques? En d'autres termes, le pays qui exerce une domination certaine sur le monde se doit-il, comme n'importe quel autre État, d'avoir une politique cohérente et en conformité avec les accords qu'il a non seulement signés, mais qu'il a lui-même proposés, voire imposés, à la signature de pays tiers? La fable du « Loup et de l'agneau » et celle des « Animaux malades de la peste » sont-elles encore d'actualité dans les rapports internationaux? Quoi qu'il en soit, sous peine de sombrer dans la naïveté politique ou sociale, il importe d'inclure dans l'analyse des effets paradoxaux une éventuelle duplicité de la part des partenaires, comme il importe également de prendre en compte les rapports de force entre les acteurs.

### ***Précautions et précisions dans l'usage des statistiques***

Les difficultés de l'approche statistique, dans le domaine de l'apprentissage du français langue étrangère comme dans d'autres domaines (économie, etc.), sont bien connues. Si les statistiques permettent, selon l'expression de Francisco Vergara, « de dépasser les impressions intuitives<sup>15</sup> », elles ne représentent néanmoins que des réalités approximatives et conventionnelles. Pour établir des statistiques, rappelons-le, il faut normaliser les concepts, c'est-à-dire veiller à les « harmoniser. » Or, les concepts varient d'un pays à un autre, ne serait-ce que parce que les usages changent. La variation se constate d'ailleurs au sein d'un même pays, non seulement du fait des évolutions internes, mais aussi en une même synchronie. Ce qui est vrai des concepts l'est également des méthodes. Ceci explique, au moins en partie, les différences de statistiques, selon les sources, concernant une même réalité<sup>16</sup>. Les variations sont d'autant plus importantes que les phénomènes sont plus complexes et moins strictement quantifiables. De peu d'importance s'il s'agit de mesurer

---

<sup>14</sup> Cf. Jeanne-Marie Amat-Roze *et al.*, *Images économiques du monde*, Paris, SEDES, 1998, p. 184, 318.

<sup>15</sup> *L'état du monde sur CD-ROM 1981 – 1998*, Paris, La Découverte, 1998.

<sup>16</sup> Les documents émanant du Haut Conseil de la Francophonie n'échappent évidemment pas à ces observations. Ainsi dans *l'État de la Francophonie dans le Monde. Données 1995–1996 et 5 études inédites*, Paris, La Documentation française, 1997, malgré l'attention et la bonne volonté des rapporteurs, les données chiffrées concernant l'apprentissage du français langue étrangère (p. 43 sq.) ne permettent pas de se faire une idée précise sur le degré de connaissance *réelle* de la langue française par ceux qui l'ont étudiée. Cf. aussi ici infra.

la production de charbon ou de blé, elles s'amplifient pour des notions très complexes, telles que « l'indicateur de développement humain » ou IDH et qui est exprimé par une échelle variant de 0 à 1 ou d'une manière générale dès lors qu'interviennent des facteurs humains difficilement formalisables.

Dans les domaines qui nous intéressent ici et qui ont trait au développement culturel, on utilise l'indicateur de développement humain qui prend en compte le niveau de santé, d'éducation et de revenu atteint globalement dans un pays. Depuis 1990, ce nouvel indicateur composite est calculé par les services techniques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>17</sup>.

Parmi les nombreux facteurs que le PNUD aurait pu retenir pour constituer l'IDH, seuls les trois facteurs mentionnés ont été retenus. Chacun d'eux représente éventuellement plusieurs éléments : le niveau de santé représente l'espérance de vie à la naissance; le niveau d'instruction représente « le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (avec une pondération de deux tiers pour le premier et d'un tiers pour le second) »; le revenu représente le PIB par habitant modifié compte tenu de la différence de pouvoir d'achat existant d'un pays à l'autre et du fait que « le revenu n'augmente pas le bien-être d'une manière linéaire (lorsqu'on passe de 1 000 à 2 000 dollars de revenu annuel par habitant, le bien-être augmente beaucoup plus que lorsqu'on passe de 14 000 à 15 000 dollars). » D'autre part, il a été estimé qu'au-delà et en deçà de certaines valeurs maximales et minimales, les variations devaient être réduites aux valeurs des seuils, ainsi pour l'espérance de vie à la naissance (comprise entre 25 et 85 ans), l'alphabétisation des adultes (0 % à 100 %) et le taux de scolarisation (0 % à 100 %), enfin le PIB réel par habitant ou PPA (100 dollars PPA à 40 000 dollars PPA)<sup>18</sup>. Chacun des indicateurs est exprimé d'abord sur l'échelle de 0 à 1. Un calcul identique est effectué pour l'indicateur de niveau d'instruction et pour l'indicateur de niveau de revenu. Ensuite, la moyenne des trois chiffres obtenus est effectuée. On aboutit ainsi à l'IDH qui permet d'établir des comparaisons sur la base des données statistiques disponibles.

---

<sup>17</sup> Le PNUD a pris l'initiative de calculer un nouvel indicateur parce qu'on avait constaté que l'indicateur de développement le plus utilisé, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, ramené à un commun dénominateur sur la base du taux de change du marché, reflétait souvent fort mal le niveau de bien-être atteint. Ainsi, l'Arabie saoudite, avec 12 700 dollars par habitant en 1993, comptait cependant 39 % d'analphabètes dans sa population adulte et souffrait d'un taux de mortalité infantile de 28 %. Par contre, le Costa Rica, dont le PIB par habitant était inférieur de plus de la moitié à celui de l'Arabie saoudite, paraissait avoir un développement « humain » bien supérieur avec seulement 5 % d'analphabètes et un taux de mortalité infantile qui est deux fois moins élevé (13 %); cf. Francisco Vergara, « L'indicateur de développement humain », *L'état du monde sur CD-ROM 1981 – 1998*, Paris, La Découverte, 1998.

<sup>18</sup> *Ibid.* Concernant l'indicateur appelé PPA, cf. la définition et les explications données par Francisco Vergara et justifiant le remplacement de l'ancien indicateur du produit intérieur brut (PIB) par habitant. L'indicateur utilisé aujourd'hui est « calculé par les Nations Unies et la Banque mondiale en utilisant la méthode des « parités de pouvoir d'achat » (PPA). Les PIB le plus souvent cités dans la presse sont calculés par la méthode dite de la Banque mondiale. Avec cette méthode, la production d'un pays est d'abord évaluée en utilisant les prix intérieurs du pays concerné; les valeurs ainsi obtenues sont ensuite converties en dollars en utilisant une moyenne pondérée des taux de change des trois dernières années. Les PIB-PPA, en revanche, évaluent la production des différents pays en utilisant pour tous un même ensemble de prix moyens mondiaux. La méthode des PPA permet ainsi une comparaison beaucoup plus rigoureuse des PIB des différents pays » (cf. Vergara, « Les produits intérieurs bruts », dans *L'état du monde sur CD-ROM 1981 – 1998*, Paris, La Découverte, 1998).

Malgré toutes ces précautions, l'IDH ne donne que des valeurs moyennes. Ce n'est pas le lieu de suggérer certaines comparaisons. Il suffit de parcourir le tableau des pays classés selon leur rang IDH et le PIB, malgré la PPA (PIB réel par habitant) pour constater que se retrouvent dans le même voisinage des pays dont les écarts entre habitants se révèlent être fort différents (par ex. le Brésil dans le voisinage de l'Arabie saoudite, de la Turquie et de la Croatie). On constate que la répartition des pays d'après l'IDH aboutit à une valeur moyenne en 1995 (dernières données disponibles publiées en 1998) de 0,772 contre 0,746 en 1993. Huit groupes de pays sont à distinguer qui correspondent approximativement aux divisions traditionnelles en continents et sous-continents, avec toutefois des coefficients de dispersion variables à l'intérieur de certains de ces ensembles. Il est probable qu'une partie des paradoxes relevés dans le présent texte découle simplement des imperfections des instruments statistiques utilisés. Dans cette hypothèse, ce ne seraient pas les politiques d'aménagement linguistique qui devraient être affinées ou revues, mais les méthodes d'analyse utilisées par les spécialistes, notamment ceux travaillant au sein des organismes internationaux.

Constatant dans certains pays ou régions de fortes différences selon les sexes, on a mis au point un nouvel indice appelé « indicateur sexospécifique de développement humain » qui permet d'interpréter s'il existe des différences entre sexes et de quel côté elles font pencher l'IDH<sup>19</sup>. L'égalité totale entre sexes donne le résultat 1.

## **II Les paradoxes relatifs aux usages des langues**

### ***La Francophonie, adhésions et abandons***

Dans ses ouvrages<sup>20</sup>, Michel GUILLOU, directeur général de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF - UREF), appelle, parmi bien d'autres, de toutes ses forces et avec toute sa conviction à la création d'une « Entente francophone » qui aurait une grande visibilité politique, à l'inverse des institutions actuelles de la Francophonie<sup>21</sup>. Bernard Cassen, commentant ces ouvrages<sup>22</sup>, constate que près d'une cinquantaine d'États (52 pays participants au 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoï, du 14 au 16 novembre 1997) déclarent, par leur association au sein de la Francophonie, avoir l'usage du français en commun, ce qui constitue un puissant antidote aux processus d'uniformisation culturelle planétaire. Les dernières années semblent avoir stimulé les initiatives de pays n'ayant pas ou plus de rapports particuliers avec la Francophonie, mais

---

<sup>19</sup> Jeanne-Marie Amat-Roze *et al.*, *Images économiques du monde 1999*, Paris, SEDES, 1998, p. 37 sq.

<sup>20</sup> *La Francophonie, nouvel enjeu mondial*, Hatier, Paris, 1993, 155 p., et *La mangue et la pomme*, Montrouge, Fureur de dire, 1995, 150 p.

<sup>21</sup> Les travaux se sont multipliés ces dernières années sur la Francophonie. La bibliographie comprend déjà plusieurs centaines de titres d'ouvrages et d'articles. Il s'agit soit de travaux introductifs tels que ceux de François-Pierre Le Scouarnec (1997), Michel Tétu (1997), Jean-Louis Joubert (1997), Michel Guillou (1995 et 1996), actualisant des introductions plus anciennes comme celle de Xavier Deniau (1991), etc.; soit de travaux spécialisés sur l'un ou l'autre aspect (langue économique, juridique, etc.). Outre les rapports généraux sur la Francophonie et les études d'ensemble dont les états des lieux périodiques sinon annuels (le dernier en date : Haut Conseil de la Francophonie, *État de la Francophonie dans le monde*, Paris, Documentation Française, 1997), on relèvera des études sur différents aspects de la Francophonie qu'on retrouvera pour l'essentiel dans la bibliographie sélective donnée dans *État de la Francophonie...*, 1997, p. 601–615.

<sup>22</sup> *Le Monde diplomatique*, août 1995, p. 26.

qui manifestent pourtant le désir de s'en rapprocher ou de s'y associer. Au moment où ce mouvement en faveur de la Francophonie semble même être attractif pour de nouveaux États (cf. ci-dessous), pourquoi ne pas en faire véritablement un projet d'envergure, tout d'abord pour la France elle-même<sup>23</sup>?

Ces dernières années, différents États, certes à traditions francophiles, ont esquissé un rapprochement avec la Francophonie : en Europe, la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne; en Asie du Sud-Est, les États issus de l'ancienne Indochine française, le Vietnam, le Cambodge et le Laos; et au Proche-Orient, Israël. Les raisons peuvent en être multiples, mais partout existent la volonté d'un désenclavement régional et la volonté d'une diversification du registre d'action diplomatique. Cette dernière peut aller jusqu'à la prise de conscience de la nécessité de conserver dans la gestion du monde de demain un minimum de diversité. Mais cette volonté peut également reposer sur l'intérêt d'une plus grande proximité avec l'Union européenne et sa composante francophone. Au cours du temps, le succès de la Francophonie paraît donc se confirmer et l'importance politique de l'ensemble paraît s'accroître, ce que confirment aussi bien la création de nouveaux organismes spécialisés en son sein<sup>24</sup> que les nouvelles demandes d'adhésion totales ou partielles qui parviennent (cf. supra), quelles que soient d'ailleurs les raisons évoquées.

Dans le même temps toutefois, certains pays ont pris leurs distances par rapport à la Francophonie ou peut-être par rapport à la France. Des raisons de politique étrangère expliquent sans doute certaines situations, comme celle de l'ancienne Indochine avec les guerres qui s'y sont succédé et les interventions d'autres puissances, surtout celle des États-Unis. Dans l'exemple en cause, on a vu toutefois qu'un revirement pouvait se produire. Cependant, et selon plusieurs analystes, le sort du français, grande langue internationale, se jouera en Afrique au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Or, c'est précisément dans ce continent que se posent les questions les plus graves pour l'avenir de la Francophonie. On se limitera à trois exemples : le Rwanda, le Congo (ex-Zaïre) et l'Algérie.

L'exemple du Rwanda est frappant. Ce pays est passé depuis quelques années sous influence américaine, au moins partielle. Bien qu'ayant maintenu le français comme langue officielle, le Rwanda accorde actuellement une place grandissante à l'anglais devenu également langue officielle. L'exemple de l'université est frappant quant à la nouvelle politique d'anglicisation : alors que seulement environ 400 étudiants souhaitent poursuivre leurs études en anglais sur un total d'environ 3 000 et que les autres entendaient continuer en français, la bilinguisation de l'université fut décidée. On étudie actuellement le passage au bilinguisme de l'école primaire. On explique cette évolution par trois facteurs qui agissent concurremment : en premier lieu, la politique de soutien

---

<sup>23</sup> En France et ailleurs sans doute, on constate que la majorité des élites politiques, administratives, scientifiques, économiques et culturelles « se sont culturellement installées dans la mondialisation, avec, ici et là, en guise de « supplément d'âme », un petit couplet en faveur de leur langue » selon l'expression de Bernard Cassen (*Le Monde diplomatique*, août 1995, p. 26). Dans la perspective d'un changement d'attitude, on relèvera avec intérêt le rapport édité par l'Assemblée nationale française (Commission des Affaires étrangères), *La Francophonie, de la culture à la politique*, Paris, Assemblée nationale, 1997.

<sup>24</sup> Cf. aussi la rubrique « Actualité francophone » dans *État de la Francophonie dans le monde. Données 1995-1996 et 5 études inédites*, Paris, La Documentation française, 1997, p. 15 sq. Les principales organisations intergouvernementales francophones sont aisément répertoriées dans le *Quid 98*, Paris, RTL - Laffont, 1997, p. 890 sq., où on trouvera également les noms des responsables et les adresses.

officiellement accordé par la France (et la Belgique?) au régime du défunt Président Habyarimana et les conséquences tragiques que cette politique a eues ou a pu avoir dans le génocide intervenu. En deuxième lieu, l'action déterminante de la diaspora tutsi réfugiée depuis plusieurs décennies en pays anglophones et d'où elle est repartie à la conquête victorieuse du pays. Ces Rwandais, estimés à plus de 1 300 000 en mai 1994 et installés principalement en Ouganda, ne parlent pour la plupart que kinyarwanda et anglais. Enfin, l'appui accordé directement ou non par les pays anglo-saxons et principalement par les États-Unis à la prise du pouvoir par les nouveaux dirigeants fut déterminant. Le sort linguistique du Rwanda n'est sans doute pas définitivement tranché, mais il est vraisemblable qu'on s'orientera à l'avenir vers un trilinguisme kinyarwanda, anglais et français, cette dernière langue perdant de ce fait une bonne partie de son attrait.

Un autre exemple est constitué par le Congo (ex-Zaïre). L'appui accordé trop longtemps par les pays occidentaux à l'ancien dictateur Mobutu a indirectement, mais largement, contribué à la détérioration profonde du pays. La Belgique, ex-puissance coloniale, et la France ont maintenu cet appui jusqu'à la fin du mobutisme. Durant trente ans environ Laurent-Désiré Kabila lutta avec les mulélistes à partir des bases arrière du Kivu et du Shaba où il prit le commandement des « Forces armées populaires. » Ces troupes furent fortement aidées par des éléments tutsi installés dans l'Est du Congo depuis fort longtemps, mais aussi par des troupes provenant du Rwanda fraîchement reconquis. Ces dernières, provenant originellement d'Ouganda, parlent d'ailleurs kinyarwanda entre elles ou anglais avec les autres. Kabila s'empara du pouvoir en mai 1997. Rapidement, des hommes d'affaires américains et sud-africains signèrent de très importants contrats commerciaux avec la nouvelle équipe. L'Est, la partie la plus riche du Zaïre, renommé entre-temps République démocratique du Congo, tomba particulièrement sous l'influence anglo-saxonne. En quelques années, les Occidentaux débarquant dans l'une des provinces orientales sont frappés du changement : l'accueil se fait presque exclusivement en anglais (par des hommes rattachés aux forces de libération) qui devient aussi la langue des affaires. Au 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu du 14 au 16 novembre 1997 à Hanoï, le Congo avait même signifié son intention de quitter la Francophonie. Un démenti du Président Kabila fut ensuite apporté. Depuis le début de cette année, les difficultés s'accumulent, tant pour nombre de citoyens congolais que pour le pouvoir lui-même, dans les rapports aussi bien avec les éléments étrangers incorporés dans les troupes de libération qu'avec les éléments d'origine tutsi de l'Est du pays ou encore par la politique du Rwanda. Le régime du Président Kabila apparaît comme moins stable qu'on ne le pensait. Les difficultés pourraient en tout cas le conduire à revoir sa politique générale envers la Francophonie et envers les puissances anglo-saxonnes. C'est ce que donne peut-être à penser la dernière visite (26–27 novembre 1998) du nouveau maître du Congo à Bruxelles où il est venu demander l'appui de la Belgique aussi bien dans sa lutte contre les rebelles que pour assurer le redémarrage économique du pays.

Le troisième exemple est celui de l'Algérie. Les rapports entretenus entre ce pays et la France sont anciens et profonds. La position du français paraissait particulièrement solide dans ce pays. Les séquelles des guerres coloniales entre ces deux pays et probablement aussi l'attitude de la France hésitant entre des politiques contradictoires envers ce pays ami ont sans doute joué un rôle dans l'attitude du pouvoir algérien envers la langue française. Mais le problème est certainement plus complexe. En effet, il y a lieu de tenir compte de plusieurs autres antagonismes qui cherchent à s'exprimer aussi sur le plan de l'usage des langues. Depuis les guerres de libération, se sont opposés en Algérie ceux qu'on pourrait appeler les intellectuels nationalistes, formés le plus souvent en

France et en français, et les militaires, révolutionnaires formés en Libye ou ailleurs (Égypte, etc.), mais en langue arabe. Ce clivage est redoublé par l'opposition entre arabophones et berbérophones qui constituent une très importante minorité (environ 25 %). Les droits linguistiques de ces derniers n'étant pas reconnus au sein de l'État algérien, les intellectuels d'origine berbère soutiennent fréquemment le français contre l'arabe. Cette position entraîne par contrecoup une volonté accrue d'imposer l'arabe comme seule langue nationale. Alors qu'une relative normalisation linguistique semblait envisageable en 1994, avec une nette amélioration de la situation du français<sup>25</sup>, brusquement tout fut remis en cause par la loi du 17 décembre 1996. Au terme de cette loi, en effet, l'arabe devrait être généralisé de façon accélérée à l'ensemble de toutes les activités avant la fin de l'an 2 000. La position du français, langue seconde enseignée à près de 4 500 000 élèves jusqu'au niveau du baccalauréat, langue également d'une presse quotidienne tirant à 700 000 exemplaires, langue aussi d'au moins 1 700 000 Algériens de France ou de Français d'origine algérienne, semble pourtant solidement établie. Néanmoins, il a été question récemment d'en remplacer l'étude par celle de l'anglais. Faut-il voir dans cet éventuel remplacement la conséquence des importants contrats commerciaux passés entre l'Algérie et les États-Unis et portant sur l'achat d'énormes quantités de pétrole ou s'agit-il de pressions politiques indirectes exercées sur la France? L'avenir répondra à ces questions.

Le paradoxe linguistique soulevé par l'état de la Francophonie met en évidence la complexité des rapports entre pays francophones. En effet, les tensions importantes pour l'avenir de la Francophonie ne se situent pas dans des États où la présence francophone n'a jamais été que secondaire, mais bien dans des pays dont les rapports avec les pays occidentaux sont anciens et complexes. Que deux ou trois pays, traditionnellement francophones, basculent dans la zone anglophone modifiera les chances de l'ensemble du monde francophone. Or, dans tous les exemples que l'on peut citer d'un abandon du français, généralement au profit de l'anglais ou de l'américain, il s'agit d'anciennes colonies de pays occidentaux francophones. L'approche de ce paradoxe devrait montrer tout l'intérêt qu'il y aurait à dissocier, dans les politiques linguistiques, les éléments identitaires liés à la langue, propriété de tous les francophones dont ceux d'adoption, et d'autres intérêts, politiques, économiques, religieux, etc., trop longtemps confondus.

### ***La diplomatie : le français langue des relations internationales?***

Il n'est guère difficile de donner des exemples de situations où, alors que le français aurait pu être utilisé, l'anglais lui fut préféré pour des raisons de « politesse » ou, plus simplement, pour des raisons d'opportunité. Dans un état des lieux tout récent, Bernard Destremau en cite des exemples : ainsi, et nos amis québécois ou franco-ontariens apprécieront, vers le milieu des années 1970 déjà, lorsqu'un ministre des Affaires étrangères français expliqua que, dans une réunion tenue à Ottawa, pour détendre l'atmosphère dans des discussions avec les États-Unis se rapportant à l'OTAN, il avait parlé anglais<sup>26</sup>. Dans un article de synthèse écrit en 1984 intitulé « L'utilisation de la langue française dans les organisations internationales<sup>27</sup> », Gabriel Beis avait déjà donné une vision

---

<sup>25</sup> Cf. *État de la Francophonie dans le monde. Données 1995–1996 et 5 études inédites*, Paris, La Documentation française, 1997, p. 83.

<sup>26</sup> *Revue des Sciences morales et politiques. Hors Série*, « La Francophonie. État des lieux », Paris, PUF, 1998, p. 3.

<sup>27</sup> Dans Daniel COSTE (dir.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984, p. 234 - 236.

nuancée de la position du français : très positive à certains égards, beaucoup moins à d'autres. L'auteur laissait entendre que la position relativement privilégiée du français dans les organisations internationales durant la décennie 1960–1970 était due à l'arrivée massive de nombreux pays neufs, anciennes colonies de la France ou de la Belgique. Il ajoutait toutefois que le maintien de cette situation dépendrait du sentiment de véritable indépendance qu'éprouveraient ces pays, notamment dans leurs relations avec leurs anciennes métropoles<sup>28</sup>.

Pour certains, tel Xavier Deniau<sup>29</sup>, le bilan demeure très positif sur le plan diplomatique, puisque 45 pays auraient rejoint les sommets diplomatiques de la Francophonie et que, selon les organisations, les pays francophones ou utilisant le français dans leurs relations diplomatiques regroupent de 40 à 50 pays. Inversement, parmi bien d'autres auteurs attentifs, Michel Guillou remarquait dès 1993 que si, statutairement, le sort du français semble assuré dans nombre d'organisations internationales<sup>30</sup>, dont l'ONU à New York où il est théoriquement la seconde langue de travail, dans la pratique les services utilisent essentiellement l'anglais. Il concluait que « tout montre [que] dans les organisations internationales, la tendance à l'usage prépondérant de l'anglais ne cesse de s'intensifier<sup>31</sup> ». La tendance n'est pourtant pas nouvelle puisqu'il y a plus de dix ans déjà on constatait qu'alors que le français et l'anglais étaient les seules langues de travail<sup>32</sup> du secrétariat des dix-neuf organisations du système des Nations Unies, le français ne cessait pourtant d'y régresser<sup>33</sup>.

La tentation du « tout anglais » a des causes multiples qui agissent concurremment : « restrictions budgétaires affectant prioritairement les activités de traduction, faiblesse des activités de formation linguistique, proportion restreinte de francophones dans les postes de responsabilité, insuffisance des outils de travail terminologiques, domination américaine dans les systèmes d'information automatisés qui réduit à la portion congrue les références dans d'autres langues que l'anglais, implantation d'organisations importantes dans un environnement anglophone (New York, Washington, Nairobi, etc.)<sup>34</sup>. » À ces causes déjà anciennes, il faut ajouter la tendance à employer de plus en plus fréquemment l'anglais dans les communications au sein de l'Union européenne. Seule langue de travail de 1958 à 1973, le français perd du terrain depuis devant l'anglais (surtout dans les domaines techniques). Actuellement une répartition par domaine tend à s'imposer. Mais elle

---

<sup>28</sup> Cf. aussi l'attitude récente de pays tels que l'Algérie, le Rwanda ou le Congo (ex-Zaïre) envers la Francophonie (voir supra).

<sup>29</sup> *Revue des Sciences morales et politiques. Hors Série*, « La Francophonie. État des lieux », Paris, PUF, 1998, p. 11-12.

<sup>30</sup> Il existerait dans le monde environ 12 500 organisations internationales dont, selon une estimation, 85 % ont l'anglais comme langue officielle (plus précisément, dans 51 % des cas l'anglais est l'une des langues officielles de l'organisation et dans 34 % des cas elle est la seule langue officielle de l'organisation); cf. Conseil de la langue française, *L'inforoute en français : un portrait québécois*, Québec, CLF, 1998, p. 29 et n. 11.

<sup>31</sup> *La Francophonie. Nouvel enjeu mondial*, Paris, Hatier, 1993, p. 34 – 35.

<sup>32</sup> À distinguer des langues officielles qui sont au nombre de six : arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe.

<sup>33</sup> Selon des statistiques de 1986 concernant les langues officielles de l'ONU, trente-neuf pays (contre soixante-neuf pour l'anglais) utilisaient le français dans leurs communications officielles, six l'employant parallèlement à d'autres langues. Sur ce plan, les statistiques actuelles notent une progression du français quant au nombre de pays l'employant, mais une nouvelle régression quant à son usage. Pour le débat général à l'ONU (1989) 44,8 % des discours avaient été prononcés en anglais, 16,88 en français, 12,98 en espagnol et 11,68 en arabe. D'après les chiffres de 1994, le français n'atteignait plus que 15 %. Actuellement, environ 90 % des documents préparatoires établis par le secrétariat de l'ONU sont préparés et rédigés en anglais.

<sup>34</sup> *Le Monde diplomatique*, août 1987, p. 21.

est elle-même instable et sujette à évolution<sup>35</sup>. Pour maintenir des positions face à la menace de l'anglais, des instructions ont été données récemment aux citoyens français devant entrer en relation avec les institutions de l'Union européenne pour qu'ils veillent à utiliser la langue française<sup>36</sup>.

Enfin, et on n'y prend pas garde habituellement, l'usage d'une langue étrangère requiert sur le plan individuel de tels investissements que la perspective d'en changer ne se fait pas spontanément. Surtout que ce qui paraît « urgent » est toujours de communiquer « immédiatement » : dans ce contexte, les valeurs identitaires et l'importance de la diversité culturelle sont fréquemment reléguées au second plan « provisoirement. » Dans la société de l'information qui se met en place, il est certain que l'ingénierie linguistique apporte une aide puissante au statut des langues qui « auront réussi leur informatisation. » Mais le prix à payer pour participer aux réseaux et aux autoroutes de l'information est certainement une uniformisation des manières de s'exprimer<sup>37</sup> et, au-delà, des manières d'être. La diversité des langues de travail ou des langues de secrétariat, comme celle des langues officielles, dans les organisations internationales, demeure une indispensable précaution pour la survie légitime de différentes manières d'être homme. Cela n'exclut évidemment pas le progrès technique mais le soumet à des impératifs humains d'un ordre supérieur.

Enfin, en ce qui concerne l'usage du français, peut-être faudrait-il distinguer selon l'origine nationale et même régionale des locuteurs et plutôt dire les « Français », les « Parisiens », les « Belges », car les attitudes des francophones peuvent être, même s'ils ont en commun l'usage du français, fort différentes. Perçus de l'extérieur et avec toute l'amitié qu'un « petit Belge » leur porte, les Français ont, comme les Allemands, mais pour des raisons différentes, tendance à adopter ce qu'on appellerait familièrement un « profil bas. » Certains analystes considèrent que la cause majeure du recul du français dans les relations internationales serait l'absence de conscience d'une identité linguistique des Français « dont beaucoup préfèrent ànonner un anglais médiocre alors qu'ils pourraient s'exprimer dans leur propre langue et ainsi mieux se faire comprendre, en particulier de leurs collègues d'expression française des autres pays, souvent indignés par ce comportement », selon les termes d'un commentateur du *Monde diplomatique* (août 1987, p. 21).

L'effondrement de la représentation collective traditionnelle de la France et de notre langue dans l'imaginaire des adultes français actuels est sans doute lié à la débâcle de 1940 ou à l'humiliation des guerres coloniales, souvent perçues comme injustifiées et de surcroît perdues. Peut-être également doit-on y voir la volonté de s'adapter au mieux aux conditions de la modernité et du marché : la position de dominé (même relatif) suggère l'effacement ou la mise entre parenthèses du maximum de traits identitaires et en tous cas de tous ceux qui pourraient faire obstacle à un rapport optimum avec le dominant. On a rappelé plus haut l'attitude apparemment progressiste d'Alain Minc optant depuis de nombreuses années pour le « tout anglais. »

---

<sup>35</sup> Sur ces questions l'ouvrage fondamental, qui devra être complété pour les cinq dernières années, reste celui de Norman Labrie, *La construction linguistique de la Communauté européenne*, Paris, Champion, 1993.

<sup>36</sup> Cf. le texte de ces instructions sur le site Internet du « Bulletin Officiel » de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/bo> au n° 29 du 16 juillet 1998 (information communiquée par Claude Truchot de l'Observatoire linguistique.

<sup>37</sup> Loïc Depecker, « Le plurilinguisme et l'avenir des langues », dans *Universalita* 1997, Paris, 1997, p. 115.

Concluons sur ce point. Différentes réunions et colloques ont eu lieu depuis une vingtaine d'années où le même diagnostic, avec quelques nuances selon les circonstances et les orateurs, a été posé et souvent les mêmes remèdes proposés. Leur répétition démontrerait l'inanité de ces efforts soit sur le plan des analyses, soit sur le plan des solutions. Paradoxalement, les enjeux se situent moins dans les fluctuations statistiques des usages de l'anglais et du français, ou d'autres langues officielles dans des organisations internationales, que dans le maintien de l'obligation de la conception d'une pensée à visée internationale dans deux ou plusieurs langues et ensuite dans l'obligation de sa transposition dans d'autres langues qui, toutes, auront même pouvoir et même légitimité. Le droit communautaire européen représente pour nombre de pays en voie d'association et d'unification un modèle que ne peut représenter le droit américain. La raison en est très simple : elle est liée à l'obligation de travailler en plusieurs langues au sein de l'Union européenne, ce qui impose de concevoir les projets selon plusieurs modes de pensée et ensuite d'en fournir autant de traductions fidèles qu'il y a de langues officielles communautaires. Mais l'obligation d'altérité ne s'arrête pas là : personne, ni État, ni personne physique ou morale, ne peut se prévaloir de l'interprétation d'une disposition communautaire dans la mesure où les traductions officielles dans les autres langues de l'Union n'imposent pas la même interprétation. Revenons au français, langue internationale : tant que les organisations internationales reconnaîtront à notre langue un statut identique à celui de l'anglais, l'essentiel demeure sauf. Par ce simple fait, le français imposera la pluralité des débats et des conceptions, et remplira sa mission internationale.

***Le juridique : droit du sol ou droit des citoyens. Protéger les plus forts ou renforcer les plus faibles?***

En différentes régions du monde, et les exemples historiques transforment dans ce cas les observations en loi, les minorités linguistiques, du moins lorsqu'elles ne détiennent pas le pouvoir politique, économique et culturel, subissent une lente érosion au profit de langues majoritaires. En situation de domination, on constate que le phénomène se produit également envers les majorités qui tendent à s'assimiler progressivement à la minorité détentrice du pouvoir (ex. : historiques de l'Irlande ou de l'Écosse, etc.). Avec l'avènement des nationalités, l'idée est venue d'accorder une protection aux communautés dont les langues étaient menacées ou étaient perçues comme telles. Les législations sur l'acquisition et la transmission des nationalités avaient imaginé deux types de droit, appelés le *ius soli* et le *ius sanguinis*. Dans le premier cas, la nationalité s'accordait en fonction du lieu de la naissance, dans le second selon la nationalité d'un ou des deux parents. Selon les besoins et la politique démographiques, certains pays adoptaient une des dispositions ou l'autre, voire (ce fut et c'est encore le cas de la France) les deux simultanément.

Par analogie avec ces dispositions, les législations linguistiques reposent habituellement soit sur le droit des personnes, soit sur le droit du sol. On peut imaginer une combinaison des deux systèmes permettant l'application du droit du sol et la reconnaissance de droits personnels accordés aux minorités. Il semble cependant que la combinaison des deux systèmes entraîne dans la pratique certaines difficultés et suscite éventuellement des tensions, voire des conflits entre communautés. Dans les États multilingues fédérés, on reconnaît généralement l'usage d'une langue par territoire ou par État. Dans ce cas, les minorités sont ou s'estiment souvent mal protégées, même si elles bénéficient du régime d'une reconnaissance de leurs droits individuels. Illustrons cela par deux

exemples pris dans le cadre de la Francophonie, le Canada et le Québec d'une part, la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale de l'autre.

L'adoption, en 1977, par le gouvernement de René Lévesque de la fameuse « loi 101 » (ou Charte de la langue française) fait de la légitimité de l'aménagement linguistique une question centrale de la politique du Québec. Ce texte proclame sans ambages la primauté du français dans tous les domaines. Les anglophones entameront dès lors une série ininterrompue d'actions en justice et de contestations devant les tribunaux et la Cour suprême du Canada. Plusieurs dispositions, notamment sur l'unilinguisme français obligatoire dans l'affichage commercial, en sortiront affaiblies<sup>38</sup>. Le gouvernement libéral de Robert Bourassa proposa et fit voter en 1993 la « loi 86 », qui autorise l'affichage bilingue, à l'extérieur comme à l'intérieur, à condition que le français occupe la place principale. En novembre 1996, M. Lucien Bouchard impose au congrès du PQ de maintenir la « loi 86 » et cela malgré l'opposition d'une bonne partie de sa base. Enfin, en juin 1997, le gouvernement fait voter par l'Assemblée nationale le projet de « loi 40 », modifiant la Charte de la langue française. Une commission de protection de la langue française est ainsi créée avec mission d'assurer le respect des textes légaux dans le domaine. Les anglophones et les porte-parole libéraux attaquent ce nouvel organisme comme étant une « police de la langue. » Pour les souverainistes au contraire la commission paraît indispensable pour empêcher une anglicisation insidieuse de la nation québécoise. Voilà le résumé des faits.

La question qui doit se poser est double : d'une part, quelle est l'efficacité d'une politique du *ius soli* dans des cas concrets comme celui du Québec avec la minorité anglophone en son sein, mais surtout avec ce qu'on appelle maintenant « l'océan anglophone » tout autour et qui donne force et vigueur à cette minorité? D'autre part, et bien que la situation ne soit pas strictement comparable, comment éviter pour les minorités francophones du restant du Canada, et notamment dans l'Ontario ou dans les Provinces maritimes (surtout quand elles ne constituent pas par ailleurs des majorités locales), qu'elles ne soient traitées de « la même manière » que les minorités anglophones au Québec, ou du moins de la même manière que celles-ci ont le sentiment d'être traitées<sup>39</sup>?

Appliquer le *ius soli* comme règle générale protégeant et réglant les rapports de la communauté majoritaire et le tempérer par un *ius personnae* à définir selon les situations, afin d'accorder une protection à la ou aux communautés minoritaires, est une solution ambiguë. En effet, le résultat de la combinaison de ces deux droits risque fort d'être dépendant des rapports de force, autres que simplement démographiques, entre les communautés en présence. Une minorité dans une situation de dominée pourra renoncer à faire usage de droits que souvent elle n'a pas eu les moyens d'exiger ou même de formuler, ainsi certaines minorités francophones en Acadie. Cette attitude, très courante, s'explique par la situation de domination subie et par la volonté d'en sortir en s'identifiant le plus complètement possible (et donc aussi par les usages de la langue) à la communauté dominante. La volonté de mimétisme peut même conduire à vouloir changer son nom (exemples

---

<sup>38</sup> Cf. Bernard Cassen, « La langue française au cœur de l'identité », dans *Le Monde diplomatique*, janvier 1997, p. 15.

<sup>39</sup> Sur l'ensemble de la question identitaire au Québec et au Canada en général, cf. une synthèse récente, mais déjà partiellement dépassée, *La question identitaire au Canada francophone*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994.

— Sur les identités culturelles, cf. Paul Wijnands, *Dictionnaire des identités culturelles de la Francophonie*, Paris, CILF, 1993.

nombreux en Amérique du Nord) et jusqu'à son aspect extérieur<sup>40</sup>. On constate que, malgré les droits accordés à la personne et surtout si celle-ci est ou se ressent comme isolée, l'assimilation à la communauté dominante se poursuit presque inéluctablement. Par contre, une minorité placée dans une situation de dominant pourrait presque se passer de droits que la communauté majoritaire lui accorde de facto dans les rapports quotidiens. Le danger dans ce cas consiste à ce que l'attrance exercée par la minorité n'aboutisse à la progressive assimilation d'éléments de la majorité. C'est le phénomène qui, il y a quelques décennies, fut observé en Belgique, dans les Flandres, et qui fut appelé la « tache d'huile. »

La Région de Bruxelles-Capitale en Belgique connaît depuis des années un chantage d'un autre ordre. La minorité néerlandophone y est très peu nombreuse. Toutefois, pour que la communauté flamande continue à accepter la présence de « minorités » protégées en périphérie bruxelloise, mais sur son territoire, elle exige en contrepartie, pour sa minorité bruxelloise, des droits qui à certains égards la placent sur le même pied qu'une écrasante majorité francophone. En interdisant de surcroît tout recensement linguistique, elle interdit la constatation, néanmoins établie par d'autres voies, d'importantes majorités francophones périphériques, majorités que la communauté flamande s'autorise donc à traiter en tant que minorités. Dans cet exemple, les rapports de force ne peuvent s'évaluer que globalement, la communauté flamande obtenant par la pression exercée en certaines régions ce qu'elle n'aurait pu obtenir d'une autre manière.

Le paradoxe dans cette question des droits linguistiques résulte du fait qu'il est impossible de déterminer abstraitement et juridiquement un système universel qui soit efficace et respectueux des droits des diverses communautés. La dynamique des évolutions devrait inciter à la prudence afin de sauvegarder, également dans le futur, les droits des parties.

### ***La standardisation du français : un ou des français?***

L'intérêt de la Francophonie réside dans la constitution d'un grand espace linguistique communautaire dans lequel l'identité de langue et de système de représentations mentales à laquelle la langue renvoie inmanquablement assure un cadre commun de références à l'ensemble des citoyens. Les idéaux de la Révolution de 1789 exigeaient pour être mis en œuvre que soit forgée une communauté de langue et de références culturelles. On connaît l'énorme effort consenti depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en France, mais aussi ailleurs, pour que le français devienne réellement la langue commune de tous, condition indispensable pour que le droit soit effectivement identique pour tous, condition évidente également pour que la gestion, politique et administrative, soit commune sur toute l'étendue de l'État-Nation. On connaît aussi les conséquences de ces positions pour les minorités allophones, qu'elles aient utilisé des formes dialectales du français ou encore des langues appelées aujourd'hui locales ou régionales<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> Cf. dans le film *Pain et chocolat*, l'immigré italien fortement désireux de s'installer en Suisse et qui se teint les cheveux en blond pour mieux ressembler aux Suisses alémaniques dont il prend ostensiblement le parti, dans un café, lors d'un match de football opposant une équipe italienne et une équipe suisse.

<sup>41</sup> Voir déjà dans ce sens Willy Bal, « Langue française : unité et diversité », dans *Une langue française ou des langues françaises? (Actes de la 8<sup>e</sup> Biennale de la Langue française (Jersey 1979))*, Dakar, ACCT – Nouvelles Éditions Africaines, 1983, p. 55-68. Le même questionnement apparaît comme fondamental dans Philippe Blanchet, *Introduction à la complexité de l'enseignement du français langue étrangère*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1998.

La standardisation de la langue devenait ainsi la condition de son expansion d'abord et de son usage constant ensuite, en tant qu'instrument d'une politique qui se voulait de solidarité et d'émancipation pour tous les citoyens. Certes, le respect de la norme fut poussé en France, et concernant le français, bien au-delà de ce qu'exigeait strictement l'uniformisation linguistique indispensable à l'avènement d'un État moderne. Ailleurs, aux mêmes exigences répondirent des processus de standardisation moins contraignants pour les usagers, ce fut notamment le cas pour l'anglais et surtout pour l'américain<sup>42</sup>. La différence de rapport à la norme linguistique n'est pas sans incidence sur l'avenir de la Francophonie. On se souviendra aussi des oppositions très fortes qui se sont manifestées à l'occasion des récentes, et combien timides, propositions de réforme de l'orthographe française. Ces propositions furent finalement adoptées, après des larges débats, mais elles demeurent d'application facultative.

La relativement faible faculté d'adaptation linguistique des locuteurs francophones aux situations contemporaines se manifeste aussi par les protestations, l'indifférence ou l'ironie qui ont entouré des initiatives se rapportant à notre langue, telles que l'entreprise de féminisation des noms de fonctions et de professions. Dans cet exemple, le conservatisme dépassait, comme c'est sans doute toujours le cas, la simple question des usages linguistiques. Si on prend conscience, comme le soulignent de nombreuses analyses, que l'avenir du français se joue en Afrique<sup>43</sup>, énorme réservoir humain, continent aux ressources encore méconnues, on doit se demander comment il faut se situer par rapport à une norme encore très largement, quoique plus exclusivement, française, voire parisienne<sup>44</sup>.

La Francophonie n'aura d'avenir que dans la mesure où son projet se révèle véritablement fédérateur entre l'ensemble des pays ayant en commun ou en partage l'usage du français. Le corollaire de cette exigence fondamentale s'exprime dans une relative autonomie de destin. Différents signes se manifestent aujourd'hui pour revendiquer davantage d'autonomie pour les français régionaux et locaux. Les usages, grammaticaux et lexicaux, commencent à être répertoriés. On publie des dictionnaires de français régional et local reprenant en détail les particularités que commencent à mentionner depuis quelques années les principaux dictionnaires d'usage. Peut-on aller

---

<sup>42</sup> Il faut distinguer toutefois d'une part la grande tolérance vis-à-vis des règles d'usage de l'anglais ou de l'américain et d'autre part la très forte pression exercée sur les allophones pour qu'ils passent à l'usage de l'anglais ou de l'américain. En d'autres mots : grande tolérance interne, forte intolérance externe!

<sup>43</sup> Sur ce plan, la situation est semblable pour le français et l'anglais; cf. Conseil de la langue française, *L'inforoute en français : un portrait québécois*, Québec, CLF, 1998, p. 27-28.

<sup>44</sup> La question a été largement étudiée dans de nombreux travaux portant sur l'apprentissage du français, de l'orthographe à la grammaire, centré sur l'intériorisation d'une norme linguistique certes, mais également et essentiellement sociale. Voir comment la citoyenneté française est passée historiquement à travers le processus d'alphabétisation dans les travaux classiques édités par François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, 2 vol.; sur la socialisation par le moyen de l'orthographe, les recherches de N. Catach ou sous sa direction ont lancé d'importantes recherches sur le rôle de l'orthographe française. Dans le prolongement de ces travaux, l'ouvrage récent de Bernadette Wynants, *L'orthographe, une norme sociale. La construction sociale et les transformations de l'orthographe française*, Sprimont, Mardaga, 1997, analyse les rapports entre les deux termes dans la société francophone contemporaine et en souligne judicieusement les enjeux. Il va de soi que, pour toutes les raisons que Bernadette Wynants développe et d'autres, liées aux questions des rapports de pouvoir, les mêmes problèmes se posent partout où à travers la question s'expriment également des rapports de domination.

plus loin? Plusieurs études soulignent les tendances actuellement à l'œuvre dans diverses régions. L'étude récente de Paul Zang Zang sur le processus de dialectalisation du français en Afrique<sup>45</sup>, bien que centré sur la situation au Cameroun, montre comment l'indépendance des anciennes colonies françaises ou belges a eu comme contrecoup une « coupure », également linguistique, entre l'ancienne métropole et ses anciennes colonies. Il faudrait en dire autant de bien des territoires francophones où se développent des processus de spécification linguistique<sup>46</sup>, ainsi en Algérie, etc. Progressivement le français d'Afrique s'émancipe et prend davantage la couleur locale. La nécessaire standardisation indispensable au maintien de l'intercompréhension compensera-t-elle, notamment par les médias et par l'enseignement, les forces centrifuges et de différenciation ou assistera-t-on à un éclatement du domaine?

Mais le problème ne se limite évidemment pas à l'Afrique et le phénomène tend à se reproduire partout où des rapports de domination se sont instaurés, soit entre francophones, soit entre francophones et allophones. La question de l'intériorisation d'une norme extérieure dans la défense et la protection de son identité culturelle et linguistique se pose particulièrement pour toutes les communautés francophones minoritaires partout dans le monde. Louise Péloquin-Faré, après d'autres, explique ainsi le déclin du franco-américain en Nouvelle-Angleterre comme résultant de différentes causes dont également l'introjection d'une norme extérieure, aliénante au sens propre, à savoir la norme du français dit parisien<sup>47</sup>. Sans l'autodévaluation que cette intériorisation suppose, le français de la Nouvelle-Angleterre aurait certainement mieux résisté à l'américain. D'ailleurs, les Franco-Américains ont depuis quelques années réestimé ou réévalué leur propre langue au point de valoriser moins et l'américain et le « français parisien. » Ce que cet auteur avait noté pour les « Petits Canadas » et la Nouvelle-Angleterre, Pol Chantraine le relève également pour différents points de l'Acadie où une attitude semblable tant vis-à-vis de l'américain que par rapport au français, à leur français, se manifeste puisqu'en divers endroits on lui a affirmé que l'Acadien était complexé par sa langue envers les Français, tout comme envers les Anglais d'ailleurs<sup>48</sup>.

La question se pose aussi pour toutes les autres langues répandues sur de vastes territoires, surtout discontinus, et principalement pour l'anglais. On sait que l'intercompréhension entre anglophones serait menacée par de trop grandes différences entre variétés locales. Jusqu'à présent, les anglophones sont parvenus à maintenir une compréhension suffisante entre l'ensemble des locuteurs. En sera-t-il toujours de même? Les moyens modernes, enseignement et médias, parviendront-ils à compenser les forces différenciatrices? En ce qui concerne la Francophonie, comment se comporteront sur ce plan les communautés francophones réparties dans le monde et plus particulièrement celles d'Afrique?

---

<sup>45</sup> *Le français en Afrique. Le processus de dialectalisation du français en Afrique*, Cambridge, LINCOM Europa, 1998, 450 p.

<sup>46</sup> Nous employons ce terme neutre pour éviter ceux, techniques, de dialectalisation, de créolisation ou de pidginisation.

<sup>47</sup> « Les attitudes des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre envers la langue française », dans Noël Corbett (dir.), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 149 sq.

<sup>48</sup> « L'Acadie, un pays en morceaux », dans Noël Corbett (dir.), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 161 sq.

Il importe donc, tout en préservant une communauté de communication, de veiller à ce qu'au sein de la Francophonie chaque communauté, aussi humble soit-elle, ait ou obtienne les conditions de son autonomie linguistique. Il faut éviter qu'aux difficultés résultant d'une situation de domination, par exemple en contexte où les francophones sont minoritaires, s'ajoute la difficulté de devoir s'appropriier, pour qu'elle devienne « sa » langue, une langue qui est perçue comme « étrangère. » En d'autres termes, il s'agit de repérer les situations où le « français », selon le cas le « français hexagonal », le « parisien », le « français international », etc., est vécu sur un mode de domination par rapport à un français local, régional ou social, vécu sur le mode du dominé. Cette situation ne se vit pas seulement dans les rapports entre anciens colonisés et anciens colonisateurs, ou français périphériques et français des métropoles, mais elle se vit aussi à l'intérieur d'aires francophones trop aisément présentées comme homogènes (la France, la Belgique, le Québec, etc.)<sup>49</sup>.

Le paradoxe se situe ici dans l'apparente contradiction entre une nécessaire standardisation qui passe par l'adoption de normes uniques et les revendications légitimes pour une relative différenciation linguistique du français. Pour que la communication demeure possible entre francophones, les forces politiques, sociologiques et pédagogiques doivent concourir au maintien d'une unité linguistique indispensable, sans pour autant prendre le risque de l'éclatement d'une Francophonie au sein de laquelle certaines communautés ne se sentiraient plus chez elles.

### *L'apprentissage du français langue étrangère*

Les statistiques<sup>50</sup> concordent depuis de nombreuses années pour souligner la régulière progression du nombre d'élèves ou d'étudiants qui apprennent le français comme langue étrangère (première, deuxième ou troisième langue étrangère). Corrélativement, les annuaires signalent la croissance continue du nombre de professeurs de français langue étrangère dans le monde. D'ailleurs, en plusieurs endroits de la Francophonie se sont créés des programmes complémentaires destinés à la formation des enseignants de français langue étrangère (ainsi à l'Université de Louvain en Belgique). Signalons au passage l'évolution positive tant des pays francophones que des pays demandeurs d'enseignants de français langue étrangère qui consiste à accepter que ces enseignants puissent provenir ou avoir été formés, et aussi valablement, dans d'autres pays francophones que la France. L'évolution est récente et il fallait la souligner.

L'ensemble des recueils statistiques disponibles donnent une progression globale du nombre d'élèves qui apprennent le français et du nombre de leurs professeurs. Lorsqu'il y a des reculs, ils ne sont que momentanés et locaux. Nous nous bornerons ici à citer et à comparer deux ensembles

---

<sup>49</sup> Voir déjà dans le même sens François Mariet, « Sur la notion de diffusion du français », dans Daniel Coste (dir.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984, p. 207-208.

<sup>50</sup> Outre les données statistiques rapportées plus loin, on trouvera de précieuses indications sur l'enseignement du français langue étrangère dans les ouvrages suivants : Ministère des Affaires étrangères, *Une politique pour le français*, Paris, La Documentation française, 1996, 123 p., donne une synthèse préparée par la Direction de la Coopération culturelle et linguistique du ministère des Affaires étrangères, expose la situation du français dans le monde ainsi que le bilan de cinquante ans de politique linguistique, précieuses indications sur le réseau pédagogique et culturel actuellement en place à l'étranger; sur les aspects pédagogiques, sociolinguistiques, culturels, etc., cf. la synthèse de Philippe Blanchet, *Introduction à la complexité de l'enseignement du français langue étrangère*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1998.

statistiques provenant, le premier, de recueils de vulgarisation, les Quid (Laffont-RTL, Paris) annuels, le second, de recueils édités par le Haut Conseil de la Francophonie et dont la périodicité est en principe également annuelle.

D'après les statistiques de 1998 (Quid 1999, données identiques à celles de l'édition du Quid 1991), il y aurait dans le monde près de 100 millions de personnes qui auraient étudié le français comme langue étrangère, uniquement dans les pays non considérés comme francophones. Le français était enseigné comme langue étrangère à environ 25 000 000 d'élèves par environ 250 000 professeurs. En 1984, d'après les mêmes sources statistiques (Quid 1984), il y avait un total de 22 000 000 d'élèves dans des pays non considérés comme francophones, pour un total d'environ 200 000 professeurs (répartition : Europe 9 500 000, Amérique latine 4 000 000, Afrique noire et Océan Indien 4 000 000, Amérique du Nord 2 500 000, Moyen-Orient 1 000 000, Asie-Océanie 1 000 000).

Dans ses États de la Francophonie dans le monde, le Haut Conseil de la francophonie donne des indications beaucoup plus détaillées, globalement les plus complètes. Dans le rapport édité en 1994, figuraient même les résultats d'une grande enquête mondiale sur « l'enseignement du français dans le monde 1984-1994 », données reprises et complétées en 1996<sup>51</sup>. Ces données divergent fortement de celles reprises dans les volumes du Quid. Il y aurait eu en effet en 1994 plus de 55 000 000 d'élèves de français hors de France, soit plus du double que le total signalé par l'autre source, pour un nombre total de plus de 990 000 professeurs de français hors de France, soit près du quadruple de ce que mentionne l'autre source, ces deux chiffres devant encore être majorés en fonction des données plus récentes fournies dans le dernier rapport sur la Francophonie. De tels écarts ne peuvent se justifier que parce qu'ont été prises en compte d'un côté des catégories d'élèves et de professeurs qui n'ont pas été reprises dans l'élaboration des autres statistiques établies de l'autre côté.

Quoi qu'il en soit de ces divergences, un examen plus détaillé des statistiques met en évidence des situations d'enseignement très différentes d'un pays ou d'une région à l'autre. Il en est ainsi tant pour le rapport entre nombre d'élèves et nombre de professeurs que pour les niveaux auxquels les cours de français se donnent. Des données brutes, on tire néanmoins deux rapports intéressants. Le premier concerne le nombre moyen d'élèves par professeur. Selon le Quid 1998, ce rapport serait pour le monde d'environ 1 professeur pour 250 élèves, tandis que pour l'État 1995-1996, le rapport serait d'un professeur pour environ 56 élèves. Ces chiffres doivent cependant être interprétés en fonction de deux variables dont une au moins est peu disponible et connue. En effet, on aboutit aux mêmes résultats soit que chaque professeur ait de grandes classes, soit que les élèves aient peu d'heures de cours.

---

<sup>51</sup> Résultats publiés dans *État de la Francophonie dans le monde 1994*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 75-193. Des compléments à cette grande enquête et de nouvelles données plus récentes figurent dans le rapport édité en 1997 : *État de la Francophonie dans le monde. Données 1995-1996 et 5 études inédites*, Paris, La Documentation française, 1997, p. 43-62.

Le second rapport intéressant devrait également être interprété en fonction de deux variables : 55 000 000 ou 25 000 000 d'élèves, selon les sources, apprennent actuellement le français comme langue étrangère tandis que 100 000 000 de personnes, d'après une source, l'auraient étudié au temps de leur scolarité, soit un rapport, selon les sources, allant de 1 à 2 ou à 4. Il serait intéressant de voir la répartition des âges des 100 000 000 d'anciens élèves. Les données devraient également distinguer les élèves d'un enseignement de plein temps de ceux qui suivent le français en cours du soir ou dans le cadre d'une spécialisation.

Dans le domaine de l'apprentissage du français, le paradoxe réside dans un accroissement continu du nombre d'élèves, du moins dans une écrasante majorité de pays, et dans un accroissement concomitant du nombre d'enseignants, alors que l'usage qui est fait du français langue étrangère semble se restreindre. Deux interprétations du paradoxe sont plausibles : sans doute pourrait-on formuler des observations semblables pour l'ensemble des langues étrangères enseignées dans le monde, sauf quelques situations exceptionnelles presque toutes favorables à l'anglais. Cela signifierait que l'enseignement des langues étrangères serait, au moins relativement, inefficace. José Carlos Herreras confirme cette hypothèse ainsi qu'on le verra plus loin<sup>52</sup>, puisque, selon ses sources, près de la moitié des élèves ayant appris une langue étrangère se reconnaissent incapables de participer ensuite à une conversation dans cette langue. Cette précision conduit à la seconde interprétation du paradoxe : l'inefficacité apparente de près de la moitié des apprentissages du français langue étrangère ne doit-elle pas être attribuée à un ensemble de causes pouvant aller des mauvaises conditions pédagogiques jusqu'à l'insuffisance d'enseignants, en passant par le nombre trop faible d'heures de cours ou l'absence de pratique, la mauvaise image du français ou une motivation insuffisante pour l'étudier? Une amélioration de la situation sur ce plan consisterait à viser peut-être moins un accroissement continu du nombre d'élèves et du nombre d'enseignants, mais une amélioration des facteurs positifs de l'apprentissage du français chez davantage d'élèves.

### *La pédagogie du français*

Les statistiques concernant l'apprentissage du français comme langue étrangère ne donnent qu'une idée superficielle de la compétence réellement acquise par les élèves et qui les rendrait aptes à communiquer en français. En premier lieu, les statistiques ne donnent que rarement ou pas du tout d'indications sur le niveau de connaissance atteint. Habituellement on manque aussi de données sur la certification de ces connaissances et, sauf conditions privilégiées de vérification (lycées français, Alliance française, universités membres de l'AUEPELF, etc.), de garanties sur les modalités concrètes de certification. Bien souvent lorsqu'on évoque l'enseignement des langues étrangères, on se contente de citer le nombre d'élèves qui le suivraient, mais sans apporter de précisions sur le nombre d'heures par semaine et par année, ni sur les niveaux supposés atteints. Il est pourtant évident que suivre un cours de français comme première langue étrangère à raison de cinq heures par semaine ou comme troisième ou quatrième langue étrangère une heure ou deux par semaine ne peut être considéré comme équivalent.

---

<sup>52</sup> « Le bilinguisme dans l'Union européenne : un objectif à atteindre », dans José Carlos Herreras (dir.), *L'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union européenne*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1998, p. 15, et les tableaux p. 16 et 17. Cf. aussi infra.

On possède encore moins de renseignements statistiques sur les conditions pédagogiques de l'enseignement du français langue étrangère. Les résultats obtenus dépendent pour une bonne part de ces conditions : enseigner à dix élèves de même niveau culturel et scolaire n'est pas équivalent à enseigner à une classe de trente élèves de niveaux culturels et scolaires différents. Selon qu'on vise une connaissance active ou passive, de la langue parlée ou de la langue écrite, d'une langue spécialisée ou de la langue quotidienne, etc., non seulement les méthodes varient, mais également les résultats. Enfin, on sait aujourd'hui que les représentations mentales qu'une communauté se fait de la langue et de la culture apprises influent grandement sur la qualité de l'apprentissage. Cet aspect a joué un rôle déterminant dans l'apprentissage du russe langue étrangère dans les anciennes démocraties populaires de l'Europe de l'Est. Il constitue certainement un facteur positif puissant en faveur de l'anglo-américain dans nombre de pays.

Malgré cela, la plupart des données statistiques disponibles, surtout lorsqu'elles devraient permettre d'élaborer des statistiques évolutives et comparatives, sont déficientes sur l'ensemble de ces points. Elles permettent de ce fait d'interpréter les données brutes dans un sens plus ou moins optimiste, pessimiste ou réaliste, selon les tempéraments et les desseins politiques ou autres. Certaines études commencent à paraître, surtout concernant la maîtrise des langues étrangères dans des ensembles bien déterminés (entre autres l'Union européenne). Ainsi, un sondage réalisé en décembre 1990, simultanément dans les douze pays que comportait alors l'Union européenne (TASK FORCE - INRA 1991), sur un échantillon représentatif constitué de 7 600 personnes âgées de 15 à 25 ans, souligne l'inefficacité profonde des systèmes d'apprentissage des langues au sein de l'Union.

Comme le note José Herreras<sup>53</sup>, « si nous analysons les différences des pourcentages entre les langues apprises et les langues parlées dans la moyenne européenne, nous pouvons constater qu'à peu près la moitié des jeunes qui ont appris une langue sont capables de la parler », soit 50 % des jeunes Européens ayant eu un apprentissage d'une langue étrangère au moins, sur lesquels la moitié n'en a tiré aucun profit pratique. Plus grave pour le français, si 42 % des Européens ont appris le français comme langue étrangère, 19 % seulement se reconnaissent capables de tenir une conversation dans notre langue. D'après le tableau donné par Herreras, la moyenne européenne étant de 50 %, on constate qu'elle est respectée pour les autres langues étrangères apprises, mais qu'il y a deux exceptions : le français précisément avec 19 sur 42, soit 45 %, et l'anglais avec respectivement 42 sur 66, soit 64 %. En d'autres termes, les résultats atteints par l'anglais langue étrangère sont de près de la moitié meilleurs que ceux obtenus dans l'enseignement du français langue étrangère.

À quoi attribuer cette importante différence dans les résultats de l'enseignement des langues étrangères? La réponse est complexe : d'abord au fait que toutes les langues ont été mises sur le même pied dans ces statistiques. Or, apprendre le français comme première langue étrangère ou comme troisième, voire quatrième, avec des variations parallèles dans le nombre d'heures consacrées à cette activité, entraîne normalement des différences de connaissance. Faut-il aller au-delà? Nous

---

<sup>53</sup> « Le bilinguisme dans l'Union européenne : un objectif à atteindre », dans José Carlos Herreras (dir.), *L'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union européenne*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1998, p. 15, et les tableaux p. 16 et 17.

serions enclin à répondre affirmativement sur la base des données disponibles : en effet, le même argument devrait jouer pour toutes les langues venant en deuxième, troisième ou quatrième place. Or, ce n'est pas le cas : les scores obtenus pour toutes les autres langues se situent exactement à 50 %. Peut-être donc faut-il voir dans ces mauvais résultats la conséquence d'une politique inadéquate en matière d'enseignement et surtout en ce qui a trait aux représentations associées habituellement à la langue française.

### *L'administration et la langue française*

Dans le cadre de la Francophonie, quatre pays jouent un rôle spécifique. Ce sont d'ailleurs les mêmes pays qui organisent la présente réunion. Ces pays ont sur le plan politique intérieur une administration spécifique au service de la langue française. La situation de la langue française n'est pas la même dans chacun de ces pays : seule langue nationale en France, le français partage ce privilège avec d'autres langues au Canada, en Belgique et en Suisse. Néanmoins, dans chacun de ces trois pays, les régions exclusivement ou à forte majorité francophones ont une organisation politique particulière qui fait de ces régions des entités largement autonomes dans le cadre de fédérations politiques plus vastes. Les quatre pays francophones organisateurs de cette conférence ont donc mis en place des administrations au service de la langue française et dont les missions sont aussi bien intérieures qu'extérieures. En procédant ainsi, les autorités politiques de ces quatre pays ont entendu concrétiser leurs préoccupations en matière de défense et de promotion de la langue française. Les missions peuvent être regroupées en trois rubriques rapidement désignées : missions internationales, missions nationales et missions « régionales. » Elles pourraient également être classées autrement : missions envers les allophones, réparties en missions de défense du français et missions de promotion, et d'autre part missions envers les francophones, pour les maintenir dans la communauté francophone ou pour améliorer leur connaissance et leurs rapports à la langue française.

Dans les différentes missions, on distingue entre des missions strictement linguistiques et celles qui impliquent un rapport entre la langue et d'autres activités. En réalité, le découpage des missions correspond à un découpage préétabli des multiples activités politiques et administratives. Or, même s'il correspond à une évolution historique qui fut celle des pays occidentaux depuis la Renaissance, et également à la division des activités scientifiques telles qu'elles sont généralement pratiquées aujourd'hui dans les universités et les centres de recherche, ce découpage mérite réflexion. En effet, la répartition des missions repose sur des présupposés concernant la nature des activités humaines et les rapports qu'elles entretiennent ou non entre elles. Illustrons ceci par trois exemples. Les documents administratifs rédigés en français concernent l'ensemble des citoyens auxquels ils sont destinés et qui, de ce fait, sont censés les comprendre dans les actes administratifs qu'ils s'appêtent à poser. Pourtant, ce ne fut que très récemment et dans une mesure encore relativement limitée que les autorités politiques et administratives prirent conscience de ce que cette exigence signifiait sur le plan langagier. Il faudrait souligner une carence semblable de la part des spécialistes de la langue et de ceux qui ont en charge l'enseignement à tous les niveaux. Les études d'intelligibilité de documents administratifs sont récentes et encore peu nombreuses. Peu d'efforts ont été accomplis dans ce domaine aussi bien envers le public actuel et le public futur (les écoliers) qu'envers les fonctionnaires. Ce qui a pu être réalisé dans ce domaine est néanmoins encourageant : la question se pose de savoir pourquoi les expériences de ce type ne se multiplient pas.

La question de la féminisation des noms de profession constitue un deuxième exemple. Ici aussi la question ne fut abordée que très tardivement. Les aspects politiques, au sens large du terme, de la féminisation des noms de fonction apparaissent pourtant assez aisément. Les spécialistes de la langue ne s'étaient cependant guère souciés de cet aspect des choses, se contentant, dans le meilleur des cas, « d'observer » le fonctionnement de la langue au lieu d'y réfléchir en corrélation avec les autorités politiques. Toutefois, si dans ces deux exemples les services de la langue française de nos quatre pays ont été au centre des réformes proposées ou des actions entreprises, c'est non seulement en raison du dynamisme qu'ils étaient prêts à mettre au service de leurs finalités, mais également parce que, dans aucun de ces exemples, d'autres services administratifs particuliers n'étaient directement impliqués. Même si, en France, et dans une mesure encore moindre dans les trois autres pays, existe une répartition des missions entre différents ministères, secrétariats ou administrations, il n'en demeure pas moins que, sur les rapports entre langue, processus identitaire, croissance et développement dans tous les domaines, on manque encore de travaux scientifiques et, par voie de conséquence, d'applications complexes.

Certaines initiatives ont commencé à voir le jour : l'Agence francophone pour l'Enseignement et la Recherche (ou AUPELF-URELF), qui date déjà de 1961, ou l'Assemblée internationale des Parlementaires de Langue française (AIPLF) fondée en 1967 déjà, deux initiatives dont les missions semblent évidentes, ou le Forum francophone des affaires (FFA), créé en 1987 à l'initiative du Québec et du Canada, et dont le but est de développer les échanges économiques entre les pays francophones. Ces organismes ont des missions précises et fort utiles dans le cadre de la Francophonie. Pourtant subsiste, apparemment, là aussi un paradoxe qui se retrouve d'ailleurs dans tous les pays occidentaux, dans le cloisonnement et la recherche en matière de langage. En effet, en faisant de la langue un objet identifiable et séparé, il semblerait qu'on se prive d'analyser les rapports que la langue entretiendrait avec les autres activités humaines, alors que pourtant on postule qu'elle les sous-tendrait puisqu'on estime que les pays qui ont en commun l'usage de la langue française doivent ou peuvent adopter, selon les domaines, des positions communes ou s'inspirant de valeurs identiques. Comment exprimer plus clairement la conviction de liens profonds et structurants entre la langue et les autres activités?

Cependant, ce qui est postulé avec force d'un côté, semble bien perdre sinon toute sa consistance, du moins une grande partie de celle-ci, lorsqu'il s'agit d'appliquer ces principes soit à des recherches interdisciplinaires, soit à des activités impliquant l'existence de liens entre langue et identité collective. En fait, il s'agit moins de multiplier les organismes spécialisés que de modifier un état d'esprit en facilitant et en encourageant les initiatives interdisciplinaires, dans la recherche, et interdépartementales, dans l'administration. La recherche appliquée devrait s'orienter résolument dans le sens des liens entre la langue et tous les aspects du processus identitaire. Les résultats de cette recherche devraient être mis à la disposition des autorités politiques et administratives et communiqués sous une forme accessible aux principaux acteurs des sociétés francophones.

### *Les flux économiques*

D'une manière assez simpliste, mais qui a pour elle toutes les apparences du bon sens et de la logique, on pense aisément que la langue étant un « instrument de communication », son usage se répand ou au contraire se restreint selon un ensemble de nécessités au premier rang desquelles on

compte habituellement les échanges économiques et financiers. Selon la logique sous-jacente à cette croyance, il existerait une adaptation constante des producteurs aux demandes des consommateurs. En d'autres termes, les lois du marché joueraient dans le domaine des langues comme dans n'importe quel autre domaine ou pour n'importe quel autre produit.

Avant d'observer ce qui se passe dans la réalité, formulons deux observations qui devraient au moins nuancer cette affirmation. La première concerne le rapport à la langue au sein de chaque communauté. La langue ne constitue pas une « production » ou un « produit » comme une simple marchandise. Elle entretient des rapports intimes avec la communauté qui la fait sienne, et elle entre dans le jeu complexe des rapports entretenus entre cette communauté et toutes les autres communautés avec lesquelles elle est en relation. Il s'agit des rapports complexes existant entre la langue et les processus identitaires, qui font intervenir des réalités de divers ordres (et pas seulement économiques) et qui jouent sur le plan des représentations collectives. En second lieu, les modifications dans l'usage des langues dans le domaine des relations internationales, y compris dans le domaine des rapports économiques, ne s'effectuent pas immédiatement. Tout d'abord parce que ces modifications mettent en jeu des rapports complexes et nuancés comme il vient d'être rappelé. Ensuite aussi parce que des modifications dans ce domaine prennent relativement beaucoup de temps pour manifester tous leurs effets. En effet, la formation de personnes capables de communiquer en une langue étrangère exige généralement plusieurs années. Cette formation requiert de la part de ces personnes un investissement en temps, en argent et en travail très important. En conséquence, dès lors que s'est constitué, au sein d'une communauté, un groupe de personnes capables de communiquer dans une langue étrangère, toute modification des usages dans ce domaine risque d'être perçue comme une négation de leur formation et une menace pour leur qualification. À quoi servirait de connaître une langue étrangère à laquelle on ne recourrait plus sur le marché? Et dans cette situation de moindre demande, on doit s'attendre à des manifestations de soutien envers la langue étrangère dont le statut serait menacé de la part de ceux qui ont autrefois consenti des efforts pour acquérir cette langue, mais on doit s'attendre également à une diminution de la demande d'apprentissage de cette langue étrangère au profit d'un accroissement de la demande envers une autre langue étrangère.

Nous avons eu l'occasion de publier ailleurs des statistiques détaillées opposant d'une part l'évolution des flux commerciaux et financiers au sein de l'Union européenne et d'autre part l'évolution du nombre d'apprenants pour chacune des langues de l'Union. Dans ces travaux, nous avons souligné non seulement l'écart croissant entre ces deux évolutions, mais les contradictions qu'elles faisaient apparaître. Ainsi, pour nous limiter à deux exemples, alors que les flux croissaient constamment entre la France et ses deux grands voisins, l'Allemagne et l'Italie, l'apprentissage de l'allemand et de l'italien en France stagnait ou déclinait. En réalité, ces évolutions n'étaient contradictoires que dans la mesure où on se basait uniquement sur les statistiques d'un enseignement officiel (écoles primaires, secondaires et supérieures ou universitaires). Par contre, d'importants correctifs se révèlent indispensables dès lors qu'on élargit le champ de l'analyse pour y inclure d'autres formes d'apprentissage telles que l'autoapprentissage, l'enseignement à distance, l'enseignement (semi-privé) ou les cours du soir. On s'aperçoit alors que des langues qui ont été négligées ou minorées par un enseignement de masse qui privilégie les « grandes langues » et particulièrement l'anglais prennent en quelque sorte leur revanche.

Dans les flux commerciaux européens, le commerce intérieur était comptabilisé jusqu'en 1996 en tant qu'« exportations. » Ce ne sera plus le cas à partir des données valables pour 1997. Dans les anciennes statistiques, l'Union était de loin le premier exportateur mondial; elle le restera mais de justesse dans les nouvelles statistiques où ces flux seront comptabilisés comme du commerce intérieur. Quels que soient les modes de calcul ou les correctifs adoptés, la part réservée à l'ensemble des langues de l'Union européenne dans l'enseignement a évolué, depuis quelques décennies, selon une corrélation négative par rapport à l'accroissement des flux. Les seules exceptions sont constituées par l'anglais et apparemment par le français. Dans le cas du français, il s'agit effectivement d'une apparence due essentiellement au maintien de cette langue dans l'enseignement, mais avec passage du rang de première langue étrangère au rang de deuxième, voire de troisième langue. En d'autres termes, l'accroissement remarquable des flux commerciaux, de même d'ailleurs que l'accroissement tout aussi notable des déplacements humains (tourisme, affaires, etc.) au sein de l'Union profite presque exclusivement à l'anglais<sup>54</sup>.

En se basant sur les dernières statistiques mondiales disponibles<sup>55</sup>, regroupant malheureusement les données pour l'ensemble des « pays développés d'Europe » face à l'ensemble intitulé « Amérique du Nord », ce qui ne permet pas de faire la distinction d'une part entre l'Union européenne et les autres pays développés et d'autre part entre les États-Unis et le Canada, on constate que l'ensemble des exportations européennes à destination de l'Amérique du Nord se sont maintenues, dans les deux années de référence 1980 et 1995, aux environs de 15 % de l'ensemble des exportations à destination des pays développés, les 85 % restants constituant des échanges intraeuropéens. Pour les mêmes années de référence, les exportations en provenance de l'Amérique du Nord vers l'ensemble des pays développés européens passaient de 41 % à 27 %. À s'en tenir à la matrice des exportations, rien ne justifierait dans l'évolution des vingt dernières années un accroissement de l'influence anglo-saxonne.

Le paradoxe des rapports entre flux économiques et usages des langues — car ici il ne s'agit pas uniquement du français, toutes les langues occidentales subissent les mêmes effets — consiste en ceci que l'évolution constatée de même que les prévisions à moyen terme convergent dans le sens d'un usage encore plus massif de l'anglo-américain au détriment des autres langues. Comment interpréter cela si ce n'est en supposant que la répartition des rôles entre les langues est déterminée non par les besoins réels, « objectifs » et objectivables en quelque sorte, mais par d'autres facteurs que l'on peut résumer comme exprimant les rapports perçus et vécus entre traits identitaires et relations interculturelles. Pour « objectiver » des rapports de force et de domination, certains auteurs anglo-saxons ont imaginé un indice complexe permettant de mesurer l'importance des grandes langues internationales en tenant compte des facteurs démographique, économique et socioculturel<sup>56</sup>. Pierre Bourdieu donne une autre explication qui se base sur le fait que 70 % du commerce européen s'effectue entre les pays de l'Union alors qu'on évoque la nécessité d'une

---

<sup>54</sup> Données tirées de José Carlos Herreras, « Le bilinguisme dans l'Union européenne : un objectif à atteindre », dans José Carlos Herreras (dir.), *L'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union européenne*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1998, p. 16 et 17.

<sup>55</sup> ONU, *Bulletin mensuel statistique*, juin 1996, repris dans *L'état du monde sur CD-ROM 1986-1998*, « Matrice des exportations. »

<sup>56</sup> Cf. David Graddol et le British Council cités par le Conseil de la langue française, *L'inforoute en français : un portrait québécois*, Québec, CLF, 1998, p. 26.

ouverture sur l'extérieur, ce qui a pour résultat d'occulter le « social dumping » pratiqué entre pays de l'Union soumis à une politique ultralibérale<sup>57</sup>.

### III En guise de conclusions provisoires

Certains paradoxes doivent être levés. Il y va de la crédibilité de la Francophonie : le français ne peut se présenter simultanément en apôtre de la paix et de la fraternité ou en défenseur de la diversité et de son importance dans un monde menacé d'uniformisation et, selon l'expression de Claude Lévi-Strauss, d'ossification, et d'autre part, lorsque les circonstances le lui permettent, en conquérant ou en dominant. Il faut pouvoir choisir clairement entre une politique de puissance et une politique de tolérance et de compréhension. Les méthodes prônées par Machiavel ont peut-être perdu de leur validité à une époque où les médias sont prompts à dénoncer les manipulations et la désinformation. La politique française en Afrique centrale depuis une vingtaine d'années au moins, et quoi qu'en aient précisé ensuite certaines autorités politiques sans convaincre beaucoup, a fait la part trop belle aux intérêts (au sens littéral) ou aux capitaux français. La politique belge – et d'une manière indirecte la politique de l'Église catholique – dans ses anciennes colonies souffre des mêmes critiques. Rapidement les faits sont portés à la connaissance du monde entier et portent témoignage contre nous. Si les pays francophones occidentaux, ou certains d'entre eux, pratiquent une politique de puissance et de domination en un lieu, ce sera l'ensemble de la Francophonie qui en pâtira. En effet, en jugeant à l'aune de la puissance, quelles raisons pourraient inciter un Hollandais à faire usage du français avec un Italien ou un Algérien dès lors qu'il est plus commode et surtout plus économique pour tous de parler, même mal, l'anglais?

Les idéaux révolutionnaires et humanitaires, revus par deux siècles de pratiques parfois malheureuses sinon désastreuses, sont devenus patrimoine de l'humanité. Utiliser la puissance qui est la sienne pour répandre ces idéaux et tenter d'en accroître le champ d'application serait pour la Francophonie une ambition qui atténuerait quelque peu les rapports inégalitaires en son sein et qui ferait d'elle un pôle d'attraction pour d'autres communautés allophones, subissant à des degrés divers les menaces et les effets d'une trop grande hégémonie anglo-saxonne et d'une uniformisation du monde. Prendre davantage que dans le passé la défense des grands idéaux humains donnerait à la Francophonie une cohérence intérieure et une attirance extérieure. Les paradoxes que nous avons relevés soulignent tous, chacun dans un domaine, une contradiction, des nuances négligées, des aspects occultés, bref des lieux de fragilité des politiques linguistiques. Les applications de ce principe seraient nombreuses. Ainsi, sur le plan des apprentissages linguistiques où le mouvement s'esquisse depuis quelques années, il importe d'intensifier l'apprentissage des langues étrangères et la diversification de l'offre par la voie d'accords bilatéraux et éventuellement par la voie d'incitants. La politique linguistique des pays francophones se doit non seulement d'être plus agressive, mais surtout d'être plus globale et pourtant de se concrétiser sur le terrain. Dans nos communautés de langue française, dans toute la mesure du possible, il faudrait supprimer les barrières qui se dressent entre les services qui ont la langue française comme objet et les autres administrations pour donner aux usages de la langue une dimension plus complète.

---

<sup>57</sup> Pierre Bourdieu, *Contre-feux*, Paris, Seuil, 1998, p. 41.

Il paraissait utile de reprendre les principaux paradoxes qui affectent les politiques linguistiques du français. Il importe, en effet, de réduire au maximum les effets inattendus et néfastes de certaines attitudes. Il faut également prendre davantage conscience de la complexité réelle de la Francophonie et reconnaître qu'il ne peut y avoir une seule politique, simple, claire et valable pour tous les francophones et toute la Francophonie. En d'autres termes, chaque décision doit tenir compte des réalités du terrain, ou plutôt « des » terrains sur lesquels elle sera censée être mise en application.

Pour nous limiter à l'un ou l'autre en terminant : ne serait-ce pas précieux pour la Francophonie de mieux cibler les caractères propres à la catégorie des élèves qui, malgré les cours de français, se révèlent incapables d'utiliser réellement notre langue et les raisons des échecs de cet enseignement? Ne serait-il pas plus efficace de renoncer à consacrer des efforts inutiles, mais coûteux, envers ces 50 % des effectifs et d'affecter ces moyens pour partie à une amélioration des prestations de l'autre moitié des élèves et, pour l'autre partie, à des films, des concerts, des voyages et d'autres activités culturelles attractives, à promouvoir ou peut-être à susciter chez ces élèves un véritable intérêt pour notre langue et nos cultures? Ou dans le domaine des relations internationales, de souligner combien l'obligation de concevoir et de transposer constamment les rapports internationaux dans plusieurs systèmes de pensée, loin de représenter un surcoût dont on devrait faire l'économie, constitue un apport essentiel au maintien des conditions indispensables à la survie de notre espèce<sup>58</sup>? Ou encore dans le domaine du droit linguistique, il faudrait reconnaître qu'on ne peut mettre en place des systèmes juridiques relatifs aux usages des langues sans tenir compte des rapports de force existant entre communautés et qui ne se bornent pas à des statistiques démographiques, mais qui intègrent les rapports de domination tels qu'ils existent concrètement dans une interprétation globale d'une situation.

---

<sup>58</sup> Cf. Conseil de la langue française, *L'inforoute en français : un portrait québécois*, Québec, CLF, 1998, p. 30 et n° 14.

**SITUATION DU FRANÇAIS DANS LE MONDE, PRÉDOMINANCE DE  
L'ANGLAIS COMME PREMIÈRE LANGUE ÉTRANGÈRE APPRISE :  
QUELLES STRATÉGIES POUR LE FRANÇAIS?**

---

Alain Braun

Président de la Fédération internationale des professeurs de français (F.I.P.F.)  
Université de Mons-Hainaut, Belgique

En guise de préambule, permettez-moi de vous présenter succinctement la F.I.P.F. Il s'agit d'une fédération à l'échelle mondiale qui regroupe quelque cent vingt-cinq associations de professeurs de français, l'ensemble représentant plus de septante mille personnes. Ses objectifs s'articulent évidemment autour de l'enseignement du français (langue maternelle, seconde ou étrangère) mais aussi de la promotion de la langue française sous quelques formes que ce soit. Il ne s'agit pas d'un syndicat mais d'un réseau de professeurs francophonophiles, linguistiquement et culturellement parlant. De fait, cependant, le statut de professeur de français est intimement lié à l'existence des activités d'apprentissage de cette langue.

C'est ce réseau tissé au fil du temps grâce à la vie associative et à une solidarité internationale qui constitue à la fois l'originalité et la richesse de la Fédération, qui permet aussi une vision globale et interactive du phénomène. Petit trésor d'autant plus précieux que les éléments qui le sertissent sont très probablement indispensables à la valorisation et à la promotion du français.

Mon propos n'aura aucune prétention exhaustive, il n'avancera pas non plus de chiffres plus précis que ceux présentés par le Haut Conseil de la francophonie dans *État de la Francophonie dans le monde – 1995-96*. Il se contentera de présenter, sur la base de renseignements émanant des associations, la vision de la F.I.P.F. quant à l'enseignement du français et aux stratégies qu'elle promeut, une synthèse des réflexions qui l'animent.

Couramment, le chiffre de cent vingt-six à cent vingt-quatre millions de francophones, dont cinquante-deux millions hors de France, est avancé ainsi que celui d'un million de professeurs de français. Afin de se représenter la ventilation régionale des francophones, on peut, à titre indicatif uniquement, se baser sur une répartition en pourcentage des apprenants de français hors de France :

- 35 % en Afrique francophone
- 21 % en Europe occidentale (y compris la C.F.B. et la Suisse francophones)
- 14 % au Maghreb
- 10 % en Amérique du Nord (francophones du Canada compris)
- 9 % en Europe centrale et orientale
- 4 % au Proche et Moyen-Orient
- 4 % en Amérique latine
- 2 % en Asie-Océanie
- 1 % en Afrique anglophone

On peut aussi, à partir du tableau suivant, mettre ces données en relation avec les 12 langues les plus parlées dans le monde :

(Les chiffres du tableau sont donnés en millions.)

	<b>Personnes pratiquant la langue</b>	<b>Personnes dont c'est la langue maternelle</b>	<b>Pourcentage de personnes pour lesquelles c'est une langue étrangère</b>
<b>Mandarin</b>	930	827	11 %
<b>Anglais</b>	463	319	31 %
<b>Hindi</b>	400	327	18 %
<b>Espagnol</b>	371	326	12 %
<b>Russe</b>	291	172	40 %
<b>Arabe</b>	214	182	14 %
<b>Bengali</b>	192	184	4 %
<b>Portugais</b>	179	167	6 %
<b>Malais</b>	152	49	67 % <sup>1</sup>
<b>Japonais</b>	126	125	0 %
<b>Français</b>	124	72	41 %
<b>Allemand</b>	120	98	18 %

<sup>1</sup> Très localisé

Source : S. Culbert, *The 1994 World Almanach*, University of Washington.

Au chiffre de cinquante-deux millions de francophones non natifs, il est utile en vue d'une contextualisation de savoir que correspond celui de cent quarante-quatre millions d'anglophones non natifs. Ces deux langues sont parlées sur tous les continents (pour le français, les chiffres se basent sur des informations relatives à cent quarante et un pays). C'est dire, si l'on sait en plus que le total d'anglophones natifs est de l'ordre de trois cent dix-neuf millions, que le poids démologique de la langue française dépend considérablement du nombre de locuteurs qu'elle attirera en dehors des pays francophones de langue maternelle. Et dans ce domaine, la concurrence, outre celle de l'anglais, est rude.

En effet, que constate-t-on? Le français régresse dans certains pays où, à son détriment, d'autres langues prennent plus d'importance. À titre d'exemple,

- l'espagnol progresse en Barbade; au Brésil, aux U.S.A.;
- le russe en Serbie, en Bulgarie; en Hongrie, en Roumanie;
- le chinois au Japon, à Hong-Kong (bien sûr), en Australie, en Thaïlande;
- l'italien au Monténégro, en Australie;
- l'allemand en Chine, en Australie, en Bulgarie; en Hongrie, en Roumanie, en République tchèque;
- le japonais en Chine, en Thaïlande, en Nouvelle-Zélande.

Il convient aussi de citer la suppression du cours de français au primaire au Cap-Vert ainsi que le fait qu'il n'est plus qu'optionnel au secondaire. De même, à la suite du retour des réfugiés rwandais, l'anglais est de plus en plus présent dans le pays (8 % de la population a appris l'anglais dans les pays anglophones qui les ont accueillis). Sans oublier les mesures qui hypothèquent le français en Argentine, au Chili, en Uruguay, en Suède, en Allemagne, en Croatie, en Hongrie, au Danemark, en Bolivie, au Bangladesh.

La plupart de ces constatations sont liées à des choix des différents systèmes éducatifs nationaux. Dans le même ordre d'idées, des signes alarmants proviennent de nombreux pays africains francophones dont les systèmes éducatifs sont en crise. Le nombre de scolarisés y est en chute libre (Sénégal, Cameroun, São Tomé, République du Congo, Niger, Tchad...). En fait, l'école y est en quasi-situation de faillite. Le fait est d'autant plus grave que la demande en scolarisation devrait doubler dans les prochaines décennies. Or, c'est l'institution scolaire qui, dans ces pays, dote traditionnellement les apprenants de compétences en langue française.

Certes, à certains endroits, le français semble en progrès ou en situation d'avancement (Grèce, Espagne, Finlande, Pologne, Portugal, Norvège, Ouzbékistan, Bahreïn, Trinité, Tobago, Sri Lanka, Maurice, Madagascar...). Là aussi, la législation scolaire explique la situation.

Fait nouveau : le français confirme sa progression en Afrique subsaharienne non francophone (Ghana, Ouganda, Tanzanie, Malawi, Mozambique, Sierra Leone, Afrique du Sud...). Il nous interpelle car ce mouvement rompt avec les traditions du terrain. La raison essentielle en est l'intérêt économique : le français permet le contact commercial avec les pays francophones voisins.

Il serait néanmoins utile d'évaluer le nombre relatif d'apprenants de français par rapport aux autres langues non maternelles. Nous ne disposons pas à ce jour de renseignements par pays à ce propos et nous le regrettons. C'est, notamment, pour cette raison que nous tentons, avec l'aide de l'Agence francophone, de mettre en place une étude relative à l'enseignement du français, lequel serait mis en relation avec celui des langues maternelles et étrangères ainsi qu'avec des indicateurs sociaux, économiques, culturels et démographiques divers. Néanmoins, sur la base des déclarations de nos nombreux correspondants, il semble que cette comparaison en valeurs relatives ne serait, de manière globale, pas en faveur du français. Il ne s'agit cependant que d'appréciations et non de données objectives, mais l'assez grande unanimité d'avis permet d'être inquiet.

Autre élément important : la concurrence face à l'anglais comme deuxième langue se double d'une rivalité avec d'autres langues (espagnol, chinois, japonais, russe notamment) et cela même au regard de la troisième langue choisie. Ainsi, même la promotion du trilinguisme ne semble pas suffisante pour conforter la place du français. Dans ce cadre, il convient aussi d'explorer le concept de français langue seconde (FLS), concept mou car recouvrant des réalités différentes : première langue étrangère apprise par priorité, langue d'enseignement, langue officielle et langue privilégiée. Concept mou mais néanmoins rassurant pour certains qui y voient une garantie pour le caractère international de la langue, pensant, à notre sens à tort, qu'alliée au français langue maternelle, le français langue seconde est défini en Francophonie institutionnelle. L'expansion de cette dernière, certes importante, ne doit cependant pas aveugler l'observateur : le français n'est pas langue seconde dans tous les pays de l'espace francophone officiel hors pays francophone de langue maternelle. Il est, en ce sens, illusoire d'espérer convaincre ces membres d'enseigner tous le français de manière prioritaire. Néanmoins, il est essentiel de renforcer l'usage du français comme langue pivot de la Francophonie et d'engager des stratégies susceptibles d'accroître en son sein le nombre de locuteurs du français.

Essentiel mais insuffisant! En effet, vu la mondialisation, l'avenir d'une langue est lié à sa dimension internationale. En ce sens, il convient d'étendre le rôle du français en dehors de la Francophonie et dans toutes les institutions internationales.

Dans le domaine, la solidarité interfrancophone a un rôle considérable à jouer et cela pour peu que chaque pays membre des sommets accepte d'harmoniser ses actions étrangères en vue d'une unification, de faire un front commun plutôt que de jouer cavalier seul, en ne visant que ses intérêts propres. Partout où le français est reconnu comme langue officielle, il faut réclamer textes et communications orales en français, exiger la traduction et l'interprétation et établir des alliances, pour les promouvoir aussi, avec les autres langues subissant le joug de l'anglais. N'est-il pas en effet aberrant qu'un francophone non natif assiste au spectacle d'un francophone natif délaissant sa langue où il est en droit de l'employer, et cela au profit d'une *lingua franca* par trop étouffante. L'ONU, l'UNESCO doivent subir des assauts francophones renforcés par les États-membres de la Francophonie. Dans le cadre de l'Union européenne, il faut refuser une situation de fait qui accorde, sous prétexte de facilité, la priorité à l'anglais. L'arrivée sans doute prochaine de pays de l'Europe centrale pourrait y constituer un levier en ce sens. Fermeté, constance et rigueur seront sans doute plus indispensables que jamais.

Évidemment, quand bien même le pourrait-on, il ne s'agit nullement de nier l'anglo-américain, variété dominante de l'anglais, souvent au grand dam d'ailleurs de celui-ci. Toutefois, pour éviter l'uniformisation liée à une seule langue d'intercommunication, afin de permettre la diffusion des différentes cultures à l'échelle internationale, de cultiver la différence et la diversité, de ne pas perdre des éléments du patrimoine universel, nous proposons de lutter contre la banalisation, l'apparente évidence de l'usage de l'anglo-américain. En effet, des esprits, même éclairés et parfois même francophones, promeuvent l'usage de l'anglo-américain comme première langue étrangère à apprendre au nom de l'utilitarisme et de la communication. Cette *lingua franca*, désincarnée de tout contexte culturel, nouvel esperanto, serait en quelque sorte le trait d'union entre tous les habitants de la planète. Pour certains, la situation existe déjà et seul un certain donquichottisme peut amener les uns ou les autres à lutter contre cette forte tendance. Ils y voient

aussi une certaine rentabilité : il suffirait d'être bilingue (langue maternelle et anglais), donc d'un temps d'apprentissage plus réduit que pour apprendre plusieurs langues, pour entrer en communication avec quiconque. Chacun verra là une menace certaine pour la pérennité des autres langues, dont le français, ravalées au statut de langue de peu de diffusion. C'est aussi mettre en péril les cultures véhiculées par ces langues.

À la rentabilité portée à l'extrême, à l'utilitarisme étroit, nous préférons la gestion démocratique du patrimoine linguistique universel et donc la promotion du plurilinguisme passif et/ou actif. Dans cette démarche, les grandes langues fédératrices nous semblent prioritaires (espagnol, allemand, arabe, français) à l'exception de l'anglo-américain. La position du professeur Hagège, déjà prise par d'autres avant lui, nous semble pertinente. En effet, la tendance forte à privilégier l'anglais comme première langue étrangère apprise risque bien d'entretenir l'illusion d'un potentiel d'intercommunication universelle. Or, quiconque a un peu voyagé sait très bien qu'il n'en est rien. Que ce soit en Amérique du Sud ou en Orient, par exemple, l'anglais ne permet pas d'entrer en communication avec l'homme de la rue. Il est utile, au Brésil, de connaître le portugais, évidemment, mais aussi l'espagnol, voire l'italien. À notre sens, plus que l'apprentissage d'une langue étrangère, c'est l'aptitude à apprendre une langue qu'il convient de développer, tout comme l'intérêt pour les langues d'ailleurs.

Je reviendrai plus tard sur l'approche didactique, mais force est de constater que, si celle-ci est indispensable, elle n'est pas suffisante. Les professeurs de français ont, en ce sens, plus besoin d'arguments pour amener les apprenants à faire le choix de cette langue que de formations continues pour enseigner cette langue. Ces arguments, ils ne peuvent les trouver que dans les avantages inhérents à la maîtrise du français. Et c'est là que réside l'essentiel de la question. Il n'y a pas en effet un consensus suffisamment grand dans la Francophonie pour présenter concrètement le français comme une langue à dimension internationale. L'anglo-américain ne permet pas seulement de se rendre au Royaume-Uni ou aux É.-U. Le français est, lui, considéré utile pour des contacts avec la France. Même si plusieurs organes multilatéraux sont chargés de la promotion du français en principe de manière unifiée, le poids des bailleurs de fonds, renforcé par certaines actions bilatérales, tend trop souvent à entretenir ce stéréotype. Il n'est pas douteux pourtant que l'avenir du français est fonction, en partie du moins, de l'accès qu'il permet à un espace francophone le plus vaste possible. Ainsi, il y a lieu de modifier de part et d'autre les représentations en ce sens par une large diffusion du caractère international du français, langue partagée au titre de langue maternelle mais aussi de langue seconde, du fait que les Français sont, aujourd'hui, minoritaires dans cet espace. Il s'agit probablement d'un argument essentiel.

D'autre part, le poids des langues est fonction de l'importance économique des pays les ayant pour langue maternelle et des échanges organisés dans ces langues. Sait-on, à ce titre, que l'espace économique francophone (E.E.F.), sinon juridiquement défini mais néanmoins bien existant, représente 10 % du PNB mondial, 9 % de la population totale et 13,4 % des échanges commerciaux, et que l'on retrouve des pays francophones dans de nombreux regroupements, de l'Alena à l'Ansea en passant par le Caricom et l'Union européenne? Point crucial cependant, les échanges ayant lieu dans cet E.E.F. n'utilisent pas toujours le français. De la Thaïlande au Brésil, les entreprises francophones ne récompensent pas la maîtrise du français alors qu'elles le font pour l'anglais. Ce

comportement détonne avec les entreprises japonaises, espagnoles ou allemandes qui ont tendance à privilégier la langue d'origine de leur entreprise, de quoi alimenter le travail du Forum des affaires.

C'est à croire que les francophones eux-mêmes construisent les outils pour tuer leur langue sur le plan international. Au regard du produit notamment : voici quelques années, quelques modestes rectifications orthographiques furent proposées, la plupart consacrant un usage. Une levée de boucliers protégea la prétendue pureté de la langue. Celle-ci doit donc être immuable! Il est vrai qu'elle possède un collège entièrement dédié à cet effet, confondant l'habit vert avec celui du fossoyeur. Car quoi! Seule une langue morte ne change pas. Et pourtant, l'incidence sur la langue était mineure. Le produit ne serait donc pas évolutif. Certes, si! Mais on se trompe de cible en visant l'orthographe d'usage. Bien des langues en possèdent une plus compliquée, dont l'anglais. Non, l'effort doit, à notre sens, porter sur deux domaines : l'orthographe grammaticale et le lexique.

Il est temps, en effet, que le français ne soit plus présenté comme une langue qui cultive l'exception. À la protection d'un usage suranné, au prix du maintien de certains illogismes, nous préférons une langue claire, logique, en parfait accord avec la pensée et dont la maîtrise, ainsi facilitée, permet son usage à des fins communicatives d'abord, culturelles et littéraires ensuite. Comment parler du génie de la langue française face aux arcanes de l'accord du participe passé, au verbe au pluriel avec un sujet introduit par « moins de deux... », à des déterminants confondant nature et fonction, à des métalangages grammaticaux inutilement nombreux, à des multiplications de règles aboutissant à plusieurs solutions tout aussi acceptables les unes que les autres...!

Que de temps perdu à apprendre un code datant d'une autre époque et dont la norme ne touche qu'un pourcentage infime de la Francophonie! Pour être attractive, notre langue doit être accessible. Ce truisme éviterait bien des pertes de temps, d'argent et d'énergie.

Définitivement fixé pour certains, vieux donc, presque mort, le français doit prouver sa vivacité par sa capacité à décrire les réalités nouvelles. Plutôt que de se plaindre de l'invasion des anglicismes, les francophones devraient s'appropriier leur langue et ses mécanismes pour créer des mots nouveaux de sorte que ceux-ci se propagent dans toute la Francophonie. Quand l'usager le fait, on le pénalise. L'exemple de « courriel », qui s'implantait un peu partout et qui continue à être employé, supplanté officiellement par « mél » à l'écrit, monstre orthographique que seul l'accent aigu distingue du « mel » des acousticiens, est révélateur : on décide pour les usagers en prétextant l'usage mais sans en tenir compte. Certaines « Lumières » vendaient des canons et prônaient la paix. Apparemment, le goût du paradoxe perdure, et pas seulement en terminologie.

Comment, en effet, justifier le rassemblement autour de la langue française si est niée la forte intersection des différents français parlés là au Québec, là en Suisse, là en Belgique... là en Afrique. Non, pour certains, la conception d'une norme internationale est impossible, tout comme la reconnaissance des particularités régionales, peu nombreuses et surtout lexicales ainsi que phonétiques. Partager, oui mais pas tout et surtout conserver la distinction pour soi! Ou comment dire et ne pas faire! Plus qu'un paradoxe, un frein! À la fraternité, plutôt le cousinage, au partage plutôt la cession conditionnelle! Un travail important est à mener pour décrire cette norme, pour la revisiter de manière internationale, pour élaborer un métalangage commun et diffuser largement les deux.

Ce produit amélioré, il faut le faire connaître pour susciter son envie, en faire la promotion. La planète entière est traversée par des productions télévisuelles américaines, japonaises, brésiliennes. La radio est envahie par la chanson anglaise. Pas ou peu de telles « réussites » francophones! Les cultures francophones ne sont pas suffisamment diffusées à l'échelle mondiale. La plupart du temps, le seul contact avec elles se fait par l'intermédiaire du livre, souvent écrit par un auteur classique, d'un autre temps. Est ainsi entretenue l'image d'une langue importante, mais appartenant au passé. L'attrait pour l'anglais est lié au mythe états-unien : celui de la vie facile, de l'argent, du bonheur prospère. Mythe qui, par ailleurs, envahit aussi les pays francophones. La culture est aujourd'hui considérée comme un produit commercial et il faut plaider l'exception culturelle pour pouvoir financer la production artistique. Tyrannie des É.-U. pour qui la culture ne semble pas une valeur face au billet vert! La Francophonie peut constituer un contrepoids important, mais il convient qu'elle diffuse sa production à l'échelle planétaire. Pour y parvenir, il faut insister sur la qualité et sortir de l'assistance culturelle pour accéder à la gestion des talents. Il convient, en effet, de bâtir une concurrence solide et durable.

Dès l'instant où le contexte dans une vision économique, sociale, culturelle, médiatique... est élaboré pour permettre à la langue française de s'installer, la didactique peut prendre place et viser à améliorer l'enseignement : apprentissage d'une langue moderne, modernisée, c'est-à-dire dépoussiérée.

Diverses initiatives sont possibles dans ce domaine. Au premier rang de celles-ci émerge la nécessité de doter chaque professeur de compétences fortes en français et en cultures francophones. Différentes voies sont possibles : la formation continue *in situ* ou dans des pays francophones, l'enseignement à distance, le recours aux médias modernes (télévision, Internet...). Celles-ci ne s'excluent d'ailleurs pas et leur addition aboutirait à développer aussi l'environnement francophone. Il semble néanmoins indispensable de concentrer ces actions entre opérateurs, d'éviter le saupoudrage et d'établir un plan pluriannuel stratégique. À ce jour, les moyens existent mais faute de vision globale, ils nous paraissent mal utilisés.

Comparées à celles utilisées pour d'autres langues étrangères, les méthodologies pour l'enseignement du FLE-FLS souffrent régulièrement d'un conservatisme exacerbé. Il en est de même pour les programmes. Afin d'attirer les apprenants, des efforts considérables sont à produire pour corriger la situation. Nous avons engagé une étude en ce sens en Europe centrale et orientale, mais celle-ci devrait être élargie et ensuite relayée auprès des ministères de l'Éducation.

Une autre piste consiste à multiplier les endroits et les moments où apprendre le français. L'école ne peut répondre à tous les besoins, et recourir à d'autres lieux risque d'attirer plus de personnes. Centres de langue, clubs de français, soirées d'animation, par leur convivialité, sont certainement attractifs. De même, on pourrait engager une démarche d'apprentissage précoce en collaborant avec les crèches ou des structures similaires et notamment en favorisant le contact avec des francophones natifs.

En outre, un enseignement plus branché sur la communication et donc moins axé sur une vision normative de la langue est à implanter. Il convient à cet effet de se livrer à une analyse de

spécificités du public. Quels sont ses objectifs? Quelles difficultés l'analyse contrastive et l'analyse d'erreurs permettent-elles de prévoir? Sur quels transferts émanant des compétences en langue maternelle peut-on compter? Le champ de la recherche dans ce domaine est aujourd'hui presque inexploré. Il est pourtant fondamental et cela d'autant plus que nous souhaitons voir se développer une conception du matériel scolaire en harmonie avec les réalités nationales. Au risque de décevoir ceux qui rêvent d'une méthode universelle de FLE, nous affirmons haut et fort qu'au contraire le matériel didactique doit tenir compte de ces spécificités. Aussi suggérons-nous d'implanter des équipes d'enseignants, formés à la production de matériels didactiques, pour s'atteler à une conception adéquate des manuels notamment.

De plus, l'apprentissage du français peut se construire de telles manières qu'il permette ensuite celui d'autres langues romanes à vocation internationale, voire qu'il nourrisse l'aptitude à apprendre d'autres langues. Les activités, en ce sens, aborderaient le domaine de la métacognition, suscitant l'interaction entre apprenants quant à leur stratégie d'apprentissage. Le français servirait alors de tremplin vers l'ouverture à l'autre, à d'autres langues, voire à d'autres cultures.

Le phénomène est complexe « et non compliqué », il impose cependant une approche théoriquement simple, mais toutefois compliquée à gérer vu les enjeux nationaux souvent prioritaires. La F.I.P.F. le sait, qui depuis longtemps se bat pour une démarche plus cohérente et unifiée. Elle reste à la disposition de ceux qui entrent dans cette proposition de dynamique, fertile et ambitieuse. La confiance dans les institutions et dans le bon sens francophone amène à penser que les prochaines années seront riches en actions et en synergie. C'est tout le mal que l'on peut souhaiter à l'avenir du français, à sa survie ou à son épanouissement.

**OFFRE ET DEMANDE DE LA CONNAISSANCE DES LANGUES  
ASPECTS DE LA GESTION DU PLURILINGUISME EN EUROPE**

---

Claude Truchot  
Université de Franche-Comté (Besançon)

## **I- Le plurilinguisme individuel, principal domaine d'intervention des politiques linguistiques à l'échelon européen**

Notons tout d'abord qu'en Europe, lorsque le débat de politique linguistique atteint le niveau supranational, ce qui est de plus en plus fréquent, c'est avant tout sur l'apprentissage et la connaissance des langues que se focalise le débat. C'est ce dont on parle le plus, ce sur quoi il y a le plus de colloques et de séminaires (ainsi, sur huit colloques internationaux consacrés aux politiques linguistiques en Europe entre octobre 1998 et juillet 1999, un seul traite de l'aménagement du statut des langues, un seul marginalement des questions institutionnelles (*Quelles langues pour l'Europe?*) : v. Annexe).

Cette préoccupation correspond incontestablement à une réalité. L'internationalisation de l'économie et de multiples activités a très fortement accru la demande en langues. Les individus multilingues ont plus de chances de s'intégrer sur le marché du travail, du moins à partir d'un certain niveau de responsabilité. Ceux qui sont monolingues et désirent accéder aux emplois de responsabilité veulent acquérir une ou plusieurs langues supplémentaires. Ceux qui sont naturellement multilingues souhaitent être mieux valorisés et tendent à l'être. Le multilinguisme naturel est maintenant de plus en plus considéré comme un atout pour affronter l'extension internationale des échanges langagiers. Le regain d'intérêt, par exemple, en Italie pour le français au Val d'Aoste, et en France pour l'allemand en Alsace, au moyen notamment de l'enseignement bilingue, s'explique en partie par cette raison. Remarquons que cette forme de valorisation à caractère économique ne s'opère pas toujours au bénéfice des couches sociales qui en ont le plus besoin.

Mais cette focalisation correspond aussi à une sorte de consensus social. Dans un contexte où l'on valorise l'individu plus que le collectif, on admet plus facilement la promotion ou l'acquisition du multilinguisme individuel que les aménagements sur le statut et le corpus des langues, considérés comme trop marqués du sceau de l'intervention des États.

Les initiatives visant au développement de l'enseignement-apprentissage et de la connaissance des langues se sont multipliées, sous l'impulsion d'une foule d'acteurs. Il conviendrait en particulier d'étudier les initiatives de micro-acteurs que sont des collectivités locales, communes et régions, surtout quand elles sont frontalières (« apprendre la langue du voisin »), des institutions culturelles, des associations, des universités. Nous ferons porter nos observations ici et pour l'instant sur l'action des États qui restent les acteurs principaux du domaine de l'éducation. Nous les ferons porter également sur l'action des institutions internationales : l'Union européenne, mais aussi le Conseil de l'Europe, qui interviennent de plus en plus en politique linguistique et se positionnent en macro-acteurs influents, privilégiant eux aussi le plurilinguisme individuel.

## **II- Dans les systèmes éducatifs des pays de l'Union européenne, affirmation de deux tendances : la généralisation de l'anglais, l'enseignement d'un nombre restreint d'autres langues à des fractions minoritaires d'élèves**

Le document 1 présente les principales langues étrangères apprises dans les systèmes éducatifs des pays de l'Union européenne. L'anglais a une position particulièrement dominante. Les

statistiques de la Commission européenne révèlent qu'en 1994-1995 dans la plupart des pays non anglophones, plus de 90 % des élèves apprenaient cette langue. Le taux moyen s'établit à 89 %. Un nombre restreint d'autres langues sont apprises par des fractions minoritaires d'élèves, le français arrivant parmi celles-ci en première position avec 32 %, suivi de l'allemand (18 %) et de l'espagnol (8 %).

---

#### Document 1

##### Langues étrangères apprises dans l'enseignement secondaire des pays de l'Union européenne (par rapport à l'ensemble de la population scolaire concernée)

1992-1993	anglais : 88 %	français : 32 %	allemand : 19 %	espagnol : 9 %
1994-1995	anglais : 89 %	français : 32 %	allemand : 18 %	espagnol : 8 %

Source : Eurydice (1995 et 1997)

---

De plus, la position dominante de l'anglais ne tient pas uniquement au nombre d'apprenants qui se portent sur cette langue. Elle tient aussi aux fonctions qui lui sont dévolues. Ainsi, l'anglais n'est plus que rarement en position de concurrence avec d'autres langues. Ces dernières ne sont choisies que par de faibles proportions d'élèves là où elles se trouvent en choix alternatif à l'anglais, comme le français en Espagne ou l'allemand en France. Seule l'Italie fait exception grâce à un système de répartition des élèves entre l'anglais et le français qui réduit en partie la concurrence entre ces deux langues. Certains pays comme les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, ont rendu l'apprentissage de l'anglais obligatoire. Dans la plupart des autres, l'obligation d'apprentissage d'une langue étrangère aboutit de fait à l'obligation d'apprentissage de l'anglais.

### **III- L'apprentissage des langues à l'école primaire, développement nouveau de l'enseignement des langues vivantes, nouvel espace pour la langue anglaise**

L'extension de l'apprentissage des langues étrangères à l'enseignement primaire (enfants de moins de 11 ans) est une donnée nouvelle de l'enseignement des langues dans l'Union européenne. Jusqu'alors seuls les pays du Nord de l'Europe avaient tenté l'expérience sur une large échelle. Actuellement, cet apprentissage s'étend à tous les pays (sauf au Royaume-Uni, exception faite de l'Écosse, et en Irlande). Dans tous les cas de figure il est rendu obligatoire ou en passe de l'être, les débuts de l'apprentissage pouvant varier, de l'âge de 7 ans à l'âge de 10 ans.

---

Document 2  
Langues étrangères apprises dans l'enseignement primaire  
(par rapport à l'ensemble de la population scolaire concernée)

1992-1993	anglais : 18 %	français : 2 %
1994-1995	anglais : 26 %	français : 4 %

Source : Eurydice (1995 et 1997)

---

Comme le révèle le document 2, ce secteur est presque uniquement le domaine de l'anglais. Sa place s'accroît même rapidement, passant de 18 % de la population scolaire en 1992-1993 à 26 % en 1994-1995 (il faut toutefois indiquer que les premières statistiques portent sur douze pays alors que les secondes prennent en compte trois pays supplémentaires (Suède, Finlande, Autriche) dans lesquels l'enseignement de l'anglais était déjà très développé).

En 1992-1993, les 2 % atteints par le français, seule autre langue représentée, venaient surtout de Belgique (communauté flamande) et du Luxembourg, deux États où le français bénéficie d'un traitement particulier en tant que langue officielle d'État. On peut considérer que l'augmentation allant jusqu'à 4 % constatée en 1994-1995 provient des quelques pays ou régions où son enseignement a été consolidé (Italie, Portugal, Écosse). Mais il n'atteint pas des pourcentages significatifs de population scolaire. La part des autres langues est tellement marginale qu'elle n'a pas été relevée par les statistiques de la Commission européenne.

#### **IV- La diversification de l'enseignement des langues : l'investissement modéré des États**

Dans l'enseignement secondaire, hors de Belgique et du Luxembourg, les scores les plus élevés du français sont dans les pays anglophones (Royaume-Uni et Irlande : environ 70 % des élèves), où il tient dans une certaine mesure la place qui est celle de l'anglais ailleurs. S'y ajoutent les Pays-Bas et le Portugal (plus de la moitié des élèves). L'enseignement de l'allemand (18 %) est surtout développé en Europe du Nord : Pays-Bas (78 %), Danemark (68 %), Suède (45 %), Finlande (33 %), mais l'est très peu ailleurs. L'enseignement de l'espagnol se limite à la France (33 %) et au Luxembourg (10 %), mais est inférieur à 5 % ou inexistant ailleurs. Les autres langues, là où elles sont enseignées, ne sont choisies que par de faibles pourcentages de la population scolaire.

En fait, les langues autres que l'anglais doivent leur place à l'insertion de l'enseignement d'une deuxième langue ou d'une troisième langue (LV2, LV3) dans le système éducatif, c'est-à-dire à ce qu'on nomme souvent la « diversification de l'enseignement des langues. » On constate depuis quelques années un développement de la diversification, mais selon une dynamique nettement plus mesurée que celle du développement de l'anglais. Michel Candelier, dans une étude réalisée en 1994, souligne que « la situation est loin d'être satisfaisante, mais elle évolue parfois dans le bon sens » (1994, p. 265). Il note en particulier qu'aux Pays-Bas l'obligation d'apprentissage de deux langues étrangères a été étendue en 1993-1994 à tout le tronc commun obligatoire, et d'une LV3 introduite à un stade ultérieur.

Depuis 1994, la diversification a continué de progresser de manière aussi mesurée. En France, l'enseignement d'une LV2 a été renforcé en 1995 à partir de la classe de 4<sup>e</sup> (8<sup>e</sup> année). En Grèce, l'obligation d'apprendre deux LV pendant les six ans de l'enseignement secondaire a été introduite en 1992. Outre la Grèce et les Pays-Bas, l'enseignement d'une deuxième langue vivante est également obligatoire en Belgique, au Danemark, en Finlande et en Suède. L'adhésion à l'Union européenne a sans doute été un facteur incitatif puisque c'est en 1995, date de leur adhésion, que l'Autriche, la Finlande et la Suède ont décidé de diversifier un enseignement des langues fortement orienté vers l'anglais. En Suède, la part du français est passée de 3 % à 20 % et celle de l'allemand, de 20 % à 40 % (CELV, 1997). La diversification est plus modeste en Autriche mais elle est encouragée. L'Espagne, qui était le dernier pays communautaire à n'enseigner qu'une seule langue étrangère, a décidé d'enseigner une LV2 à partir de 1997, du moins hors des communautés autonomes qui ont des langues co-officielles. L'apprentissage d'une deuxième ou d'une troisième langue vivante étrangère profite surtout au français et à l'allemand. On assiste à des évolutions comme la montée de l'italien en France et de l'espagnol en Allemagne, à un intérêt pour les langues slaves en Autriche. Mais ces évolutions sont encore peu marquées. Un bilan de la diversification linguistique sur le terrain est à faire. Notons qu'un tel bilan est en cours dans le cadre du Conseil de l'Europe (ci-dessous).

**V- Europe centrale et orientale : une restructuration de l'enseignement des langues au bénéfice de l'anglais, mais aussi de l'allemand**

---

Document 3

L'enseignement des langues étrangères en Europe centrale et orientale

Belarus (1995-96)

anglais : 65 %                      allemand : 20 %                      français : 10 %

Bulgarie (1994-95, langues autres que russe)

anglais : 60 %                      français : 25 %                      allemand : 22 %

Estonie (1994-95)

anglais : 52 %                      russe : 26 %                      allemand : 20 %                      français : 2 %

Hongrie (1994-1995, langues autres que russe)

anglais : 75 %                      allemand : 60 %                      français : 10 %

Lettonie (1994-95)

anglais : 53 %                      russe : 27 %                      allemand : 21 %                      français : 1 %

Lituanie (1994-95, LV1)

anglais : 53 %                      allemand : 23 %                      russe : 18 %                      français : 6 %

Pologne (1994-1995)

anglais : 65 %                      allemand : 55 %                      russe : 35 %                      français : 20 %

Roumanie (1994-95)

français : 75 %                      anglais : 56 %                      allemand : 8 %

Russie (1994-1995)

anglais : 60 %                      allemand : 31 %                      français : 8 %                      autres : 0,5 %

Slovaquie (1994-1995, langues autres que russe)

anglais : 85 %                      allemand : 65 %                      français : 8 %

République tchèque (1994-95)

anglais : 85 %                      allemand : 65 %                      français : 12 %                      russe : 4 %

Yougoslavie (1996-1997)

anglais : 56 %                      russe : 26 %                      français : 9,5 %                      allemand : 8 %

Sources : CELV (1997), Eurydice (1997), communications personnelles.  
Chiffres donnés avec réserves.

---

Si dans les pays de l'Union européenne, l'enseignement des langues s'est structuré en attribuant des fonctions spécifiques, d'une part à l'anglais et d'autre part à quelques langues, en Europe centrale et orientale il est en complète et rapide mutation. Avant 1989, l'enseignement du russe y était partout obligatoire, et la place des autres langues souvent fixée par des quotas. Actuellement, la place des langues est déterminée par l'offre et la demande. La demande privilégie l'anglais et l'allemand, comme le montre le document 3. Leur substitution au russe est organisée partout, parfois freinée par manque de moyens. L'anglais est devenu presque partout la première langue vivante enseignée, et les proportions d'élèves rejoignent rapidement celles que l'on observe dans l'Union européenne. Mais l'allemand acquiert une position très forte, en étant enseigné à des proportions de populations scolaires importantes, dans certains cas voisines de l'anglais. Le français conserve une position traditionnellement forte en Roumanie. Ailleurs, sa présence est restreinte. Dans un avenir peu éloigné, la structuration de l'enseignement des langues en Europe centrale et orientale devrait se rapprocher de ce qu'elle est dans l'ouest du continent. L'anglais y occupera la même fonction dominante, et quelques langues les autres fonctions, la seule différence notable étant la position forte de l'allemand parmi ces langues.

L'Europe centrale et orientale est un terrain privilégié de l'action linguistique extérieure des États occidentaux qui dans certains cas (pays baltes) se substituent même aux États pour organiser l'enseignement de leurs langues. En général, ils délèguent leur intervention à des organismes spécialisés paraétatiques (British Council, Goethe Institut) qui se livrent à une concurrence acharnée pour la conquête des marchés de la connaissance linguistique.

## **VI- Le Conseil de l'Europe : de la promotion de la connaissance des langues vivantes et de leur enseignement-apprentissage aux politiques linguistiques**

L'action du Conseil de l'Europe pour promouvoir la connaissance des langues et leur enseignement-apprentissage est ancienne. Elle découle des engagements pris dans la Convention Culturelle Européenne, signée en 1954, ainsi que de la vocation de protection et promotion du patrimoine linguistique et de la diversité culturelle qui est celle du Conseil de la Coopération Culturelle (CDCC) qui regroupe actuellement 44 pays. Elle a commencé dans les années 1970 avec la réalisation de « Projets langues vivantes. » La première série en a été les « Niveaux-seuils » dont le premier a été celui élaboré pour l'anglais publié en 1976, le second pour le français publié en 1980. Actuellement le Conseil de l'Europe a publié des « Niveaux-seuils » pour une vingtaine de langues. La seconde série de projets qui vient d'être terminée comprend deux réalisations : le « Cadre européen commun de référence », instrument de planification souple pour l'enseignement-apprentissage des langues vivantes, regroupant des recommandations couvrant l'ensemble des domaines pertinents; et le « Portfolio européen des langues », modèle de curriculum vitae linguistique à compléter de manière permanente.

Si l'on essaie d'évaluer l'impact de l'action du Conseil de l'Europe sur la situation linguistique de l'Europe, on soulignera en premier lieu que les concepts, outils et méthodes conçus à son initiative y ont fortement influencé l'enseignement-apprentissage des langues vivantes. Ils sont bien connus des enseignants de langue, du moins des responsables, concepteurs et didacticiens. Cette action a incontestablement valorisé leur domaine et de ce fait a contribué à promouvoir la

connaissance des langues. Elle a par là même été au devant d'une demande en langues qui ne cessait de croître. On ne peut pour autant considérer que cette action a influencé la demande en la réorientant, notamment en direction d'une offre élargie. La seule exception est l'ouverture de l'éventail linguistique des niveaux-seuils. Il est probable que cet élargissement a eu un impact mais on ne dispose pas de données permettant d'en situer l'importance.

Le Conseil de l'Europe a mis un terme en 1998 à l'élaboration de « projets langues vivantes. » Son action de promotion de l'enseignement-apprentissage des langues, de conception d'outils et de méthodes, et de valorisation de la connaissance des langues a largement été reprise par la Commission européenne (Union européenne). Par contre, il redéfinit son action d'une manière nettement plus orientée vers les choix de politiques linguistiques, et donc pertinente pour la gestion du plurilinguisme en Europe. Ainsi, il vient de mettre en chantier l'élaboration d'un document intitulé *Politiques linguistiques pour la promotion de la diversité linguistique et la citoyenneté démocratique en Europe* qui devrait être publié en l'an 2000. Le Conseil de l'Europe, qui a élaboré la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, et qui est amené à intervenir de plus en plus dans des conflits linguistiques locaux (pays baltes, Slovaquie, Ukraine), tend à affirmer une réorientation vers le domaine des politiques linguistiques.

## **VII- Un outil d'aménagement : le Centre européen pour les langues vivantes (Graz)**

La réorientation de l'action linguistique du Conseil de l'Europe a d'abord commencé avec la création en 1994 du Centre européen pour les langues vivantes (CELV). Celui-ci a été créé en tant qu'institution du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un « accord partiel élargi » qui regroupait, en janvier 1998, 23 pays membres. La grande majorité sont des pays d'Europe centrale et orientale. Le CELV est situé à Graz, en Autriche, un des deux pays avec les Pays-Bas à l'origine de sa création, et important pourvoyeur de fonds. Cet investissement de l'Autriche s'insère clairement dans sa stratégie géopolitique en Europe centrale et orientale. À l'exception de la France, les grands pays d'Europe occidentale n'en font pas partie. L'adhésion de plusieurs d'entre eux, dont l'Allemagne, est toutefois annoncée. Le CELV a eu jusqu'à présent une mission de formation de responsables et animateurs de l'enseignement-apprentissage des langues provenant en grande majorité d'Europe centrale et orientale. Il a donc largement contribué à y transférer les objectifs, pratiques et méthodes en usage dans le monde occidental en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Mais sa mission s'élargit et se redéfinit au fur et à mesure qu'il grandit. Les activités qui s'y déroulent montrent qu'il tend à devenir un centre d'innovation. Il est en tout cas le seul organisme d'action linguistique constitué à l'échelon européen, et il dispose de moyens financiers importants (10 millions de FF de budget annuel).

## **VIII- L'Union européenne : des moyens pour peser sur la gestion du plurilinguisme, mais une capacité politique limitée pour les utiliser comme leviers**

Bien qu'elle ait eu jusqu'au Traité de Maastricht des compétences dans le domaine éducatif limitées à la formation professionnelle et par extension à l'enseignement supérieur, l'Union européenne est néanmoins intervenue de manière influente sur la connaissance des langues en Europe. Elle est intervenue de manière indirecte avec les programmes d'échanges, principalement avec le programme Erasmus dont l'objectif était de promouvoir la mobilité dans la formation des

étudiants en leur permettant de séjourner et de travailler dans des universités d'autres pays de l'Union européenne et de pays partenaires. De 1987 à 1995, environ 500 000 étudiants ont eu un contact prolongé avec une langue autre que celle(s) de leur pays d'origine. Ces contacts ont avant tout stimulé la connaissance de langues de grande diffusion. Une évaluation de la répartition des étudiants selon les langues d'enseignement dans les universités d'accueil réalisée pour l'année 1995-1996 (C. Truchot, 1998) révèle une distribution linguistique d'environ 25 % pour l'anglais, 21 % pour le français, 16 % pour l'allemand, 11 % pour l'espagnol. En fait, le contact avec l'anglais a été beaucoup plus large dans la mesure où un grand nombre d'universités en Europe utilisent cette langue pour les enseignements destinés aux étudiants étrangers (cette pratique qui est de règle dans les pays nordiques et aux Pays-Bas est maintenant courante dans les pays germanophones).

Le programme Lingua, instauré en 1989, dont la première phase a eu lieu de 1990 à 1994, et qui a été prolongé pour 1995-1999 dans le programme Socrates, a lui pour objectif d'influencer de manière directe l'état du multilinguisme individuel en Europe. Son budget annuel est important (environ 45 millions d'euros). Ses objectifs définis en plusieurs actions sont de développer la connaissance des langues (séjours et échanges linguistiques), d'améliorer la formation linguistique des enseignants et de promouvoir des projets pédagogiques multinationaux. À titre indicatif, la première phase du programme a permis à 19 000 enseignants de bénéficier d'un séjour dans un pays étranger, et elle a créé 4 000 partenariats entre établissements scolaires incluant 83 000 élèves et 8 000 enseignants. Lingua est ouvert aux langues officielles de l'UE (huit puis onze) ainsi qu'à l'irlandais, au luxembourgeois, à l'islandais et au norvégien. Une priorité est accordée aux projets concernant les langues les moins répandues et les moins enseignées. Dans les faits, quelles langues en ont bénéficié? À titre indicatif, dans la première phase, parmi les enseignants ayant obtenu un séjour de formation à l'étranger, environ 50 % se sont rendus dans un pays anglophone, 25 % dans un pays francophone, 10 % en Espagne et 8 % en Allemagne (S. Hermans, 1997). Pour les partenariats entre établissements scolaires, la part du français, de l'espagnol et de l'allemand est sensiblement la même, celle de l'anglais un peu moins élevée, celle des autres langues corrélativement un peu plus haute (par exemple, elle est de 10 % pour l'italien, de 4 % pour le néerlandais et le portugais). En fait, la Commission européenne a choisi pour orienter son action une voie moyenne entre les tendances dominantes telles qu'elles s'expriment dans les systèmes scolaires nationaux et la diversification qui malgré tout est mieux représentée dans ses programmes que dans ceux des pays membres. Mais sans doute est-il nécessaire que chacun s'y retrouve pour obtenir l'adhésion de tous sur chacune de ses initiatives, conformément à la règle de fonctionnement de l'institution.

C'est ce qui explique probablement la prudence qui est celle des responsables de la Commission européenne dans la préparation de la mise en œuvre de l'objectif *maîtriser trois langues communales*, l'un des cinq objectifs affirmés avec force par le Livre blanc *Vers la société cognitive* publié en 1995. Affirmer un tel objectif, mais ne pas être en mesure d'effectuer un choix parmi les langues, est un exercice difficile. Il semble que la Commission souhaite s'engager dans deux directions, en promouvant d'une part l'enseignement précoce et bilingue, d'autre part l'enseignement de la compréhension multilingue. Mais dans l'état actuel la première direction mène, hors des milieux naturellement bilingues, soit à la prédominance de l'anglais, soit à des filières ultra-sélectives. Quant à la seconde, ses fondements pédagogiques sont encore minces et elle se heurte à

de fortes oppositions dans les systèmes éducatifs (notamment de la part des responsables de l'enseignement des langues autres que l'anglais). La Commission s'y engage donc avec précaution.

Les programmes éducatifs de l'Union européenne ont été élargis à la suite du Traité de Maastricht à l'ensemble des niveaux d'enseignement. Socrates intègre Erasmus et Lingua et maintenant Comenius, destiné à l'enseignement scolaire. Leonardo est destiné à la formation professionnelle. Ces programmes qui rassemblent des moyens importants pourraient être des leviers efficaces pour influencer la gestion du plurilinguisme individuel. En l'état actuel de la construction de l'Union européenne, la Commission s'en sert avec prudence.

## **IX- Vers des études stratégiques**

Les moyens des États pour influencer la gestion du plurilinguisme sont encore importants : ils disposent de compétences fortes dans le domaine éducatif, de moyens financiers malgré la réduction générale des dépenses publiques et ils ont pour vocation de rassembler les multiples acteurs. Il faudrait pour cela qu'ils prennent quelque distance avec les tendances du marché et entreprennent d'éclairer la demande sociale en lançant un débat s'appuyant sur une réflexion stratégique. Une réflexion stratégique a été lancée en Suisse par la conférence des directeurs cantonaux de l'éducation (sous la direction de Georges Lüdi). On constatera qu'à l'intérieur de l'Union européenne, la seule étude stratégique menée à l'échelon d'un pays l'a été au Royaume-Uni. L'étude réalisée par la Fondation Nuffield, intitulée *Nuffield Languages Inquiry*, durera deux ans (1998-1999). Le document liminaire (A. Moys, 1998) se termine par les questions suivantes :

- De quelles capacités en langues le RU aura-t-il besoin pour atteindre ses objectifs économiques, stratégiques, sociaux et culturels, pour faire face à ses responsabilités et répondre aux attentes de ses citoyens?
- Est-ce que les politiques et dispositions actuelles correspondent à ces besoins?
- Quels aménagements et initiatives avons-nous besoin de promouvoir dans le futur?  
(trad. CT)

On pourrait penser à d'autres questions ou à d'autres formulations. L'important est la démarche. Pourquoi pas une telle démarche dans d'autres pays?

## Annexe

Observatoire linguistique  
3, faubourg Tarragnoz  
F - 25000 Besançon

### POLITIQUES LINGUISTIQUES EUROPÉENNES Conférences et colloques 1998-1999

– Conférence *Which languages for Europe?*

Dates : 9-11 octobre 1998

Lieu : Oegstgeest, Pays-Bas

Organisateurs : European Cultural Foundation et Parlement européen

Thèmes : situation linguistique de l'Europe, développement du multilinguisme, modification du régime linguistique des institutions de l'Union européenne

– Symposium *Les langues de nos voisins - nos langues*

Dates : 29-31 octobre 1998

Lieu : Vienne (Autriche)

Organisateurs : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Culture et Université de Vienne

Thème : les possibilités de diversification de l'offre linguistique dans le cadre de l'ouverture de l'UE

– Colloque *Sprachen lernen für Europa/Language learning for Europe/Apprendre les langues vivantes pour l'Europe*

Dates : 10-12 novembre 1998

Lieu : Vienne (Autriche)

Organisateur : Rectorat de Vienne

Thèmes : politiques linguistiques éducatives (apprentissage précoce, enseignement multilingue, enseignement de l'allemand et du français)

– Colloque *Vivre ensemble dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle : le défi du plurilinguisme et de la communication multiculturelle*

Dates : 9-11 décembre 1998

Lieu : Graz (Autriche)

Organisateur : III<sup>e</sup> colloque du Centre européen pour les langues vivantes, Graz

Thèmes : pratiques éducatives favorisant le multilinguisme

– Conférence : *Status planning of languages in the context of the European Union*

Dates : 24-26 mars 1999

Lieu : Amsterdam

Organisateur : Nederlands Taalunie

Objectifs : « The aim is to arrive at policy guidelines for language planning agencies in the EU on the basis of research results as presented at the conference. »

– Conférence internationale : *Strategies for the promotion of the linguistic diversity in Europe*

Dates : avril 1999

Lieux : Pays-Bas

Organisateurs : Stichting Promotie Talen et Lingua Train Network

Thèmes : situation et promotion des langues modernes en Europe

– Conférence : *Politiques linguistiques pour la promotion de la diversité linguistique et de la citoyenneté démocratique en Europe*

Dates : 10-12 mai 1999

Lieu : Innsbruck (Autriche)

Organisateur : Conseil de l'Europe

Thèmes : rôle des politiques linguistiques éducatives dans le développement du plurilinguisme en Europe

Suivi : ateliers d'approfondissements sur des thèmes limités

Réalisation d'un document de référence du Conseil de l'Europe

– *2nd ELC Conference : Language Teaching and Learning : New Directions for Higher Education in Europe*

Dates : 1<sup>er</sup>-3 juillet 1999

Lieu : Jyväskylä (Finlande)

Organisateur : European Language Council/Conseil européen pour les langues

Thème : les langues dans l'enseignement supérieur en Europe

## RÉFÉRENCES

- AMMON, Ulrich *et al.* (1995). *English only? in Europa /in Europe / en Europe, Sociolinguistica*, 8, Tübingen, Niemeyer.
- CANDELIER, Michel (1994). « Diversité linguistique et enseignement des langues : perspectives européennes et réflexions didactiques » dans Conseil de la langue française du Québec (1995).
- CELV (Centre européen pour les langues vivantes) (1997). *Deuxième colloque annuel*, 13-15 février 1997, Actes à paraître, Graz, CELV.
- COMMISSION EUROPÉENNE (1995). *Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive*. Office des publications officielles des communautés européennes.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC (1995). *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français*, Québec, Les publications du Québec.
- DENEIRE, M. et M. GOETHALS (dir.) (1997). *Special Issue on English in Europe, World Englishes*, 16, Oxford & Boston, Blackwell.
- EURYDICE (1995). *Chiffres-clés de l'éducation dans l'Union européenne 1995*, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes.
- EURYDICE (1997). *Chiffres-clés de l'éducation dans l'Union européenne 1997*, Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes.
- HERMANS, Stefaan (1997). « Promoting foreign language competence in the European community : the Lingua programme » in DENEIRE, M. et M. GOETHALS (dir.) (1997), p. 45-56.
- MOYS, Alan (dir.) (1998). *Where are we going with languages?* London, Nuffield Foundation.
- PECHEUR, Jacques (dir.). *Apprentissage et usage des langues dans un cadre européen*. Numéro spécial, Paris : Le français dans le monde, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- TRUCHOT, Claude (1997). « Le marché international des langues : les langues d'Europe dans la mondialisation des échanges » dans CELV (1997).
- TRUCHOT, Claude (1998). « Les langues européennes, des territoires nationaux aux espaces globalisés » in *DiversCité Langues*, diffusion Internet (sous visa).

**LES REPRÉSENTATIONS À L'ÉGARD  
DES COMPÉTENCES PLURILINGUISTIQUES DES FRANCOPHONES**

---

Bernadette Wynants  
Université de Louvain

## Introduction

Les francophones sont-ils moins doués ou moins motivés que d'autres groupes linguistiques pour l'apprentissage et la pratique des langues étrangères? Sont-ils « nuls en langues », comme certains le prétendent, sont-ils moins compétents en cette matière que les néerlandophones, comme le suggèrent certains cadres et dirigeants des grandes entreprises<sup>1</sup>? Emmanuelle Dardenne et Alain Eraly ont réalisé en 1994 une recherche sur l'usage du français dans les grandes entreprises en Belgique francophone. Au cours de l'enquête, ils ont mis en évidence le préjugé selon lequel les francophones développent de plus faibles motivations et aptitudes que les néerlandophones pour l'apprentissage et la pratique des langues étrangères. Ils notent par exemple : « Le préjugé demeure bien installé selon lequel les francophones sont moins doués, moins motivés pour l'apprentissage d'autres langues<sup>2</sup>. » Ou encore : « L'image, certes souvent injuste, du francophone unilingue et du néerlandophone polyglotte reste très forte même si certains responsables ont l'impression que la situation s'améliore<sup>3</sup>. » Les auteurs de l'étude relèvent que ce préjugé est partiellement assumé par les cadres francophones; et que, selon certains de leurs interlocuteurs, cette situation est en voie d'amélioration. Et surtout, ils précisent que cette image stéréotypée des francophones est solidaire d'un ensemble de représentations qui touchent à l'identité culturelle et politique des communautés nationales.

Comment comprendre et expliquer ce préjugé? L'attribution aux francophones de faibles compétences en langues n'est pas nécessairement fondée sur une connaissance objective de ces compétences. Autrement dit, le discours tenu sur les francophones en cette matière ne peut être complètement expliqué par leurs compétences objectives. La construction de cette image nous semble procéder d'une dynamique complexe, à laquelle l'histoire des relations entre groupes linguistiques en Belgique n'est pas étrangère. Nous avons privilégié l'hypothèse que cette stigmatisation (et surtout cette autostigmatisation) des francophones procédait d'un travail de représentation collective, de l'attribution d'une « image » qui ne se fonde que très partiellement sur une réalité objective, ou peut-être même complètement indépendante d'elle.

Des études classiques en sciences sociales ont établi que les représentations se construisent dans l'échange social. À la suite de Goffman<sup>4</sup> ou de Becker<sup>5</sup>, on peut affirmer que le préjugé est plus une propriété de la relation sociale que du comportement stigmatisé. Cela signifie qu'on ne peut comprendre les représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones en faisant abstraction des échanges sociaux dans lesquels elles se construisent. Et que l'analyse doit prendre comme point de départ la construction des représentations dans les relations sociales et non le comportement stigmatisé lui-même.

La compréhension de la dynamique représentative à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones est un travail indispensable pour que les francophones puissent

---

<sup>1</sup>E. Dardenne et A. Eraly, *L'usage du français dans les grandes entreprises. Une étude en Belgique francophone*, Communauté française, Service de la langue française, coll. Français et Société n° 8, 1995.

<sup>2</sup>*Ibidem*, p. 20.

<sup>3</sup>*Ibidem*, p. 22.

<sup>4</sup>E. Goffman, *Stigmate*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

<sup>5</sup>H.S. Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

assumer le préjugé, ou au contraire pour tenter de le briser. Dans cette perspective, nous avons cherché à mettre l'accent sur les ressources du processus représentatif, sur les logiques sociales et culturelles qui orientent la production du discours, et sur lesquelles on peut prendre appui pour transformer ces représentations.

### Les représentations sociales

Depuis quelques dizaines d'années, la notion de représentation sociale est au centre de très nombreux travaux de psychologie sociale. Selon Moscovici, pour comprendre les représentations sociales, il faut mettre l'accent sur les processus de communication, sur les interactions sociales, et non sur une homogénéité substantielle des représentations. « Ce qui permet de qualifier de sociales les représentations, ce sont moins leurs supports individuels ou groupaux que le fait qu'elles sont élaborées au cours de processus d'échanges et d'interactions<sup>6</sup>. » L'étude doit prendre en compte la variabilité, la genèse et les transformations des représentations sociales. Il faut aussi accorder une attention spécifique aux agents culturels qui contribuent à « fabriquer » les représentations et à les diffuser (notamment, les professionnels des médias).

À partir des travaux de Moscovici, la référence à la notion de représentation sociale devient plus fréquente. D. Jodelet<sup>7</sup> a synthétisé les apports de différentes voies de recherche.

1. La représentation est une forme de savoir pratique par laquelle un **sujet** se rapporte à un **objet**. La représentation donne à voir cet objet. Elle le symbolise (en tient lieu) et l'interprète (lui confère des significations). Elle porte aussi la marque du sujet et de son activité, c'est une construction et une expression du sujet.
2. La représentation sociale est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée. C'est une **connaissance ordinaire**, un savoir de sens commun construit dans les échanges sociaux. Mais elle a aussi une **visée pratique** : elle oriente et organise les conduites et les communications sociales.
3. Comme mode de connaissance, la représentation sociale est ancrée dans des cadres de pensée préexistants, dans un **modèle culturel** dont elle réactive certains contenus.
4. Comme pratique, la représentation contribue à la construction d'une réalité commune à un groupe social. Elle construit et exprime à la fois le **lien social** entre les membres du groupe.
5. La représentation est directement lisible dans différents types de supports **linguistiques**, comportementaux ou matériels.

---

<sup>6</sup>Codol, cité par S. Moscovici, « Des représentations collectives aux représentations sociales », dans D. Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F., 1994, p. 82.

<sup>7</sup>D. Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F., 1994.

## L'image des langues

Des recherches en sociolinguistique et en didactique des langues étrangères ont mis en évidence l'importance des représentations sur les langues dans les démarches d'apprentissage. La façon dont les langues sont perçues, valorisées ou stigmatisées par les apprenants, les enseignants, les médias, etc. contribue de façon décisive au travail d'apprentissage, à ses succès comme à ses échecs. Louise Dabène insiste sur l'importance du « statut informel » des langues notamment dans les choix opérés pour leur apprentissage scolaire<sup>8</sup>. En cette matière, les jugements opérés peuvent être fondés sur des critères économique, social, culturel et affectif :

- le critère économique : l'accès que la pratique d'une langue offre ou non au monde du travail;
- le critère social : la position sociale de ses locuteurs et, par conséquent, les possibilités de mobilité sociale que la langue paraît offrir à ceux qui la pratiquent;
- le critère culturel : « l'indice » de prestige esthétique ou historique;
- le critère épistémique : les exigences cognitives attachées à l'apprentissage d'une langue (par exemple, la valorisation scolaire d'une langue réputée « difficile » ou la dévalorisation des langues jugées « proches » donc « faciles »);
- le critère affectif : fondé sur l'histoire, sur les relations entre États-nations sur la scène politico-médiatique.

L. Dabène insiste sur la variabilité historique de ces jugements : « il suffit, pour s'en convaincre, d'évoquer l'évolution, en France, d'une langue comme l'allemand, dont le statut était très dévalorisé au lendemain de la dernière guerre, et qui est en peu de temps devenu une discipline élitiste réservée aux meilleurs élèves au nom de sa prétendue difficulté d'apprentissage<sup>9</sup>. » En outre, les différents critères peuvent entrer en contradiction, par exemple le statut informel de l'arabe en France est défini à la fois par une valorisation culturelle et une stigmatisation sociale.

L'objet de la recherche n'est pas ici défini comme l'image d'une langue (le français), mais comme la représentation d'un groupe (les francophones de Belgique) qui, on le verra, n'est pas uniquement qualifié par la pratique d'une langue, mais aussi par des attributs économiques ou politiques. Il faut pourtant souligner l'imbrication de ces deux problématiques (l'image des langues et l'image d'un groupe de locuteurs) en raison de l'importance des jeux de métonymie à l'œuvre dans la dynamique représentative : l'image des langues est souvent fondée sur celle d'un de ses groupes de locuteurs et inversement. Cependant, la problématique de l'image des langues ou de leur statut informel, telle qu'elle est développée ici, n'ouvre pas le champ d'une analyse des dynamiques représentatives; elle n'éclaire pas les processus de construction sociale et de transformation des représentations. Elle présente plutôt une typologie thématique des représentations considérées comme des formes déjà construites. Cela signifie que ces travaux présentent davantage un intérêt pour la description d'un matériau discursif que pour son analyse.

---

<sup>8</sup>L. Dabène, « L'image des langues et leur apprentissage », dans M. Matthey (dir.) *Les langues et leurs images*, Neuchâtel, IRDP, 1997, p. 19-23.

<sup>9</sup>*Ibidem*, p. 22.

## La recherche

Les études de psychologie sociale précisent que les représentations peuvent être saisies de manière privilégiée dans les productions discursives et en particulier dans les échanges verbaux. Leur définition comme « image » de la réalité suggère l'intérêt d'une étude des métaphores définies par Lakoff et Johnson comme des systèmes conceptuels ordinaires, qui nous servent à penser et à agir, objectivés dans le langage et fondés sur l'expérience.

Des entretiens ont été menés auprès de trois groupes de témoins privilégiés, des agents culturels qui participent à la construction et à la diffusion des représentations :

1. Le monde éducatif : professeurs de langues en secondaire, inspecteurs de l'enseignement secondaire, professeurs de langues germaniques à l'Université et formateurs dans des écoles de langues privées;
2. Le monde de l'entreprise et de l'emploi : responsables du recrutement du personnel ou de la formation linguistique en entreprise, gérants de cabinets de recrutement et d'outplacement, et représentants d'organisations patronales;
3. Le monde associatif et politique : responsables d'associations de promotion de l'apprentissage des langues ou d'échanges linguistiques, personnel administratif ou politique chargé de la mise en œuvre de programmes d'apprentissage et d'échanges linguistiques.

Ces entretiens ont été soumis à plusieurs lectures successives : inventaire et classement des thèmes abordés; analyse de récit; analyse de l'argumentation et des figures du discours (essentiellement les métaphores).

### **I- Le discours sur les compétences plurilinguistiques des francophones**

Les tensions communautaires et les transformations institutionnelles de la Belgique depuis plusieurs décennies contribuent sans doute à expliquer, dans les entretiens, l'importance et l'automatisme de la comparaison avec la Flandre pour l'évaluation des compétences plurilinguistiques des francophones. Cette comparaison systématique semble parfois recouvrir tout le discours sur les francophones de Belgique. De plus, le rapport que les francophones entretiennent avec les autres langues que le français est souvent abordé à partir d'une réflexion sur leur rapport à la langue néerlandaise. Le type de rapport aux langues défini par les compétences ou les attitudes face au néerlandais est certainement dominant dans les représentations. Il ne constitue pourtant pas le prototype de l'ensemble des rapports aux langues des francophones parce qu'il est systématiquement distingué pour des motifs politiques ou « affectifs. » Nous pourrions dire que le rapport à la langue néerlandaise est un des critères principaux de l'évaluation des compétences linguistiques des francophones, même s'il n'est pas jugé comme parfaitement prédictif du rapport aux autres langues.

Le discours sur une évolution favorable des compétences plurilinguistiques des francophones est généralisé, presque toujours non sollicité et intervient souvent tout au début de l'entretien. Dans la grande majorité des cas, il est mis en parallèle avec une évolution défavorable de la connaissance du français en Flandre. La comparaison systématique avec les compétences linguistiques des

Flamands contribue sans doute à construire cette représentation partagée d'une « amélioration » des compétences des francophones.

### *Diagnostic des compétences plurilinguistiques des francophones*

#### Les exigences

L'évaluation des compétences linguistiques est souvent mise explicitement en relation avec des exigences particulières. Parmi les personnes interrogées, ce sont les intervenants du monde de l'entreprise et de l'emploi qui sont les plus précis et les plus insistants sur cette question. L'accent est mis de façon unanime sur la langue orale, sur des compétences « pratiques », communicatives. Il faut pouvoir communiquer, s'exprimer, « se débrouiller. » Dans le monde de l'entreprise, les compétences en langue écrite ne sont pas jugées importantes parce que le recours à des traducteurs ou à des « spécialistes » est toujours possible. Les connaissances littéraires ou spécifiquement linguistiques sont jugées accessoires; de plus, elles figurent souvent comme un repoussoir, comme l'indice d'une ancienne conception de l'apprentissage des langues qui n'a pas donné de résultats satisfaisants.

À travers les compétences plurilinguistiques, c'est une forme de mobilité spatiale qui est souvent visée : on stigmatise « le Flamand qui n'est jamais sorti de sa Flandre », « le Wallon né à Namur, qui a étudié à Namur et qui a eu un premier job à Gembloux », « le provincial qui ne quitte jamais sa province. » En revanche, on valorise un c.v. marqué par la mobilité : les séjours linguistiques, la filière Erasmus, les emplois précédents à l'étranger ou dans un autre environnement linguistique figurent comme des atouts associés aux compétences plurilinguistiques.

#### Comparaison avec les compétences et attitudes des Flamands

Les intervenants s'accordent presque tous sur des termes de comparaison défavorables pour les francophones. On souligne le « retard » de la Wallonie, « l'avance » flamande, « le meilleur niveau » des Flamands... Aussi bien en français qu'en anglais, notamment au regard des exigences du marché de l'emploi. Certains précisent leur diagnostic : si les Flamands sont jugés plus favorablement que les francophones dans la pratique des langues, c'est en raison de leurs meilleures compétences communicatives, de leur meilleure expressivité, même si leur « connaissance » précise des langues laisse à désirer. Autrement dit, les Flamands « se débrouillent mieux » dans les échanges verbaux, sans pour autant atteindre un niveau de conformité à la norme supérieur à celui des francophones en néerlandais.

Comment ce « retard » des francophones est-il expliqué? Différents types d'explications peuvent être distingués :

#### 1. Explications linguistiques et sociolinguistiques

- Plusieurs intervenants relèvent la **tension sur la norme** linguistique qui caractérise les francophones, leur peur de « faire des fautes », leur inhibition, leur côté « coupeurs de cheveux en quatre », leur exigence de perfection, de netteté, de précision, leur peur de l'approximation ou

encore leur souci de la nuance. Les Flamands pour leur part leur apparaissent comme plus « relax », moins anxieux, plus tolérants à l'égard des « fautes. » Chez eux, la communication prime sur la connaissance; ils acceptent une certaine approximation, se « lancent » plus vite, même s'ils « baragouinent<sup>10</sup>. »

- D'autres intervenants relèvent un « désavantage acoustique », un « handicap phonétique » des francophones. Selon une théorie phonologique diffusée dans les milieux de l'enseignement et dans le monde des affaires, les francophones ont un « spectre phonatoire », une « gamme de fréquences sonores » plus restreinte, les plus étroits d'Europe, en tout cas plus restreints que les locuteurs des langues germaniques (alors que les lusophones disposent de la gamme de fréquence la plus large) et incomparablement plus restreints que les arabophones et les locuteurs des langues slaves<sup>11</sup>.
- Les néerlandophones bénéficieraient de l'avantage d'une plus grande proximité linguistique (lexicale et syntaxique) avec les autres langues germaniques souvent exigées sur le marché : l'allemand surtout et dans une moindre mesure l'anglais. C'est en raison de ces différences syntaxiques et lexicales avec leur langue que les francophones éprouvent plus de difficultés dans l'apprentissage des langues germaniques. Ces arguments n'expliquent toutefois pas les meilleures compétences en français des néerlandophones (en comparaison avec les performances en néerlandais des francophones).

---

<sup>10</sup>Par exemple : « Les Flamands, ils baragouinent. Ça leur est égal de savoir s'ils font des fautes. »

<sup>11</sup>Par exemple : « On part du principe suivant : vous ne pouvez répéter que ce que vous entendez. Vous êtes d'accord. Quelqu'un qui est sourd devient automatiquement par nature muet. Bon. Une variante de cette règle, c'est que vous ne pouvez bien prononcer un son que si vous l'entendez bien.

– *Oui.*

– Donc si vous entendez mal un son, vous allez mal le prononcer aussi. Vous devez savoir que le docteur Tomatis a émis une théorie qui est tout de même fort intéressante, qui est probablement la seule théorie scientifique concernant les langues. Et qui porte surtout sur l'écoute. Chaque langue fait usage d'un certain nombre de sons. Et ces sons sont traduits dans une unité de mesure qui s'appelle l'hertz. Ils se prononcent avec une certaine fréquence. Donc l'oreille humaine peut entendre jusque 15 000 hertz. Il a constaté par exemple que le français utilisait des sons qui se situent dans la gamme 1 000, 2 000 hertz. Il y en avait d'autres, mais disons qu'il y avait une concentration tout de même assez forte. Le néerlandophone... le néerlandais plutôt, la langue néerlandaise utilise des sons qui se situent environ entre 500 et 3 000 hertz.

– *Un spectre plus large...*

– Un spectre plus large. Bon. Prenons le cas du Parisien, le petit Parisien qui, pendant dix ans, les dix premières années de sa vie, n'entend des sons qui se situent dans cette fourchette-là, il y a deux petits muscles dans l'oreille qui vont se figer et qui vont réagir à ces sons-là. Et comme... quand vous avez un plâtre, les muscles que vous n'utilisez plus alors, quand vous enlevez votre plâtre, ces muscles sont tout à fait atrophiés. C'est la même chose que les muscles de l'oreille, ces muscles réagissent différemment à des sons qu'ils n'ont jamais entendus. Ça veut dire qu'ils vont entendre quelque chose, mais ils ne vont pas entendre le son original. À partir du moment où vous n'entendez pas très bien un son, vous allez mal le prononcer. Or vous voyez que le néerlandais a un spectre plus large que le français, ça veut dire que le Néerlandais a une oreille beaucoup plus large, qu'il entend plus de sons que les autres. C'est valable pour d'autres langues. Pour l'anglais par exemple, l'anglais se situe entre 2 000 et 12 000 hertz. Donc à partir du moment où un Anglais, un anglophone va prononcer le son « th » par exemple, qui se situe ici environ, nous francophones et néerlandophones, nous l'entendons différemment qu'un Anglais. Nous avons toutes les peines du monde à le prononcer. Et entendre une phrase entière, eh bien... Donc il y a tout le phénomène de l'oreille et là... moi je dis toujours : les francophones sont un peu les analphabètes de l'Europe en ce qui concerne... parce qu'ils ont le spectre de langue le plus étroit de toute l'Europe. »

- Le « prestige de la langue » en favorise l'apprentissage : il serait plus facile d'apprendre une langue « prestigieuse » qu'une langue peu valorisée. Les Flamands seraient ainsi avantagés dans leur apprentissage du français, tandis que le faible prestige du néerlandais défavorise les francophones.
- L'importance des usages dialectaux dans les pratiques linguistiques en Flandre est une source de difficulté pour les francophones; les Flamands ne sont pas confrontés à ce problème dans leur pratique du français. Pour les francophones, disent plusieurs interlocuteurs, c'est « perturbant », « démotivant » : ils apprennent une langue et, dans les situations pratiques, sont confrontés à d'autres usages.

## 2. Explications par l'environnement culturel et médiatique : le « bain culturel »

De très nombreux intervenants soulignent l'importance du rôle des médias pour la familiarisation avec la diversité linguistique : l'environnement médiatique des francophones est monolingue (films doublés, interviews en français, quotas de chanson française...) alors qu'en Flandre, l'environnement médiatique est plurilingue (films en version originale, interviews en d'autres langues sous-titrées...). Cet environnement plurilingue offrirait beaucoup d'avantages pour la motivation à l'apprentissage, la familiarisation avec les sons, le vocabulaire et la syntaxe des autres langues<sup>12</sup>.

## 3. Explications par l'enseignement

Plusieurs personnes signalent le niveau supérieur de l'enseignement des langues en Flandre.

- Les Flamands seraient « plus exigeants », « plus stricts »;
- l'approche de l'enseignement des langues en Flandre, moins académique, moins écrite;
- les instituteurs seraient mal formés à l'enseignement des langues en Communauté française et certains d'entre eux discréditent le flamand auprès de leurs élèves;
- les parents et les familles ne soutiennent pas toujours les efforts réalisés à l'école<sup>13</sup>;
- on ne disposerait pas de bons manuels pour l'enseignement du néerlandais.

## 4. Explications par les « mentalités »

- L'histoire prestigieuse, la domination linguistique (passée) du français dans le monde et l'étendue du marché du français n'incitent pas les francophones à l'apprentissage des autres langues. Les francophones ont l'impression de vivre dans un empire francophone, ils ont une mentalité héritée

---

<sup>12</sup>« Les francophones sont défavorisés en ce qui concerne les moyens audiovisuels. Et je pense directement à la télévision, aux films. [...] Quand vous voyez un film à la BRT, il est toujours en version originale. Je vois ma fille, elle a 13 ans, elle vient d'avoir ses premiers cours d'anglais, mais vous lui dites quelque chose en anglais, elle a tout compris. Tout simplement parce qu'elle regarde la télé et elle voit tout en anglais. [...] C'est une des plus grosses erreurs que les francophones font, c'est de doubler leurs films ou leurs feuilletons, ou n'importe quoi. Même les dessins animés. »

<sup>13</sup>« Moi j'ai connu un grand-père qui donnait une prime à ses enfants quand ils n'avaient pas de bons résultats en néerlandais. »

de la domination du français, ils sont fiers d'appartenir à une langue et une culture très répandue. Cette situation historique est source d'une sécurité linguistique, d'un confort qui auraient des effets négatifs sur les motivations à l'apprentissage des langues. De façon plus polémique, certains évoquent, en développant ce thème, le complexe de supériorité, l'arrogance linguistique des francophones. En revanche, les Flamands bénéficieraient, pour la motivation à l'apprentissage des langues, de l'avantage du caractère restreint du marché du néerlandais<sup>14</sup>.

- Les Flamands auraient davantage de respect pour les autres langues et les autres cultures.
- Les francophones sont ancrés dans leur province. Cette faible mobilité, notamment chez « les gens de la campagne », explique leur faible motivation pour l'apprentissage des langues.

### 5. Les stéréotypes nationaux

Parmi les arguments avancés pour expliquer le « retard » des francophones, on peut relever des traits stéréotypiques, des représentations des groupes nationaux susceptibles de faire l'objet d'une généralisation, ici associés aux compétences linguistiques ou aux motivations à l'apprentissage des langues.

- Les Flamands seraient plus volontaires, plus courageux, tandis que les francophones sont caractérisés par leur paresse intellectuelle, leur manque d'initiative, leur passivité.
- Les Flamands sont aussi caractérisés par leur pragmatisme, le sens du commerce<sup>15</sup> : dans le monde de l'entreprise, on relève leurs affinités avec les Anglo-Saxons, et surtout avec les Américains, parce qu'ils sont « très orientés vers le résultat » et plus « techniciens. »
- Le rapport au travail et le rapport à l'autorité sont aussi parfois différenciés entre les groupes nationaux<sup>16</sup>.

### 6. Explications politiques

- De nombreux intervenants insistent sur l'importance de l'attitude du personnel politique : « ils devraient donner l'exemple. » Comme « figures de proue », comme personnages médiatiques, ils ont une responsabilité parce qu'ils représentent les francophones et donc contribuent à en construire l'image.
- On relève une tendance actuelle et surtout passée à la dévalorisation du néerlandais dans les milieux politiques wallons. On attribue à certains professionnels de la politique l'attitude selon laquelle « parler néerlandais, c'est être traître à la Wallonie. » Quelques intervenants soulignent

---

<sup>14</sup>« Le petit Flamand sait dès le départ qu'il n'ira nulle part avec son néerlandais; il sait qu'il a besoin des autres langues. » « Où voulez-vous qu'ils aillent avec leur flamand? » La Flandre fait partie de « ces pays qui ont une longue tradition de devoir s'adapter. » Puisque leur langue est peu parlée dans le monde et peu prestigieuse, « les Flamands doivent se battre, surnager. »

<sup>15</sup>« Si ça leur rapporte quelque chose... »

<sup>16</sup>« Les Flamands se posent moins de questions métaphysiques [...] Eux, c'est il faut, il faut. En revanche le francophone se pose des questions, il veut savoir pourquoi et comment. C'est l'esprit cartésien. »

que ce sont les politiciens qui « montent » les gens contre le néerlandais, alors que les individus et les familles ne partagent pas toutes ces préventions.

- Plusieurs personnes expliquent les faibles motivations des francophones pour l'apprentissage du néerlandais par un rejet de cette langue pour des motifs politiques. Les événements politiques ou les attitudes flamandes cités comme repoussoir sont le plus souvent : le *Walen buiten*, les marches sur Bruxelles, le séparatisme flamand : « ils veulent larguer les francophones. »

### Comparaison avec d'autres groupes linguistiques ou d'autres nationalités

Si la comparaison avec la Flandre est globalement défavorable, le diagnostic semble plus optimiste lorsque l'on compare les compétences des francophones de Belgique avec d'autres groupes linguistiques ou d'autres nationalités : « On se classe bien au niveau européen. On est dans la moyenne supérieure pour l'apprentissage de l'anglais. On se défend mieux que la France, le Portugal, l'Italie, l'Angleterre. » Mais les francophones de Belgique se « défendraient » moins bien que les ressortissants des pays où les programmes de télévision se font en partie en anglais : les pays scandinaves et la Hollande notamment.

Plusieurs intervenants évaluent plus favorablement les compétences plurilinguistiques des francophones de Belgique que celles des Français. Et ce pour plusieurs raisons : la qualité de l'enseignement; le « spectre phonatoire<sup>17</sup> »; la situation particulière de la Belgique comme petit pays, comme « carrefour », comme lieu d'échanges, comme siège d'institutions européennes, comme espace de « rencontre entre les cultures<sup>18</sup>. »

Sur plusieurs des axes argumentatifs examinés précédemment, il semble que les Français occupent une position plus extrême (et plus défavorable) que les francophones de Belgique : l'environnement monolingue, la domination du français, le spectre phonatoire, l'enseignement...

La comparaison est favorable aux francophones : les anglophones (anglais et américains) sont jugés « encore plus nuls que les francophones », « encore moins loin que nous. » La comparaison avec les anglophones prend appui sur l'axe argumentatif de « l'empire culturel », de la domination linguistique (voir supra, explications par les mentalités). On signale l'avantage du « large spectre phonatoire » des locuteurs des langues slaves. Cependant, leurs compétences linguistiques sont jugées moins favorablement encore que celle des francophones parce que les habitants des pays de l'Est apprendraient les langues « par intérêt intellectuel et littéraire », alors qu' « ils ne savent pas communiquer. » La comparaison se fait ici sur l'axe argumentatif connaissances linguistiques et littéraires vs compétences communicatives. Les Luxembourgeois se distinguent parmi toutes les nationalités européennes pour leurs compétences plurilinguistiques. On signale qu'ils sont « un cas à part », un « modèle à suivre », en visant plus l'organisation plurilinguistique de l'enseignement au grand-duché que les caractéristiques culturelles de la population.

---

<sup>17</sup>« Maintenant, les Français sont encore plus handicapés que nous, parce que le fait de leur... le fait qu'ils parlent un français très pointu fait en sorte en fait que leur bande de fréquences est encore plus limitée, plus restreinte que la nôtre. »

<sup>18</sup>« La position géographique de la Belgique est très centrale. C'est plus évident pour les francophones de Belgique qu'ils ont besoin d'une langue étrangère, pour des raisons commerciales. »

## *Le discours du changement*

Le discours du changement peut être synthétisé par la formule de la « tendance au rééquilibrage » qui ne prend sens que dans le cadre d'une comparaison avec les néerlandophones : les compétences plurilinguistiques des francophones, au départ moins bonnes, se sont améliorées et sont encore en train de s'améliorer, tandis que le « niveau » du français baisse en Flandre.

### Les progrès des francophones

Les compétences plurilinguistiques des francophones progressent sensiblement depuis une période située entre 10 et 25 ans, tout au plus depuis une génération. L'amélioration est souvent relevée en termes générationnels : elle concernerait « les plus jeunes générations », tandis que les 40-45 ans resteraient plus « coincés », plus « hésitants. » La mesure du changement, ou en tout cas l'exemple le plus sollicité par les personnes interrogées, est la comparaison de l'adulte qui s'exprime avec ses propres enfants. Ce sont essentiellement les compétences communicatives qui progressent : on note chez les jeunes plus d'aisance dans la pratique orale, leur faible recours à la traduction dans les réunions plurilingues, leur faculté de « se lancer » dans la conversation, leur meilleure compréhension à l'audition, leur habileté à communiquer...

### Le recul des compétences flamandes

De très nombreux intervenants notent une dégradation des compétences des néerlandophones en français : leur « niveau » continuerait à progresser en anglais mais ils ont tendance à « perdre leur français » : les néerlandophones auraient aujourd'hui plus d'accent, moins d'aisance dans leur pratique de la langue française. Cette « baisse de niveau » ou cette dégradation des compétences en langue française des néerlandophones n'est pas nécessairement perçue par les Flamands eux-mêmes : « ils continuent à croire qu'ils sont bilingues. » À l'autodévalorisation des francophones correspondrait, selon certains, une autovalorisation des néerlandophones, pourtant démentie par l'évolution actuelle des compétences en français.

### Influence de l'évolution : comparaison avec les Flamands

Il est manifeste que l'amélioration des compétences plurilinguistiques des francophones se conjugue, dans les représentations majoritaires, avec la « perte du français » des néerlandophones. Mais quel est l'impact de ces évolutions sur le diagnostic comparatif avec la Flandre? Autrement dit, le « retard » francophone est-il comblé ou est-il en train de se réduire de façon significative?

On rencontre ici deux types de discours :

- Le retard est comblé ou est tout juste en train d'être comblé : « le nombre de bilingues francophones vient de rattraper le nombre de bilingues flamands »; on parle d'« équilibre », de « balancier », d'« égalisation. »
- Les francophones et surtout les Wallons conservent encore un « retard », même si celui-ci se réduit. En outre, certains craignent que la diffusion de cette représentation contrastée

(amélioration des compétences plurilinguistiques des francophones et dégradation de celles des néerlandophones) ne joue dans le sens d'une autosatisfaction excessive, et donc qu'elle ait des effets démobilisateurs.

Manifestement, le discours le plus répandu est celui du maintien provisoire d'un « avantage flamand » et d'une tendance au rééquilibrage. On peut encore se demander si la représentation de l'amélioration des compétences plurilinguistiques des francophones n'est pas dépendante de celle du « retard », dans le sens où l'on ne pourrait créditer de progrès que les « retardataires », alors que ceux qui sont « en avance » s'endormiraient sur leurs lauriers...

## Les explications

### 1. Explications linguistiques et sociolinguistiques

Ce type d'explication s'applique uniquement à la situation en Flandre. Quelques intervenants relèvent des changements survenus en Flandre dans le système des langues depuis quelques décennies pour expliquer la baisse de motivation des néerlandophones pour l'apprentissage du français ou leur « baisse de niveau » en français.

- La standardisation du néerlandais contribue à affaiblir les motivations à l'apprentissage du français en Flandre<sup>19</sup>.
- La Flandre bénéficiait dans le passé et bénéficie toujours de l'avantage d'un environnement plurilingue, notamment en ce qui concerne la pénétration de l'anglais. Mais le contact avec le français semble plus faible, notamment pour des raisons politiques.

### 2. Explications par l'enseignement

L'évolution favorable de l'enseignement des langues en Communauté française est une explication très répandue de l'amélioration des compétences plurilinguistiques des francophones.

- C'est surtout l'évolution des méthodes pédagogiques et des principes de la didactique des langues qui est jugée favorablement : autrefois, on accordait une importance excessive à la littérature et à la langue écrite (grammaire, vocabulaire, structure...); aujourd'hui, les méthodes ont davantage une visée communicative. L'accent s'est déplacé vers la langue orale, vers « la langue de tous les jours. » Et l'utilisation de matériaux sonores a considérablement augmenté.
- L'enseignement des langues progresse aussi par le recours à des matériaux plus adaptés. On dispose depuis quelques années de meilleurs manuels, surtout en néerlandais.
- La pratique des échanges avec des écoles flamandes et des séjours à l'étranger a augmenté sensiblement.

---

<sup>19</sup>« Quand je venais aux commissions nationales, là, c'était un membre par province généralement, ce qui fait qu'il y avait des gens qui venaient d'Anvers, du Limbourg, etc. Et il est arrivé plus d'une fois que les Flamands parlent français pour se comprendre entre eux. »

- Les exigences en langues ont été relevées dans l'enseignement francophone. Notamment, les cours de langues ont cessé d'être des matières considérées comme moins importantes, et que l'on hésite à faire intervenir dans l'évaluation scolaire globale.

### 3. Explications par le contexte économique et politique

Le progrès des francophones en langues est massivement expliqué par des changements économiques et politiques survenus sur la scène internationale ou dans le cadre national depuis les années soixante ou encore par une transformation du « marché des langues. »

- L'internationalisation de l'économie figure en première ligne de ce type d'explication. Les besoins en langues (en général) se sont considérablement accrus dans le monde de l'entreprise. Certains soulignent la grande perméabilité du marché belge aux influences internationales. L'inflation des exigences linguistiques sur le marché de l'emploi s'expliquerait à la fois par « des besoins réels » et par la nécessité d'opérer une sélection sur une offre d'emploi pléthorique.
- Certains, sans nier l'importance des dynamiques économiques internationales, insistent sur la vitalité de l'économie flamande et sur l'importance du marché flamand. Dans ces conditions, le néerlandais apparaît incontournable pour ceux qui entendent « faire carrière » ou même plus modestement trouver un emploi. On relève aussi l'inversion du rapport de forces économiques entre la Wallonie et la Flandre<sup>20</sup>.
- Les francophones ont été d'autant plus incités à s'adapter aux exigences en néerlandais que l'on constate une « flamandisation » de l'entreprise en Belgique<sup>21</sup>.
- Les francophones s'adaptent aux exigences du marché de l'emploi, déterminées par l'internationalisation de l'économie, par l'inversion des rapports de force économiques entre la Wallonie et la Flandre et par le mouvement de flamandisation des entreprises. C'est le discours de la nécessité : « le besoin crée l'organe<sup>22</sup>. » C'est le même argument de l'adaptation au contexte économique qui expliquerait le relatif désinvestissement des Flamands par rapport à la langue française<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup>« Avec le changement qui s'est opéré dans les années septante, c'est-à-dire la crise en Wallonie, et tout de même, il faut l'avouer, une croissance économique assez forte en Flandre, l'équilibre qui s'est installé, qui avait toujours existé depuis lors, a été complètement mis... je ne dirais pas mis en péril, mais tout de même carrément... a été modifié dans ce sens que comme nous constatons qu'une grosse part des capitaux venait de Flandre et plus de Wallonie, il y a quelque part dans les structures de la banque un changement. »

<sup>21</sup>« Le Nord a fourni tout de même, grâce à sa croissance économique, a fourni une part de personnel non négligeable. Quand je vois dans mon département, le marketing, eh bien les cadres supérieurs au niveau national, à une exception près, sont tous néerlandophones. Mais dans les années 70 et 80, beaucoup de cadres étaient francophones à l'époque, il n'y avait pratiquement pas de néerlandophones. En 70, surtout en 80, ça a commencé à changer. Ce qui fait qu'il y a eu un basculement. Les cadres francophones se sont aussi sentis un peu plus menacés et ont demandé des formations en langues et on a créé à cette époque, donc en 83, une formation en langues à l'intérieur de l'entreprise. »

<sup>22</sup>« À partir du moment où votre job est mis en péril, et vous avez 40 ans, et vous constatez qu'il y a un job qui vous file sous le nez parce que vous n'avez pas la connaissance ni du néerlandais, ni de l'anglais, alors vous commencez à réfléchir, alors ça devient stratégique. »

<sup>23</sup>« Pendant longtemps, en Belgique, pour des raisons en partie culturelles et économiques, le Flamand qui avait besoin de progresser avait besoin du français. Aujourd'hui, ce besoin est moins évident. »

- Parallèlement à ces évolutions économiques, certains relèvent le déclin du français dans le monde pour expliquer la motivation accrue des francophones à apprendre les langues<sup>24</sup>.

#### 4. Explications par les « mentalités »

Un des discours les plus récurrents est celui d'un « changement de mentalité » chez les francophones, parfois tenu en continuité directe avec le discours sur le changement de contexte économique : il se marque par une « prise de conscience » de l'importance des langues (termes utilisés dans la toute grosse majorité des entretiens), par une mobilisation, un investissement sur les langues, une « demande très forte de la part des parents », etc.

- Cette prise de conscience a débouché, selon certains, sur un effort considérable des francophones pour se « mettre » aux langues.
- Les francophones seraient aujourd'hui plus ouverts au monde et aux autres cultures. Les francophones sont jugés plus tolérants ou en tout cas moins « arrogants<sup>25</sup>. »

#### 5. Explications politiques

Les explications sur le registre politique sont ambivalentes : beaucoup d'intervenants relèvent le climat communautaire tendu, le discours séparatiste flamand, etc. Mais pour certains, l'affirmation identitaire flamande incite les francophones à pratiquer le néerlandais par adaptation. Tandis que pour d'autres, l'évolution politique, et notamment l'insistance des revendications flamandes, est un repoussoir pour le néerlandais. Pour d'autres encore, les progrès francophones en matière de langues s'expliquent en partie par le fait que les rancœurs, les tensions communautaires, les « histoires politiques » touchent moins les jeunes générations.

- Pour certains, l'attitude du personnel politique a changé : il y a d'une part une plus grande volonté politique de favoriser l'apprentissage des langues chez les francophones.

## **II- Analyse des représentations**

### *Analyse de récit*

Les discours tenus au cours des entretiens peuvent être construits sous forme d'un récit qui retrace l'histoire d'un sujet (S) engagé dans la quête d'un objet valorisé (O). Pour acquérir cet objet, le sujet devra accomplir une action décisive et dans ce parcours, il pourra être soutenu par certains personnages ou au contraire rencontrer des obstacles. Le recours à ce type de structure narrative pourrait donner lieu à une analyse formelle assez sophistiquée d'un corpus déjà très large. On a préféré ici retenir seulement quelques axes du récit considérés comme significatifs parce qu'ils permettent de mettre en forme des représentations récurrentes ou parce qu'ils permettent d'ouvrir (ou

---

<sup>24</sup>« N'importe quel travailleur wallon qui est confronté à des problèmes d'échanges internationaux se rend compte que le français ne porte plus autant qu'il y a une ou deux générations. »

<sup>25</sup>« C'est une question d'évolution culturelle, on perd une certaine superbe, une certaine conviction de la supériorité d'une langue par rapport à l'autre. Actuellement, les gens voyagent, ils s'aperçoivent qu'ils n'ont pas le monopole de la culture, du savoir, du savoir-faire, etc. »

d'approfondir) des hypothèses. On examinera notamment les qualifications des sujets, l'action décisive entreprise, les adjuvants ou les opposants qu'ils rencontrent et les qualifications de l'objet valorisé.

Schématiquement, la quête entreprise par les groupes sujets du récit (francophones et néerlandophones essentiellement) est l'histoire d'un effort entrepris par des sujets caractérisés par un manque crucial pour acquérir le plurilinguisme; dans cette démarche, la référence au marché est un incitatif puissant, tandis que le registre politique joue essentiellement comme une entrave. Le récit permet aussi de préciser la nature de l'objet valorisé, le plurilinguisme : il s'agit ici d'une compétence en matière de communication, qui n'implique pas les connaissances linguistiques, littéraires ou culturelles, ni la parfaite conformité aux normes du code de la langue écrite. Au contraire, ces connaissances et cette conformité seraient même exclues de la définition du plurilinguisme valorisé dans les entretiens.

### Le revers de la médaille

Une des représentations les plus récurrentes est celle que l'on pourrait synthétiser sous les termes de « revers de la médaille » : les francophones seraient victimes de leur sécurité linguistique sur la scène internationale, de la domination (passée du français), de l'étendue du marché linguistique de la langue française, de son prestige, tandis que les Flamands seraient avantagés par leur insécurité, par le caractère restreint du marché linguistique et par le faible prestige de leur langue.

Il est intéressant de noter que le groupe le plus valorisé pour les compétences plurilinguistiques est aussi celui qui apparaît comme le moins doté au départ. En termes d'analyse de récit, l'objet valorisé peut être défini comme la compétence plurilinguistique (vs le monolinguisme). Le sujet positif (qui s'approprie finalement l'objet) désigne les néerlandophones (vs sujet négatif : francophones de Belgique, Français, anglophones). Le sujet positif (les néerlandophones) est, dans ce récit, qualifié par des attributs généralement considérés comme négatifs ou, en tout cas, difficilement valorisables : marché linguistique étroit, faible prestige de la langue. Les francophones (et les anglophones) sont au contraire qualifiés au départ par ce que l'on pourrait considérer comme des atouts, mais qui semblent en fin de compte se retourner contre eux. Finalement, de manière schématique, dans ce type de récit, c'est le sujet stigmatisé qui finit par avoir l'avantage, tandis que le sujet doté au départ, sans doute doté excessivement, se révèle moins doué pour acquérir l'objet valorisé.

Comment expliquer ce retournement des qualifications dans le récit? L'explication tient sans doute à la définition de l'action décisive qu'il faut entreprendre pour acquérir le plurilinguisme. Dans le récit construit à partir des entretiens, l'acquisition des compétences plurilinguistiques est essentiellement définie comme le résultat d'un effort, d'une motivation soutenue par la nécessité. Dans un récit où l'effort, le travail constituent l'action décisive, rien ne sert de partir d'une position confortable; il vaut mieux éprouver un manque intense. On pourrait déduire de ce qui précède que, dans un récit marqué par une morale de l'effort, ce sont les sujets les plus stigmatisés qui s'en « sortent » le mieux. Ils sont d'ailleurs crédités de courage, de volonté. Mais on préférera dire, de façon moins polémique, que dans un tel récit, le sujet le plus qualifié est celui qui éprouve le manque le plus profond.

C'est aussi probablement cette structure représentative que l'on retrouve dans le discours sur le changement, qui introduit dans le débat un axe temporel explicite. Nous pouvons représenter la structure narrative associée à des codes temporels par deux schémas, l'un correspondant à une première période (T.1), définie comme une situation passée et, pour la plupart des intervenants, comme la situation actuelle; l'autre correspondant à une seconde période (T.2), définie comme une situation actuelle ou en voie de se réaliser à l'avenir.

### T.1 : le « retard » des francophones

faible étendue du marché linguistique faible prestige de la langue	forte motivation		
courageux <i>néerlandophones</i>	font l'effort	plurilinguisme	
+			+
<b>S</b>	<b>action décisive</b>		<b>O</b>
-			-
<i>francophones</i> <i>de Belgique</i> <i>Français</i> <i>anglophones</i> paresseux	ne font pas l'effort	monolinguisme	
	faible motivation		
forte étendue du marché linguistique prestige de la langue			

## T.2 : le « rééquilibrage »

déclin du français insécurité sur le marché de l'emploi économiquement dominés	prise de conscience adaptation stratégique	
<i>francophones de Belgique</i>	« gros efforts »	meilleures compétences plurilinguistiques
+		+
<b>S</b>	<b>action décisive</b>	<b>O</b>
-		-
<i>néerlandophones</i>	ne font plus l'effort	moins bonnes compétences plurilinguistiques (en français)
économiquement dominants sécurité sur le marché de l'emploi marché linguistique garanti dans l'espace national		

Dans ce schéma (T.2), ce sont les francophones qui sont caractérisés par le manque : ils subissent la domination économique flamande, sont insécurisés face à l'emploi, notamment en raison de la « flamandisation » des entreprises, et l'étendue du marché du français s'est réduite dans les échanges internationaux. En revanche, les néerlandophones sont définis comme sécurisés, économiquement dominants. Les francophones, en situation de manque, ont « pris conscience » de l'importance des langues, ont réalisé une adaptation stratégique en faisant « de gros efforts. » La même structure narrative s'observe ainsi dans les récits correspondant aux deux périodes distinguées dans les entretiens : c'est toujours le sujet « dominé », caractérisé par le manque, qui s'approprie le mieux l'objet de quête parce qu'il a consenti un effort considérable.

La différence entre les deux récits tient essentiellement à la nature des qualifications, à la définition du manque : au T.1, le manque (néerlandophone) concerne essentiellement la langue néerlandaise; au T.2, le manque (francophone) touche surtout à la position économique. Ce changement de qualification entre les deux périodes pourrait donner lieu à deux hypothèses interprétatives (un peu risquées) qui devraient faire l'objet d'analyses complémentaires :

- dans ce type de représentation, on soutient l'idée d'un renversement des problématiques pertinentes depuis environ une génération, les considérations linguistiques ou culturelles ayant

cédé le pas aux questions économiques, et ce renversement des pertinences explique l'importance de la « prise de conscience » des francophones et de leurs efforts;

- la différence dans la définition du manque est accessoire, il est indifférent que celui-ci concerne des questions culturelles ou économiques, c'est la conscience du manque qui importe et, selon des schémas interprétatifs déjà connus, « l'identité flamande » est fondée sur une expérience culturelle et linguistique alors que « l'identité francophone », pour autant qu'elle existe, se nourrit d'une prise de conscience du déclin économique de la Wallonie.

### L'entrave politique

Dans les récits construits sur la base des entretiens, on peut encore signaler le rôle décisif de plusieurs acteurs : l'enseignement, les médias, le personnel politique (et le registre politique en général).

Le rôle de l'enseignement est central aux deux périodes. Au T.1, la qualité de l'enseignement contribue à expliquer aussi bien le succès néerlandophone que l'échec francophone. Au T.2, les progrès réalisés dans l'enseignement des langues en Communauté française interviennent dans l'explication de l'amélioration des compétences plurilinguistiques des francophones. Il est à signaler cependant que la qualité de l'enseignement des langues en Flandre, meilleure au départ, n'est pas censée s'être détériorée au T.2, et qu'elle n'entre pas dans l'explication de la dégradation des compétences des néerlandophones en français. L'enseignement ne joue donc pas seul, et ses effets peuvent être contrecarrés, voire anéantis par l'intervention d'autres acteurs.

Le plurilinguisme est favorisé, nous l'avons vu, par un environnement médiatique plurilingue. Au T.1, le plurilinguisme des médias flamands favorise l'effort des néerlandophones et le monolinguisme des médias en Communauté française défavorise les francophones dans l'acquisition des langues. Au T.2, les médias semblent n'avoir plus joué aucun rôle dans le récit : les francophones ont amélioré leurs compétences plurilinguistiques même si leur environnement médiatique est resté monolingue, et la détérioration flamande n'est pas explicable par un changement dans ce domaine. Au contraire, la persistance et l'approfondissement du plurilinguisme des médias flamands devraient continuer à les favoriser. Le rôle des médias, comme celui de l'enseignement, est important, mais il entre ici en composition avec un acteur dont le poids semble encore plus décisif : l'acteur politique.

Le personnel politique et les événements ou les situations qualifiés de politiques jouent presque toujours un rôle négatif dans le récit. Au T.1, le personnel politique francophone décourage les francophones à entreprendre un effort d'apprentissage des langues : les politiques donnent un « mauvais exemple » et dévalorisent le néerlandais. De plus, les « problèmes communautaires » et des faits qui touchent à la montée des revendications flamandes sont considérés comme responsables du sentiment de rejet qu'éprouvent les francophones pour le néerlandais. C'est la montée de cette même revendication flamande qui explique, au T.2, le plus faible investissement des néerlandophones en faveur de l'apprentissage du français. Les néerlandophones, dégoûtés du français par les politiques (flamands), ne « font plus l'effort » d'apprendre le français. Le registre politique intervient pourtant aussi de façon positive, dans la prise de conscience francophone au T.2, notamment par la volonté de certains politiques de « pousser les langues. » Mais c'est une attitude

politique justifiée par la prise en considération du manque économique francophone, c'est en vertu d'une nécessité d'adaptation stratégique au marché que certains politiques francophones encouragent l'apprentissage des langues en Communauté française.

### L'économique, déterminant en dernière instance

Globalement, même s'ils ne jouent pas exactement le même rôle dans le récit, les registres politique et économique jouent en sens contraire. La référence au marché, à l'économie, intervient dans l'explication d'un investissement sur les langues tandis que la référence politique est surtout perçue comme une entrave à l'acquisition du plurilinguisme. Leur rôle doit cependant être distingué, parce que l'économie ne joue pas de rôle explicitement actif dans le récit; elle intervient comme un élément important du contexte, comme un registre majeur de qualification des sujets au T.2, mais pas sous la forme d'un acteur concret. C'est un élément de motivation essentiel pour les francophones, mais aucun acteur économique n'intervient dans leur effort d'acquisition des langues. Le registre politique, en revanche, est pris en charge par des acteurs concrets qui interviennent dans le récit : le personnel politique, le mouvement flamand, les éditorialistes, Vanden Brande, etc.

L'histoire des francophones, telle qu'elle apparaît au T.2, est marquée par une soumission aux conditions économiques, par une nécessité d'adaptation stratégique (pour l'emploi, pour « gagner sa croûte. ») Et cette soumission au marché semble avoir vaincu (ou être en passe de vaincre) les résistances nourries par des discours ou des attitudes politiques. Et lorsque le personnel politique intervient pour encourager l'apprentissage des langues, c'est essentiellement pour répondre à cette nécessité de sortir de la domination économique. L'amélioration des compétences plurilinguistiques des francophones est ainsi dépendante de leur position sur le marché : c'est parce qu'ils subissent une insécurité économique qu'ils entreprennent un effort vers les langues, effort soutenu par l'enseignement et par quelques politiques sensibles au discours de la nécessité. La position favorable des Flamands dans le rapport de force économique se conjugue avec leur sensibilité aux résistances politiques à l'égard du français. Mais le caractère pragmatique qui leur est attribué, notamment dans les activités commerciales (« si ça leur rapporte quelque chose »), pourrait corriger les effets des résistances politiques.

### Apologie de la conversation

Le plurilinguisme est défini, par une grande majorité d'intervenants, comme une capacité à communiquer dans plusieurs langues. L'accent est mis, nous l'avons vu, sur les compétences orales, sur la conversation. Il faut être capable de comprendre et de s'exprimer dans un échange oral en face à face ou au téléphone, être capable de « se débrouiller », même si on n'atteint pas une parfaite conformité à une norme, à une langue considérée comme « correcte. » L'accent sur la conversation va de pair avec une mise à distance de l'univers de la langue écrite : l'écriture pour elle-même n'est pas jugée essentielle; la grammaire et la connaissance linguistique du code écrit semblent accessoires. Généralement, la référence à la norme est considérée comme suspecte, notamment dans l'enseignement des langues : elle empêcherait le locuteur de « se lancer » dans la conversation. La définition du plurilinguisme ne vise donc pas prioritairement la connaissance de la grammaire et la conformité à la norme. Celles-ci joueraient plutôt dans le sens d'une inhibition de la communication. Enfin, l'accent sur les compétences communicatives contribue (ici) à dévaloriser la littérature et la

« culture » associées aux différentes langues. Les connaissances littéraires et culturelles ne sont pas essentielles à l'acquisition des compétences plurilinguistiques. Elles sont au contraire présentées comme des stigmates d'une conception dépassée de l'apprentissage, selon laquelle « on apprenait Guido Gezelle, mais on était incapable de se débrouiller en rue. » Par exemple, une personne stigmatise les compétences plurilinguistiques des habitants des pays de l'Est « qui ont appris les langues par intérêt intellectuel et littéraire mais qui ne savent pas communiquer. »

La valorisation des compétences communicatives semble proportionnelle à la dévalorisation ou en tout cas à la relativisation des connaissances linguistiques et littéraires. Par exemple, certains signalent que « les germanistes ne sont pas les meilleurs plurilingues. » L'expérience d'une immersion dans un autre univers linguistique est le signe par excellence de la compétence, tandis que l'apprentissage de la littérature et celui de la langue écrite pourraient être, à la limite, des signes d'incompétence. Les francophones sont caractérisés par un rapport étroit avec l'univers de la langue écrite : rapport tendu à la norme, importance de la littérature et de la grammaire dans l'enseignement des langues. Et ce n'est qu'au prix d'une mise à distance de la grammaire et de la littérature que leurs compétences plurilinguistiques s'améliorent.

### *Analyse rhétorique*

#### *Argumentation*

### **La langue maternelle fonde le rapport aux autres langues**

Pour de nombreux intervenants, une des sources de difficulté pour l'apprentissage des langues par les francophones est le rapport qu'ils entretiennent avec leur langue maternelle. C'est ainsi que l'on relève leur rapport tendu à la norme, en imaginant que cette tension sur la conformité à la norme est « transférée » dans leur pratique des autres langues. En parallèle, on relève l'argument de la faible standardisation du néerlandais (et la persistance des dialectes) comme atout des néerlandophones pour apprendre d'autres langues : « c'est comme apprendre déjà une autre langue. » Ainsi, pour de nombreuses personnes interrogées, l'attitude construite par la pratique de la langue maternelle (aussi bien le français que le néerlandais) est le prototype du rapport aux autres langues.

### **Les hiérarchies**

La comparaison entre groupes linguistiques ou groupes nationaux est fondée sur un système de hiérarchies complexes dont les termes principaux sont : l'étendue du marché linguistique, la qualité de l'enseignement des langues, le « spectre phonatoire », le rapport à la norme, le caractère mono ou plurilingue de l'environnement médiatique et la perméabilité aux échanges internationaux. Mais tous les groupes mentionnés ne sont pas situés sur les mêmes axes argumentatifs. Par exemple, le groupe le plus valorisé, les Luxembourgeois, est uniquement qualifié par la qualité de l'enseignement des langues (son organisation) et par un rapport détendu à la norme. En revanche, les anglophones, groupe le plus dévalorisé, sont uniquement qualifiés par l'étendue du marché linguistique de l'anglais. Schématiquement, ces hiérarchies peuvent être représentées de la façon suivante :

Luxembourgeois	Flamands	Francophones de Belgique	Français Anglophones
+			-
enseignement	enseignement rapport à la norme spectre phonatoire marché linguistique environnement médiatique	enseignement rapport à la norme spectre phonatoire marché linguistique environnement médiatique Belgique : carrefour	enseignement rapport à la norme spectre phonatoire marché linguistique environnement médiatique

Les Flamands, les francophones de Belgique et les Français sont situés sur presque tous les axes. Et on peut noter que les francophones de Belgique occupent la position intermédiaire dans presque toutes les hiérarchies. Cela signifie probablement que, dans le discours sur les compétences plurilinguistiques des francophones (de Belgique), les Français constituent le vrai terme négatif du système de hiérarchies. On peut supposer que le crédit accordé aux francophones de Belgique est (et sera) sans doute proportionnel à leur capacité de se distinguer des Français, sur plusieurs des axes argumentatifs relevés.

### **La langue a les qualités de son groupe de locuteurs (ou les locuteurs ont les qualités de la langue qu'ils parlent)**

Une métonymie (figure qui permet de conceptualiser une chose au moyen de sa relation à quelque chose d'autre) très classique définit la langue par des caractéristiques du groupe de ses locuteurs, parfois réduit à un groupe national. C'est ainsi par exemple que le thème de la « domination » du français, de « l'empire francophone » renvoie systématiquement à une qualification des francophones comme « arrogants », comme ayant un « complexe de supériorité »; tout comme d'ailleurs le thème du « rejet » de la langue néerlandaise est fondé sur une image négative des Flamands, et surtout de la position qu'ils adoptent dans les conflits communautaires. Le jeu de métonymie va parfois jusqu'à toucher non seulement le groupe des locuteurs, mais aussi l'entité nationale (ou régionale) elle-même. C'est ainsi que l'on attribue à certains politiques wallons l'idée selon laquelle parler néerlandais, c'est être traître à la Wallonie (et donc, parler néerlandais, c'est faire le jeu des Flamands et finalement de la Flandre).

Toutes les langues ne sont pas également l'objet d'une définition par métonymie : les propos sur la langue anglaise font très rarement référence aux anglophones, et jamais à un État, tandis que la langue néerlandaise est souvent étroitement associée aux Flamands ou à la Flandre. Cette observation permet de distinguer les représentations de l'ancrage de la langue néerlandaise dans un groupe national (surtout qualifié par une attitude politique) de celles de la langue anglaise, définie par son autonomie vis-à-vis de tout groupe de locuteurs, et, plus précisément, comme le précisait un intervenant, vis-à-vis de « tout système politique. »

## **Le plurilinguisme est une arme et un enjeu de la rivalité entre les groupes nationaux**

La comparaison entre les compétences plurilinguistiques des francophones et celles des néerlandophones est assez systématiquement construite sur le mode de la rivalité, comme on peut s'y attendre dans un climat communautaire tendu depuis plusieurs années. Les rapports entre les groupes nationaux sont décrits comme une **lutte** dans laquelle le plurilinguisme figure comme un **atout stratégique**. Les Flamands savent depuis longtemps qu'ils doivent **se battre**, et les francophones ont compris l'intérêt d'une **mobilisation** pour l'apprentissage des langues. Il faut cependant signaler que cette métaphore de la lutte ne définit pas seulement les rapports entre les francophones de Belgique et les Flamands : elle est beaucoup plus généralement au centre d'une représentation des relations entre tous les groupes linguistiques. Le thème de la domination passée du français ou de la domination actuelle de l'anglais en est une variante. De plus, la métaphore de la lutte est aussi évoquée pour caractériser les attitudes face à la situation économique et face à l'emploi. En tout état de cause, le plurilinguisme est une **arme** qui permet de lutter sur deux fronts : celui de la concurrence économique et celui de la rivalité entre groupes nationaux dans la Belgique fédérale.

Le plurilinguisme est une arme, mais c'est aussi un **enjeu** de la rivalité entre francophones de Belgique et Flamands. Cette rivalité pour le plurilinguisme apparaît notamment dans la métaphore très récurrente de la **course** de vitesse : au début de la course, les Flamands ont pris une sérieuse **avance**, les francophones ont manifestement un **retard** à combler. S'ils poursuivent leurs efforts, s'ils continuent à progresser, ils pourraient peut-être arriver à **rattraper** les Flamands, qui commencent à **reculer**. Les anglophones, pour leur part, sont en queue de peloton, ils sont « **encore moins loin** que nous. »

Les métaphores guerrières ou sportives structurent encore le discours de l'**avantage** flamand. La comparaison n'est pas toujours exprimée sur le mode de l'agressivité, elle peut prendre la forme d'une compétition sportive ou encore elle peut être définie comme un **jeu à somme nulle** : les compétences plurilinguistiques des uns s'exercent au détriment des autres; et les progrès réalisés par les uns impliquent une détérioration des compétences des autres (à moins que cela ne soit, et ce serait plus inquiétant pour les francophones, la détérioration des compétences des uns qui implique le progrès des autres).

L'histoire de cette rivalité (lutte, course ou jeu à somme nulle) est construite sur une métaphore du mouvement vers l'**équilibre**, du retour de balancier. La crise économique en Wallonie et l'essor de la Flandre depuis les années soixante ont modifié les équilibres antérieurs; la flamandisation des entreprises apparaît à certains comme un **juste retour des choses**; et les progrès des francophones en matière de plurilinguisme ont un effet de **rééquilibrage**, d'**égalisation** entre les positions des groupes linguistiques.

Les concepts métaphoriques de la lutte, de la course de vitesse, du jeu à somme nulle, du mouvement vers l'équilibre nous semblent être des ressources fondamentales pour la construction des représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones. Il n'est pas question ici de déterminer si les représentations relevées dans les entretiens sont fondées ou non;

quel que soit leur fondement en réalité, nous pouvons faire l'hypothèse que ces représentations se construisent (et continueront probablement à se construire) sur :

- une comparaison dans le cadre national belge, avec les tensions communautaires comme toile de fond;
- une représentation du plurilinguisme comme une arme, un atout stratégique dans la lutte entre groupes linguistiques et aussi comme enjeu de cette rivalité;
- la rivalité peut prendre la forme d'une course de vitesse et, dans ce cas, ceux qui ont une avance au début de la course ne conservent pas nécessairement cet avantage jusqu'au bout, le moindre relâchement peut se traduire par un recul;
- la rivalité peut aussi prendre la forme d'un jeu à somme nulle, les gains des uns étant proportionnels aux pertes des autres;
- la domination n'est jamais acquise une fois pour toutes : les gagnants d'aujourd'hui peuvent craindre un retour de balancier (ou les perdants peuvent l'espérer). Ce dernier trait de la dynamique représentative n'est pas sans évoquer la structure narrative du « revers de la médaille », où les sujets qui éprouvent un manque sont les plus qualifiés pour acquérir le plurilinguisme.

### **Le plurilinguisme est une expérience physique**

Les représentations des attitudes à l'égard des langues et des compétences plurilinguistiques sont aussi construites par la métaphore de l'expérience physique. Le plurilinguisme suppose une **détente corporelle** et même une détente musculaire : les plus compétents sont « **relax** » tandis que les moins compétents sont « **tendus** », « **coincés**. » Cette détente n'exclut pas le **mouvement du corps** : pour communiquer dans une autre langue, il faut aussi pouvoir « **se lancer** », « **se jeter à l'eau**. » Et, dans le même registre aquatique, un environnement médiatique plurilingue est un **bain** profitable, tout comme l'apprentissage exige une **immersion**.

Le plurilinguisme est une expérience physique caractérisée à la fois par la détente, le mouvement et l'immersion du corps. Mais c'est aussi une exigence comparable aux exigences organiques : c'est un **besoin vital**; et la compétence plurilinguistique est un **organe** susceptible de se développer pour répondre à ces exigences physiologiques (« gagner sa croûte »).

La métaphore de l'expérience physique n'implique pas nécessairement une exclusion du registre de l'expérience intellectuelle dans la définition du plurilinguisme. Mais les observations déduites de l'analyse de récit (mise à distance des connaissances linguistiques et littéraires) pourraient suggérer que la représentation du plurilinguisme comme expérience physique, sans nier le registre intellectuel, le met au second plan. L'articulation de la métaphore de l'expérience physique avec la définition du plurilinguisme comme résultat d'un effort semble évidente, pour certains traits du concept métaphorique au moins. L'effort exigé pour l'acquisition du plurilinguisme est aussi un effort physique, un **travail sur le corps**. Et lorsque l'effort est accompli, le succès de l'entreprise se mesure à l'aisance, à la détente physique avec lesquelles la communication est pratiquée. Les traces de l'effort doivent disparaître au terme du travail d'apprentissage : l'acquisition du plurilinguisme est un travail de transformation du corps.

D'autres traits de la métaphore de l'expérience physique semblent moins compatibles avec la représentation du plurilinguisme comme résultat d'un effort : si on apprend énormément en bénéficiant d'un bain linguistique, si la meilleure formation est celle qui résulte d'une immersion, peut-elle en même temps être le fruit d'un effort? La métaphore de l'immersion suggère plutôt que la compétence communicative dans une autre langue « vient toute seule », sans travail systématique. Cette difficulté d'articulation entre les deux représentations peut donner lieu à deux hypothèses :

- soit que ces deux représentations sont incompatibles, donc concurrentes et portées par des groupes de personnes différents, ce qui ne semble pas être le cas dans les entretiens recueillis;
- soit, hypothèse plus plausible ici, que ces deux représentations sont articulées dans une structure argumentative complexe : les conditions idéales de l'acquisition du plurilinguisme sont celles de l'immersion, comme c'est le cas pour l'acquisition de la langue maternelle, mais le travail peut suppléer, dans une certaine mesure, à l'absence de cette expérience physique. Pour apprendre une langue, si on n'est pas « tombé dedans quand on était petit », il faut consentir un effort considérable, un travail sur le corps, mais aussi il faut saisir toutes les occasions de vivre cet apprentissage comme l'expérience physique d'un « bain » : par l'apprentissage précoce, l'accès à un environnement médiatique plurilingue, les séjours à l'étranger...

### **Les langues élargissent l'espace**

Le plurilinguisme, défini comme une aptitude à communiquer, est valorisé pour son adéquation aux exigences économiques (mondialisation de l'économie, flamandisation des entreprises) et politiques (affirmation flamande dans l'État belge). Mais il est aussi valorisé comme **indice de mobilité spatiale**. La définition du plurilinguisme s'appuie souvent sur des métaphores spatiales. Par exemple, les langues sont censées « **ouvrir des portes** », elles sont des clés d'accès à un espace plus large; ou encore, l'attrait des langues se mesure par l'étendue du chemin que l'on peut parcourir en les maîtrisant : « on va plus **loin** avec l'anglais », « on ne va **nulle part** avec le flamand », « on croit qu'on peut faire le **tour du monde** avec le français », etc. Les langues figurent ainsi comme bagage indispensable au voyageur, comme passeport ou même comme moyen de transport.

Nous avons déjà signalé la dévalorisation de l'ancrage, de la sédentarité, opérée surtout dans les milieux du recrutement et de la gestion du personnel : on stigmatise le caractère « casanier » des Flamands « qui ne veulent pas sortir de leur Flandre » ou du Wallon « né à Namur, qui a étudié à Namur et qui a eu un premier job à Gembloux », etc. En revanche, la mobilité spatiale est très valorisée : un séjour aux États-Unis, la filière Erasmus, un premier job à l'étranger, etc. La maîtrise des langues étrangères est perçue comme un indice de mobilité et d'ouverture. Le plurilinguisme semble ainsi répondre à des exigences instrumentales, dans le monde du travail, mais il contribue aussi à construire le modèle du candidat audacieux, curieux, sans préjugé et adaptable aux circonstances.

Le critère de mobilité spatiale est si important, dans le recrutement du personnel, qu'il peut parfois corriger une évaluation assez moyenne du plurilinguisme. Par exemple, une responsable du recrutement dans une grande entreprise cite le cas d'un « bon » candidat pour un poste où l'anglais

et le néerlandais sont indispensables. Sa maîtrise de ces langues est moins bonne que celle d'autres candidats, « mais il a fait un Erasmus en Espagne, même si ça n'a pas amélioré son anglais, il a quand même fait une démarche intéressante. » Cela signifie que les compétences plurilinguistiques sont indispensables à la valorisation d'une candidature, mais qu'elles ne sont peut-être pas suffisantes : il faut non seulement pouvoir communiquer dans plusieurs langues, mais il faut aussi faire la preuve qu'on est « sorti de sa province. »

L'argument du « spectre phonatoire » donne lui aussi lieu à des qualifications spatiales. Les francophones ont une gamme de fréquence sonore **étroite**, ils parlent « **pointu** », tandis que d'autres groupes de locuteurs sont réputés pour l'**étendue**, la **largeur** de leur « spectre. » Au-delà de l'argument technique, l'utilisation de qualifications spatiales joue peut-être comme ressource métaphorique pour renforcer la valorisation de la mobilité dont seraient crédités virtuellement ceux qui bénéficient d'un « large spectre. »

### **III- La dynamique des représentations**

Les représentations sociales ne peuvent être appréhendées comme des attributs substantiels et homogènes d'un groupe social, mais comme des processus d'interprétation et de symbolisation de la réalité construits dans les échanges sociaux. Une analyse des représentations est un travail de mise au jour non seulement des contenus culturels mais aussi des dynamiques de leur construction sociale et de leur transformation. Ces processus doivent être compris comme une activité qui résulte des échanges entre différents groupes sociaux confrontés à une situation sociale particulière. Nous allons examiner les grands enjeux du travail représentatif à l'œuvre dans les discours et les principes qui constituent des ressources pour la dynamique de construction et de transformation de ces représentations.

#### *Les enjeux du travail représentatif*

Dans la plupart des entretiens, deux modes d'évaluation des compétences plurilinguistiques entrent en confrontation : une évaluation scolaire, souvent présentée comme relevant des normes de la culture écrite, en tout cas dans le passé, et une évaluation professionnelle, fondée sur une norme d'efficacité communicative. La concurrence entre ces deux types de normes tendrait à se réduire parce que l'apprentissage scolaire prend de plus en plus en considération la norme communicative valorisée dans la pratique du recrutement du personnel. Mais si la tension entre les deux modes d'évaluation tend à s'estomper, il reste que pour beaucoup d'intervenants, le diplôme ou l'apprentissage scolaire ne sont pas des garanties de plurilinguisme. Les responsables du recrutement du personnel et même certains enseignants valorisent davantage « une démarche personnelle » extra-scolaire (stages, séjours, immersions, échanges). Cette tendance à la valorisation des compétences acquises en dehors du cadre scolaire a sans aucun doute des implications politiques et mérite d'être prise en compte par les responsables des pouvoirs publics.

Les représentations doivent être saisies à partir des enjeux pratiques des relations sociales dans lesquelles elles sont construites. Vu le contexte économique et politique de la Belgique, les enjeux pratiques touchent essentiellement à la position des francophones dans les pratiques de sélection du personnel et dans la rivalité politique entre communautés dans l'État fédéral. Pour

beaucoup d'intervenants, il s'agit de savoir comment les francophones « se défendent » face à une évaluation de leurs compétences professionnelles par un employeur éventuel. Les mutations économiques que connaît la Belgique, caractérisées par une internationalisation des échanges, une crise de l'emploi et une tendance à la flamandisation des entreprises, expliquent probablement assez largement la pression accrue sur les exigences de plurilinguisme des francophones. Mais si ces facteurs contribuent à expliquer l'augmentation des exigences, ils permettent aussi de mettre en évidence d'autres atouts nécessaires à une sélection professionnelle favorable aux francophones : la mobilité du personnel et, dans certains cas, une pratique du néerlandais non seulement efficace, mais aussi fondée sur une familiarité, qui pourrait supposer la participation à des réseaux d'échanges soutenus avec des néerlandophones (un investissement expressif ou « intégratif »). Le plurilinguisme est une exigence incontournable sur le marché de l'emploi, mais il ne joue pas seul : il peut être soutenu, ou même affaibli, par les critères de mobilité et de familiarité avec une « sociabilité flamande. »

Le mouvement flamand a développé, dès ses origines, des revendications linguistiques et culturelles qui ont contribué largement à construire une identité flamande. Le travail d'affirmation de la langue néerlandaise dans les sphères d'activités politiques et institutionnelles semble aujourd'hui abouti. Mais cela n'exclut pas la survivance d'un sentiment subjectif d'une continuité de la domination francophone, notamment dans les pratiques économiques. La situation économique de la Flandre est incontestablement moins problématique que celle de la Wallonie (PIB, emploi...), même si les deux régions doivent faire face à des difficultés communes. Mais même si on souligne l'importance des capitaux flamands dans la dynamique économique et l'importance du marché flamand dans les échanges commerciaux, il reste que le personnel des entreprises est perçu par certaines personnes, y compris des francophones, comme encore marqué par une domination francophone. Les tensions communautaires semblent bien être entrées dans le monde de l'entreprise, même si ces tensions sont voilées ou euphémisées dans le discours. Dans ce cadre, les exigences de plurilinguisme ont à la fois une visée instrumentale et une visée symbolique : il s'agit aussi de faire la preuve d'une décentration vis-à-vis du français et d'une ouverture au néerlandais.

Globalement, la construction des représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones participe à un travail de compréhension des mutations contemporaines dans le cadre de la Belgique, essentiellement les transformations économiques et l'inversion des rapports de force politiques entre les communautés.

Le thème de l'effort fait bien sûr écho à un modèle culturel associé aux sociétés industrielles : valorisation du travail, de la discipline et d'une morale du plaisir différé. Selon Bajoit et Franssen (1995), les jeunes développent aujourd'hui des discours et des pratiques de mise à distance de ce modèle culturel : le travail, l'effort ne donnent plus un sens à l'ensemble de l'expérience; et ces normes entrent en contradiction avec d'autres normes, telles que l'affirmation de la subjectivité, la valorisation de l'autoréalisation individuelle... Les adultes que nous avons interrogés semblent en revanche encore très marqués par l'éthique du travail. Cette différence peut être interprétée de deux façons :

- les adultes interrogés sont engagés dans la vie professionnelle depuis plusieurs années et ils développent un discours typique des *in* (marché de l'emploi et consommation), tandis que les

jeunes interrogés par Bajoit et Franssen vivent la précarité professionnelle, la difficulté de trouver un emploi ou l'indétermination de l'avenir au cours des études;

- ou alors les mutations culturelles sensibles chez les jeunes aujourd'hui sont en train de se diffuser plus largement.

Entre ces deux hypothèses, nous n'avons pas ici les moyens de trancher. Il faut peut-être signaler que les transformations du modèle culturel pourraient prendre la forme, pour notre problématique, d'une progression des explications par le « bain linguistique » et par la motivation individuelle au détriment d'une explication par l'effort.

En ce qui concerne les thèmes de la détermination économique et de la nécessité d'une adaptation stratégique à ces contraintes, rien n'indique que ces explications pourraient s'affaiblir; elles semblent constitutives des orientations construites dans l'expérience de la crise économique et sociale que nous connaissons. La mise à distance du politique (et la critique du personnel politique) est aussi parfaitement convergente avec une méfiance assez généralisée vis-à-vis du « système » et des « appareils » (l'État, les institutions...). Enfin, le thème de la mobilité professionnelle semble largement soutenu par les discours sur l'internationalisation de l'économie et sur la transformation du marché du travail.

### *Les ressources du processus représentatif*

Le noyau central des représentations sur les compétences plurilinguistiques est probablement le récit d'une adaptation stratégique, par l'effort, à une domination. Entre le récit du « retard des francophones » et celui du « rééquilibrage », la structure narrative est restée stable. La représentation de l'adaptation stratégique à la domination est invariante, mais la position occupée par les groupes a changé : la domination a changé de camp, et ce sont aujourd'hui les francophones qui « s'y mettent. » À côté de cette représentation stabilisée, l'analyse des entretiens a mis en évidence plusieurs représentations en transformation : l'évolution des critères d'évaluation du plurilinguisme (écrit — oral; connaître — communiquer...) et les transformations des normes pédagogiques (intérieuriser un savoir constitué — concevoir une activité de l'apprenant). Rien ne permet d'affirmer que ces transformations entrent en incompatibilité avec le récit de l'adaptation stratégique à une domination. Mais elles sont aussi parfaitement compatibles avec le thème de l'apprentissage par imprégnation : si le plurilinguisme vise essentiellement une pratique orale et une norme communicative, il peut largement être acquis par immersion, et plus seulement par un travail systématique « à froid »; et si l'entreprise pédagogique vise l'activité de l'apprenant, la découverte en situation (et plus l'intériorisation d'un savoir constitué), elle peut aussi chercher à susciter les occasions de vivre l'apprentissage comme l'expérience physique d'un « bain. »

Nous avons vu que les thèmes de l'effort et de l'expérience physique ne relèvent pas nécessairement de deux représentations concurrentes. Elles sont compatibles et peuvent être articulées dans un schéma représentatif complexe. Mais l'observation des transformations du modèle culturel peut nous suggérer l'hypothèse selon laquelle le thème de l'expérience physique pourrait prendre de l'importance, alors que l'explication par l'effort pourrait s'affaiblir. Dans ce cas, les transformations des normes linguistiques et du modèle pédagogique pourraient soutenir le changement de la transformation centrale.

Si on peut déterminer une structure représentative relativement stable (mais susceptible de se transformer dans le mouvement de mise à distance du modèle culturel du travail), il faut aussi souligner la variabilité de la position des groupes sociaux envisagés par les intervenants. La dynamique représentative, telle qu'elle est mise en évidence ici, assigne aux groupes nationaux une position variable dans le temps selon le diagnostic de domination et la mobilisation entreprise. Mais cette variabilité de la position des groupes n'exclut pas la comparaison selon des repères relativement stables. Même si on souligne le « progrès » francophone et le « recul » flamand, les néerlandophones sont globalement mieux évalués quant à leurs compétences plurilinguistiques; et les Français figurent très nettement comme un des groupes les plus stigmatisés.

La position intermédiaire des francophones de Belgique dans cette hiérarchie relève probablement d'une représentation très stabilisée, notamment parce qu'elle est soutenue, en Belgique (et même ailleurs), par le discours d'une identité francophone (de Belgique) en « creux », une identité qui ne peut se concevoir que par contraste avec d'autres identités constituées, en l'occurrence les identités flamande et française. Mais ces repères stabilisés laissent aussi une marge de variation possible : tout en restant « encadrés » par les Flamands et les Français dans la hiérarchie, les francophones de Belgique peuvent se rapprocher sur l'axe des uns ou des autres. La capacité des francophones à se démarquer de l'image négative des compétences plurilinguistiques des Français semble ainsi un enjeu décisif pour les francophones. Ce travail de distinction est d'ailleurs déjà soutenu par plusieurs schémas représentatifs, qui tiennent par exemple à la position géographique du pays, à la vocation européenne de Bruxelles et à l'ouverture de la Belgique au marché international.

Enfin, la construction des représentations et leur transformation utilisent (et par hypothèse utiliseront) les ressources représentatives fondées sur le thème de la rivalité entre les groupes nationaux en Belgique : la métaphore de la course de vitesse, celle du jeu à somme nulle sont des schémas fondamentaux des représentations envisagées ici.

## **QUELLES LANGUES APPRENDRE EN SUISSE PENDANT LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE?**

Rapport d'un groupe d'experts mandaté par  
la commission formation générale pour élaborer un  
« concept général pour l'enseignement des langues »

---

Georges Lüdi  
Président du groupe de pilotage\*

---

\*Le présent rapport a été présenté à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, à Berne, le 1<sup>er</sup> juillet 1998.

## Préambule

La CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) a déjà émis, par le passé, une série de **recommandations et de directives concernant des aspects divers de l'enseignement des langues**, notamment les suivantes :

- Recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale pour tous les élèves pendant la scolarité obligatoire du 30 octobre 1975
- Introduction dans la langue et la civilisation italiennes : séance de travail du 22 mars 1985
- Recommandations concernant l'encouragement de l'échange d'élèves et d'enseignants entre les régions de Suisse du 24 octobre 1985
- Points de rencontre dans l'enseignement des langues étrangères à la charnière des scolarités obligatoires et postobligatoires du 30 octobre 1986
- Recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère du 24 octobre 1991
- Recommandations sur la dimension européenne de l'éducation du 18 février 1993
- Recommandations concernant l'encouragement de l'échange en Suisse et avec l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation (élèves, apprenti(e)s et enseignant(e)s) du 18 février 1993
- Déclaration concernant la promotion de l'enseignement bilingue en Suisse du 2 mars 1995.

Sur la base de ces travaux antérieurs et au vu de l'intention déclarée de certains cantons d'introduire, au degré secondaire inférieur, l'enseignement de l'anglais comme branche obligatoire, la Commission « Formation générale » a mandaté le 10 septembre 1997, à la suite d'une décision du Comité, un groupe d'experts d'élaborer **un nouveau concept général pour l'enseignement des langues vivantes dans les écoles, en prenant en compte le multilinguisme de la Suisse** :  
« Il faut, en particulier, définir, pour l'apprentissage des langues pendant la scolarité obligatoire, des principes généraux et divers modèles d'apprentissage, qui soient des propositions et des recommandations quant aux aspects suivants :

- objectifs et niveau d'exigences pour les différentes langues enseignées,
- début de l'enseignement de la deuxième langue nationale dans les différentes régions linguistiques,
- rapport entre la langue maternelle et les langues étrangères,
- ordre et moment de l'introduction de l'enseignement d'autres langues, en particulier de l'anglais et des autres langues nationales,
- structuration méthodologique et didactique de l'enseignement et de l'apprentissage, et fixation de sa durée (nombre d'heures de cours),
- durée et intensité de l'enseignement des langues étrangères,

- qualité des compétences linguistiques au terme des cycles primaire et secondaire inférieurs,
- propositions pour la formation linguistique et didactique des enseignant(e)s. »

La présente esquisse d'un concept général pour l'enseignement des langues<sup>1</sup> s'appuie sur les recommandations citées ci-avant et les poursuit. Elle se fonde en outre sur les considérations suivantes :

- La **faculté d'exprimer avec précision un enchaînement de pensées**, de nuancer une argumentation et de communiquer des idées au moyen de la langue est déterminante pour la vie culturelle et politique, ainsi que pour l'apparition et la diffusion de la connaissance.
- La **diversité culturelle et linguistique** est profondément enracinée dans l'histoire de la Suisse et de l'Europe. Elle est un élément de notre identité et de l'idée que nous avons de notre pays. Sa sauvegarde et son maintien sont l'un des objectifs explicites de la politique suisse (voir l'article 116 de la Constitution) et européenne.
- En raison des nombreux mouvements migratoires, mais aussi de l'expansion du tourisme de particuliers, la **Suisse historiquement quadrilingue** est devenue aujourd'hui de fait **plurilingue**.
- La connaissance des langues voisines ou partenaires permet non seulement une **communication transfrontalière**, mais contribue aussi et surtout à une **compréhension mutuelle** et à une **attitude de tolérance** à l'égard d'autres cultures.
- Dans un monde caractérisé par la mobilité internationale et la mondialisation, la connaissance d'autres langues revêt également une importance toujours plus grande en tant que **qualification professionnelle supplémentaire**. Il existe un lien direct entre le statut socioculturel et l'usage de certaines langues étrangères bien précises (voir annexe 1). D'un autre côté, la connaissance de certaines langues étrangères peut, dans des conditions autrement identiques, avoir une **incidence directe sur le salaire**.
- En termes de politique éducationnelle, l'apprentissage des langues revêt une importance primordiale comme élément d'une **éducation à la citoyenneté**.
- Pendant la scolarité (obligatoire), il faut poser les fondements pour que chaque individu et la société dans son ensemble puissent relever ces défis et les maîtriser avec succès. En partant des compétences unilingues ou plurilingues existantes, il faut concevoir les répertoires linguistiques des élèves dans la direction d'un **plurilinguisme fonctionnel**, ceci dans le cadre d'une didactique des langues intégrées et sans augmentation des grilles-horaires.

Dans ce contexte, il faut prendre en compte les considérations suivantes :

- Les questions d'avenir les plus brûlantes ne peuvent plus être réglées que dans le cadre d'une **collaboration internationale** à grande échelle. C'est la raison pour laquelle les

---

<sup>1</sup> Le groupe de pilotage était constitué de Jean-Marie Boillat, Hans-Ulrich Bosshard, Georges Lüdi (président) et Cornelia Oertle-Bürki. Les membres du groupe d'experts accompagnant étaient : Claudine Brohy, Brigit Eriksson, Christoph Flügel, Heinrich Lang, Regine Fretz, Christiane Perregaux, A. Jean Racine, Rolf Schärer, Günther Schneider, Josef Senn, Jörg Sieber, Willi Stadelmann, Rudolf Walther et Iwar Werlen. Katja Müller et Kerstin Schmidt ont collaboré au projet comme assistantes; nous remercions Christine Bersier et Claude-Anne Zuber de leur aide logistique.

recommandations émises ci-après sont compatibles avec la politique linguistique du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Ainsi, dans le Livre blanc de la Commission européenne de novembre 1995, il est statué que tout citoyen européen et toute citoyenne européenne devrait connaître et maîtriser trois langues communautaires. Plusieurs de ces réflexions se retrouvent dans les « Recommandations du Conseil des Ministres aux pays membres du Conseil de l'Europe concernant l'enseignement des langues » du 17 mars 1998. Par ailleurs, les objectifs et les compétences requises seront définis dans la suite de ces recommandations à l'aide du canevas, axé sur les tâches, que le Conseil de l'Europe a élaboré en collaboration avec la CDIP et le Fonds national suisse (voir recommandation 2).

- Avec la mondialisation, s'accroît également le besoin des individus d'un sentiment de sécurité et d'appartenance à une communauté plus réduite. Pour cette raison, il sera expressément tenu compte de la **situation linguistique nationale et locale**.
- Aujourd'hui, **la pratique langagière au quotidien est plurilingue** – et pas seulement en Suisse. Les situations le long des frontières linguistiques, l'enseignement des langues étrangères, mais aussi le plurilinguisme « naturel » d'un grand nombre d'individus qui introduisent, dans les entreprises, les magasins, les cours de récréation et les salles de classe, une large palette de langues du monde entier, tout cela concourt à cet état de fait. Les besoins linguistiques individuels deviennent, par conséquent, de plus en plus divers et il en résulte la nécessité d'un certain éventail linguistique (de préférence plusieurs langues qu'une seule).
- Il ne peut, toutefois, être du ressort de l'instruction obligatoire de transmettre des connaissances linguistiques « parfaites. » L'école doit plutôt avoir une « fonction incitative. » Elle doit, d'une part, dispenser des **connaissances de base immédiatement applicables** (également des **compétences partielles**; voir annexe 4) que les apprenants et apprenantes peuvent, au besoin, acquérir de manière autonome; d'autre part, elle se voit confrontée à l'exigence de formuler comme objectif explicite une « compétence d'apprentissage » (« apprendre à apprendre »), qui permette à l'individu d'adapter constamment son répertoire linguistique à des besoins nouveaux.
- L'apprentissage des langues est prioritaire par rapport à l'enseignement des langues (enseignement des langues = donner les moyens pour l'apprentissage des langues); c'est la raison pour laquelle les recommandations suivantes mettent l'accent sur les processus d'apprentissage, en y intégrant et en encourageant également l'apprentissage des langues dans un contexte extrascolaire.
- Dans le sens d'une primauté de l'individu sur la société, un principe éprouvé en politique fédérale – et au vu de la constatation que l'apprentissage des langues « sous contrainte » est peu efficace –, il faut tenir compte, lors du choix des langues à enseigner et des méthodes utilisées, des besoins individuels et des motivations des apprenants et des apprenantes.
- La mobilité croissante de la population scolaire, également au-delà des frontières linguistiques et cantonales, requiert une coordination des objectifs éducatifs.
- Les ressources humaines et financières limitées exigent, d'une part, une restriction à l'essentiel et présupposent, d'autre part, un examen constant de l'efficacité des mesures choisies.
- Les langues étrangères représentent une part importante des programmes d'études proposés dans les écoles de formation générale et professionnelle du degré secondaire supérieur, ainsi qu'au degré tertiaire. Il s'ensuit la nécessité de définir avec précision les passages ou points de rencontre. Comme la zone d'attraction de ces institutions scolaires s'étend souvent par-delà les frontières cantonales, il faudra, à cet effet, conclure des accords intercantonaux.

En résumé, le développement de la langue première, l'apprentissage d'autres langues nationales, de la langue de nos voisins et de langues internationales largement répandues sont d'une importance capitale. L'objectif visé doit être le suivant : éduquer une population solidaire, fonctionnellement plurilingue et ouverte à une société multiculturelle (voir également annexe 5). Ce but doit être atteint sans augmenter pour autant les grilles-horaires des élèves.

En vue de la réalisation de ces divers objectifs, la CDIP émet à l'intention des cantons une série de **recommandations concernant l'apprentissage des langues pendant la scolarité obligatoire**, qui traitent, notamment, des points suivants : choix des langues nationales à enseigner, nombre et type de langues étrangères, objectifs de l'enseignement des langues, début de l'apprentissage des langues étrangères, ordre d'introduction de ces langues dans l'enseignement, méthodes d'enseignement choisies, évaluation des compétences acquises, conséquences pour la formation des enseignants et des enseignantes et pour le matériel d'enseignement et d'apprentissage.

La forme choisie ici, à savoir celle d'un **cadre de référence clairement délimité en ce qui concerne le nombre de langues étrangères à enseigner et les objectifs généraux à atteindre**, satisfait aux exigences d'une gestion axée sur l'efficacité. La barre est placée haut et les objectifs dépassent souvent les résultats obtenus actuellement par les systèmes éducatifs. Sont décrits, en même temps, les moyens et voies possibles pour la réalisation de ces objectifs par les cantons, au besoin par l'entremise d'accords intercantonaux, grâce à une efficacité accrue.

Finalement, il faut souligner qu'un concept pour l'enseignement des langues ne mérite l'épithète de général que dans la mesure où il englobe les cycles du secondaire II (formation générale et professionnelle) et du tertiaire. Il faudra en particulier formuler, pour ces cycles aussi, des objectifs minimaux selon le Cadre européen de référence du Conseil de l'Europe (voir recommandation 2). Ce n'est qu'à ce moment-là que l'offre en matière de langues de l'ensemble du système éducatif sera cohérente et transparente. Ce travail de coordination reste à fournir.

## **I- Principes et objectifs**

*Cette partie indique les principes et objectifs généraux que les cantons s'engagent à respecter.*

**1. En plus de la langue nationale locale, tous les élèves apprendront au minimum une deuxième langue nationale et l'anglais; ils se verront, en outre, offrir la possibilité d'apprendre une troisième langue nationale et, éventuellement, d'autres langues étrangères.**

- La maîtrise de la langue nationale locale, tant par la population autochtone qu'immigrée, est indispensable à l'intégration sociale, ainsi qu'à une participation active et réussie au monde scolaire et au monde du travail. À cet égard, notamment en Suisse alémanique – et dans une moindre mesure en Suisse italienne –, il faut tenir compte de la situation de diglossie qui, dans certaines régions et filières scolaires, peut entraîner des déficits dans la maîtrise de la langue standard. Eu égard à la relation étroite entre le statut socioculturel et le degré d'usage de la

langue standard (voir annexe 1), il faut, en particulier en Suisse alémanique, donner la priorité absolue à l'utilisation régulière et croissante avec les années scolaires de la langue standard dans l'enseignement.

- Les besoins langagiers des élèves ayant terminé leur scolarité sont divers :
- Les connaissances dans les autres langues nationales sont toujours d'une importance prédominante du point de vue politique, économique et culturel. À l'échelon national, l'allemand et le français figurent au premier plan. L'importance de l'italien est également très grande dans certaines régions et catégories professionnelles. Le romanche quant à lui est proposé notamment aux nouveaux arrivants dans la région de langue romanche.
- **L'anglais**, comme langue de communication internationale des milieux économiques et scientifiques, a pris, ces dernières années, dans toutes les régions linguistiques, une importance croissante pour les personnes en cours de formation et les personnes actives, et sa progression se poursuivra sans doute. En outre, l'anglais devient de plus en plus indispensable à l'accès à l'information (mass médias, technologies nouvelles) et sert dans le monde entier de *lingua franca* entre locuteurs et locutrices de langues diverses. Son importance varie cependant en fonction des différentes régions linguistiques, des parties de notre pays et des branches d'activités (voir annexe 1).
- Outre sa fonction culturelle et identitaire, la connaissance d'autres langues représente, tant pour l'individu que pour la société en général, une ressource primordiale sur le marché du travail qui, conjuguée avec d'autres connaissances, est d'une importance capitale pour un pays pauvre en matières premières.
- Le débat concernant l'option « seconde langue nationale » *ou* anglais est à vrai dire peu productif :
- Accorder une importance moindre aux langues nationales que sont l'allemand, le français et l'italien, entrave la **mobilité entre les régions linguistiques suisses et les pays voisins**. Cette attitude représente, en outre, une menace pour la bonne entente entre les différentes communautés linguistiques et accroît le danger de voir les régions linguistiques s'isoler les unes des autres.
- Sur le **marché du travail**, la combinaison entre l'anglais plus une deuxième langue nationale s'avère, selon des enquêtes économiques, être la plus rentable, les compétences en allemand étant plus importantes que celles en français (voir annexe 2).
- « Seulement l'anglais » est une option qui, au vu des efforts entrepris par le Conseil de l'Europe et de l'évolution au sein de l'Union européenne, n'est **pas eurocompatible** (voir, à ce propos, la déclaration de la Commission européenne de 1995 : « L'Europe évoluera [...] en direction d'une société de l'information multilingue, tout en créant, ce faisant, de nouvelles industries linguistiques et offrant à ses citoyens des perspectives culturelles et professionnelles nouvelles. Il en résultera des marchés et des emplois nouveaux, avec un potentiel croissant pour des produits et services plurilingues dans toute l'Europe et dans le monde. »)
- On sait que la langue servant à l'expression orale et écrite a une influence sur le **développement de savoirs nouveaux**. Cela est notamment dû à des cultures diverses de la communication, telles que les règles qui régissent la publication de résultats scientifiques dans les différentes langues. En d'autres termes, le maintien, à côté de l'anglais, d'autres langues comme langues scientifiques contribue non seulement à l'entretien des traditions nationales, mais aussi à la sauvegarde d'une portée et diversité scientifique plus grande.

- La langue nationale locale, une deuxième langue nationale et l’anglais, à titre de langues obligatoires pour tous les élèves, doivent être considérées comme le répertoire minimal à acquérir, lequel doit encore être complété par d’autres offres en matière de langues étrangères.
- Le principe de l’égalité des langues, qui découle de l’art. 116 CF, sera souligné par le fait qu’une **troisième langue nationale** devra être proposée à tous les élèves, dans l’ensemble de la Suisse. Ainsi, une école secondaire suisse alémanique pourrait donc proposer comme branche facultative, en plus des branches obligatoires que sont l’anglais et le français (ou éventuellement l’italien), soit seulement l’italien (ou le français), soit l’italien (ou le français) et l’espagnol (et, éventuellement, d’autres langues encore), mais pas uniquement l’espagnol (ou d’autres langues non nationales). Il faut, toutefois, veiller à ce que l’offre de la troisième langue nationale ne soit pas concurrencée par d’autres offres. Elle doit être maintenue, même si peu d’élèves optent pour cette langue; en cas d’un nombre faible d’inscriptions, on pourrait aussi envisager la coopération avec d’autres écoles géographiquement proches.
- Concernant l’offre en matière d’autres langues étrangères, il faut, en plus de la situation linguistique locale, également prendre en compte les aptitudes, besoins et souhaits des personnes concernées, en y incluant expressément les **langues de la migration** (voir recommandation 4), ainsi que le romanche à l’extérieur de sa propre région linguistique.
- Comme les présentes recommandations ont le caractère **d’un catalogue d’exigences minimales**, les cantons sont libres de déclarer, par exemple, l’apprentissage de la troisième langue nationale comme obligatoire pour tous les élèves ou seulement pour certaines filières scolaires. À l’inverse, des exceptions sont possibles pour des groupes d’élèves avec des besoins spéciaux.

**2. Les cantons garantissent la transparence et la cohérence de l'apprentissage des langues à l'échelle nationale, en se mettant d'accord sur les objectifs généraux à atteindre au terme de la scolarité obligatoire.**

	Compréhension orale	Compréhension écrite	Conversation	Expression orale suivie	Expression écrite
<b>Niveau</b>	<b>B2</b>	<b>B2</b>	<b>B2</b>	<b>B2</b>	<b>B2</b>
Langue nationale du lieu (si elle ne correspond pas à la langue première)	-Suivre une intervention d'une certaine longueur et une argumentation complexe, à condition que le sujet soit assez familier à soi-même -Comprendre la plupart des journaux et des documentaires télévisés -Comprendre la plupart des films, à condition que l'on y parle un langage standard.	-Lire et comprendre un article ou un rapport défendant une position ou un point de vue particulier -Comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	-Communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance telle qu'une conversation normale avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un, ni pour l'autre -Participer activement à une discussion, et exposer et défendre ses opinions.	-Faire une présentation claire et détaillée sur beaucoup de sujets dans ses domaines d'intérêt -Expliquer son point de vue sur un sujet d'actualité, en donnant les avantages et inconvénients de diverses options.	-Écrire un texte clair et détaillé sur un grand nombre de sujets dans ses domaines d'intérêt -Restituer des informations dans une étude ou un rapport ou développer une idée en en présentant les arguments et contre-arguments -Écrire une lettre personnelle ou formelle et mettre en évidence ce qui est important.
<b>Niveau</b>	<b>B1+</b>	<b>B1+</b>	<b>B1</b>	<b>B1</b>	<b>B1</b>
Deuxième langue nationale	-Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. -Tirer l'information principale de beaucoup d'émissions radio ou télévisées, sur des événements actuels ou sur des sujets de son domaine professionnel ou d'intérêt, si l'on parle relativement lentement et distinctement	-Comprendre un texte s'il est avant tout en langue courante ou professionnelle -Comprendre la description d'un événement, d'un sentiment ou d'un souhait dans une lettre personnelle.	-Se débrouiller dans la plupart des situations linguistiques rencontrées en voyage à l'étranger -Participer sans préparation à une conversation sur un sujet qui est familier à soi-même ou auquel on s'intéresse (par exemple la famille, ses loisirs, le travail, les voyages, les événements actuels).	-Utiliser des phrases simples et cohérentes pour décrire une expérience, un événement, un rêve, un espoir ou un but -Expliquer et justifier ses opinions ou ses plans -Raconter l'intrigue d'un film et décrire ses réactions.	-Écrire un texte simple et cohérent sur un sujet familier -Écrire une lettre personnelle, y raconter des expériences et y décrire des impressions.

Niveau	A2+	A2+	A2+	A2	A2
Anglais	-Comprendre des phrases isolées et des mots fréquemment utilisés, s'il s'agit, par exemple, d'informations personnelles simples, d'achats familiaux, de travail ou de l'environnement familial -Comprendre l'essentiel d'un message simple, bref et clair.	-Lire un texte très court et simple -Trouver une information prévisible et concrète dans des textes quotidiens simples (par exemple une annonce, un prospectus, un mode d'emploi d'un logiciel, un menu ou un horaire) et comprendre une lettre personnelle brève et simple.	-Communiquer dans une situation simple et routinière, ne comportant qu'un échange d'information simple et direct, et sur des activités et des sujets familiers -Tenir une très brève conversation sans pouvoir soutenir la conversation personnellement.	-Faire une description avec quelques phrases et des moyens simples, par exemple, décrire sa famille, des gens, sa formation, son emploi actuel ou le dernier en date.	-Écrire une note ou un message court et simple, ainsi qu'une lettre personnelle très simple, par exemple, pour remercier de quelque chose.
Niveau	A2+	A2+	A2	A1	A1
Troisième langue nationale	-Comprendre des phrases isolées et des mots fréquemment utilisés, s'il s'agit, par exemple, d'informations personnelles simples, d'achats familiaux, de travail ou de l'environnement familial -Comprendre l'essentiel d'un message simple, bref et clair.	-Lire un texte très court et simple -Trouver une information prévisible et concrète dans des textes quotidiens simples (par exemple une annonce, un prospectus, un mode d'emploi d'un logiciel, un menu ou un horaire) et comprendre une lettre personnelle brève et simple	Communiquer dans une situation simple et routinière, ne comportant qu'un échange d'information simple et direct, et sur des activités et des sujets familiers -Tenir une très brève conversation sans pouvoir soutenir la conversation personnellement	-Utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire des gens qui nous sont proches ou pour décrire où l'on habite.	-Écrire une carte postale brève et simple, par exemple avec des salutations de vacances -Remplir un formulaire, par exemple dans un hôtel, avec son nom, son adresse, sa nationalité, etc.

**Dans la perspective d'une gestion axée sur l'efficacité, cette recommandation définit les objectifs généraux à atteindre, sans pour autant se fixer sur des questions de détail comme les grilles-horaires par exemple.**

Aujourd'hui, dans le monde entier, on se sert d'échelles de compétences pour décrire les objectifs à atteindre et les connaissances à acquérir; cela est également vrai pour la certification des langues. Ce mode d'évaluation pose cependant problème dès lors que chaque institution, voire même chaque établissement scolaire utilise son propre langage descriptif. Il s'ensuit un manque de transparence pour tous les acteurs concernés. C'est pourquoi, le Conseil de l'Europe, sur incitation de la Suisse et avec sa participation active, a élaboré un **Cadre européen commun de référence** dans le but d'instaurer la cohérence et la transparence à tous les niveaux de l'enseignement et de l'apprentissage des langues (« Les langues vivantes : apprendre, enseigner, évaluer. Un Cadre Européen Commun de Référence », Strasbourg, 1996). Ce cadre fournit les instruments pour formuler les objectifs à atteindre aux six différents niveaux de compétences fixés et pour décrire les

diverses aptitudes. La formulation d'un langage descriptif commun adéquat et la délimitation de niveaux intermédiaires différenciés ont été développées en grande partie en Suisse (voir annexe 18). Les objectifs généraux définis dans le tableau correspondant forment la base de discussion proposée par le groupe d'experts.

Comme ce Cadre européen de référence a été conçu uniquement pour les langues étrangères, la langue première n'y figure pas. Cependant, compte tenu de la situation de diglossie en Suisse alémanique (et dans une moindre mesure au Tessin), il apparaît justifié de formuler des objectifs généraux correspondants pour l'**enseignement de la langue première**. Ces objectifs pourraient être définis de la manière suivante *pour la langue standard respective* :

	Compréhension orale	Compréhension écrite	Conversation	Expression orale suivie	Expression écrite
Langue nationale locale (comme langue première)	<p><b>C 1</b></p> <p>-Suivre des interventions et discussions assez longues, même si celles-ci ne sont pas clairement structurées et si les connexions ne sont qu'implicites et non explicitement formulées.</p> <p>-Suivre, sans trop grand effort, des émissions télévisées et des films.</p>	<p><b>C 1</b></p> <p>-Comprendre un texte scientifique, technique ou littéraire, long et complexe, et déceler ses caractéristiques stylistiques.</p> <p>-Comprendre un article spécialisé ou des instructions techniques détaillées, même si ces textes ne se rapportent pas directement à son domaine de spécialisation.</p>	<p><b>C 1</b></p> <p>-S'exprimer pratiquement sans effort aucun, de manière spontanée et suivie, sans apparemment chercher trop souvent ses mots.</p> <p>-Utiliser la langue de manière flexible et efficace dans la vie sociale et professionnelle ou dans le cadre de sa formation.</p> <p>-Traduire ses pensées et opinions avec précision et relier adroitement sa propre contribution aux interventions des interlocuteurs.</p>	<p><b>C 1</b></p> <p>-Exposer et expliquer en détail des états de fait complexes.</p> <p>-Relier entre eux les différents éléments thématiques de son discours.</p> <p>-Mettre en évidence des points précis et conclure son intervention de manière adéquate.</p>	<p><b>C 1</b></p> <p>-S'exprimer clairement par écrit, structurer son texte et exposer en détail son point de vue.</p> <p>-Dans une lettre, un essai ou un rapport, décrire des faits complexes et mettre l'accent sur les aspects essentiels à ses yeux.</p> <p>-Dans un texte écrit, adapter son style en fonction des lecteurs auxquels ce texte s'adresse.</p>

Pour ce qui concerne la **langue d'origine des enfants de langue étrangère**, les cantons fixeront, en collaboration avec des institutions traitant de ces différentes langues, les objectifs à atteindre. Suivant les connaissances de base et l'usage linguistique, ces objectifs peuvent osciller entre les niveaux A2 et B2. Ils n'auront aucune influence sur la sélection, viseront à maintenir l'oralité et à acquérir une compétence d'expression écrite appropriée.

Les **objectifs généraux** formulés varient en fonction de la langue étrangère :

- Les exigences les plus élevées le sont à l'égard de l'apprentissage de la **langue nationale locale** par les locuteurs alloglottes (c.-à-d. dont la langue première est une autre langue que la langue officielle de l'école); les compétences exigées seront décrites et évaluées à l'aide des critères

utilisés pour les langues étrangères. Il s'agit ici du niveau B2 ou *Vantage*, tel qu'il a été défini par le Conseil de l'Europe, c'est-à-dire d'une compétence opérationnelle première qui confère au locuteur une première autonomie langagière.

- Pour l'enseignement de la **deuxième langue nationale**, les objectifs généraux se situent à un niveau plus élevé (« niveau-seuil » ou B1) que ceux fixés pour **l'anglais** (niveau A2 ou *Waystage*). Pour des motifs politiques, l'enseignement d'une deuxième langue nationale vise, en particulier, à favoriser la compréhension entre les différentes parties du pays et à encourager la compétence communicative entre les jeunes des différentes régions suisses. Quant à l'anglais, l'objectif à atteindre est une compétence communicative de base, qui, selon les besoins, peut être développée de façon ciblée dans le cadre de l'enseignement secondaire II ou de la formation professionnelle.
- Dans l'esprit des recommandations de 1975 et des « points de rencontre » de 1986, les **exigences pour les diverses compétences à acquérir seront pour partie formulées de manière différenciée**, ceci le plus nettement pour l'apprentissage d'une troisième langue nationale. Cette dernière sera en effet utilisée avant tout dans des situations de communication où chaque interlocuteur comprend la langue de l'autre.

Ces objectifs généraux forment le minimum requis pour les filières à exigences moyennes. Ils serviront de **points de départ pour la formulation**, par un groupe d'experts et sur la base du Cadre européen, **d'objectifs plus spécifiques**. Cela signifie en particulier que :

- notamment les cantons bilingues ou plurilingues, le canton du Tessin comme représentant d'une minorité linguistique et culturelle, mais plus généralement aussi les écoles à exigences étendues, peuvent aller au-delà de ce minimum;
- les cantons édicteront des règlements spéciaux pour certains groupes d'élèves dans les écoles à exigences élémentaires, mais aussi pour les nouveaux arrivants ou les élèves venant d'autres filières;
- l'enseignement dans d'autres langues étrangères sera conduit selon des objectifs similaires;
- lors de la fixation des objectifs de l'enseignement, il faudra également viser, au-delà des objectifs purement linguistiques, au développement de la compétence socioculturelle, de la compétence d'apprentissage ainsi qu'à des objectifs de pédagogie générale et de formation;
- des objectifs adéquats seront formulés pour le passage du cycle primaire au cycle secondaire I (voir recommandation 7).

Les objectifs généraux formulés plus haut, ainsi que les objectifs spécifiques et détaillés qui doivent en découler :

- impliquent qu'il faut renoncer au mythe de la maîtrise parfaite de langues étrangères au terme de la scolarité obligatoire et qu'il faut, en lieu et place de cette exigence, aspirer à l'acquisition d'un **répertoire varié et dynamique**, où le niveau des compétences partielles acquises varie selon les diverses aptitudes;
- signifient concrètement que les apprenants et les apprenantes soient préparés à des formes de **communication dans des situations langagières « asymétriques »**, c'est-à-dire à la communication avec des personnes qui parlent comme langue première la langue qu'ils ou qu'elles apprennent;

- servent d'instrument de pilotage pour instaurer la **transparence verticale et horizontale** au sein des cantons et entre ceux-ci et relayent ainsi la coordination au moyen des grilles-horaires. Les cantons et les écoles sont de ce fait plus libres quant au choix de nouvelles formes d'apprentissage (comme l'enseignement bilingue ou la pédagogie de l'échange), qui ne se laissent guère « mesurer » en leçons. Les exigences minimales posées peuvent, en effet, être satisfaites par des voies différentes (voir partie II : « Moyens et voies possibles »); il n'existe certes pas de voie royale, qui serait la même pour tous les cantons, pour atteindre l'objectif premier visé, à savoir l'acquisition d'une compétence plurilingue, différenciée et diversifiée (l'enseignement traditionnel des langues étrangères représente à lui seul déjà l'une des variantes possibles);
- permettent de mettre en place une **évaluation** transparente des compétences acquises; l'autoévaluation et l'évaluation par autrui ainsi que le mode d'acquisition des compétences linguistiques peuvent être mis en évidence au moyen du « Portfolio européen des langues » (voir recommandation 12);
- permettent, au **degré secondaire II**, de partir du niveau de compétences des apprenants et des apprenantes au terme de leur scolarité obligatoire et de développer de façon ciblée – selon leurs besoins et la filière choisie – leurs répertoires ou plutôt leurs compétences partielles acquises;
- représentent, par rapport à la situation actuelle, un pas important en avant; les objectifs généraux sont exigeants et dépassent pour l'essentiel les « points de rencontre » de 1986; compte tenu des heures actuellement affectées à l'enseignement des langues (et une augmentation de celles-ci est hors de question), ces objectifs généraux et spécifiques ne peuvent être réalisés qu'avec le concours de mesures supplémentaires qui augmentent l'efficacité de l'enseignement (séjours linguistiques et autres activités d'échange intenses entre les apprenants et les apprenantes, enseignement bilingue, autres formes alternatives de l'apprentissage des langues). Pour ce faire, des ressources adéquates doivent être mises à disposition (nouvelles formes d'enseignement, matériel didactique et formation des enseignants et des enseignantes; voir les recommandations 13 à 15).

### **3. Les cantons germanophones offrent en principe le français comme deuxième langue nationale, les cantons francophones l'allemand. Les cantons du Tessin et des Grisons tiennent compte des spécificités de leur situation linguistique respective.**

Conformément à la Constitution fédérale, les quatre langues nationales sont toutes égales. Lors de la décision quant au choix de la langue qui, dans les différentes régions linguistiques, sera enseignée comme deuxième langue nationale et à laquelle on donnera donc la priorité, il faut prendre en considération divers aspects économiques, culturels, géographiques et politiques :

- Le **principe établi en 1975** a globalement fait ses preuves; en vue de sa mise en application, les cantons ont effectué d'importants investissements pour l'introduction de l'enseignement de la deuxième langue nationale à l'école primaire, investissements dont la mise à profit doit se poursuivre. La Commission se prononce donc fondamentalement en faveur du maintien de la situation actuelle.
- Le principe défini repose sur le fait qu'à l'extérieur de leurs propres régions linguistiques, l'allemand et le français jouissent, comme **langues de travail dans les administrations cantonales, nationales et internationales**, et comme **langues véhiculaires dans les milieux**

**professionnels**, non seulement d'un degré de diffusion plus important que l'italien, mais sont en outre plus directement liés aux chances de promotion professionnelle (voir annexe 1). L'italien, quant à lui, sert de *lingua franca* dans certaines catégories professionnelles (notamment dans les professions de la construction et celles de la restauration).

- Une coordination maximale, portant sur l'ensemble des cantons, déclarerait l'enseignement de l'allemand en Suisse romande et l'enseignement du français en Suisse alémanique comme obligatoires. Une telle attitude négligerait toutefois les investissements réalisés et les besoins de certains cantons en ce qui concerne l'italien, lesquels prennent en compte la **proximité plus ou moins grande des autres régions linguistiques** et les interconnexions culturelles avec ces dernières. Pour cette raison, il est indiqué de viser une coordination minimale au moyen d'une décision régionale commune en faveur de l'une ou l'autre langue comme deuxième langue nationale dans le cadre d'accords intercantonaux.
- Si chaque canton, voire même chaque école, était libre de faire son propre choix, il en résulterait à l'inverse des problèmes tant au niveau de la **mobilité intercantonale** qu'à celui de la **cohérence verticale**, et notamment aussi lors du passage aux écoles subséquentes (degrés secondaire II et tertiaire) qui sont pour la plupart suprarégionales. Il en est ainsi, entre autres, des établissements de formation pour enseignants et enseignantes, qui de plus en plus forment pour plusieurs cantons de futurs enseignants et enseignantes, provenant également de cantons divers.

Eu égard à ces considérations, la Commission recommande de ne pas se distancier des décisions de 1975 qui, au regard des moyens importants mis en œuvre, ont exercé une influence durable sur les programmes scolaires. Une décision différente ne devra pas être prise sans une évaluation préalable des résultats, une discussion approfondie et une concertation explicite entre cantons voisins au sein des différentes régions linguistiques.

#### **4. Les cantons respectent et encouragent les langues présentes dans leur population scolaire et les intègrent dans les horaires/plans d'études.**

En raison des mouvements migratoires, une part croissante de la population scolaire évolue dans un milieu bilingue ou plurilingue. Les « langues de la migration » sont dans bon nombre de cas soit l'une des autres langues nationales, soit des langues véhiculaires européennes et internationales. Le multilinguisme caractérise de plus en plus fortement notre pays, en particulier les régions urbaines et les zones touristiques. La présence de ces connaissances linguistiques individuelles et collectives contribue à l'enrichissement du paysage linguistique, culturel et économique de la Suisse. La socialisation scolaire est grandement influencée par la **diversité des langues premières des élèves** de l'école primaire.

Cette diversité linguistique entraîne la prise en compte des éléments suivants :

- Pour les enfants bilingues ou de langue étrangère, en âge de scolarité, une **bonne maîtrise de leur langue première** est une condition indispensable pour acquérir avec succès la langue nationale locale et d'autres langues; renoncer au soutien de la langue première peut conduire à des difficultés d'apprentissage et à un appauvrissement des compétences dans les deux langues (voir l'argumentation en annexe 6). Par ailleurs, en cas de séjours temporaires en Suisse, ces

connaissances faciliteront la réintégration lors du retour dans la région ou le pays d'origine. Il en résulte donc une double responsabilité des systèmes éducatifs suisses à l'égard des élèves de langue étrangère ou bilingues.

- La maîtrise et l'utilisation de la langue d'origine ou première jouent également un **rôle primordial comme fondement de l'identité**, même pour des locuteurs de langues étrangères qui sont bien intégrés et disposent de bonnes connaissances de la langue nationale du lieu.
- La langue d'origine peut être ressentie non seulement positivement, comme facteur d'identité, mais aussi négativement, comme un handicap. Cela dépend notamment de son appréciation dans l'opinion publique, dans la société. Pour cette raison, un enseignement d'appui, dans les différentes langues d'origine, devrait s'accompagner de **mesures visant à l'accroissement de la valeur de ces langues sur le « marché linguistique. »** Dans le secteur des services, par exemple, la population autochtone développe souvent spontanément à travers les contacts quotidiens avec des locuteurs de langues étrangères une compétence communicative minimale dans la langue respectivement de ceux-ci. Soutenir au niveau de l'école l'émergence et le développement de ces compétences linguistiques accroît le prestige de ces langues et élargit en même temps de façon précieuse le répertoire des autochtones.
- En soi, la présence de ces langues diverses représente pour la Suisse une **ressource économique importante**. Dans cette optique, la maîtrise de ces langues doit être complète et inclure notamment des compétences développées sur le plan de l'expression écrite. Pour ce faire, des cours d'appui, offerts au niveau primaire, ne suffisent pas; cet enseignement doit se poursuivre au degré secondaire.
- Les moyens mis en œuvre pour la promotion de ces langues profitent à la société d'accueil, non seulement sous la forme de **qualifications professionnelles** plus élevées des locuteurs de ces langues, mais le cas échéant, ces moyens conduisent également à des **dépenses moindres dans le domaine social** (aides sociales, allocations de chômage, lutte contre la petite délinquance).

Au vu de ces considérations, les établissements scolaires doivent donc satisfaire aux exigences suivantes :

- **intégrer dans les plans d'études et les horaires** l'enseignement des diverses langues d'origine présentes, et dans le corps enseignant, les maîtres correspondants (voir à ce propos le modèle bâlois à école de St. Johann [annexe 14], le modèle zurichois du Limmatschulhaus A [annexe 15] ainsi que le projet réalisé à Samedan [annexe 16];
- **coordonner cet enseignement avec les autres disciplines** du programme scolaire et notamment aussi avec d'éventuels cours d'appui dans la langue nationale locale;
- **revaloriser cet enseignement** dans le cadre d'une commune, « intégrée » (voir recommandation 8) grâce à une évaluation/un barème de notes similaires à ceux appliqués aux autres disciplines, à l'inscription des connaissances et aptitudes acquises dans un Portfolio européen des langues (voir recommandation 12), à la prise en compte des langues de la migration dans le cadre de l'approche « Éveil au langage », et enfin, éventuellement aussi grâce à l'ouverture de cet enseignement en langues d'origine aux élèves autochtones;
- introduire et évaluer de nouvelles formes de **l'enseignement d'appui** en langue nationale locale et d'autres mesures de soutien pour les élèves de langue étrangère (par exemple, la compétence d'évaluation des enseignants et des enseignantes);
- commencer cet enseignement au degré primaire et le **poursuivre au degré secondaire**.

Les élèves de langue étrangère qui arrivent en Suisse pendant la scolarité obligatoire représentent un défi particulier. Pour ces derniers, il faut trouver des solutions spécifiques appropriées.

## II Moyens et voies possibles

*Cette partie contient des recommandations pour la réalisation des objectifs définis dans la première partie.*

**5. Les élèves sont sensibilisés à l'existence d'autres langues dès l'école infantine. Ils apprennent la première langue autre que celle du lieu au plus tard en deuxième année de l'école primaire. L'apprentissage de la deuxième langue étrangère commence au plus tard en cinquième année de scolarité, celui de la troisième au plus tard en septième.**

Cette thèse pose le principe d'une **anticipation** de l'enseignement des langues autres que la langue nationale locale par rapport aux recommandations de 1975. Elle ne sera réalisable qu'en étapes parce qu'elle nécessite des ressources humaines et financières importantes.

Pour prévenir certaines craintes, on dira qu'**un apprentissage précoce approprié des langues ne nuit pas aux enfants et ne les surcharge pas** (voir annexe 7). Beaucoup de pays européens enseignent déjà à l'heure actuelle des langues étrangères à des élèves de six à huit ans.

Il est vrai qu'il est difficile de déterminer l'âge idéal de ce début d'apprentissage en se fondant sur des résultats scientifiques. Les très nombreux travaux empiriques évaluant des expériences conduites ont mis en évidence la complexité et le nombre de paramètres (psycholinguistiques, sociopolitiques, socioéconomiques, etc.) qui y interviennent :

- Dès avant la naissance, le cerveau humain est équipé de façon remarquable pour traiter toutes les langues naturelles que l'entourage de l'enfant emploie en interagissant avec lui. **Potentiellement, tout petit enfant est donc multilingue** : il entend, distingue et peut traiter sans les mêler les informations en provenance de locuteurs qui se servent de langues différentes.
- Or, **ce potentiel se réduit progressivement si l'environnement est/reste monolingue**. On peut donc songer à exploiter cette capacité d'acquisition en exposant les jeunes élèves à des langues étrangères. Même si la comparaison avec l'acquisition en milieu naturel (p. ex. lors de déménagements des parents) est biaisée par le fait que, dans l'environnement scolaire, la communication n'est pas du même ordre qu'en milieu naturel (durée moindre de l'exposition à la langue étrangère, absence d'autochtones, nécessité moindre d'établir une communication réelle en mobilisant, même inconsciemment, les données linguistiques à disposition) et que l'acquisition intervient à un stade où l'enfant a déjà une activité langagière plus ou moins élaborée en langue maternelle, on constate que l'école arrive souvent (trop) tard.

**L'environnement scolaire très souvent plurilingue offre des ressources à utiliser en classe** et, selon l'enseignement, même l'environnement scolaire monolingue peut permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- développer chez les enfants la prise de **conscience** de l'existence d'autres langues et éveiller l'**intérêt** pour ces langues;
- susciter l'activité des enfants pour « écouter » ces langues, pour y repérer des éléments immédiatement abordables, pour s'en emparer et s'approprier ces premiers éléments de connaissance, afin de les transformer en **savoir-faire nouveaux**, modestes certes, mais gratifiants;
- les conduire à constater qu'ils y réussissent et y prennent **plaisir**;
- susciter le **désir d'aller plus loin**.

Un enseignement anticipé de l'apprentissage des langues s'inscrit de plus dans le cadre des recommandations du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

Pourtant, des **méthodes et des modalités d'enseignement plus efficaces** s'imposent pour éviter des échecs, tels que les ont vécus certains pays voisins (voir annexe 9), et attribuables au fait que les conditions minimales susceptibles de garantir la réalisation des objectifs poursuivis n'étaient pas remplies. On invoquera en particulier, ici, les **compétences linguistiques des enseignants et des enseignantes**, primordiales selon les études mentionnées, pour l'efficacité de l'enseignement précoce. Une solution pourrait consister à commencer par **plusieurs langues à la fois** dans le cadre des approches didactiques appelées « Éveil au langage » (voir recommandation 8). Le danger d'une perte de la motivation pour l'apprentissage d'une langue étrangère peut également exister dans la mesure où cette langue fait partie du programme scolaire pendant de nombreuses années. La solution consiste alors à compléter, voir à remplacer cet enseignement par d'autres formes d'apprentissage (enseignement bilingue, échanges, etc.).

**6. Les cantons fixent l'ordre d'introduction des langues dans le cadre de conventions intercantionales. Les objectifs à atteindre au terme de la scolarité obligatoire sont valables indépendamment de l'ordre d'introduction des langues choisi.**

Il est recommandé de fixer **par l'entremise d'accords intercantonaux, convenus après concertation régionale**, l'ordre d'introduction des langues étrangères à enseigner, ceci fort de l'expérience qu'un ordre d'introduction non coordonné entraverait la mobilité des élèves. Pour cela, il faudra cependant mettre à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

Cette recommandation se distancie sciemment de la règle actuelle qui prévoit une coordination maximale qui n'a toutefois jamais été réalisée complètement. La solution proposée présente de nombreux avantages. On accepte de ce fait un certain frein à la mobilité intercantonale (ou, en l'occurrence, des coûts supplémentaires pour la garantir).

La coordination régionale de l'ordre d'introduction des langues à enseigner permet en effet de :

- prendre en considération de manière optimale la **situation linguistique locale**;
- tenir compte des mouvements de population les plus importants au sein des différentes régions (linguistiques);
- mettre en place des **modèles d'enseignement nouveaux et flexibles** (p. ex. tester à un niveau local un ordre d'introduction différent).

Il demeure fondamentalement incontesté qu'au moins une des langues étrangères enseignées doit être une langue nationale. Mais cette dernière doit-elle être obligatoirement la première langue étrangère enseignée? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte des considérations suivantes :

- L'apprentissage des langues est déterminé en premier lieu par les objectifs visés, l'intensité de l'usage qu'on en fait ainsi que par les moyens d'enseignement disponibles, et non par l'ordre dans lequel ces langues sont apprises.
- **L'ordre des langues enseignées n'est pas en rapport direct avec les objectifs généraux ciblés (la première langue apprise peut déboucher sur des compétences moindres que celles acquises ultérieurement dans d'autres langues) ni avec l'intensité de la formation (l'enseignement et l'apprentissage de la deuxième langue étrangère peuvent être plus intenses).** Il serait par exemple envisageable d'enseigner l'anglais comme première langue étrangère et le français comme deuxième langue, même si le niveau de compétences visé pour l'apprentissage de l'anglais est inférieur à celui fixé pour le français (voir recommandation 2).
- On ne dispose encore guère d'informations sur les avantages et les inconvénients que présente un ordre précis quant aux langues étrangères à enseigner. Ainsi, les résultats de l'enseignement d'une deuxième langue nationale, tel qu'il est pratiqué actuellement en Suisse, ne sont pas toujours très satisfaisants, bien que l'allemand et le français, en leur qualité respective de première langue étrangère apprise, soient enseignés le plus longtemps. À l'inverse, dans l'enseignement de l'anglais, on obtient souvent, en raison de la forte motivation des élèves et de leurs expériences d'apprentissage extrascolaires, de bons résultats, même si la durée de cet enseignement est plus courte. Il demeure néanmoins incertain que ces résultats soient réversibles.
- L'apprentissage d'une langue non nationale (comme l'anglais ou une langue de la migration) à l'école enfantine ou au début du cycle primaire, précédant celui d'une deuxième langue nationale, doit être possible, à condition que l'apprentissage postérieur de cette dernière ne s'en trouve pas entravé, mais au contraire soutenu.
- **L'ordre d'introduction choisi doit être mis en relation avec les méthodes d'enseignement utilisées.** Il peut ainsi s'avérer plus profitable de parfaire la connaissance d'une langue supplémentaire dans le cadre d'un séjour linguistique que de l'apprendre dans le cadre d'un enseignement offert pendant des années, en marge de la grille horaire.
- **La deuxième langue étrangère ne devrait pas être enseignée selon les mêmes principes que la première.** Du reste, un apprentissage réussi d'une première langue étrangère a une incidence positive et stimulante sur l'acquisition de langues supplémentaires. Les apprenants et les

apprenantes ont déjà de l'expérience quant à leurs stratégies d'apprentissage et cet acquis devrait être exploité.

- L'apprentissage d'une langue étrangère ne doit pas nécessairement se faire selon un **mode « linéaire »**, c.-à-d. reposer sur un nombre régulier de leçons pendant toute la scolarité. On peut également concevoir des formes d'enseignement discontinues, en commençant, par exemple, par un enseignement conventionnel de la langue en question, suivi de l'enseignement d'une discipline non linguistique dans cette même langue ou alors des cours d'enseignement intensif en alternance avec des séjours linguistiques (dans le cadre d'un échange d'élèves individuel), etc.

Compte tenu de la **marge de manœuvre** accordée quant au choix de l'ordre d'introduction des langues enseignées (voir les tableaux 1-3 à la fin du rapport), il faut donc prendre les décisions en fonction des **critères** suivants :

- motivation des élèves;
- présence des langues en question dans l'environnement immédiat;
- importance pour l'accès aux médias et leur utilisation;
- importance des différentes langues étrangères pour la sélection;
- adéquation entre les objectifs, les méthodes et la durée de l'enseignement.

Des **variantes possibles** seraient par exemple, pour la Suisse alémanique :

- introduire l'enseignement du français en 2<sup>e</sup> année scolaire, celui de l'anglais et de l'italien en 5<sup>e</sup> année;
- introduire l'anglais en 2<sup>e</sup> année, le français en 5<sup>e</sup> année et l'italien en 7<sup>e</sup> année;
- commencer, en 1<sup>re</sup> année primaire, par une langue de la migration (éventuellement soutenue par les approches proposées par l'Éveil au langage), puis introduire le français en 4<sup>e</sup> année ainsi que l'anglais et l'italien en 7<sup>e</sup> année.

**7. Afin de garantir le passage entre les cycles scolaires au sein des cantons, ceux-ci formulent pour chaque langue enseignée et chacune des compétences (compréhension orale/écrite, compétence conversationnelle, expression orale suivie/expression écrite) des objectifs généraux à atteindre lors du passage du cycle primaire au cycle secondaire I.**

Prémisses :

- Suivant les cantons, les objectifs de l'enseignement, le nombre de leçons et l'intensité d'apprentissage ne sont pas les mêmes pour les apprenants et les apprenantes d'une même année scolaire. En vue de la mobilité des apprenants et des apprenantes et de la coopération souhaitée entre les cantons d'une part et les différentes filières d'autre part, il faut atteindre un degré de transparence élevé.
- La durée du cycle primaire n'est pas la même dans tous les cantons.

- Les recommandations émises en 1975 prévoyaient des objectifs différenciés pour les diverses aptitudes requises; ces objectifs ont été clairement formulés dans les « Points de rencontre » de 1986. Ce procédé a fait ses preuves.

Pour réaliser cette coordination tant verticale qu'horizontale, il faut définir clairement et explicitement les **objectifs visés pour le passage du cycle primaire au cycle secondaire I**. Comme le moment de ce passage n'est pas le même dans tous les cantons, c'est à ces derniers qu'il incombe de formuler, en concertation régionale, ces points de rencontre. Ils devront au minimum spécifier les objectifs à atteindre et le mode selon lequel la réalisation de ces objectifs sera évaluée.

En d'autres termes, les cantons devront donc formuler des objectifs qui représenteront pour tous les élèves d'une même région (par-delà les frontières cantonales) le minimum requis pour le passage d'un cycle à l'autre, cela aussi bien pour les élèves ayant commencé l'apprentissage de la langue en question en 1<sup>re</sup> année de scolarité, sous la forme d'un enseignement bilingue, que pour ceux l'ayant commencé en 5<sup>e</sup> année comme deuxième langue étrangère (enseignement bilingue ou enseignement traditionnel de la langue en question).

Les objectifs doivent être définis de telle sorte qu'ils :

- encouragent la **coopération** entre les personnes responsables de la transition entre les deux cycles et les enseignants et enseignantes;
- servent de base pour d'éventuels **examens de passage**;
- fournissent aux **parents** des informations claires et précises;
- servent aux apprenants et aux apprenantes eux-mêmes de base de référence pour **l'autoévaluation**.

Une condition primordiale pour réaliser la transparence souhaitée est que **tous les cantons utilisent les mêmes instruments et le même langage pour la formulation des objectifs**. Il faut donc circonscrire ces objectifs en se servant du langage de qualification utilisé dans le Cadre européen commun de référence et en tenant compte des divers niveaux qui y sont définis. Ce cadre de référence présente bien sûr encore des lacunes :

- Ce Cadre européen de référence prévoit expressément que les différents niveaux de référence pourront être divisés en degrés intermédiaires. On trouve dans l'annexe au cadre de référence la désignation de ces degrés intermédiaires, à l'intérieur des différentes échelles de compétences. La formulation des objectifs pour le cycle primaire requiert une spécification particulière et l'instauration de niveaux intermédiaires supplémentaires.
- Les descriptions de compétences peuvent servir de base, mais doivent être adaptées aux besoins du cycle primaire, étant donné qu'elles renvoient avant tout à la compétence communicative dans des situations quotidiennes de la vie réelle, alors que la formulation d'objectifs éducatifs devrait se rapporter davantage à des compétences langagières dans des situations d'apprentissage et d'enseignement.
- La formulation **ne doit pas se limiter seulement à des objectifs purement linguistiques, mais doit également prendre en considération les objectifs relevant de la pédagogie générale ou s'inscrivant dans le domaine interculturel**.

On recommande donc de confier aux auteurs du projet PNR 33 pertinent ou au groupe d'experts mentionné à la recommandation 2, la mission d'adapter le langage utilisé pour la description des compétences et de formuler les niveaux intermédiaires requis pour le cycle primaire, en prenant en compte, pour la définition de ces objectifs intermédiaires et finaux, le « Portfolio européen des langues pour le cycle primaire » (voir recommandation 12).

## **8. L'enseignement de l'ensemble des langues figurant dans les plans d'études, y compris la langue nationale locale, s'inscrit dans le cadre de didactiques des langues coordonnées.**

Les pédagogies/didactiques coordonnées impliquent **le décloisonnement des enseignements de la langue nationale du lieu et des autres langues nationales et étrangères**. Il ne s'agit donc pas simplement d'éviter superficiellement des décalages chronologiques et terminologiques gênants entre l'introduction des mêmes chapitres de grammaire dans les différentes langues. L'enjeu véritable est plus profond :

- Il s'agit, d'une part, de découvrir à travers l'étude de la langue première et la comparaison avec d'autres langues des principes qui commandent le fonctionnement de toute langue et l'acquisition des **instruments heuristiques** propres à favoriser cette découverte.
- On profitera, d'autre part, de l'enseignement des langues étrangères, mais aussi de la présence d'autres langues, par exemple de celles qui sont utilisées dans les familles des élèves ou d'autres qui ne sont pas enseignées à l'école, pour développer les **capacités réflexives** de ces derniers. L'apprentissage et la maîtrise d'une langue étrangère vont **exercer en retour une influence sur la langue première** et participer au développement de celle-ci.

L'objectif général est de développer la capacité de l'élève à prendre de la distance par rapport à ses pratiques langagières et par rapport à sa langue première. Cela permet aux apprenants et apprenantes d'une part d'augmenter leurs capacités d'apprentissage des langues ainsi que la maîtrise de toutes les langues de leurs répertoires. On contribue d'autre part, ce faisant, à créer chez eux des **représentations et des attitudes basées sur l'ouverture et moins sur des préjugés** en ce qui concerne les langues et les populations qui les parlent.

Un premier pas dans cette direction peut se faire à l'aide des approches didactiques proposées par l'Éveil au langage qui visent la **sensibilisation des jeunes élèves** et leur prise de conscience de la nature du langage et de son rôle dans la vie humaine. L'éveil au langage ne constitue pas une méthode d'enseignement – d'apprentissage des langues et ne remplace pas un tel enseignement. Il fournit un cadre qui lui donne son sens (voir annexe 11).

Cette approche trouve sa place dans les plans d'études dès le début de l'école primaire (même dès la préscolarité), de préférence de manière transdisciplinaire ou transcursculaire, et présente un double aspect :

- un **aspect d'ordre cognitif** : à savoir la réflexion sur le langage à partir des compétences de l'enfant dans sa langue première; celui-ci est encouragé à transférer ses connaissances et compétences vers l'observation et l'apprentissage d'autres langues;

- un **aspect d'ordre affectif** : en développant l'observation, la curiosité et l'intérêt de l'enfant, on vise à le motiver dans sa recherche sur le langage et la culture.

L'éveil au langage propose une **action en deux points** :

- utilisation de la présence, dans la classe, d'enfants de langues d'origines différentes pour révéler la richesse et la variété linguistique et éveiller le respect pour la langue de l'autre;
- amélioration des relations entre enfants issus de communautés linguistiques différentes, majoritaires et minoritaires, en développant une connaissance des origines et des caractéristiques des langues et dialectes, ainsi que de leur place respective sur la carte linguistique du monde.

Ce faisant, une **relation différente au langage se développe, moins « ethnocentrique »**, prenant en compte la réalité plurilingue des classes. De même, en fournissant un cadre global à l'enseignement des langues, l'éveil au langage contribue à rapprocher les pédagogies des différentes langues enseignées. Il ne représente nullement une pédagogie compensatoire et concerne l'ensemble des élèves auxquels il fournit une démarche didactique interdisciplinaire, permettant d'appréhender l'histoire, la place et le rôle du langage à travers les différentes disciplines.

Ces approches ont fait l'objet d'une expérimentation en Suisse romande, au Tessin et dans d'autres pays européens, et semblent fournir d'excellents résultats. Leur intégration dans les plans d'études est vivement conseillée.

## **9. L'enseignement bi/plurilingue, selon des formules diverses, doit être encouragé, expérimenté et encadré à large échelle.**

L'enseignement bi/plurilingue est une approche qui a **prouvé son efficacité**. Il implique l'utilisation de langues secondes ou étrangères en tant que langues de communication pour la transmission des savoirs et savoir-faire dans des branches non linguistiques et des projets transdisciplinaires. Des expériences d'enseignement bilingue conduites dans de nombreux pays, y compris la Suisse (voir annexes 12 et 13), démontrent que ce type d'enseignement permet d'atteindre de très bonnes compétences linguistiques **sans que les compétences en langue maternelle et dans les autres disciplines ne subissent de préjudices**.

L'enseignement bilingue **peut être réalisé de manière très diverse**. La proportion de l'usage de la langue étrangère par rapport à la langue maternelle peut varier (enseignement bilingue partiel ou total). Il peut débiter à des moments très différents, du préscolaire au niveau tertiaire (enseignement bilingue précoce ou tardif). L'enseignement bilingue peut être précédé ou complété par un enseignement de la langue cible.

L'enseignement bilingue présente les avantages suivants :

- **L'acquisition de la langue étrangère se fait plus spontanément** au contact de cette langue dans des situations de communication réelles avec un véritable enjeu (l'acquisition des mathématiques, de la géographie, etc.). L'apprenant peut donc mobiliser au maximum sa faculté naturelle d'acquérir des langues. L'enseignement formel de la langue s'adapte donc, ici, aux

exigences de la matière non linguistique enseignée et à la progression des connaissances des apprenants et des apprenantes. Il en découle une mise en relation optimale entre l'acquisition spontanée et l'acquisition dirigée de la langue enseignée.

- Des contenus, qui suscitent l'intérêt des apprenants et des apprenantes, sont une **source de motivation primordiale**, cette motivation découlant directement de la situation d'apprentissage scolaire et pas seulement de l'optique d'une utilité future éventuelle, comme c'est le cas dans le cadre d'un enseignement de langue traditionnel. Dans l'enseignement bilingue, l'apprentissage de la langue et celui des contenus sont des processus intégrés qui soutiennent de manière efficace l'acquisition de la langue.
- L'enseignement d'une matière non linguistique dans une autre langue exige de la part des enseignant(e)s une réflexion sur les **langues de spécialité inhérentes aux diverses disciplines**. La confrontation intense avec les difficultés langagières que présentent les diverses matières favorise et développe la « conscience des langues » chez les enseignants et les enseignantes et contribue ainsi à une conception pluridisciplinaire et différenciée de l'enseignement.

Du point de vue organisationnel, l'enseignement bilingue est **en général offert parallèlement ou consécutivement à l'enseignement formel de la langue à acquérir**. Cette seconde option permet d'utiliser les heures de cours ainsi libérées pour l'enseignement d'autres langues étrangères par exemple.

L'enseignement bilingue présuppose, pour toutes les disciplines, une **réorientation fondamentale des stratégies d'apprentissage d'une langue**. Cette redéfinition concerne notamment la pondération des quatre domaines de compétences – compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite –, l'utilisation des langues premières, la fonction des moyens d'enseignement utilisés dans les différents cursus et la réflexion sur le langage (entre autres l'éveil au langage), l'intégration de nouvelles formes d'apprentissage et de modes d'évaluation, la répartition des disciplines entre les enseignants et les enseignantes, l'utilisation des technologies nouvelles et des possibilités de contact avec des individus vivant dans l'aire linguistique de la langue cible. L'enseignement bilingue requiert la création de conditions-cadres appropriées en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement. La formation des enseignants et des enseignantes suit cette orientation nouvelle en offrant une formation adéquate, à la fois de base et continue.

#### **10. Tout élève doit avoir la possibilité de participer à des échanges linguistiques, qui s'inscrivent dans la cohérence pédagogique des apprentissages linguistiques.**

En raison de la situation linguistique particulière à la Suisse (pays plurilingue et pluriculturel), les **rapprochements linguistiques et culturels** en général et les échanges scolaires en particulier ont depuis toujours eu – notamment pour des motifs de politique nationale et linguistique – une importance majeure. Ces échanges sont considérés avant tout comme une contribution à la compréhension mutuelle entre les différentes communautés linguistiques, cela aussi bien en politique, en éducation, en recherche scientifique que dans la pratique scolaire. Ils constituent en outre un élément essentiel de la réforme de l'enseignement des langues vivantes.

En 1985 déjà, la CDIP reconnut la valeur, en termes de politiques linguistique et éducationnelle, des échanges entre les différentes régions de la Suisse. Dans la suite, un grand nombre de cantons mirent à disposition les infrastructures et les moyens financiers nécessaires à ces échanges – également supranationaux. Les recommandations de 1985 suscitérent d’autre part une réflexion approfondie sur divers aspects pédagogiques de l’échange dans le domaine de l’éducation, et plus particulièrement aussi sur l’exigence toujours plus forte d’une mobilité professionnelle.

Les réflexions fondamentales à ce sujet sont les suivantes (voir annexe 17) :

- Il n’est **jamais assez tôt** pour encourager la compréhension mutuelle par-delà les frontières linguistiques et culturelles. L’intercompréhension étant un moyen efficace pour réduire, voire abolir les préjugés à l’égard d’autres langues et cultures, elle doit, si possible, débiter en même temps que l’apprentissage de langues étrangères dans le cadre scolaire.
- Outre l’échange de classes, d’enseignants, d’enseignantes et d’élèves, les **activités d’échange** incluent également les contacts au moyen de lettres, de dessins, de vidéos, de cassettes ou par Internet, les projets communs avec des écoles partenaires en Suisse et à l’étranger, etc. Les voyages dans les régions ou pays partenaires ne représentent qu’une variante de l’échange; notamment au degré primaire et dans les cas de distances géographiques assez importantes, la priorité est donnée à d’autres formes de contact. Les séjours linguistiques individuels ou collectifs peuvent également être une forme de l’échange.
- Dans le cadre de projets d’échange, la diversité culturelle et linguistique est à la fois le défi à relever et l’objectif visé. La priorité doit alors être donnée au **développement des compétences socioculturelles**; les compétences linguistiques se développeront par la suite grâce aux contacts noués et à la motivation.
- La Suisse, en tant que pays multiculturel et plurilingue, réunit dès le départ des conditions extrêmement favorables pour réaliser des projets d’échange, étant donné qu’une deuxième langue nationale est actuellement déjà enseignée dans toutes les écoles. Il faudrait à l’avenir y intégrer notamment aussi l’enseignement de l’anglais et d’une troisième langue nationale.
- Le nombre croissant des projets d’échange et leur succès confirment que cette forme de contact immédiat par-delà les frontières linguistiques est **un complément à l’enseignement** qui est très apprécié.
- Les activités d’échange, sous une forme adaptée au niveau scolaire, peuvent non seulement commencer très tôt, mais devraient en outre **se poursuivre régulièrement** – autrement dit, pendant toute la scolarité. Grâce aux contacts répétés avec une région linguistique (ou mieux encore avec plusieurs régions) et moyennant des formes d’échange qui sont adaptées à la langue étrangère respective, à l’âge des élèves et au niveau de compétences respectif, les élèves impliqués de part et d’autre dans cet échange ont l’occasion de se rapprocher de plus en plus, au fur et à mesure que s’accroissent leurs compétences linguistiques.
- Les activités d’échange font **partie intégrante des curricula linguistiques**. Elles représentent un outil idéal pour varier le rythme et l’intensité de l’apprentissage d’une langue étrangère, et permettent en même temps aux apprenants et apprenantes de faire des rencontres individuelles avec des élèves du même âge, qui proviennent d’un contexte culturel, socioéconomique et psychologique différent. Les échanges complètent les formes traditionnelles de l’enseignement des langues et permettent en outre de répondre à la nécessité de dépasser les frontières entre l’apprentissage scolaire et l’apprentissage extrascolaire.

- Les **activités d'échange doivent être préparées, suivies, mises en oeuvre et évaluées sur le plan pédagogique**. C'est pour cette raison notamment qu'elles constituent dans le domaine de la formation et du perfectionnement des enseignants et des enseignantes un thème majeur.

En résumé, il est vivement conseillé d'étendre les activités d'échange à tous les niveaux et à toutes les filières scolaires et de les intégrer dans les programmes d'apprentissage des langues.

**11. Dans le sens d'une diversification méthodologique, des formes alternatives de l'enseignement et de l'apprentissage des langues sont à exploiter, à encourager et à mettre en oeuvre.**

Encourager **l'autonomie des apprenants et des apprenantes** est, depuis les années 80, l'une des prémisses évidentes pour une réforme de l'enseignement des langues vivantes. Les élèves sont censés assumer plus tôt et dans une plus grande mesure la responsabilité de leur processus d'apprentissage. Dans ce but, il existe toute une série de formes variées de l'apprentissage autonome qui – combinées judicieusement au degré primaire avec des formes de l'apprentissage dirigé et accompagné par les enseignants et les enseignantes – permettent d'améliorer notablement l'efficacité de l'enseignement des langues, sans pour autant impliquer une augmentation du nombre de leçons offertes. Voici quelques exemples – non exhaustifs – d'approches didactiques qu'il faut encourager en particulier.

Dans ce contexte, il faut nommer **l'apprentissage des langues assisté par ordinateur** qui a connu un essor stupéfiant grâce au multimédia, à Internet et au World Wide Web. Les micro-ordinateurs peuvent simuler le langage naturel, notamment dans le cadre de vidéos interactives. Des utilisateurs interconnectés, provenant de différents pays et régions linguistiques, peuvent communiquer entre eux en temps réel. Sur le marché du matériel didactique, on trouve un grand nombre de CD-ROM comportant des ressources d'apprentissage variées. Il s'agit fréquemment de programmes en *shareware* (partagiciels) qui sont librement offerts dans Internet; d'autres programmes sont régulièrement élaborés par les éditeurs de matériel pédagogique, en complément aux livres de cours. Bon nombre de ces programmes exploitent aussi d'autres possibilités offertes par ces technologies nouvelles, par exemple le courriel et le World Wide Web. Il ne s'agit toutefois pas, ici, de remplacer l'enseignement traditionnel, mais bien de le compléter par des programmes appropriés, de permettre ainsi aux apprenants et aux apprenantes de travailler selon leur propre rythme et, dans le sens d'une différenciation intérieure plus marquée de l'enseignement des langues, de cibler et d'atteindre les objectifs spécifiques aux besoins individuels.

L'apprentissage assisté par ordinateur est une variante du *Self-access language learning*, ce dernier étant une autre forme de l'apprentissage des langues en autonomie. Les apprenants et apprenantes doivent ici – consécutivement ou parallèlement à l'enseignement traditionnel – assumer la responsabilité de leur apprentissage. Ils sont, par exemple, censés répéter la matière enseignée en classe, combler leurs lacunes ou – vers la fin de leur scolarité obligatoire – se préparer au diplôme ou certificat de fin d'études. Des centres de ressources mettent à la disposition des apprenants et apprenantes des supports didactiques, qui répondent à leurs besoins individuels. Ces outils sont d'une utilisation facile et pratique et doivent plus particulièrement être adaptés à l'apprentissage autonome individuel ou en groupes. Ils sont sélectionnés, voire créés, par des enseignants et des

enseignantes spécialement formés à cet effet. Les apprenants et apprenantes sont conseillés et guidés par des tuteurs ou formateurs. Cette méthode d'apprentissage a été testée avec succès à l'échelle internationale et à des niveaux différents.

**L'apprentissage en tandem** est une autre variante de l'apprentissage d'une langue en appui à l'enseignement habituel ou dans un contexte extrascolaire. Il s'agit d'une forme d'apprentissage libre, où des personnes de langues maternelles différentes travaillent en tandem, pour apprendre ainsi la langue de l'autre et en savoir plus sur la personnalité et la culture du partenaire. Le tandem formé constitue en quelque sorte une communauté d'intérêts temporaire. Chaque partenaire est à tour de rôle « expert ou experte » et « apprenant ou apprenante. » Ici aussi, la responsabilisation des apprenants et des apprenantes à l'égard de l'acquisition de la langue est un facteur déterminant pour la réussite de cette forme d'apprentissage. Les objectifs visés et les méthodes utilisées sont rarement les mêmes pour les deux partenaires. Chacun ou chacune est responsable de son apprentissage, réfléchit à ce qu'il ou elle veut apprendre, comment il ou elle veut l'apprendre, définit ses objectifs et le mode de travail commun avec son ou sa partenaire.

Grâce aux nouveaux médias (Internet, courriel, le travail en tandem peut également se faire à distance et constituer de ce fait une variante de l'enseignement assisté par ordinateur. L'apprentissage de langues en tandem peut être adapté facilement aux différents contextes d'apprentissage. À ce jour, les expériences faites avec l'apprentissage en tandem, notamment sous la forme de cours intensifs en tandem biculturel (p. ex. dans les régions bilingues, des élèves de langues nationales différentes ou des tandems : langue non nationale et langue nationale du lieu) ou au moyen d'Internet avec des partenaires dans d'autres pays, se sont montrées très concluantes et pourraient être envisagées déjà au degré primaire ou secondaire inférieur.

Toutes ces formes d'apprentissage ont été **appliquées avec succès et évaluées**. Leur sélection, leur instauration, respectivement leur organisation et mise en application, posent toutefois à l'égard des enseignants et des enseignantes, des écoles et des cantons, des exigences élevées. C'est pourquoi il est vivement recommandé de créer, en vue du soutien de ces méthodes, des **centres régionaux d'orientation et de ressources** ou de confier cette tâche à des institutions existantes.

## **12. Les cantons garantissent la transparence entre les apprentissages de langues réalisés à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire par exemple à l'aide du « Portfolio européen des langues. »**

Pour des apprenants et des apprenantes, il est actuellement difficile d'attester leurs compétences en langues étrangères, à moins d'avoir obtenu un diplôme ou un certificat international. Les notes scolaires ne fournissent pas des renseignements précis sur le niveau de compétence atteint, et les connaissances linguistiques acquises en dehors du cadre scolaire ne peuvent guère être présentées.

La solution à ces difficultés est le Portfolio européen des langues, un projet du Conseil de l'Europe, auquel la Suisse a collaboré dans une très large mesure. Ce document réunit des **indications sur les compétences en langues étrangères, acquises dans un cadre scolaire ou extrascolaire, ainsi que sur les expériences respectives d'apprentissage et les autres expériences**

**interculturelles.** Les connaissances linguistiques y sont qualifiées selon les six niveaux de la compétence linguistique, tels qu'ils sont définis dans le Cadre européen commun de référence, mentionné aux recommandations 2 et 7. Ces indications permettent d'une part aux apprenants et aux apprenantes d'apprécier et de définir eux-mêmes le niveau de leurs compétences dans les différentes langues apprises (autoévaluation) et permettent d'autre part aux écoles et aux institutions de certification de classer par niveaux les diplômes et certificats qu'elles délivrent. Le Portfolio européen des langues sert donc à inscrire les compétences en langues étrangères, qu'elles soient acquises dans un cadre scolaire ou extrascolaire.

La fonction de ce Portfolio européen des langues est multiple :

- il montre et atteste la compétence plurilingue de son ou de sa propriétaire, en faisant apparaître les connaissances linguistiques sous une forme transparente qui facilite la comparabilité à l'échelle internationale, notamment lors du passage à un degré scolaire supérieur (ce qui contribue à l'instauration d'une cohérence plus forte de l'apprentissage des langues aux différents niveaux de notre système éducatif) ou lors de l'entrée dans la vie active – premier emploi ou début d'un apprentissage professionnel;
- il reconnaît la **valeur des compétences linguistiques individuelles et de l'apprentissage d'autres langues.** Comme ce document indique l'ensemble des langues acquises et permet ainsi de montrer ce que l'on sait faire avec et dans ces différentes langues et ce que l'on a réellement fait, il renforce la motivation des apprenants et des apprenantes pour développer encore davantage leur plurilinguisme;
- il permet d'instaurer, dans le domaine de l'apprentissage des langues, la **cohérence aux passages entre les différents degrés** de notre système scolaire et de relier de manière transparente les compétences acquises dans un cadre scolaire et celles acquises dans un contexte extrascolaire, en fournissant des informations transparentes, claires et comparables, également par-delà les frontières cantonales et nationales, sur les connaissances en langues étrangères des différents apprenants et apprenantes.

Chaque portfolio des langues comprend un **passeport linguistique**, une **biographie de l'apprentissage** des langues et un **dossier** (voir annexe 18). Les informations concernant les diplômes de fin d'études et les certificats sont validées par les institutions qui les délivrent, les indications sur les cours de langues suivis le sont par les écoles et institutions qui les offrent.

Pour l'instant, la Suisse a mis au point une version du Portfolio européen des langues dont l'utilisation est prévue pour des élèves de 14 ans au moins (voir annexe 18). La France a élaboré une version « junior » de ce Portfolio européen des langues à l'intention des jeunes apprenants et apprenantes et des enfants. Ces documents doivent être adaptés aux exigences et aux besoins de la scolarité obligatoire.

### **III- Conséquences**

*Dans cette partie sont mentionnées les ressources indispensables au soutien des réformes à accomplir.*

### 13. Les cantons permettent l'application des recommandations en adaptant la formation de base et la formation continue des enseignants et des enseignantes dans le cadre d'une collaboration intercantonale.

En rapport avec la création de Hautes écoles pédagogiques, la formation des enseignants et des enseignantes subit dans de nombreux cantons des réformes importantes. Au vu de cela, il faut donc intégrer les réformes nécessaires dans les programmes d'études proposés. En même temps, dans l'optique d'une formation continue et d'un perfectionnement obligatoires des enseignants et des enseignantes, il faut garantir que ce n'est pas seulement la génération suivante d'enseignants et d'enseignantes qui sera **outillée de manière adéquate pour dispenser un enseignement moderne et approprié des langues vivantes**. Compte tenu des problèmes liés à la reconnaissance mutuelle des formations et du fait qu'une institution pédagogique peut former des enseignants et des enseignantes pour plusieurs cantons, ces réformes ne peuvent être réalisées que par le biais d'accords intercantonaux.

À cet effet, l'accent devra être mis sur les dimensions suivantes :

- L'enseignement des langues étrangères (y compris l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère) doit être dispensé uniquement par des enseignants et des enseignantes qui jouissent – à côté des compétences langagières indispensables – d'un **certificat d'aptitudes à l'enseignement au degré scolaire considéré, ainsi que d'une formation en didactique des langues**.
- Une **didactique des langues coordonnée** présuppose que les enseignants et les enseignantes prennent conscience de l'importance et du rôle de la langue nationale locale, des autres langues ainsi que des langues et cultures d'origine des enfants de langue étrangère et qu'ils assument ensemble la responsabilité de l'élargissement des répertoires linguistiques des élèves. Comme l'approche proposée par « l'éveil au langage » est translinguistique et transdisciplinaire, les enseignants et les enseignantes dans les branches non linguistiques doivent également se familiariser avec cette méthode.
- L'importance accordée à l'autonomie des apprenants et des apprenantes implique que les enseignants et les enseignantes connaissent les **formes alternatives de l'apprentissage des langues** et sachent guider les apprenants et les apprenantes dans l'utilisation de ces formes, en appui à l'enseignement.
- Si l'objectif de l'enseignement est l'acquisition d'un répertoire plurilingue, les enseignants et les enseignantes sont censés savoir quelles sont les différentes formes **du bilinguisme et du plurilinguisme**, quels sont les moyens optimaux pour concevoir un répertoire plurilingue, quel est le rôle joué par la double production écrite, etc.
- Un apprentissage axé sur les savoir-faire ainsi que l'utilisation du **Portfolio européen des langues** requièrent de la part des enseignants et des enseignantes des connaissances et capacités appropriées.
- **L'enseignement bilingue** est une innovation de poids. Il n'implique toutefois pas en priorité que les enseignants et les enseignantes qui l'offrent aient comme langue maternelle la langue requise. L'exigence est plutôt celle d'instaurer une formation didactique particulière pour l'enseignement des disciplines non linguistiques dans une langue étrangère, qui s'adresserait également à des enseignants et à des enseignantes disposant d'une bonne maîtrise de la langue

en question sans que celle-ci soit pour autant leur langue maternelle. Dans ce but, il faut créer, dans les institutions de formation des enseignants et des enseignantes, des filières spéciales, plurilingues et propres aux différents niveaux scolaires, comme cela est prévu dans le cadre de la Convention du Haut-Rhin conclue entre les cantons de Bâle-ville, de Bâle-campagne, de Soleure, d'Argovie et du Jura, en collaboration avec la région d'Alsace et le Land de Baden-Württemberg (voir recommandation 14).

- Dans ce contexte, la **maîtrise active, par les enseignants et les enseignantes, de la langue nationale locale et des langues étrangères requises** joue un rôle déterminant. Dans ce but, il faut développer et encourager des profils linguistiques divers (les enseignants et les enseignantes ne doivent pas tous maîtriser toutes les langues), et, en particulier, aussi en ce qui concerne les enseignants et les enseignantes de disciplines non linguistiques.

D'une manière générale, dans le futur le rôle de l'enseignant dans l'apprentissage des langues ne sera plus tant celui de transmettre les savoirs correspondants que celui **d'un coach, pour un grand nombre d'apprenants et d'apprenantes**, qui doit conduire ces derniers à acquérir des capacités individuelles en fonction de leurs connaissances préalables, de leurs aptitudes et de leurs besoins. Pour ce faire, les enseignants et les enseignantes sont censés posséder les moyens pour :

- évaluer les connaissances préalables de chaque apprenant et apprenante;
- formuler des objectifs adéquats en collaboration avec les différents acteurs concernés, notamment les apprenants et les apprenantes eux-mêmes;
- évaluer et communiquer le niveau de compétence des apprenants et des apprenantes dans les langues à apprendre;
- analyser et observer les processus d'apprentissage et d'interaction au sein de la classe;
- prendre les mesures destinées à leur optimisation et évaluer la réussite de ces mesures.

Si l'objectif visé est de développer chez les élèves une **conscience accrue des langues**, alors ces aptitudes des enseignants et des enseignantes sont une condition *sine qua non* pour y parvenir.

#### **14. Les cantons intègrent des séjours dans d'autres régions linguistiques dans le cadre de la formation des enseignants et des enseignantes.**

Il y a peu de temps, on procéda au sein de l'Union européenne à une évaluation de l'enseignement des langues vivantes au degré primaire (voir annexe 9). Les résultats ont montré qu'une **bonne compétence des enseignants et des enseignantes dans la langue à enseigner était une condition première déterminante pour la réussite de cet enseignement**. Cette considération est également vraie pour le degré secondaire inférieur. Il ressort de ces observations la nécessité d'accorder une importance prioritaire à la compétence linguistique dans le cadre de la formation des enseignants et des enseignantes.

En conséquence, il est recommandé que les cantons et les institutions de formation des enseignants et des enseignantes **augmentent, dans le domaine des connaissances linguistiques, les exigences formulées à l'égard de la formation de base**. L'objectif qu'il faut viser ici est, suivant le degré de l'enseignement à offrir, le niveau de compétence *Independent User* (C2), voire le niveau *Mastery* (C1). À cela, il faut ajouter pour chaque langue enseignée ou dans laquelle une

discipline sera enseignée, l'obligation d'un **séjour linguistique** de six mois dans la région correspondante.

- Les séjours linguistiques devront être accomplis dans un **contexte lié à la future pratique professionnelle** (assistantat dans le cadre d'un établissement scolaire, séjour dans un institut pédagogique, cours universitaires utiles à la formation, etc.).
- Ces objectifs de formation devront être assortis de « conditions d'admission », telle, par exemple, l'exigence de la possession d'un diplôme ou d'un **certificat** de fin d'études correspondant au niveau de compétence *Vantage* (voir recommandation 2) pour l'admission à l'établissement de formation des enseignants et des enseignantes.
- Le séjour linguistique (avec certificat) devra pouvoir être accompli avant ou pendant la formation de base.
- Dans ce but, il faudra développer systématiquement au niveau régional les possibilités d'échange et de séjour, notamment entre les différents instituts pédagogiques.

On nommera aussi, dans ce contexte, l'échange d'enseignants et d'enseignantes, sous diverses formes, comme une composante essentielle de la **formation continue des enseignants et des enseignantes**. Il est conçu comme un complément aux possibilités qui leur sont offertes aux niveaux cantonal, régional et national. Il permet un perfectionnement personnel, technique et pédagogique dans le cadre de séjours dans une autre école, en Suisse ou à l'étranger. Il leur donne l'occasion de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture étrangères, mais aussi d'apprendre à connaître d'autres systèmes d'éducation et de formation et, enfin, celle d'être confronté à d'autres modalités d'apprentissage et de formes d'enseignement. Les contacts qui se nouent à travers les échanges d'enseignants et d'enseignantes facilitent, par ailleurs, la réalisation de jumelages entre écoles en vue d'échanges entre élèves (voir recommandation 10).

#### **15. Les cantons, en concertation intercantonale, permettent la réalisation des objectifs généraux visés en élaborant des moyens d'enseignement et d'apprentissage appropriés et par l'intermédiaire de centres de ressources régionaux.**

Dans le but d'une **coordination régionale** de l'enseignement des langues, il faut développer un **matériel d'enseignement et d'apprentissage** adéquat qui – compte tenu des connaissances en linguistique et en psychologie de l'apprentissage – comporte un répertoire varié pour un apprentissage axé sur les savoir-faire, et qui propose des contenus enrichis d'informations multiples – ces contenus auront en outre été examinés du point de vue des valeurs qu'ils véhiculent.

Ce matériel didactique inclut les principes de l'élargissement des **formes d'enseignement et d'apprentissage**, en particulier ceux de l'autonomie des apprenants et des apprenantes, de la pédagogie de l'échange, de la didactique intégrée, des cours de langue assistés par ordinateur et de la didactique de l'enseignement bilingue.

Il contient des **éléments d'évaluation** formative et sommative, axés sur les objectifs de l'enseignement.

L'enseignement des langues étrangères, sous la forme d'un cours traditionnel, demeurera, à côté des offres nouvellement proposées dans ce domaine, des phases d'enseignement immersif et des programmes d'échange, un élément essentiel de l'offre scolaire en matière d'enseignement et d'apprentissage. En vue de l'optimisation de cet enseignement, il est toutefois primordial de développer un matériel d'enseignement et d'apprentissage pouvant être constamment adapté aux données corroborées tant par la théorie que par la pratique. Le matériel à élaborer doit donc être modifiable et renouvelable. Les diverses **formes de matériel didactique modulaire** sont les mieux à même de satisfaire à cette exigence.

**Tableau 1 : Les langues que tout élève apprend pendant sa scolarité obligatoire (recommandation 1) :**

Langues obligatoires	Langue nationale locale Deuxième langue nationale Anglais
Langues facultatives	Troisième langue nationale Autres langues étrangères (par ex. langues de la migration)

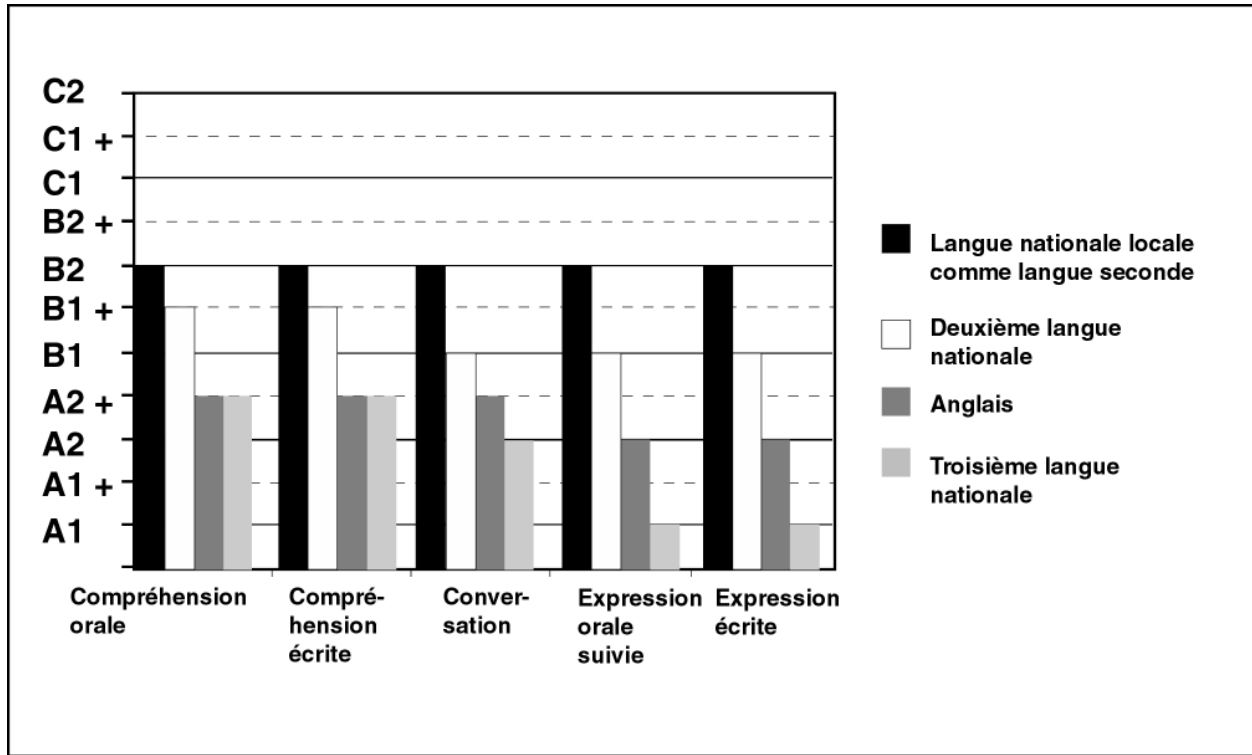
**Tableau 2 : Offre minimale que chaque canton doit proposer (recommandations 1, 3 et 4) :**

Offre minimale en matière de langues	Langue nationale locale Deuxième langue nationale Anglais Troisième langue nationale Langues de la migration (langues d'origine des élèves de langue étrangère)
Offre facultative en matière de langues	Autres langues étrangères (par ex. langues de la migration)

**Tableau 3 : Langues obligatoires et facultatives selon les différentes régions linguistiques (recommandations 1 et 3) :**

	Région de langue allemande	Région de langue française	Région de langue italienne	Région de langue romanche
Langues obligatoires	Allemand Français (ou italien) Anglais	Français Allemand (ou italien) Anglais	Italien Français ou allemand Anglais	Romanche Allemand Anglais
Langues facultatives	Italien (ou français), romanche, autres langues étrangères/langues de la migration	Italien (ou allemand), romanche, autres langues étrangères/langues de la migration	Romanche, autres langues étrangères/langues de la migration	Italien, français, autres langues étrangères/langues de la migration

**Tableau 4 : Objectifs généraux pour les langues obligatoires ou à proposer obligatoirement (recommandation 2) :**



## Liste des documents figurant en annexe<sup>1</sup>

- 1) Georges Lüdi : *Sprachgebrauch im Arbeitsbereich in der Schweiz*
- 2) François Grin : *Perspectives économiques sur les langues secondes et leur enseignement : notions clés et chiffres essentiels*
- 3) Brian North : *Language Proficiency Descriptors*
- 4) Kerstin Schmidt/Katharina Müller : *Compétences partielles*
- 5) Christiane Perregaux : *Quelles langues pour quelle Suisse?*
- 6) Markus Truniger : *Zum Unterricht in Migrationssprachen (Nicht-Landessprachen) innerhalb eines Gesamtsprachenkonzepts*
- 7) Christiane Luc : *L'initiation aux langues vivantes étrangères à l'école élémentaire*
- 8) Georges Lüdi : *L'enfant bilingue : chance ou surcharge cognitive?*
- 9) Christiane Blondin et al. : *Foreign Language in Primary and Pre-School Education : Context and Outcomes (A Review of Recent Research within the European Union)*. Report for DG22, European Commission, Brussels (Auszüge)
- 10) Martin Stauffer : *Fremdsprachenunterricht (moderne Sprachen) auf Primarstufe und Sekundarstufe I*. Ergebnisse einer EDK-Umfrage Stand Schuljahr 1997-1998
- 11) Christiane Perregaux : *Les approches didactiques Éveil au langage et Ouverture aux langues (EOLE) dans le curriculum scolaire*
- 12) Claudine Brohy : *Synthèse de l'inventaire des modèles scolaires plurilingues en Suisse, établie pour l'Association pour la promotion de l'enseignement plurilingue en Suisse (APEPS)*
- 13) Otto Stern et al. : *Französisch – Deutsch : Zweisprachiges Lernen an der Sekundarstufe I*
- 14) *Das Modell St. Johannis. Bericht der 2. Arbeitsgruppe*
- 15) Kreisschulpflege Zürich-Limmattal : *Mitarbeit von Lehrpersonen der Kurse in heimatlicher Sprache und Kultur in Kindergarten und Schule. Pilotprojekte « Kurse in heimatlicher Sprache und Kultur (HSK) » im Schulkreis Limmattal*
- 16) *Schulprojekt Samedan : Förderung der romanisch-deutschen Zweisprachigkeit in der Volksschule und im Kindergarten von Samedan GR*
- 17) Association européenne des enseignants/Groupe de recherche européen sur la formation aux échanges scolaires : *De la pédagogie des échanges en Europe à la formation des personnels de l'Éducation*
- 18) Institut für deutsche Sprache der Universität Freiburg (CH) : *Portfolio (Entwurf)*
- 19) Bulletin Langue 2 1/1995 der EDK : *Lehr- und Lernmaterialien*
- 20) Georges Lüdi : *Objectif : plurilinguisme individuel pour la Suisse du troisième millénaire?*

---

<sup>1</sup> Ces documents peuvent être consultés sur la page Web <http://www.romsem.unibas.ch/sprachenkonzept> ou commandés auprès de l'Institut des Langues et Littératures Romanes de l'Université de Bâle.

## IDIOMAS NACIONALES E INTEGRACIÓN AMERICANA\*

---

Por Isaac Cohen\*\*

“En este siglo nos hemos liberado del provincialismo,  
nos hemos liberado del progresismo ingenuo,  
y también nos hemos liberado del relativismo fácil”.  
Raymond Aron, Mémoires, p. 740.

\*Trabajo presentado durante el Seminario “La gestión del plurilinguismo y de los idiomas nacionales en un contexto de globalización”, organizado por el Conseil de la Langue Française du Québec, del 30 de noviembre al 1<sup>ero</sup> de diciembre de 1998.

\*\*Presidente de *Inverway* y ex director de la oficina en Washington de la Comisión Económica de las Naciones Unidas para América Latina y el Caribe (CEPAL).

## CONTENIDO

### Idiomas en las Naciones Unidas

1. Idiomas en la integración americana
2. Plurilingüismo y la liberación de sí mismo

## REFERENCIAS

### 1. Idiomas en las Naciones Unidas

Desde la creación de las Naciones Unidas, las decisiones internas relacionadas con los diferentes idiomas oficiales y de trabajo han sido adoptadas por razones de poder y de recursos.

De poder, porque de los cinco idiomas oficiales reconocidos originalmente –chino, español, francés, inglés y ruso–, cuatro de ellos son los idiomas oficiales de los miembros permanentes del Consejo de Seguridad, los cuales tienen derecho a veto. Además, el español fue adoptado porque los gobiernos latinoamericanos en ese momento eran los más numerosos en la Asamblea General y sin ellos era imposible alcanzar la mayoría.

De recursos, porque casi todos los idiomas aceptados oficialmente por el organismo son los de aquellos estados-miembros que contribuyen de manera importante al financiamiento del presupuesto de gastos de la organización. Además, en 1973, la adopción del árabe como idioma oficial y de trabajo, fue debido al hecho de que los países árabes disponían de los recursos necesarios para sufragar los gastos de utilización del idioma, por lo menos durante los tres primeros años.

De este modo, los gobiernos árabes aceptaron financiar los gastos de incorporación del idioma árabe en el funcionamiento de la Asamblea General, durante los años 1974, 1975 y 1976; los montos relativos a los gastos ascendieron a US\$ 2.8 millones anuales. (Naciones Unidas 1977, p. 3, 16).

Igualmente, en 1973, a raíz del reconocimiento de China continental como miembro de la organización, se efectuaron previsiones presupuestarias para incorporar el idioma chino en el funcionamiento de la Asamblea General. Ello significó un incremento de 84 puestos de trabajo –41 profesionales y 43 de apoyo– por un monto de US \$2.7 millones anuales en el presupuesto correspondiente a 1974 y 1975. (Naciones Unidas 1977, p. 23).

Lo mismo sucedió con respecto a la incorporación del alemán. En 1974, la Asamblea General resolvió que todas las resoluciones y decisiones de la propia Asamblea, así como otros suplementos de las actas oficiales y las resoluciones y decisiones de los Consejos de Seguridad y Económico y Social, se debían divulgar en alemán, a partir del 1<sup>ero</sup> de julio de 1975. En la misma resolución se hace constar el reconocimiento de la Asamblea que los gobiernos de Austria, la República Democrática Alemana y la República Federal de Alemania estaban dispuestos, hasta que hubiese una nueva revisión, a sufragar colectivamente los costos de la puesta en práctica de esa decisión. (Naciones Unidas 1977, p.25).

Los costos de incorporación de un idioma en el funcionamiento de un organismo internacional son cuantiosos y crecientes, en gran parte, porque existe lo que se denomina el “efecto multiplicador” de la utilización de idiomas (Naciones Unidas 1977, p. 34). Por ejemplo, para llevar a cabo una reunión en dos idiomas, se necesitan sólo dos traductores, pero si se pasa a tres idiomas, se requieren hasta seis traductores; la cuarta lengua demanda hasta 12 traductores y cuando se llega a siete idiomas el número de traductores puede alcanzar hasta 42.

Este efecto multiplicador se refleja en los costos que representa la utilización de diferentes idiomas en las reuniones de las Naciones Unidas. Por ejemplo, en 1996, la Secretaría estimó los costos de traducción e interpretación por hora y por página. Los costos de una hora de reunión con traducción y servicios de apoyo ascienden a US \$1.520, mientras que una página traducida en seis idiomas cuesta US \$916. Si a este costo se le agrega la elaboración de un resumen de una hora de debate en seis idiomas, el costo por hora aumenta a US \$3.850. Asimismo, el valor por hora se calcula en US \$6.490 si se hacen transcripciones literales de una hora de debate en seis idiomas. (Naciones Unidas 1996).

Otro ejemplo impresionante que ilustra la magnitud de los gastos en idiomas en las organizaciones internacionales, lo descubrí durante una visita en 1977 a lo que entonces era la Comunidad Europea (Cohen 1998, p. 284). Casi la mitad del personal empleado en ese momento por la Comisión de la Comunidad era personal dedicado a la traducción de documentos e interpretación en reuniones en las cuales participaban nueve gobiernos-miembros. Actualmente, dicha cifra ha aumentado considerablemente con la incorporación de miembros adicionales a lo que hoy se conoce como la Unión Europea.

Así, los 15 miembros de la actualmente denominada Unión Europea representan 11 idiomas oficiales diferentes, lo que requiere la contratación de lo que ahora constituye el personal de traducción más grande del mundo, incluso superior al de las Naciones Unidas, la cual con 185 miembros funciona en cinco idiomas oficiales. Los servicios de traducción de la Comisión de la Unión Europea emplean a tiempo completo un poco más de 1.900 traductores e intérpretes, los que, incluyendo al personal de apoyo, ascienden a 3.890 personas empleadas por dichos servicios, equivalente al 11 por ciento de todo el personal de la Comisión. Sólo para ilustrar la productividad de este impresionante número de traductores e intérpretes, es suficiente decir que el año pasado produjeron 1.2 millones de páginas traducidas a un costo de US \$70 millones.

Una explicación de esta profusión de idiomas y traducciones radica en el hecho de que, desde su creación, la Comunidad original eligió la opción de que cada miembro se expresara en su propio idioma, de modo que, el grupo inicial de seis miembros y cuatro idiomas se ha convertido ahora en 15 miembros y 11 idiomas, al cual se espera la pronta adhesión de cinco nuevos miembros, con cinco idiomas adicionales. Se estima que cada nuevo idioma demanda la contratación adicional de por lo menos cien traductores e intérpretes (Simons 1999).

Por otra parte, las Naciones Unidas imponen la norma de que los traductores e intérpretes sólo traduzcan desde dos idiomas distintos hacia su propia lengua materna, o lo que se conoce como su “lengua activa” (Naciones Unidas 1977, p. 36). Esto dificulta con frecuencia el hecho de encontrar

suficiente personal calificado en los distintos idiomas oficiales y de trabajo de los organismos internacionales.

Por cierto, la distinción entre idiomas oficiales e idiomas de trabajo, no se encuentra especificada en ninguna parte de la Carta de las Naciones Unidas. El artículo 111 de la Carta simplemente dice que los textos en chino, español, francés, inglés y ruso, son igualmente auténticos en el funcionamiento de la organización. A partir de 1946, la Asamblea General decidió que el inglés y el francés eran los dos idiomas de trabajo. Como consecuencia, sólo en ese entonces se estableció con claridad la distinción entre idiomas oficiales e idiomas de trabajo (Naciones Unidas 1977, pp. 3-5).

## 2. Idiomas en la integración americana

De las cuatro lenguas dominantes en las Américas, el inglés es el más hablado, es decir, por casi 250 millones de personas. Le sigue el español hablado por alrededor de 200 millones de personas y el portugués hablado por 160 millones de personas. De las cuatro lenguas, es el francés el idioma hablado por menos personas en las Américas, las cuales no alcanzan seis millones de personas.

Hasta ahora, en las negociaciones para la creación de la zona de libre comercio de las Américas se han utilizado cuatro idiomas, el español, el francés, el inglés y el portugués. No obstante, el hecho de que un mayor número de delegaciones gubernamentales se expresan en español o en inglés ha contribuido a que las negociaciones de hecho se lleven a cabo en estos dos idiomas, incluso con una tendencia significativa al uso del inglés.

No se ha planteado aún la utilización de lenguas indígenas en las reuniones interamericanas, aunque puede preverse que dicho tema surgirá con el tiempo, en vista de que en algunos países americanos se está empezando a plantear este tema. Por ejemplo, actualmente hay un intenso debate en Guatemala con respecto a la utilización de las lenguas indígenas, las que, en un país de 10 millones de habitantes se calculan en 22 lenguas distintas. Valga de contraste el hecho de que en la India, con más de 600 millones de habitantes, la constitución política reconoce la existencia de 19 lenguas distintas (King 1997, p. 61). Sin embargo, el único país de las Américas donde se reconoce y se utiliza activamente una lengua indígena como idioma oficial es el guaraní, en Paraguay.

El tema de los costos de utilización de los cuatro idiomas ha surgido en diversas ocasiones en el ámbito de las negociaciones para la creación del Área de Libre Comercio de las Américas (ALCA). Por ejemplo, se ha estimado que el costo de interpretación de las reuniones de cada uno de los doce grupos de negociación aumenta de US \$4.800 por reunión, a razón de cuatro intérpretes que se desempeñan en dos idiomas, hasta US \$9.600 por reunión, a razón de 8 intérpretes que trabajan en cuatro idiomas. Asimismo, los costos de traducción de documentos, para cada reunión de grupo de negociación, aumentan de US \$2.400 por reunión en dos idiomas y hasta US \$4.800 por reunión en cuatro idiomas (OEA, BID, CEPAL 1997).

Finalmente, la introducción de la nueva tecnología aún no ha significado un avance decisivo en la reducción de los costos de traducción de documentos y de interpretación en reuniones. Hasta

ahora, algunos de estos avances han consistido en la utilización de computadoras que funcionan a velocidades superiores y con mayor capacidad de procesamiento de datos. Ello ha facilitado los métodos de búsqueda de documentación, mediante la incorporación de bases de datos contenidas en sistemas de discos ópticos (SDO), lo que permite particularmente un mayor y más rápido acceso a bases de datos sobre terminología en diferentes idiomas.

En contraste, el establecimiento de sistemas de traducción asistida por computadora (TAC) ha sido más lenta ya que los programas existentes sólo permiten automatizar una parte del trabajo preparatorio que exige el proceso de traducción. Hasta ahora, por ejemplo, ninguno de los programas de traducción asistida por computadora, disponibles en el mercado, ha satisfecho los requerimientos de las Naciones Unidas. Más aún, lejos de ser efectivas, se encuentran las tecnologías y los programas de reconocimiento de voz que serían necesarios para automatizar y así reducir los elevados costos de interpretación simultánea, o diferida de las intervenciones en distintas reuniones (Naciones Unidas 1998, pp. 8-9).

### 3. Plurilingüismo y la liberación de sí mismo

Sin embargo, más allá de las cifras, de los costos y del poder que están detrás del predominio de ciertos idiomas en el núcleo de los organismos internacionales y regionales, o de los avances tecnológicos que están por ocurrir en materia de traducciones, está el hecho de que aún no hay reemplazo para lo que significa aprender otros idiomas.

En primer término, expresarse en otro idioma, además de la lengua materna, es la mejor expresión de reconocimiento de la existencia de otras personas. El mayor reconocimiento que se le puede hacer a otra persona es tratar de comunicarse con ella en su propio idioma. Este efecto de reconocimiento del otro, a través de la comunicación en su propio idioma, puede decirse que es casi irremplazable y constituye uno de los fundamentos primordiales del plurilingüismo.

Pero éste no es el único efecto del plurilingüismo. Raymond Aron identificó otro; él dice que expresarse en un idioma diferente a la lengua materna conduce a una cierta libertad en relación a sí mismo. La capacidad de expresarse en otros idiomas diferentes a la lengua materna asegura lo que Aron caracteriza como “una especie de liberación en relación a sí mismo, que no la proporciona ningún otro medio.” (Aron 1981, pp. 44-45).

En otros términos, aprender otros idiomas permite liberarse un poco de la “tiranía” de la lengua materna, o sea de la lengua en la cual se profundizó la socialización, de la lengua en la cual se aprendió la disciplina. Cuando se expresaba en otros idiomas, como el alemán o el inglés, Aron decía que pensaba de una manera distinta a como pensaba en francés, con lo cual dejaba de ser “prisionero de mis palabras.” Hablando en alemán o en inglés, Aron decía “soy un poco más libre que muchos otros que son verdaderos prisioneros de su sistema de pensamiento y de sus propias palabras.” (Aron 1981, p. 45).

Asimismo, expresándose en otro idioma se alcanzan dimensiones que no existen en la lengua materna. Por ejemplo, en inglés no existe la diferencia entre Tú y Usted, que existe en francés o en español. Como que en inglés no son tan marcadas las categorías sociales que se reflejan en la existencia de estos pronombres personales, que se usan en el trato con las personas en francés o en español.

En el caso de este último la situación es aún más complicada que en francés, porque en algunos países de América Latina existen tres maneras de dirigirse a una persona. Primero, el más respetuoso es el Usted, le sigue el Tú y finalmente existe el trato más íntimo que se expresa en la utilización del Vos, legado del español de Andalucía que todavía se utiliza en la intimidad en Argentina, Uruguay y Centroamérica. En contraste, el inglés resulta mucho más igualitario porque sólo existe una manera de dirigirse a otra persona. Las diferencias sociales en inglés se expresan de otra manera, no con el pronombre que se usa para dirigirse a otra persona. Hablando en inglés, como que se puede tener la ilusión que es posible liberarse un poco de los rigores de la estratificación social.

Finalmente, parece que también se paga un precio al expresarse en otros idiomas, además de la lengua materna. Aron decía que los verdaderos creadores, con ciertas excepciones, se expresan en su propio sistema de pensamiento, en su lengua materna. Mientras que aquéllos que tienen la capacidad de distanciarse de sí mismos y de su lengua materna, aprendiendo otros idiomas, son quienes tienen mayor capacidad de pensamiento crítico (Aron 1981, p. 45).

Ariel Dorfman ha caracterizado este desplazamiento entre el español, su lengua materna y el inglés, aprendido cuando era niño, como desplazarse entre dos mitos. “En uno de los mitos, Usted alcanza la inmortalidad vinculándose con el pasado, con los ancestros que han muerto. En el otro mito, Usted derrota la muerte creando una nueva dinastía en alguna otra parte.” (Dorfman 1998, p. 276).

En resumen, éstas son sólo algunas consideraciones que justifican y defienden el plurilingüismo. Primero, porque permite alcanzar mejores niveles de comunicación con los demás. Segundo, porque permite liberarse de algunos de los rigores impuestos por la socialización y la disciplina aprendidas en la lengua materna. Finalmente, el plurilingüismo quizás frena la creatividad, pero la distancia de sí mismo que los otros idiomas, o los idiomas de los otros, permiten ganar, quizás aumentan la capacidad crítica de quienes los hablan.

## REFERENCIAS

- Aron, R. 1981. Le spectateur engagé (eds.) J-L. Missika y D. Wolton. Paris: Julliard.
- \_\_\_\_\_. 1983. Mémoires. Paris: Julliard.
- Cohen, I. 1998. "Informe sobre una gira de estudio en la Comunidad Europea," en Ensayos sobre la integración centroamericana, pp. 275-298. Banco Centroamericano de Integración Económica (BCIE).
- Dorfman, A. 1998. Heading South, Looking North. New York: Farrar, Straus and Giroux.
- Naciones Unidas. 1977. Report on the implications of additional languages in the United Nations system A/32/237. New York.
- \_\_\_\_\_. 1996. Current notional costs of documentation and meeting time E/AC.51/1996/L.4. New York.
- \_\_\_\_\_. 1998. Translation related matters: Implementation of relevant paragraphs of resolution 52/214 A/AC.172/1998/CRP.6. New York.
- Organización de Estados Americanos (OEA), Banco Interamericano de Desarrollo (BID), Comisión Económica de las Naciones Unidas para América Latina y el Caribe (CEPAL). 1997. Feasibility Study on an Administrative Secretariat for the FTAA. Washington D.C.: Tripartite Committee.
- Simons, M. 1999. "Where 15 Babbling Brooks Join in Wordy Torrent." New York Times, February 25.

**SITUATION DE LA GESTION DES LANGUES NATIONALES  
DANS L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE AMÉRICAINE<sup>1</sup>**

---

Isaac Cohen

Conseiller économique en chef pour McConnan Valdes à Washington,  
président d'Inverway, compagnie consacrée au développement d'affaires à Washington et  
anciennement de la Commission économique des Nations Unies

---

<sup>1</sup> La version française du texte de M. Cohen est tirée de l'enregistrement de son allocution. M. Cohen a rédigé une version en espagnol qu'on trouvera également dans les Actes.

Je suis heureux d'être ici avec vous. Je me suis demandé pourquoi j'étais invité à ce séminaire puisque je ne suis pas un expert en langues. Je me sens également un peu en minorité parce que je ne suis pas de langue maternelle française et que mes études du français remontent à plusieurs années. Mais en fin de compte, j'ai découvert qu'au Conseil de la langue française du Québec, je n'étais pas du tout en minorité. En conséquence, je suis heureux d'être ici et je me sens chez moi. Malheureusement, je n'ai pas pu vous accompagner hier.

Je vais vous parler ce matin de trois sujets, et d'abord, de l'expérience de l'utilisation des langues aux Nations Unies. Il s'agit là, à mon avis, d'une expérience assez riche et assez importante dont il faut tenir compte pour la coexistence des langues dans les organisations internationales. Après, je vous parlerai un peu de l'expérience de l'utilisation des langues dans l'intégration des Amériques. En effet, maintenant on parle de l'intégration de l'hémisphère occidental et on ne parle plus de l'intégration latino-américaine. L'intégration nord-américaine, c'est l'intégration des Amériques. Pour la première fois dans l'histoire, on essaie maintenant d'intégrer les Amériques dans un seul espace. C'est donc très important, mais il y a quand même un problème de langue. Je vous parlerai un peu de cela. Finalement, je voudrais conclure avec une réflexion personnelle, suivant Raymond Aron, à propos du rôle du plurilinguisme dans la libération de soi. Ce sera ma réflexion finale. Je serai bref parce que, malheureusement, mon avion part et je dois vous quitter. Je ne serai pas là pour la discussion, mais je suis très intéressé par vos questions. Aussi, je ne parlerai pas beaucoup. En outre, j'aimerais bien voir si je suis encore capable de vous présenter, en français, quelques opinions assez provocatrices pour générer des questions.

D'abord, quelques éléments de ma biographie. Je viens d'un pays de 10 millions d'habitants, à mon avis, un des laboratoires les plus importants de langues indigènes dans le monde. Par comparaison, la constitution de l'Inde reconnaît seulement 19 langues dans un pays de 1 milliard d'habitants. Si jamais vous avez la curiosité de savoir comment les langues sont capables de survivre dans des conditions d'oppression affreuses, il faut aller au Guatemala. Il faut y aller parce que c'est le seul pays d'Amérique qui a été capable de préserver un trésor de 22 langues, dans des conditions et, j'insiste, d'oppression et de domination coloniale. De toutes ces langues, je ne parle que l'espagnol. Il s'agit bien d'une domination de la minorité sur la majorité de 60 % d'habitants de mon pays. Ces 22 langues sont les ruines de la civilisation maya qui a disparu en Amérique centrale, il y a pas mal de temps.

Ainsi, j'ai quand même une expérience, acquise chez moi, dont je peux tirer mes connaissances au sujet des langues. Je vais également mentionner l'expérience des Nations Unies, qui est très importante à mon avis, afin de montrer comment les langues coexistent dans les organisations internationales. Je dois vous dire carrément, pour commencer, qu'aux Nations Unies, le problème des langues, c'est un problème de pouvoir et aussi un problème de ressources. Je vais illustrer cela à l'aide de quelques renseignements. Vous savez qu'aux Nations Unies, il y a cinq langues officielles et quatre d'entre elles sont les langues de pays qui disposent d'un droit de veto dans le Conseil de sécurité : l'anglais, le français, le russe, le chinois et l'espagnol. Cette dernière langue a été reconnue comme langue officielle des Nations Unies au début, parce que la majorité des pays à l'assemblée générale, dans les années 40, étaient latino-américains. Ces pays ont insisté et finalement obtenu la reconnaissance de l'espagnol comme langue officielle de l'ONU. Alors aux Nations Unies, on a donc distingué ce qu'on appelle les langues officielles et les langues de travail.

En 1946, l'assemblée générale de l'ONU a reconnu deux langues de travail : l'anglais et le français. Par ailleurs, il n'y a aucune disposition dans la Charte des Nations Unies qui reconnaisse des langues officielles. Seul l'article 111 de la Charte reconnaît que les documents, dans les cinq langues officielles, sont des documents authentiques. C'est le seul endroit dans la Charte des Nations Unies où l'on reconnaît ces cinq langues officielles. Il n'y a donc pas de classification en langues de travail. Par ailleurs, il y a également une question de ressources parce que, quand les pays arabes en 1973 se sont vus inondés de ressources, de dollars, de pétrodollars comme on disait dans le temps, ils ont demandé de financer l'utilisation de l'arabe comme langue officielle aux Nations Unies. En conséquence, pendant trois ans, dans le budget des Nations Unies, 1974-1975-1976, les Arabes ont financé l'utilisation de l'arabe. Maintenant, l'arabe est reconnu comme une langue officielle.

Le chinois également a été reconnu comme une langue officielle, mais n'a jamais été une langue de travail. Cette langue a été reconnue seulement en 1973, quand les États-Unis ont réglé leurs relations diplomatiques avec la Chine et que la Chine a siégé, la Chine continentale donc, au Conseil de sécurité au lieu de Taïwan. Alors, c'est une question de pouvoir, c'est une question de ressources. Quand je vous dis : « c'est une question de ressources », par exemple, comprenez qu'au moment de la reconnaissance du chinois en 1973, on a dû créer 84 nouveaux postes, dont 41 professionnels. Cela représente un coût de 2,7 millions de dollars dans le budget annuel de l'Organisation. C'était la même chose pour l'arabe. Il en coûtait presque 2,8 millions \$ par année pour son utilisation.

Il existe donc ce qu'on appelle, aux Nations Unies, un effet multiplicateur des langues. Si vous voulez utiliser deux langues dans des réunions, il faudra tenir compte que vous n'aurez besoin que de deux interprètes. Mais si vous utilisez trois langues, ce besoin passe de deux à six. Si vous utilisez quatre langues, vous devez passer de six à douze interprètes. Si jamais vous osez utiliser sept langues, alors vous aurez besoin de 42 interprètes pour mener cette réunion. C'est ce qu'on appelle, aux Nations Unies, l'effet multiplicateur des langues. Ça demande des ressources énormes pour mener des réunions en plusieurs langues et c'est pourquoi l'utilisation de ces langues est une question de ressources. Par exemple, aux Nations Unies, il est seulement permis de traduire dans la langue maternelle, ce qu'on appelle – je sais que le mot n'est peut-être pas très acceptable – « la langue active » de la personne. L'interprète ne peut pas traduire dans une langue qui n'est pas la sienne, mais on peut considérer qu'il possède deux langues « actives » et il pourra traduire dans ces deux langues. Ce n'était donc pas étonnant, à mon avis, alors que je visitais les organisations de la Communauté européenne, de ce qui était la Communauté européenne en 1977, la Commission et le Conseil des ministres, de constater que la moitié du personnel de la Commission était constitué de personnes chargées des langues. La moitié du personnel, voilà les ressources nécessaires pour la conduite d'une organisation dans plusieurs langues. Le coût actuel à l'ONU, je ne le connais pas, je ne peux vous décrire la situation que très brièvement, je ne veux pas vous ennuyer avec des chiffres si tôt le matin, mais c'est toujours important. Par exemple, en 1996, pour une page de documentation en six langues aux Nations Unies, il en coûtait presque 1 000 \$ la page, 1 000 dollars américains. Une heure de réunion avec interprétation en six langues, avec des services d'appui, coûte maintenant environ 1 500 \$. Une heure de réunion avec interprétation en six langues, avec des services d'appui et un sommaire des discussions en trois langues, coûte 3 000 \$. Une heure de réunion – je vous ennuie peut-être avec ces chiffres, mais il est très important de prendre conscience de la progression – avec interprétation en six langues, avec des services d'appui et un sommaire en six

langues, coûte 4 000 \$. Une heure de discussion, avec interprétation en six langues, avec des services d'appui, et avec des comptes rendus textuels en six langues, coûte 6 500 \$ l'heure. Alors, c'est une question de ressources. Moi, comme économiste, le message que je vous apporte sur l'utilisation des langues, c'est que, je dirai cela en anglais : « *There is no free lunch.* » L'économie, c'est cela. C'est la discipline sociale qui est chargée de vous rappeler qu'il n'y a pas de « *free lunch.* »

Maintenant, dans les Amériques – je me tourne vers les Amériques parce que j'aimerais bien entendre vos questions au sujet de leur intégration, une conséquence de la fin de la guerre froide qui a déchaîné les négociations commerciales pour la création de la zone de libre-échange des Amériques. Tout ce développement a commencé après 1994, avec la réunion des chefs d'État des 34 pays des Amériques. Il en manquait seulement un qui était considéré comme non démocratique, c'est-à-dire Cuba. Donc, 34 gouvernements se sont réunis à Miami, 34 chefs d'État qui ont lancé les négociations pour la création de cette zone de libre-échange des Amériques. Bien sûr, il y avait un précédent immédiat : la zone de libre-échange de l'Amérique du Nord, l'ALÉNA, entre le Mexique, le Canada et les États-Unis. L'état des relations entre l'Amérique latine et les États-Unis constitue la clé de ces événements qui ont mené à l'idée de l'intégration des Amériques. L'époque où les relations entre l'Amérique latine et les États-Unis étaient des relations défensives, et inspirées par une politique extérieure agressive de défense contre le communisme, s'est terminée avec la guerre froide. Il n'y a plus de soupçons, il n'y a pas de menaces à la sécurité des personnes en Amérique latine. Le Brésil et l'Argentine, les seules deux puissances qui étaient capables de produire des armes nucléaires, ont renoncé à leur production. Cette évolution a donné lieu à des relations de confiance mutuelle qui ont mené à des négociations commerciales pour intégrer les Amériques pour la première fois dans l'Histoire. Le rêve de Bolivar se réalise et les négociations ont lieu pour qu'il y ait une zone de libre-échange. Malheureusement, dans cette zone de libre-échange, le français n'est parlé que par 2 % de la population, au Québec, en Haïti et en Guyane française. Dans les pays participants on parle également le portugais, l'anglais et l'espagnol bien sûr. En fait, je considère que les problèmes des langues en Amérique latine se posent maintenant, au sein de ce processus d'intégration dans l'Amérique du Sud, entre le Brésil et l'Argentine. Là, on retrouve la coexistence des Portugais et des Espagnols et ceux-ci mènent des discussions dans les deux langues. Ils essaient de se comprendre. Il existe des difficultés; il semble qu'il est plus facile pour un Portugais de comprendre l'espagnol que l'inverse, que pour un Espagnol, un *hispano* de comprendre le portugais. Apparemment, le portugais a beaucoup plus de sons que l'espagnol. Mais, ils y arrivent quand même et c'est la seule expérience de coexistence des langues que vous trouverez en Amérique latine, en Amérique du Sud. Les problèmes linguistiques y soulèvent peu d'intérêt d'ailleurs. En effet, pour trouver une frontière linguistique en Amérique latine, il faut faire du chemin. Il faut aller soit au Brésil ou en Amérique du Nord.

Cependant, le problème des quatre langues se pose tout de même dans le cadre des négociations en vue de la construction de cette zone de libre-échange des Amériques. On s'est déjà interrogé sur le coût des réunions, dans l'éventualité de réunions sur la zone de libre-échange des Amériques. J'ai quelques chiffres ici, même si je ne veux pas vous ennuyer avec des chiffres. À titre d'exemple, le coût total d'une des réunions de négociation qui ont eu lieu à Miami, en deux langues, pour cent personnes (parce que ce sont des groupes de travail), est d'environ 40 000 \$.

Imaginez le coût d'interprétation dans quatre langues, alors que l'on a neuf groupes de travail. Encore une fois, il s'agit d'une question de ressources.

Finalement, je vais terminer avec une réflexion personnelle sur le rôle du plurilinguisme. Raymond Aron disait que parler d'autres langues assure une espèce de liberté par rapport à soi-même. On devient un peu plus libre si on parle d'autres langues, parce qu'on échappe à la tyrannie de la langue maternelle, la langue dans laquelle on a été socialisé, la langue dans laquelle on a appris la discipline, et puis on devient quelqu'un d'autre si on parle une autre langue. Par exemple, si je parle de mon expérience de l'anglais, et parce que vous savez comment il est difficile en espagnol et en français de se tutoyer et de se vouvoyer, vous comprenez que l'anglais devient la langue de l'égalité où il n'y a pas cette différence. En espagnol en plus, on utilise trois pronoms, vous ignorez ça peut-être. Il y a le « tu », il y a le « usted » (le « vous »), il y a le « vos » qui est un héritage d'Andalousie qu'on utilise seulement en Argentine, en Uruguay et en Amérique Centrale. Le « vos, » c'est le traitement le plus intime et ça n'existe pas dans une autre langue. Alors en anglais, ça disparaît, il n'y a pas de « vous », il n'y a pas de « tu », il n'y a pas de « vos. » C'est la langue de l'égalité, on se libère un peu de la stratification sociale, si vous voulez, en parlant l'anglais. Je m'excuse de poser ce problème ici, mais pour ne pas être pris au piège de ses propres mots, il faut apprendre d'autres langues. Moi, personnellement, je crois que la meilleure façon de respecter les autres, c'est d'essayer d'apprendre leur langue. Et cela est vrai même pour les affaires; s'il est très facile d'acheter dans la langue maternelle, il est par contre très difficile de vendre dans la langue maternelle. Pour vendre, il faut apprendre la langue de l'autre. Je conclurai avec ces réflexions : dans d'autres langues que la sienne, on peut perdre sa créativité, sa spontanéité – les grands créateurs ont parlé dans leur langue maternelle. Cependant, les plus grands critiques ont parlé dans d'autres langues. Merci beaucoup!

## QUELLE STRATÉGIE POUR L'EUROPE?<sup>1</sup>

---

Charles Barrière  
Services culturels de l'Ambassade de France aux États-Unis

---

<sup>1</sup> Ce texte est tiré de l'enregistrement de l'allocution de M. Barrière. L'auteur n'a pas revu son texte.

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de m'avoir demandé de participer à leurs travaux. C'est à la fois un plaisir et un honneur. Claude Truchot a déjà abordé, hier après-midi, le problème de l'approche européenne, du moins celle du Conseil de l'Europe et, Dieu soit loué, il a manqué un peu du temps nécessaire pour parler plus précisément des problèmes de l'Union européenne, sinon j'aurais eu peu d'autres choses à vous dire ce matin.

L'Union européenne, c'est quoi? Actuellement, ce sont, depuis l'arrivée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, quinze États membres. Ces quinze États membres parlent entre eux treize langues. Treize langues puisque, j'allais dire « la Belgique ne compte pas. » En fait, la Belgique est comptée déjà comme pays de locuteurs français, comme la France. Elle est également comptée comme pays de locuteurs flamands, comme les Pays-Bas. Il en va de même pour l'allemand, une langue parlée en Allemagne bien sûr, mais également en Autriche. Treize langues donc, dont onze officielles. Les langues officielles sont, par ordre protocolaire, l'espagnol, qui vient en premier, le danois, l'allemand, l'anglais, le finlandais, le français, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois. Et puis, deux autres langues : l'irlandais, qui est langue de traité, puisque les traités sont rédigés dans les onze langues officielles, et le luxembourgeois, une langue parlée dans la totalité du territoire national du Grand Duché. Treize langues donc prises en compte : mosaïque de langues et mosaïque de cultures. Le souci des politiques européennes quelles qu'elles soient, et quel que soit le pays d'où elles viennent, c'est de respecter cette diversité et l'identité de chacun des États constitutifs de l'Union. Il ne s'agit absolument pas, il ne s'est agi à aucun moment, de créer une sorte de fédération d'États autour d'une langue ou de construire artificiellement un ensemble autour d'une culture unique.

Il est bien évident que cette diversité, cette mosaïque linguistique et culturelle, pose un certain nombre de problèmes dont celui, entre autres choses, de la communication. Isaac Cohen a parlé du coût du plurilinguisme dans une institution internationale comme l'ONU. C'est encore pire en ce qui a trait aux institutions européennes. On sait que treize langues sont prises en compte. On a vu également, tout à l'heure, que lorsqu'on travaille dans deux langues, il faut deux interprètes, et que dès l'instant où l'on travaille dans trois langues, il en faut six, etc. Imaginez ce que cela pourrait donner si, effectivement, on devait utiliser les onze langues officielles plus, éventuellement, les deux autres langues associées? Madame Anne Magnant me rappelait tout à l'heure que la Commission européenne dispose de deux services, un service d'interprétariat, d'une part, avec un directeur général, et un service de traduction, d'autre part, avec également un autre directeur général. À titre indicatif, le service de traduction compte 1 500 fonctionnaires permanents. Ces personnes travaillent donc tous les jours, pendant toute la durée de leur temps de travail, à traduire des textes communautaires. Le coût de ce travail de traduction peut paraître énorme, mais en réalité il ne représente quand même que 1 % du budget total de l'Union européenne, c'est-à-dire, finalement, peut-être peu de chose. Ce service de traduction sera conservé, alors que, dans les réunions communautaires, il n'y a pas interprétation dans toutes les langues. En général, on autorise les délégués à parler leur propre langue. Ensuite, l'interprétation n'est faite que dans un certain nombre de langues choisies avant chaque réunion. Mais quoi qu'il en soit, il y a cette volonté politique extrêmement forte des responsables de l'Union européenne de maintenir la diversité des cultures, tout comme le plurilinguisme.

Par ailleurs, j'ai écouté avec intérêt hier la distinction qui a été faite entre les notions de « multilinguisme » et de « plurilinguisme. » Il est vrai effectivement que le multilinguisme s'applique aux pays dans lesquels cohabitent un certain nombre de langues : le Canada, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, pour n'en nommer que quelques-uns, alors que le plurilinguisme est le fait d'individus qui parlent plusieurs langues. J'ai signalé déjà la volonté politique extrêmement forte des responsables de l'Union européenne de maintenir cette pluralité linguistique et culturelle. Les langues ont toujours été au cœur de la réflexion communautaire européenne. Le souci de traiter toutes les langues de l'Union, toutes les langues de la Communauté européenne, de manière égale est toujours présent. Autrement dit, en Europe, et en principe tout au moins, il n'y a pas de grandes langues, il n'y a pas de petites langues, toute langue doit avoir quelque part et à un moment donné sa ou ses chances. Il faut donc voir à la promotion de toutes les langues là où le besoin s'en fait sentir. Il s'agit fondamentalement d'ouvrir l'Europe, dans toutes ses composantes, et à tous les Européens.

Comment peut-on réaliser un tel projet? Il existe un certain nombre de dispositions qui ont été prises depuis des décennies. De dispositions en propositions, de propositions en recommandations, on en est arrivé, sur le plan linguistique, à une décision du Conseil des ministres. Le Parlement européen a lancé un certain nombre de programmes communautaires en matière d'éducation, de formation et de jeunesse et particulièrement, sur le plan linguistique. À ce sujet, il est peut-être intéressant de se souvenir du Traité de Rome qui a régi les institutions européennes et le fonctionnement de ces institutions. Ce Traité de Rome ne prévoyait rien en ce qui concerne l'éducation, la formation ou la jeunesse. Fort heureusement, les politiques avaient prévu un article un peu fourre-tout grâce auquel il était possible de conduire un certain nombre d'initiatives non prévues dans le traité d'origine. Grâce à cet article, des programmes comme le programme *Érasmus* et le programme *Comète* ont pu voir le jour. Les choses ont bien changé maintenant avec le Traité de Maastricht. L'éducation, la formation et la jeunesse ont maintenant une base juridique puisque, en effet, deux articles du Traité leur sont consacrés. Ainsi, il est bien évident que, dans la perspective et dans le cadre de ce que Jacques Delors a appelé la subsidiarité, aucune décision communautaire ne peut être imposée aux États membres. Cependant, un certain nombre de recommandations, une aide, ou encore des incitations extrêmement fortes peuvent voir le jour. J'ai cité tout à l'heure les programmes *Érasmus* et *Comète*, mais j'aurais pu également citer *Eurotechnet*, *Pétra*, etc. Il est possible maintenant que l'on se concentre sur le programme *Lingua*, qui résulte d'une décision du Conseil des ministres du milieu de l'année 1989 et qui a vu la fin de sa première phase arriver en 1994-1995. Il a fallu cinq ans *grosso modo* pour obtenir ce résultat. Le programme avait d'ailleurs été voté pour cinq ans avec un budget maximum de 200 millions d'écus (ce qui, à peu de chose près, fait environ 200 millions de dollars américains, plus ou moins). Ce programme a ensuite été repris à l'intérieur d'un programme plus large qui s'appelle *Socrates*. Quel était et quel a été, quel est encore le propos de ce programme? Il s'agit de promouvoir, qualitativement et quantitativement, la totalité des langues officielles et associées de l'Union. Un accent en particulier est mis sur ce que j'ai appelé, lorsque je dirigeais le bureau *Lingua*, les langues « modimes », c'est-à-dire les langues moins diffusées et moins enseignées. J'en avais tellement assez, lorsque je tapais des articles ou des textes sur mon ordinateur, d'écrire « moins diffusées », « moins enseignées » que je me suis aperçu que les premières syllabes donnaient cet adjectif de « modime », qui est joli finalement. Quoi qu'il en soit donc, ces langues « modimes » sont la première préoccupation des responsables des institutions européennes. Mais qu'est-ce que ça veut dire une langue « modime »?

Il s'agit d'une langue moins diffusée et moins enseignée bien sûr. Mais, on peut avancer que, quelque part et à un moment donné, une langue est toujours la langue « modime » de quelqu'un. Sur le plan européen, il est bien évident que l'anglais et le français ne sont pas des langues « modimes. » Mais, si l'on prend une langue comme l'allemand, et que l'on regarde cette question indépendamment du nombre de locuteurs natifs dans l'Union européenne – et même si l'allemand depuis la réunification représente un volume extrêmement important – eh bien, en tant que langue enseignée, l'allemand est loin, très loin derrière l'anglais. Quant aux autres langues : l'espagnol, le portugais, l'italien, le grec, le danois, le néerlandais, en allant en décroissant, elles représentent souvent des pourcentages infinitésimaux de la formation en langues dans les établissements scolaires. Il est bien évident que nos partenaires espagnols et portugais, par exemple, crient au charron lorsqu'on leur dit : « Mais votre langue, c'est une langue modime. » Cependant, en Europe, les Portugais nous disent : « Soyez sérieux messieurs, soyez sérieux, le portugais est la troisième langue européenne la plus parlée au monde. » Et c'est vrai, mais c'est du fait du Brésil. L'espagnol, n'en parlons pas. Quoi qu'il en soit, ce statut de langue « modime », qui poursuit certaines langues sur le plan européen, fait que ces langues sont parfois en position difficile. Considérons l'allemand, ou le français plus particulièrement. La Commission nous dit que ce sont de grandes langues, des langues de grande diffusion et que le budget communautaire n'est pas fait pour encourager les langues de grande diffusion, mais pour encourager les langues « modimes. » En conséquence, quelque part, ces langues, l'allemand et également le français, y perdent, parce que les budgets sont réservés à d'autres langues.

Qu'en est-il maintenant des langues régionales? Je me souviens, d'une manière tout à fait anecdotique, de l'une de mes premières missions dans ce qui était encore la Communauté européenne, ce n'était pas encore l'Union, c'était en 1990, et j'étais à Barcelone, en terre catalane. Je faisais une intervention devant 3 000 professeurs de français qui étaient tous hispanophones. J'ai enfourché la monture des langues « modimes », le plaidoyer pour les langues moins diffusées et moins enseignées. Il y a eu un énorme éclat de rire de la part de ces quelques 3 000 enseignants que j'avais devant moi. Ils m'ont dit : « Mais enfin, vous n'êtes pas sérieux à Bruxelles, vous venez nous chanter la promotion du luxembourgeois qui est parlé par combien de personnes, 350 000? À supposer même que la totalité de la population du Grand Duché, 350 000 habitants, à supposer que la totalité de la population du Grand Duché parle le luxembourgeois, ce qui n'est pas toujours le cas d'ailleurs. Il y a en effet des populations lusophones dans le sud du Grand Duché, en grand nombre, près du cinquième de la population du Grand Duché. En conséquence, cela fait combien, quelque chose comme environ 250 000 personnes qui parlent le luxembourgeois alors que nous, Catalans, disaient-ils, nous sommes dix millions. » Ils exagéraient un peu, ce sont des méridionaux. Cependant, ils sont quand même au moins cinq ou six millions à parler le catalan. Malheureusement, les langues régionales, et pour des raisons politiques évidentes, ne peuvent pas être prises en compte, même si elles sont, comme c'est le cas du catalan ou du basque, langues coofficielles à l'intérieur de l'État. Ces langues donc, ces langues qu'on appelle – je n'aime pas beaucoup le nom, parce c'est véritablement très péjoratif – les langues minoritaires ne sont pas considérées. Cependant, il existe un petit budget à la Commission, un petit budget de 2 à 3 millions d'écus, pour venir en aide à ces langues dites minoritaires, et dont le catalan fait partie.

Vous me direz : « Mais pourquoi la Commission souhaite-t-elle promouvoir ces langues modimes? Pourquoi essayer désespérément de promouvoir des langues que si peu de personnes

parlent ou souhaitent parler? » Eh bien, encore une fois, ceci correspond à la volonté politique, la volonté politique de donner leur chance à toutes les langues de l'Union européenne. Il existe donc des raisons politiques, mais également des raisons émotionnelles, de même que des raisons économiques. On a parlé, à plusieurs reprises hier, du problème des langues de proximité. À titre d'exemple, pourquoi est-ce qu'un industriel français qui habite les Pyrénées, le sud-ouest de la France, irait entrer en affaires et échanger avec un homologue espagnol, dans une langue que ni l'un, ni l'autre ne parle convenablement? Il semblerait effectivement beaucoup plus censé, beaucoup plus intelligent, beaucoup plus logique, que le Français et l'Espagnol conversent dans leur langue principale. Il peut y avoir également des raisons intellectuelles à la promotion de ces langues. Ainsi, des linguistes ont déjà énoncé que l'apprentissage de langues, parfois très éloignées du système de sa propre langue, de sa langue principale, c'est quelque chose de formateur. Apprendre, par exemple, le finlandais, pour un Français, peut apporter un éclairage sur le fonctionnement, non plus des langues, mais du langage avec un grand L, et en général. Toutes sortes de raisons donc, qui font qu'il est légitime de promouvoir ces langues. Revenons au programme *Lingua*. Comment peut-il assurer cette promotion qualitative et quantitative des langues de l'Union européenne et comment peut-il, en particulier, assurer la promotion de ces langues moins diffusées et moins enseignées? Eh bien, il existe tout d'abord une approche incitative visant à encourager les différents États membres à proposer, dans les cursus scolaires et le plus tôt possible, l'apprentissage de deux langues communautaires non natives. Autrement dit, cette approche vise à faire en sorte que tout petit Européen parle et comprenne trois langues, y inclus sa langue maternelle. Encore une fois, cela se fait dans le plus grand respect des législations des États membres, et dans le plus grand respect de la fameuse subsidiarité. Quelqu'un disait hier, je ne sais plus si c'était M. Grin, M. Coulombe ou M. Braun, que l'apprentissage de deux langues étrangères communautaires, ce n'était même pas assez pour sauver le français, et qu'il fallait en apprendre plus. Il y a peut-être, effectivement, une réflexion à mener à ce sujet. Je pense à un article en particulier à ce sujet, commis au début des années 90 par un professeur du Collège de France, et dans lequel l'auteur tenait une position qui me semblait assez intéressante. Il disait que, finalement, à propos de l'anglais, nous ne devons pas nous voiler la face, nous ne devons pas ramer à contre-courant, l'anglais est incontournable, l'anglais est indispensable. L'anglais, c'est même plus encore. Il ne faut plus que ce soit une langue étrangère. Il va falloir, qu'à l'échelle de la planète, l'anglais devienne une langue presque seconde, pas une deuxième langue, une langue seconde. Nous devons accepter cela. Mais, si l'on accepte cette position, pourquoi faudrait-il enseigner l'anglais dès le plus jeune âge, puisque tout adulte en aura besoin à un moment ou à un autre de sa carrière, de sa vie, qu'elle soit professionnelle ou personnelle? Qu'on relègue l'anglais, ou l'étude de l'anglais, peut-être là où on commence en France, par exemple, une deuxième langue étrangère, c'est-à-dire au niveau de la classe de 4<sup>e</sup>, c'est-à-dire pratiquement à la fin du premier cycle du secondaire. Qu'au contraire de ce qui se fait, on encourage les Européens à apprendre une autre langue de grande diffusion, le français, l'espagnol, ou l'allemand, comme deuxième langue étrangère. Que l'anglais soit enseigné comme troisième langue, et enfin que l'on pense à l'apprentissage d'une langue de moindre diffusion, l'une de ces langues « modimes » dont je parlais tout à l'heure. La proposition est donc d'encourager, à l'intérieur des États membres, une offre linguistique plus large et d'encourager l'enseignement et l'apprentissage de deux langues étrangères, en plus de la langue maternelle.

Un autre point qui est développé et encouragé par la Commission, c'est la promotion et l'apprentissage des langues de proximité dont j'ai parlé tout à l'heure, par exemple, pour nos deux

industriels, français et espagnols. Je sais bien que l'un d'entre nous hier, M. Grin je pense, a peut-être remis en question le problème de ces langues de proximité. Il nous disait qu'il habite à la frontière danoise et qu'il ne sentait peut-être pas le besoin d'apprendre le danois parce que, dans son parcours professionnel, il ne croyait pas en avoir besoin. Je pense que c'est peut-être un cas particulier, mais que d'une manière plus générale, encourager l'apprentissage des langues de proximité est, probablement quelque part, bénéfique. Se pose également la question des langues de proximité linguistique. On aborde ici le problème de l'intercompréhension, mais ce n'est pas la panacée. Certains fonctionnaires ont vu la panacée dans le développement de ce qu'on appelle ces compétences restreintes. En tant que linguiste, je n'aime pas beaucoup cette approche qui semble vouloir dire que la compréhension orale ou la compréhension écrite sont des aptitudes mineures. Ce n'est pas du tout le cas, c'est ce que les Anglais appellent les *limited skills*. Certains fonctionnaires européens ont donc vu la panacée dans le développement de ces compétences. Voilà, c'est formidable, on aura plus besoin d'interprètes, on aura plus besoin de traductions, chacun parlera sa langue et sera compris par ses interlocuteurs ou par les personnes qui le liront. Encore une fois, ce n'est pas la panacée, mais ça permet peut-être dans certains cas, j'allais dire pour le prix d'une langue, d'avoir accès à trois ou quatre. Dans le cas des langues romanes, c'est clair, c'est évident. Il y a d'ailleurs eu des projets *Lingua* qui ont été financés en ce sens. Ainsi, à partir d'une langue romane : l'italien, le portugais, l'espagnol, le français, à partir d'une langue romane donc, on pouvait avoir accès, du point de vue de la compréhension écrite ou de la compréhension orale, aux trois autres.

J'ouvre maintenant une petite parenthèse. Dans la fonction que j'occupe en ce moment aux États-Unis, je suis à même de constater, tout comme le signalait Alain Braun hier, que la langue espagnole est, quelque part, devenue une menace pour le français. Même si l'on dit que l'espagnol aux États-Unis n'est plus une langue étrangère, mais une langue seconde, il n'empêche que de plus en plus d'Américains apprennent l'espagnol au détriment du français. Peut-être faudrait-il profiter de cet engouement, de ce succès de la langue espagnole, pour introduire l'apprentissage du français également, leur disant : « En apprenant l'espagnol, vous pouvez peut-être apprendre également un petit peu de français, vous pouvez apprendre à le comprendre, vous pouvez apprendre à le lire. » On peut espérer qu'en le comprenant et en le lisant, il y aura un appétit qui sera développé et que cet appétit conduira à un apprentissage plus large, plus général de la langue. Il faut également encourager l'apprentissage des langues secondes dans les États où c'est pertinent et pour des raisons politiques. Je pense ici à la France par exemple, où une énorme migration portugaise est concentrée dans la région parisienne et où les enfants de ces familles portugaises – au grand dam de leurs parents d'ailleurs – rejettent la langue de leurs parents parce que ce n'est pas une langue socialement prestigieuse. Il y a là une perte absolument extraordinaire alors même que les institutions européennes, toutes les fois où c'est possible, encouragent l'apprentissage, le réapprentissage ou la promotion des langues secondes de l'Union. Cette situation n'est pas la même partout. Ainsi, il n'appartient pas aux institutions européennes d'aller aider les Turcs d'Allemagne à conserver leur langue. En effet, le programme *Lingua* a été, essentiellement, un programme de développement de projets communautaires, de projets multilatéraux, qui devait toujours impliquer au moins trois États membres, dans la plupart des cas. Il en va de même pour les projets de mobilité, mobilité des étudiants, mobilité des enseignants. *Érasmus* a été un exemple extraordinaire et *Lingua* avait un *Érasmus langue*, tout au moins dans la première phase de son existence. On a considéré également la mobilité des élèves également. Claude Truchot a commencé à parler hier des programmes de

coopération européenne, qui sont des programmes de formation continue des professeurs de langues de l'Union européenne. Ils leur donnent la possibilité d'aller se perfectionner, sur le plan linguistique, sur le plan culturel et sur le plan méthodologique, dans le pays dont ils enseignent la langue. Il y a également ces somptueux « PEC » comme on les appelle, des projets éducatifs conjoints qui concernent plus particulièrement une jeunesse qui est peu exposée aux langues. Je pense ici à cette jeunesse qui se trouve dans les lycées techniques ou dans les lycées professionnels et qui, du fait de l'origine socioculturelle des élèves, ou encore parce que dans les cursus les langues ne sont pas considérées comme importantes, n'est pas mise en contact avec d'autres langues. Les langues y sont en quelque sorte la cinquième roue du chariot. Ces programmes éducatifs conjoints rassemblent des élèves, particulièrement mais pas exclusivement, de ce type d'établissements, pour les faire travailler sur un projet « éducation et langue » où la langue n'est plus strictement un objet d'étude, mais un instrument permettant de faire quelque chose, de communiquer à propos d'un projet avec les homologues d'un autre pays. Il y a également, et je pense à une intervention de M. Babonneau, à l'intérieur du programme *Lingua*, un grand nombre de projets multilatéraux, notamment de production de matériel de support didactique et de matériel pédagogique sous des formes diverses. On y encourage bien sûr les projets qui intègrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement des langues.

Voilà, j'arrive pratiquement au terme de mon allocution. C'est dire beaucoup en très peu de temps. Je pourrais simplement poser la question à propos du français. Dans tout ça, que devient le français? C'est vrai que la position du français dans les milieux communautaires n'est pas facile. J'ai, tout à l'heure, parlé de ce statut légèrement ambigu des langues de grande diffusion, et puis des langues « modimes. » La Commission dit : « On doit encourager les langues “ modimes ”, mais il ne nous appartient pas d'encourager l'enseignement des grandes langues. Ça c'est le problème des États membres eux-mêmes, subsidiarité, subsidiarité. » En conséquence, il y a eu des moments où j'ai dû refuser de très beaux projets de promotion du français, parce qu'ils étaient franco-français, trop franco-français. Tout au moins au début du programme. Plus tard, chaque grande langue a trouvé sa langue « modime » et le français s'associe avec le portugais, le danois, le grec, etc. pour proposer des ensembles qui permettront de faire des choses pour le français en même temps que pour les autres langues. Le français, au niveau purement institutionnel également, est battu en brèche à l'intérieur des institutions, à l'intérieur des bureaux mêmes, à l'intérieur des directions générales, du fait, entre autres circonstances, de l'arrivée des pays scandinaves dans la dernière vague d'adhérents. On sait fort bien que, dans ces pays, l'anglais prédomine. Il appartient donc aux communautés françaises, aux communautés francophones de l'Union européenne, de placer des fonctionnaires à de hauts niveaux. Je dois dire qu'en France, en tout cas, on ne sait pas toujours très bien s'occuper de cela. Pourtant, il est bien évident que, dans la mesure où les responsables d'unité, de division ou de direction générale sont français, la langue française devient dominante. Je veux simplement conclure, et emboucher comme chacun d'entre nous ici la trompette du plurilinguisme, pour dire que le plurilinguisme est absolument essentiel, qu'aucune langue, quelle qu'elle soit, qu'elle soit de grande ou de petite diffusion, ne pourra véritablement se développer que dans la mesure où le pays où on la parle peut accueillir d'autres langues. Enfin, je vous livre pour terminer, cette petite réflexion et vous la laisse méditer : « Le monolingue d'aujourd'hui sera l'illettré de demain. » Je vous remercie.

**RÉFLEXIONS SUR LA STRATÉGIE DES PAYS  
MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE  
FACE AU PLURILINGUISME**

---

Jean-Claude Corbeil  
Sous-ministre associé à la politique linguistique  
Secrétariat à la politique linguistique

Mon intention est de mettre en relief le fait que les pays membres de la Francophonie sont dans des situations très différentes face au plurilinguisme, surtout quand il s'agit du plurilinguisme en langues européennes des organisations supranationales.

Je tenterai donc, dans le premier volet de mes propos, de déterminer les traits qui m'apparaissent caractériser les pays dits francophones par rapport au plurilinguisme, lorsqu'on les replace dans les grands ensembles géolinguistiques auxquels ils appartiennent. Ce qui m'amènera à situer le plurilinguisme et la place que le français y occupe dans les contextes suivants : le plurilinguisme dans les Amériques, le plurilinguisme en Europe, le plurilinguisme dans les pays arabes et, enfin, le plurilinguisme dans les pays africains. Comme les pays d'Asie ne me sont pas familiers, je me suis permis de consulter mes collègues qui les connaissent pour au moins fournir quelques données sur la situation du français dans cette immense région et sur les tendances du multilinguisme dans cet espace de la Francophonie.

On constatera alors que le terme *plurilinguisme* risque, dans nos discussions, de se restreindre au seul cas des langues européennes dans les organisations supranationales, alors qu'il recouvre également des situations vécues par des pays membres de la Francophonie où s'utilisent d'autres langues. La Francophonie pourrait donc adopter des stratégies différentes à l'égard du plurilinguisme selon qu'on se préoccupe de maintenir et de promouvoir l'usage de la langue française dans les organisations supranationales du type Union européenne ou internationales du type ONU ou selon qu'on analyse tous les cas de plurilinguisme qui existent en francophonie et où la langue française est impliquée. Nous aborderons ce point dans la seconde partie de cet exposé.

Dernière remarque d'introduction. Le syntagme *langue nationale* désigne, le plus souvent, la langue commune d'un pays, qu'elle soit officielle ou pas : ainsi, le français est la langue nationale et la langue officielle de la France alors que l'anglais est la langue nationale des États-Unis sans en être la langue officielle. Mais *langue nationale* s'oppose à *langue officielle* dans beaucoup de pays africains. Dans un texte de portée générale, il y a donc risque d'ambiguïté. Dans cet exposé, le contexte d'utilisation est donc important.

## **Le plurilinguisme dans les Amériques**

La découverte de l'Amérique par les Européens a introduit quatre langues européennes dans le Nouveau-Monde : l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français. La langue française est très minoritaire : elle représente à peine 2 % de l'ensemble de la population des Amériques et ses locuteurs sont fortement concentrés au nord-est du continent, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, avec des poches de locuteurs peu nombreux dans les autres provinces du Canada.

Les langues européennes d'Amérique sont entrées en contact avec les langues des populations autochtones, contact plus ou moins brutal selon les lieux mais toujours inspiré de l'idéologie du conquérant ou du colonisateur. D'où, aujourd'hui, une grande difficulté à intégrer les populations et les langues autochtones dans l'organisation des pays américains. L'ouvrage publié par le Conseil de la langue française sous le titre *Les langues autochtones du Québec* (1992), qui décrit fort bien la situation des langues autochtones en soi et par rapport à la langue française et à la langue anglaise,

examine, dans son dernier chapitre, les conditions d'une possible intégration des langues autochtones dans l'aménagement linguistique du Québec. Il y a là des réflexions qui pourraient s'appliquer à bien d'autres pays américains.

Les langues européennes introduites en Amérique sont devenues des variantes de la langue mère, à la suite de la rupture de la communauté de destin, causée par l'éloignement, la composition de la population, la nécessité d'exprimer des réalités nouvelles, la créativité linguistique de leurs locuteurs, les changements d'allégeance politique à la suite des guerres et les contacts linguistiques qui en ont découlé, l'immigration constante de personnes en provenance de tous les continents et d'un grand nombre de pays, donc de langues multiples, occasions d'emprunts culturels et linguistiques qui ont façonné chaque pays d'Amérique. Ces variantes américaines sont toujours en relation avec la variante européenne correspondante, relation à la fois harmonieuse et plus ou moins conflictuelle.

Tous les pays d'Amérique sont donc, *de facto*, plurilingues et l'ensemble que forment les trois Amériques l'est également. Une stratégie du plurilinguisme en Amérique, à la fois dans chaque pays et pour les relations entre eux, comporte de nombreuses facettes, dont il est, ou sera, indispensable de tenir compte.

Sur le plan strictement linguistique, chaque pays d'Amérique doit concilier variation linguistique et maintien de l'intercommunication, d'une part, avec les autres pays américains de la même langue, dans le cas de l'espagnol et de l'anglais, par exemple, et, d'autre part, avec la langue mère européenne. Sur le plan strictement national, chaque pays doit chercher le point d'équilibre entre la prépondérance d'une langue commune et l'emploi des langues d'immigration, dont le poids social varie selon le nombre de locuteurs d'une même langue. Le cas de l'anglais par rapport à l'espagnol aux États-Unis est un bel exemple de ce problème.

D'un tout autre point de vue, on observe que les attitudes à l'égard du plurilinguisme varient beaucoup d'un pays à l'autre, en général selon la relation qui est établie entre unité nationale et plurilinguisme. L'idéologie mise de l'avant par la Révolution française – une nation, une langue – est toujours d'actualité.

Je prends comme exemple le cas des États-Unis, où se vit assez mal la présence de l'espagnol à côté de l'anglais, qui remet en cause le pragmatisme du *melting pot* d'autrefois en faveur de l'anglais, seule langue du pays. Les signes d'une opposition de plus en plus marquée au plurilinguisme éventuel des États-Unis sont nombreux. On peut observer cette tendance dans l'actualité américaine. Plus de 23 États américains ont adopté, par voie de référendum, l'anglais comme seule langue officielle, dont la Californie (en 1986) et la Floride (en 1988), les deux États où la population de langue espagnole est la plus concentrée. Les discussions autour du statut de Porto Rico ont permis à beaucoup d'Américains parmi les plus influents d'exprimer leur opposition à toute forme de bilinguisme anglais/espagnol, encore plus à son officialisation. Le Canada est souvent cité comme le meilleur exemple des dangers que fait courir le bilinguisme à un pays, puisqu'il n'a pas mis fin à la tentation de la sécession chez les Québécois, mais qu'au contraire, il l'a stimulée. La politique du Québec en faveur de la langue française, dans le but de circonscrire les domaines et les circonstances d'usage de la langue anglaise, autre manière d'aménager le bilinguisme, est considérée comme une attaque contre l'anglais, contre leur propre langue, sans même prendre en compte que

cette politique puisse être fondée sur des motifs valables, notamment le fait que la langue française est la langue maternelle de 80 % des citoyens québécois et que, d'autre part, la pression de l'anglais, langue majoritaire au Canada et aux États-Unis, compromet la persistance au Québec de sa langue et de la culture qu'elle exprime. Dans les discussions relatives à l'intégration économique et politique des Amériques, prévue pour 2005, ces attitudes influenceront certainement la position des États-Unis face à un éventuel plurilinguisme des institutions supranationales, face également à l'idée de tenir compte des autres langues nationales dans les relations qui en découleront, notamment les relations économiques. Et ce d'autant plus que le gouvernement américain n'a jamais caché qu'il considérait comme un gaspillage d'argent et une perte d'efficacité le plurilinguisme de l'ONU et des organismes qui en découlent.

Enfin, les chances que la langue française soit prise en considération dans un éventuel plurilinguisme des Amériques sont à la fois bonnes et mauvaises. Sur le plan strictement démographique, le français ne pèse pas lourd : c'est le handicap le plus évident et le plus facile à exploiter. Par contre, le français est l'une des langues officielles du Canada et la langue officielle du Québec, donc une langue soutenue par un statut politique explicite. Mais le français est surtout une langue de grande diffusion qui peut servir de pont, comme les trois autres langues européennes d'Amérique, avec l'Europe et l'Afrique, notamment en commerce international.

## **Le plurilinguisme en Europe**

L'Europe est plurilingue au travers de toute son histoire. Mais il s'agit d'un plurilinguisme de voisinage, avec des cousinages entre grandes familles de langues, langues germaniques, langues latines, langues slaves, dont découlent des cooptations plus spontanées dans la pratique du bilinguisme, beaucoup plus fréquent que le plurilinguisme.

L'Europe est le berceau des langues d'Amérique. Certaines langues européennes se sont étendues aussi, à d'autres époques, sur d'autres continents, en Afrique surtout, mais aussi ailleurs, tout particulièrement dans le cas de l'anglais au moment où le soleil ne se couchait pas sur l'Empire. On note cependant que la relation des langues mères européennes avec leurs rejetons n'est pas toujours harmonieuse et que les variantes américaines ne sont pas toujours bien perçues, encore moins facilement acceptées par les locuteurs européens, qui se gaussent souvent de l'accent et des initiatives lexicales de leurs lointains descendants. On retrouve ici la contrepartie d'une observation déjà notée au sujet des Amériques.

Dans tous les pays européens, la première langue étrangère enseignée est l'anglais. Dans les pays anglotropes, cette situation favorise la pratique du bilinguisme avec la langue anglaise, qui semble suffisant, même dans les pays de langue latine. Ce fait ajoute au poids de l'anglais en Europe, déjà considérable lorsque s'additionne à l'anglais du partenaire britannique l'anglo-américain des États-Unis, diffusé par une économie, un mode de vie, des produits culturels, en somme par la fascination des États-Unis, même en France.

Depuis son origine, la communauté européenne se construit sur le plan économique, dont le symbole et l'achèvement est une monnaie unique, l'euro, et sur le plan politique depuis peu. Les instances de l'Europe, que ce soit l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe, prennent très peu

en considération les aspects linguistiques des diverses dispositions qu'elles adoptent, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des biens. La mise en place de l'ALÉNA entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a donné lieu aux mêmes pratiques et il est à prévoir que dans le cadre de l'intégration des Amériques, on sera aussi tenté d'évacuer l'aspect linguistique.

Or, plusieurs pays d'Europe se sont dotés de politiques linguistiques. Les raisons d'être qui les inspirent sont au moins de trois ordres, qui peuvent d'ailleurs fort bien se combiner. Premier motif observable : définir le ou les statuts des langues présentes sur le territoire national et aménager leur mode de coexistence. De cet objectif découlent des politiques très variées selon qu'il s'agit de la Suisse, de la Belgique, de la Catalogne ou de l'Euskadi. Ce même motif légitime également les revendications en faveur des langues minoritaires, par exemple dans le cas du breton, de l'alsacien, du basque en France ou du français en Italie. Deuxième motif : rétablir le statut et l'usage d'une langue après un contact prolongé avec une langue étrangère, en général au terme d'une situation de dépendance politique. C'est, aujourd'hui, la préoccupation des pays baltes face à la langue russe, et c'est ce qui a inspiré la politique linguistique de la Catalogne. Ce fut la préoccupation de la Suède et de la Norvège face à la langue danoise. Dernier motif : encadrer la présence et l'emploi d'une langue étrangère sur le territoire national. C'est, par exemple, la visée principale de la législation linguistique adoptée par la France. Les politiques linguistiques nationales risquent fort d'être remises en cause par les décisions des instances européennes.

### **Le plurilinguisme dans les pays arabes**

La situation sociolinguistique des pays arabes membres de la Francophonie se définit à la fois par rapport à la langue arabe et par rapport à la langue française et à la langue anglaise.

Dans chaque pays arabe, coexistent trois variantes de la langue arabe : la variété dialectale, caractéristique de chaque pays et qui est la vraie langue maternelle des arabophones, au sens de première langue apprise et encore comprise et utilisée; la variété classique, que l'on apprend à l'école (si on a la chance d'y aller) et dont le principal vecteur de maintien et de diffusion est le Coran; une variété intermédiaire, désignée souvent sous l'étiquette d'arabe moderne standard, langue des journaux, des affaires, d'intercommunication entre arabophones par-delà la variation dialectale.

La langue arabe est, ou tout au moins a été en contact, soit avec le français (en Mauritanie, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Lybie, en Égypte, au Liban), soit avec l'anglais (en Égypte, au Liban, dans les pays du Golfe, en Iran, etc.). Par ce biais, les pays arabes participent à la consolidation du statut de langue internationale, soit du français, soit de l'anglais. La tendance joue actuellement en faveur de l'anglais à cause surtout du plus grand nombre de pays arabes qui pratiquent l'anglais comme langue étrangère, mais aussi à cause de l'importance de la langue anglaise comme langue politique, économique et scientifique. Même les pays dits francophones ont tendance à diffuser la connaissance de l'anglais et à s'assurer que leurs futurs cadres économiques et scientifiques en acquièrent une parfaite connaissance, notamment en poursuivant des études universitaires dans des pays anglophones, de préférence aux États-Unis.

La mise à niveau de la langue arabe pour exprimer le monde contemporain est difficile. D'une part, les religieux de stricte observance prétendent que n'est arabe que ce qui figure dans le Coran.

Les linguistes, de leur côté, proposent de standardiser la langue arabe et d'enrichir son lexique et ses terminologies en puisant dans le fonds commun de la langue arabe tel qu'il est constitué par l'addition de tous les usages de la langue. Le problème de la norme d'un arabe moderne est donc complexe et toujours sans solution, ce qui rend difficile la nécessaire mise à niveau. D'autre part, la source des emprunts est double, source anglo-américaine et source française, ce qui complique énormément la normalisation des terminologies.

Enfin, l'arabisation, c'est-à-dire la généralisation de l'arabe dans tous les domaines de la vie publique, ne fait pas consensus, même en Algérie où le processus est le plus avancé et jouit du soutien de la législation linguistique du gouvernement.

Comme on peut le percevoir par ces quelques notes, les pays arabes membres de la Francophonie ont une tout autre expérience du plurilinguisme. Le problème du plurilinguisme de l'Union européenne ou des Amériques n'est pas pour eux une préoccupation. Ils ont bien d'autres problèmes linguistiques à régler, plus préoccupants et plus immédiats.

### **Le plurilinguisme dans les pays africains**

Promouvoir le plurilinguisme dans les pays africains est presque une absurdité. Ils sont tous largement plurilingues, c'est même leur principal problème, l'obstacle majeur à l'usage de leurs langues dans l'enseignement et la gestion du pays. Tous les Africains possèdent et utilisent plusieurs langues africaines et, en plus, une ou plusieurs langues européennes. Leur expérience du plurilinguisme est très concrète, beaucoup plus et mieux vécue que le plurilinguisme en Europe et, encore bien davantage qu'en Amérique. En Afrique subsaharienne, le vrai problème est de réduire le plurilinguisme, et non de l'augmenter.

L'emploi des langues africaines exige un travail de mise à niveau important et coûteux, soit pour les standardiser, soit pour les doter des terminologies nécessaires à la participation aux activités contemporaines. Ce travail est indispensable à l'usage de ces langues dans l'enseignement, l'administration publique, le commerce et les affaires.

La constitution de la plupart des pays africains, depuis les Indépendances, attribue à la langue française le statut de langue officielle et à certaines langues africaines le statut de langues nationales. Ce statut demeure symbolique dans la très grande majorité des cas. D'où une certaine forme de frustration et même de ressentiment au sein de la population africaine, qu'expriment souvent les intellectuels de toute tendance. Cette question est toujours latente en Afrique.

L'idée même de généraliser l'usage d'une langue africaine est loin de faire l'unanimité. Ou bien, on craint que ce soit une manière de s'isoler du reste du monde et donc d'avoir un niveau de vie inférieur et moins de chance de réussite, personnelle et collective. Ou bien, on craint de consolider ainsi le tribalisme et de compromettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un pays au-delà de celle à un groupe particulier.

La langue française est, en Afrique, connue d'une petite élite, de ceux qui ont eu le privilège d'aller à l'école et de poursuivre leurs études. Elle est la langue de l'État, la langue du grand

commerce et des affaires, la langue de communication avec les pays voisins et avec les autres pays de la Francophonie. Elle est donc la langue de la promotion sociale.

L'élite africaine est de plus en plus confrontée à la nécessité de connaître l'anglais, pour les mêmes raisons connues de nous tous. Le français ne suffit plus, tout comme il ne suffit plus aux locuteurs du français, langue maternelle. Si on ajoute à cela le fait que le français est la langue de l'ex-colonisateur et la langue des relations avec la France, principal partenaire politique et économique des pays africains membres de la Francophonie, on comprend que certains Africains, surtout dans les régions qui ont des frontières communes avec l'Afrique anglophone, puissent être tentés de faire l'économie du français comme langue étrangère. C'est une tendance que l'on observe surtout dans la région des Grands Lacs, par exemple.

Les pays africains sont probablement peu touchés par le problème du plurilinguisme qui nous préoccupe et qui concerne surtout les langues européennes et le comportement linguistique des organisations supranationales en voie d'installation en Europe et en Amérique. Cette remarque vaut aussi, dans une bonne mesure, pour les pays arabes. Leurs préoccupations sont nettement ailleurs et axées sur le développement. La langue dans laquelle l'aide internationale leur parvient n'a aucune importance.

### **Le plurilinguisme en Asie**

À partir des renseignements qui nous ont été fournis, nous pouvons esquisser quelques traits de la situation de la langue française dans les pays d'Asie où elle a eu naguère une certaine pénétration, soit selon ses relations avec les langues nationales de ces pays, soit par rapport à la concurrence où elle se trouve avec la langue anglaise comme langue européenne.

Au Viêt-nam, au Laos et au Cambodge, le français continue d'occuper une certaine place dans le domaine de l'enseignement ou dans le secteur culturel. Ces pays sont membres de la Francophonie. En conséquence, ils profitent de programmes de coopération dont l'objectif est de provoquer un certain regain d'intérêt pour le français, notamment l'institution de classes bilingues et le soutien d'instituts universitaires internationaux francophones, en informatique à Hanoi, en technologie à Phnom Penh, et en médecine tropicale à Vientiane. La chaîne de télévision TV5 est reçue dans la région.

Dans ces trois pays, la langue anglaise se développe rapidement et domine comme langue des affaires, surtout chez les jeunes.

Au Japon, l'étude du français arrive au troisième rang parmi les langues étrangères apprises, après l'anglais et l'allemand. Ce sont surtout les femmes qui s'intéressent à la langue française, parce que cette langue est synonyme de raffinement culturel, vestimentaire et culinaire. Les hommes préfèrent l'anglais pour son caractère utilitaire qui leur servira pendant toute leur vie professionnelle. Pour eux, le français est une langue de salon plutôt qu'un outil de communication servant au commerce, aux relations internationales ou aux échanges scientifiques. D'ailleurs, les sociétés françaises font leurs affaires en anglais au Japon, sauf dans les produits de luxe, les parfums par

exemple, plutôt que d'utiliser la langue japonaise, la langue de leurs clients, ce qui serait une bonne stratégie commerciale.

Au fur et à mesure que s'intensifie et se normalise la relation du Japon avec la Chine, la langue chinoise progresse rapidement au Japon, au détriment du français et encore davantage de l'allemand. La connaissance du chinois devient de plus en plus nécessaire pour faire des affaires ou obtenir un emploi.

Depuis une vingtaine d'années, la Chine effectue un virage vers l'économie de marché et l'anglais est la langue à la mode. La langue française n'y a pour ainsi dire pas de place. La même situation se retrouve en Corée où les langues secondes de premier plan sont l'anglais et le japonais. La connaissance du français se confine aux milieux intellectuels et diplomatiques.

En Asie du Sud-Est, entre autre les Philippines, Singapour, la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande et Brunei, la langue française est de peu d'importance. Elle est pratiquée par les intellectuels et les diplomates qui ont eu l'occasion d'être en poste dans des pays francophones. La langue occidentale parlée est l'anglais dans les milieux d'affaires et universitaires ou les milieux gouvernementaux.

Pour l'ensemble des pays asiatiques, on observe donc que la langue française a été complètement mise de côté au profit de l'anglais. De façon générale, la langue française continue d'être parlée et comprise par l'élite intellectuelle de ces pays et par un petit nombre de diplomates. Le réseau Internet augmente évidemment la diffusion et l'importance de la langue anglaise.

### **Pour un plurilinguisme en francophonie**

Sur cette toile de fond, comment peut-on envisager une stratégie du plurilinguisme en francophonie? Ce sera l'objet du second volet de cet exposé.

Depuis sa création, la Francophonie met en relation deux mondes, celui des pays dits développés et celui des pays en voie de développement, dans une grande intention et un généreux projet de solidarité. Un postulat tacite veut que les programmes de la Francophonie soient surtout Nord-Sud ou Sud-Sud, les pays du nord étant considérés comme suffisamment riches et organisés pour financer et prendre en mains leurs propres besoins de coopération. Sauf que le cadre et les moyens de la coopération Nord-Nord découlent de programmes bilatéraux, ce qui rend plus difficiles la concertation et l'action commune multilatérale, comme on le voit bien, par exemple, dans le cas précis du traitement informatique de la langue française.

Chaque fois qu'on aborde une question sous l'angle francophone, il faut tenir compte de cet état de fait. Il y aurait donc deux manières d'aborder le plurilinguisme : comme stratégie de la Francophonie ou comme stratégie des seuls pays développés aux prises avec les conséquences linguistiques de la mondialisation. Les deux stratégies ont des éléments communs mais aussi des préoccupations distinctes. Les notes qui suivent souffrent, pour ainsi dire, de la difficulté de concilier ces deux perspectives. Nous nous trouvons exactement dans la même situation que lorsque les pays du Nord ont proposé aux membres de la Francophonie, lors du sommet de Québec, de se définir des

objectifs et une stratégie dans le domaine des industries de la langue, qui sont aujourd'hui à la base des nouvelles technologies de l'information. L'idée a d'abord été rejetée et a mis beaucoup de temps à faire son chemin.

Une stratégie « francophone » doit se concevoir et intégrer les autres langues qui sont en cause dans les diverses situations auxquelles participent les pays francophones. Sa mise en action sera donc à géométrie variable sur la base de grands principes. Nous ne pouvons ici qu'essayer de voir quels pourraient être ces grands principes.

La notion de plurilinguisme met en valeur les langues et se préoccupe de leur survie en promouvant leur utilisation dans les organisations supranationales. Mais le plus fondamental est cependant l'existence des cultures nationales. L'histoire nous démontre que des cultures ont été mises en danger et que certaines ont disparu sous l'effet de la prédominance d'une langue comme langue nationale. La même chose peut se produire à l'échelle des grands ensembles aujourd'hui en voie de consolidation si se généralisait l'emploi d'une seule langue dans les activités économiques et politiques qui leur sont propres. C'est que la langue permet la conceptualisation et l'expression de tous les éléments de la culture et en est, en ce sens, l'élément le plus structurant. On postule donc, en conséquence, que le plurilinguisme est le plus sûr moyen de maintenir vivantes les cultures nationales, de les garder dynamiques, créatrices de modernité, mais aussi, et c'est le point le plus délicat, pour ne pas dire le plus litigieux, des cultures respectueuses des autres cultures et ouvertes à leurs apports. Une stratégie francophone du plurilinguisme doit, d'abord et avant tout, s'inspirer du respect des cultures nationales, considérer les cultures nationales égales entre elles en dignité, malgré le fait qu'elles soient à des stades de développement différents. Enfin, la Francophonie se doit de militer en faveur de ces idées sur le plan international, à contre-courant de la tendance économiste aujourd'hui dominante.

Pour la plus grande partie des pays membres de la Francophonie, le premier plurilinguisme à orchestrer est interne, sous forme d'une politique linguistique nationale. Cette responsabilité est celle des États et des pays membres, chacun prenant en compte sa propre situation sociolinguistique. La collaboration entre pays francophones est ici possible, non dans le détail des dispositions, mais dans la manière d'aborder le problème.

Dans l'élaboration actuelle des grands ensembles supranationaux, on observe que l'aspect linguistique des dispositions est rarement pris en compte et, s'il l'est, c'est avec réticence. On dirait qu'il est honteux de prendre en considération l'existence des langues nationales officielles des pays membres. Je dirais même que l'existence des langues nationales est, consciemment ou inconsciemment, considérée comme un obstacle à la construction des grands ensembles, économiques surtout, politiques par la force des choses puisque les États existent encore. Les pays francophones doivent contrer vigoureusement cette tendance et mettre de l'avant auprès des instances supranationales la nécessité de tenir compte des langues nationales lors de l'élaboration des diverses dispositions qu'elles adoptent. Dans le cas contraire, il est, en effet, à craindre que les politiques linguistiques, implicites ou explicites, que des États ont douloureusement adoptées soient peu à peu compromises par la dynamique interne des grands ensembles. Cette éventualité est tout particulièrement préoccupante pour le Québec puisque, en l'absence du plurilinguisme, ce serait la langue anglaise qui deviendrait la langue des Amériques. Jusqu'à maintenant, la Francophonie

officielle s'inquiète de la place de la langue française dans les organismes internationaux. Mais la mondialisation, dont la création des marchés communs est une conséquence, se joue sur un tout autre terrain, beaucoup plus important, puisque la motivation même du français est remise en cause sur tous les plans, économique, scientifique et informationnel.

Une stratégie du plurilinguisme, pour se réaliser réellement, exige la réévaluation de l'enseignement des langues étrangères. Faut-il, dans nos pays, remettre en cause l'enseignement de l'anglais comme première langue étrangère ou seconde? Le simple fait de poser la question provoquerait l'indignation des parents qui considèrent partout que la connaissance de l'anglais est la condition de la réussite de leurs enfants. Il faut donc, de toute évidence, enseigner l'anglais. Mais, d'autre part, si tous nos pays enseignent l'anglais comme première langue étrangère, il est évident que l'emploi de cette langue se consolidera comme langue internationale de plus en plus unique et que le bilinguisme langue nationale/langue anglaise continuera de se généraliser au détriment du plurilinguisme. La solution ne serait-elle pas de modifier les objectifs pédagogiques de l'enseignement de la troisième langue? Traditionnellement, on enseigne les langues, du moins les langues vivantes, pour en assurer la maîtrise des quatre savoirs : expression orale, expression écrite, compréhension orale, compréhension écrite. Dans l'enseignement de la troisième langue, on pourrait mettre l'accent, en premier lieu, sur la connaissance passive de la langue, donc sur la compréhension, et laisser aux étudiants intéressés le soin de poursuivre vers la maîtrise de la langue parlée. Le plurilinguisme consisterait alors en la compétence à faire usage de plusieurs langues dont l'une serait mieux connue que les autres.

Face à la concurrence internationale des langues, le français dispose aujourd'hui d'atouts qu'il faut protéger par une stratégie linguistique adéquate et panfrancophone. J'en identifie trois. Le français est une langue de diffusion mondiale; le français est une langue très bien standardisée; le français est une langue développée. Pour protéger ces trois avantages, la Francophonie doit, d'une part, adopter une stratégie de la variation linguistique qui puisse concilier l'existence de normes linguistiques particulières et le maintien d'une langue commune moderne et créatrice, notamment par la concertation en matière de terminologie et, d'autre part, s'appropriier en français les nouvelles technologies.

Enfin, nous sommes tous convaincus que le plurilinguisme exige des alliances avec les autres langues, y compris avec la langue anglaise. Les Conseils de la langue française pourraient prendre l'initiative des contacts avec les organismes qui se préoccupent de l'avenir de leurs langues respectives pour promouvoir avec eux l'idée d'une alliance en faveur du plurilinguisme, donc en faveur d'une connaissance réciproque, en lieu et place de la concurrence pour la conquête des marchés linguistiques.

**LA GESTION DU PLURILINGUISME ET DES LANGUES NATIONALES  
DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION**

---

**Synthèse des stratégies**

Henri Dorion

Dresser une synthèse de deux jours d'échanges et de discussion sur un sujet aussi riche et complexe que *La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation* exige d'exercer une certaine justice distributive qui risque de se traduire par une injustice distributive, car le rapporteur ne peut éviter de faire le choix des points qui l'ont frappé davantage et qui, à son jugement, soulèvent des questions susceptibles d'alimenter la discussion à partir des diverses interventions. Tentons quand même ce tour d'horizon.

D'entrée de jeu, la présidente, M<sup>me</sup> Brédimas-Assimopoulos, a placé ce séminaire dans le prolongement de celui de 1994. On cherchait alors à déterminer les enjeux et les défis que pose la mondialisation à la gestion des langues nationales et du plurilinguisme. On y a souligné l'effort qui doit être consenti pour se concentrer sur l'élaboration de stratégies dans le nécessaire contexte de la promotion du plurilinguisme, et tout particulièrement de stratégies supranationales. D'où la justification et l'importance de la présente rencontre.

Dès le départ, on a constaté que la mondialisation est considérée comme un fait inéluctable dont peu nombreux sont ceux qui en contestent l'impact universellement important. Cela dit, on a rappelé que, parallèlement à la mondialisation, se développe une prise de conscience de l'importance des mouvements de régionalisation et de différenciation. Reste à évaluer dans quelle mesure ceux-ci peuvent contrebalancer la part perverse des effets de la mondialisation sur le plan de la survie, de la santé et de la diffusion des langues, en l'occurrence du français.

À cet égard, il y a unanimité totale sur un constat général qui relève pratiquement de l'évidence, à savoir que la place du français dans le monde se rétrécit continûment. Il s'agit en effet d'un constat qui demeure général car, en dépit des nombreux bilans dressés ces dernières années sur l'état de la Francophonie et sur l'état des diverses langues par rapport au multilinguisme et tout particulièrement par rapport à l'anglais, on constate que les chiffres avancés n'ont pas toujours été analysés comme ils pourraient ou devraient l'être. Cette situation tient à des carences de divers ordres qui ont été soulignées, quant à la terminologie et quant à l'approche méthodologique de l'étude de ce que révèlent des chiffres. Ainsi, la valeur relative des statistiques auxquelles on se réfère a été remise en cause, faute d'uniformisation des catégories linguistiques, des formulaires de recensement et de bien d'autres éléments qui peuvent venir relativiser la valeur des statistiques officielles. On a aussi attiré l'attention sur le fait que ces chiffres et les constatations qui les appuient, ou qui en découlent, comportent de nombreux paradoxes qui soulèvent des questions sur le plan de la réalité concrète (la mondialisation n'est-elle qu'économique ou également culturelle, sociale et politique?), sur le plan éthique (faut-il tenter de la freiner ou y contribuer pleinement?) et sur le plan prévisionnel (est-elle inéluctable ou non? en clair, nos efforts sont-ils vains?).

Quoi qu'il en soit, certaines causes générales du déclin du français à l'échelon international, sont faciles à établir. L'une des causes la plus fréquemment évoquée est l'importance qu'ont prise les nouvelles technologies de l'information et des communications. On s'est référé à plusieurs types d'interventions susceptibles de freiner le mouvement, comme une présence accrue sur les réseaux informatisés, entre autres l'accroissement de l'inscription de références aux documents émanant de la Francophonie, qu'ils soient en français ou non. Un exemple concret a été évoqué pour contrer l'uniformité déformante que génère l'unicité de l'anglais dans le réseau des inforoutes : le nommage dans Internet. L'attention portée à cet aspect spécifique des techniques de communication a son effet

non seulement sur la pratique quotidienne des utilisateurs, mais aussi sur le poids relatif d'ensemble que peut représenter la part française du vocabulaire informatique.

On a évoqué un autre facteur du déclin du français, d'une nature bien différente celui-là. Il s'agit de la nature des programmes qui sont offerts aux étudiants et de la souplesse des systèmes éducatifs et des législations scolaires : on peut souvent y déceler des causes du déclin de l'usage du français. Il faut aussi rappeler le fait que le français n'est pas la langue seconde de tous les pays de l'espace francophone officiel. Naturellement, ce constat nous amène à réfléchir sur l'impact réel que peut avoir le développement de la Francophonie institutionnalisée.

Entre les diverses causes du déclin du français à l'échelon international, certaines corrélations ont été dégagées. Encore faut-il, on l'a vu par plusieurs interventions, relativiser certaines situations en les contextualisant et en pondérer les corrélations, compte tenu de la grande variété des environnements dans lesquels se trouvent le français et les situations de plurilinguisme.

L'état du français dans le monde doit donc être qualifié dans sa complexité, qualifié aussi dans sa variation selon les différents espaces francophones. On a attiré l'attention sur des distinctions dont il y a lieu de tenir compte dans l'évaluation des situations et dans l'élaboration des politiques. Il importe d'abord de tenir compte du statut des langues : officielles, nationales, minoritaires, sans statut. On a rappelé que, dans certains pays, certaines langues nationales ne sont pas officielles alors que, dans d'autres, ces deux statuts se confondent. Il y a de multiples combinaisons de ces deux types de statuts et de grandes différences quant à la dynamique qui les caractérise. Ces variations peuvent d'ailleurs exister tant au niveau international qu'au niveau interne (des exemples de la Suisse nous ont été donnés). Des distinctions s'imposent aussi quant à l'usage factuel des langues dans les régions multilingues et, dans ce contexte, selon les comportements des locuteurs et les conséquences de ces comportements sur l'efficacité de la communication. À cet égard, un exemple concret nous a été donné : le cas du Dreiländereck, cette région frontière entre la Suisse, la France et l'Allemagne.

Il y a aussi des distinctions à faire selon l'impact que l'image qu'on se fait d'une langue peut avoir sur le contexte de son apprentissage. Plusieurs autres éléments de diversification ont aussi été évoqués et nous conduisent à penser que la complexité des contextes et la variété des problématiques qui y correspondent imposent la nécessité d'une large concertation. Cette concertation devra se baser sur un échange d'information et d'expérience – d'ailleurs souvent souhaité – qui pourra engendrer un programme de recherches commun comprenant des monographies et des analyses analogues à celles qui ont déjà été menées, de façon à engendrer des possibilités de comparaison. Bref, une concertation appuyée sur des bases solides et bien documentées, afin que prenne forme une véritable solidarité d'action.

À partir d'un constat unanime sur la fragilisation de la situation du français à l'échelle mondiale, il existe un consensus absolu sur l'opportunité, l'importance et même l'urgence de travailler à la promotion du plurilinguisme, constituant sans doute la meilleure approche au traitement de la problématique du français et de plusieurs autres langues nationales, un plurilinguisme envisagé pour chaque pays comme à celui des relations entre les pays. Cette promotion du plurilinguisme ne pourra apporter de résultats concrets que dans la mesure où des

stratégies appropriées à chaque niveau et à chaque contexte d'intervention seront solidairement développées par les différents intervenants de façon à ce qu'elles soient complémentaires et mutuellement utiles. On a donc souvent fait appel au maître mot qu'est la concertation.

On l'a vu : ces stratégies doivent être envisagées à divers niveaux. On s'est référé à l'approche individuelle, aux politiques nationales, supranationales, de même qu'à différents niveaux internationaux : celui de la Francophonie, des grandes organisations régionales, de l'Europe, de l'ALÉNA, de l'ensemble panaméricain et jusqu'à celui des politiques de niveau mondial.

Les stratégies susceptibles de promouvoir la pratique du multilinguisme ont d'abord été envisagées à l'échelle individuelle; on a consacré plusieurs propos à l'apprentissage des langues. Évidemment, cet apprentissage des langues ne cessera pas de constituer une nécessaire préoccupation. Les pays francophones, en tout cas ceux de la Francophonie du Nord, ont à leur crédit, dans ce domaine, diverses expériences dont il sera utile et stimulant de diffuser les résultats de même que les problèmes qui y sont rattachés. On en a déterminé un certain nombre duquel il importe de dégager les formules les plus efficaces (on serait tenté de dire les formules gagnantes) quant à la pédagogie et aux politiques relatives à l'enseignement des langues secondes, des langues étrangères et, dans des conditions à préciser, de troisièmes et de quatrièmes langues.

Diverses stratégies nationales ont été élaborées pour encadrer et promouvoir l'apprentissage des langues. Des exemples concrets ont été donnés de politiques nationales en la matière, de même que des problèmes éprouvés en relation avec la mobilité des locuteurs, avec l'image qu'on se fait des langues, de leur utilité et de leur difficulté, ou avec la réaction face aux programmes appuyant les langues de proximité. On a aussi regardé les effets concrets de ces politiques qui quelquefois ne répondent pas aux attentes, pour des raisons d'ailleurs qu'il sera nécessaire de déterminer.

Ces politiques nationales prennent diverses formes. Certaines établissent des obligations ou des contraintes, obligation de plurilinguisme par exemple aux Pays-Bas, ou obligation d'un choix entre le français et l'anglais en Italie, ou encore dispositions légales relatives à l'affichage au Québec. D'autres établissent des priorités hiérarchiques dans le choix des langues enseignées en fixant des objectifs à atteindre modulés selon les hiérarchies établies. D'autres politiques enfin proposent des aménagements pédagogiques particuliers concernant, par exemple, le niveau d'introduction, dans le programme d'études, de l'enseignement des langues secondaires ou étrangères, ou encore des formules d'enseignement bilingue; plusieurs exemples de ces aménagements particuliers ont été donnés (Suisse, Belgique).

On a rappelé, comme cela avait été fait lors du séminaire précédent, que l'élaboration et l'application de politiques linguistiques nationales demeurent une nécessité nonobstant l'opportunité sinon la nécessité d'intervenir vigoureusement au niveau supranational. Plusieurs interventions ont souligné qu'un travail doit se faire dans chacun des pays, tout programme supranational ayant ses limites. Les acteurs nationaux conservent une large part de responsabilités en ce domaine, car même en Europe, on voit que les organisations internationales ne disposent pas des instruments nécessaires pour exercer la subsidiarité en matière d'apprentissage linguistique, en d'autres termes pour agir tout à fait efficacement. On a donc répété qu'il importe de développer une réflexion stratégique sur la gestion des langues et du plurilinguisme, à la fois au niveau national et au niveau supranational, et

qu'il faut généraliser cette réflexion afin de découvrir des dénominateurs communs entre les problématiques qui auront été déterminées dans différents contextes.

Il faut cependant ajouter que certaines politiques nationales risquent d'être remises en cause par des décisions d'instances supranationales. C'est vrai en Europe et cela pourrait être vrai en Amérique. Il ne peut d'ailleurs en être autrement, puisque les objectifs poursuivis à ces deux niveaux sont différents et les aménagements qui visent à les atteindre sont également eux-mêmes forcément différents. À cet égard, la question de la légitimité se pose par rapport aux mesures prises à ces deux niveaux, légitimité qui peut varier bien sûr d'un niveau à l'autre.

Il devient toutefois évident que des stratégies doivent être développées à l'échelle supranationale pour la promotion, de même que pour la gestion du plurilinguisme. Il faut rappeler d'abord que des initiatives bilatérales peuvent aussi s'avérer utiles et même, d'un point de vue tactique, nécessaires; on a, à cet égard, donné l'exemple de ce que, pour réussir à faire bénéficier le français des programmes des langues « modimes » (cf. allocution de M. Barrière), il fallait utiliser le canal tactique des initiatives bilatérales. Un réseau d'échanges bilatéraux entre les pays francophones, d'une part, et divers autres pays de langues différentes, d'autre part, offrira des avantages tant pour la promotion du français dans ces pays que pour la promotion du plurilinguisme chez les francophones.

Sur le plan multilatéral, des programmes auront avantage à se multiplier en s'inspirant, entre autres choses, des initiatives développées en Europe, et apportées en exemples quant à la mobilité des étudiants et des professeurs, la formation continue, la production de didacticiels et d'autres outils pédagogiques. Évidemment, les stratégies doivent être développées dans le cadre des aires linguistiques, la Francophonie institutionnalisée étant naturellement la première à laquelle nous songeons. Cependant, ces stratégies ne doivent pas se développer en vase clos et des alliances stratégiques dépassant ce cadre devront se déployer, par exemple avec des pays d'autres langues romanes, comme l'a suggéré le programme *Lingua*. Il est en effet logique de penser à mettre à profit les parentés linguistiques susceptibles de faciliter l'apprentissage de langues relativement voisines, comme ce peut être le cas du français en Amérique latine.

Les organisations internationales constituent aussi un lieu de possible promotion du multilinguisme. Mais, à ce niveau, les défis sont nombreux en ce qui a trait au français. Ainsi, tout en tenant compte de ce qui conditionne l'image des différentes langues dans la pratique au sein de l'Organisation des Nations Unies par exemple, il a été clairement démontré, chiffres à l'appui, que c'est d'abord une question de ressources, mais aussi, exemples concrets à l'appui, une question de pouvoir. L'introduction de l'espagnol, puis de l'arabe, puis du chinois comme langues officielles à l'ONU l'illustre éloquemment. Le caractère exponentiel des coûts du multilinguisme des organismes par le jeu de l'effet multiplicateur des langues, amène naturellement à envisager l'opportunité de moduler selon les circonstances l'emploi effectif des langues, même officielles, ou alors de moduler leur statut officiel lui-même au sein de ces organismes.

Dans le cas du Québec, il est évident que des stratégies et des argumentaires spécifiques devront être créés pour introduire, au sein des négociations de l'ALÉNA, une réelle préoccupation linguistique qui devra bien un jour être codifiée d'une manière ou d'une autre, d'autant plus qu'il

est à prévoir que cette même préoccupation sera soulevée lors du processus d'intégration interaméricaine. Et, devant la tentation qu'auront certains d'évacuer l'aspect linguistique de ces instances, il y aura lieu d'établir la rationalité économique de l'exception culturelle que l'on a connue avec l'ALÉNA et qui constitue à certains égards une protection dont il reste à évaluer les effets réels.

Dans ce contexte, les défis sont de taille, tout particulièrement pour le Québec, dont la population francophone ne représente qu'environ 1 % de la population totale des Amériques. Comment et à quelles conditions, dans un tel environnement, le français peut-il prétendre être reconnu comme l'une des langues officielles des Amériques? On estime que cette question n'a pas fait, jusqu'ici, l'objet d'une réflexion suffisante (sauf peut-être un début d'échange dans le monde caraïbe), encore moins d'une élaboration de politiques précises en rapport avec un code de respect des langues autres que l'anglais qui s'impose de lui-même, vu le rôle prédominant des États-Unis qui, à cet égard, affichent une attitude pour le moins ambiguë. Ce pays pratique à la fois un protectionnisme qui s'applique à toute une gamme de biens d'importation et un discours libre-échangiste par rapport à l'exportation de tous ses produits, y compris culturels. Face à ce défi que constitue cette puissance économique et technologique et, par voie de conséquence, linguistique, on se demande à quels moyens on devra avoir recours pour contrebalancer ou vaincre ce barrage. Évidemment, la place occupée par les langues au sein des organismes des grands ensembles géographiques ou des organismes internationaux, en l'occurrence par le français, dépendra de la place qu'elles se seront faites dans le contexte de la mondialisation.

Une parenthèse a été ouverte pour évoquer une question propre au Québec et sans doute exceptionnelle dans le cadre de la Francophonie, à savoir la problématique et la politique relatives aux langues autochtones, leur promotion et leur position par rapport à la langue seconde adoptée par les différentes communautés, c'est-à-dire l'anglais ou le français. Ces questions font évidemment partie des préoccupations actuelles des gestionnaires de la langue au Québec, comme d'ailleurs dans un grand nombre de régions des deux Amériques.

Dans un cadre plus général et à tous les niveaux en matière de promotion du plurilinguisme, comme d'ailleurs dans le cadre de l'élaboration des politiques linguistiques nationales, certains dilemmes se posent. Comment, par exemple, concilier la variation linguistique régionale avec le maintien et l'assurance de l'intercommunication la plus complète possible? Comment concilier la prépondérance d'une langue commune avec l'emploi des langues d'immigration? Comment concilier une pratique du plurilinguisme avec l'unité nationale, question qui se pose précisément en ces termes dans certains pays? Comment concilier la pratique généralisée du plurilinguisme avec la rationalisation des coûts, une préoccupation toujours présente au sein des organismes internationaux?

Il y a d'abord lieu de rappeler que la promotion du multilinguisme doit s'accompagner de la promotion de chacune des langues qui veut participer à cette grande aventure du développement du multilinguisme. Mais aussi, il y a sans doute lieu de tenir compte de la crainte que la promotion du multilinguisme n'engendre certains effets pervers, comme le fait que des politiques d'apprentissage d'une multiplicité de langues puissent avoir pour résultat de diminuer la part du français. Aussi, faut-il être conscient que tout programme de promotion du plurilinguisme entraîne nécessairement, dans une part qui peut être importante, une promotion de l'apprentissage de l'anglais, langue

internationale. Par ailleurs, la diminution de la place du français est une réalité flagrante dont le constat lui-même contribue à nourrir une image négative du français, en tout cas en termes d'utilité pratique à l'échelon international, image qui contribue à son tour à ce déclin; autrement dit, il y a là un effet multiplicateur ou du moins accélérateur (déclin > image > déclin). À cet égard, plusieurs ont souligné l'importance de travailler sur l'image des langues qui constitue souvent une barrière psychologique, une barrière mentale importante quant à leur apprentissage.

Quoi qu'il en soit, une stratégie du plurilinguisme en francophonie s'impose de toute évidence, tant quant à la reconnaissance de son utilité que quant à ses conséquences prévisibles. On a souligné l'importance de faire certaines distinctions afin d'adapter aux différents contextes cette stratégie, comme la distinction entre une stratégie de la Francophonie et une stratégie des seuls pays développés face au défi linguistique de la mondialisation. Il reste que certains objectifs généraux valent pour l'ensemble des stratégies, comme la nécessité d'intégrer d'autres langues dans les politiques linguistiques de la Francophonie. Cela implique un appui clair aux cultures nationales, justifiant du même coup les interventions visant à promouvoir le plurilinguisme au sein des organisations internationales et supranationales. Et comme la multiplicité des langues nationales est souvent vue comme un frein sinon un obstacle à la mise en place du fonctionnement des grands ensembles, il importe que les instances francophones insistent pour que les instances supranationales tiennent compte des langues nationales dans l'élaboration de leur politique.

En résumé, à partir du constat du rétrécissement de la place du français dans le monde et du fait que cette tendance est partagée par d'autres langues qui subissent des pressions similaires ou analogues, par le jeu des nouvelles technologies de la communication entre autres, se dessinent de nouvelles solidarités potentielles qu'il y a lieu d'exploiter pour concevoir des programmes adaptés à cette situation. Dans la continuité du séminaire de 1994, des stratégies doivent donc maintenant s'orienter vers la promotion du plurilinguisme. À cet égard, outre les actions au niveau individuel par l'apprentissage des langues secondes et étrangères, il y a lieu d'élaborer des stratégies et des actions au niveau supranational.

À l'intérieur de la Francophonie d'abord, des stratégies devront s'élaborer en tenant compte de quatre données fondamentales :

1. Le fait que le français soit, dans pratiquement tous les cas, en contact avec d'autres langues; le plurilinguisme est donc souvent le contexte où vit ou survit le français.
2. Le français subit partout et dans tous les domaines l'influence et la concurrence de l'anglais.
3. La vitalité de toute langue et, en l'occurrence, de la langue française, dépend de son utilité au niveau économique.
4. Les normes et l'usage standard du français varient considérablement d'une région à l'autre, comme d'ailleurs l'espagnol et quelques autres langues internationales.

À ces constats devront correspondre des stratégies appropriées qui visent à faire du français la langue pivot de tous les pays de la Francophonie; des stratégies qui visent la promotion du français

en harmonie avec la promotion des langues nationales, y compris les actions touchant l'enseignement du et en français, comme l'enseignement des et en langues nationales; des stratégies qui concilient les impératifs de la communication au regard des terminologies standardisées par exemple, et le respect des particularismes régionaux, deux objectifs qui représentent des problématiques bien différentes.

Au-delà du contexte de la Francophonie et de celui des exemples régionaux où la multiplicité des langues constitue autant un problème qu'une solution, il faudra aller jusqu'à élaborer une stratégie mondiale du français qui agira selon deux axes : d'abord la diffusion du français à l'intérieur et à l'extérieur de la Francophonie; et deuxièmement, l'élaboration de stratégies solidaires impliquant la Francophonie et d'autres grandes aires linguistiques. Ces stratégies devront viser les objectifs sur lesquels il y a consensus. Il faudra ainsi en arriver à ce que les organismes internationaux travaillent et diffusent leur information dans les langues officielles des pays participants. Il faudra en arriver à ce que les consommateurs de chaque pays soient servis dans leur langue. Il faudra aussi en arriver à ce que tous les utilisateurs puissent accéder dans leur langue aux ressources de l'information disponible grâce aux nouvelles technologies.

Bref, sur la base d'une problématique commune ou du moins partagée, c'est vers la solidarité et le partenariat qu'il faut orienter les stratégies de la défense du français qui passe par la promotion du multilinguisme et, ultimement, peut-être, par un éventuel pacte des langues dont l'élément pourrait être une tentative de pénétration au sein du forum des créateurs des espaces économiques.

Les actions qui se dégageront de cette volonté commune devront naturellement s'appuyer sur les résultats d'un corps de recherche dont il est, croyons-nous, utile de dégager les éléments principaux pour clore cette synthèse, d'autant plus qu'il s'agissait là d'une des recommandations du dernier séminaire :

1. De façon générale, conception d'un programme de recherche en s'inspirant de ce qui a été fait en Suisse et au Royaume-Uni.
2. Mise au point d'instruments d'analyse pour documenter l'influence réciproque des phénomènes économiques et linguistiques dans la perspective de la diversité linguistique.
3. Étude des relations entre les variables économiques et linguistiques, celles-ci ayant été assez bien étudiées dans ce sens, mais non dans l'autre.
4. Examen comparatif des cas d'application des notions de droits individuels, de droits collectifs et de droits nationaux en matière linguistique.
5. Étude normative et pratique de l'équilibre à établir entre les impératifs de la normalisation et le respect des spécificités régionales.
6. Étude de l'impact des différentes images reliées à la connaissance des langues sur les comportements, comme, par exemple, l'effet de l'image de la connaissance des langues sur la mobilité et l'emploi.

Parallèlement aux recherches entreprises et, il faut le souhaiter, en accord avec celles-ci, des stratégies devront être mises de l'avant pour promouvoir l'usage du français au niveau international. En conclusion, nous pouvons mentionner quelques points d'intervention :

1. À l'échelle des organisations internationales : respect, dans l'usage effectif, des statuts des organismes quant à l'usage des langues officielles, dont le français.
2. À l'échelle européenne : le Centre européen pour les langues vivantes, qui pourrait servir de référence pour d'autres initiatives analogues.
3. Dans le domaine de la néologie : stratégie d'implantation de néologismes dans les langues qui veulent s'adapter aux nouvelles réalités, aux nouvelles technologies, dans leurs propres langues.
4. En mettant à profit les intérêts communs qui pourraient se dégager d'un dialogue avec les pays latino-américains, une certaine connivence pourrait se développer entre les pays latino-américains et entre les pays du groupe roman, notamment en ce qui concerne les questions linguistiques soulevées dans le cadre des négociations de l'ALÉNA.

Il convient, au terme d'échanges qui cherchent à dégager des perspectives encourageantes quant à la situation de la langue française, de déterminer quelques éléments positifs du constat qui a émergé des échanges des derniers jours :

1. L'accès au trésor mondial de la connaissance exigera, tôt ou tard, la connaissance de plus d'une langue; le français y gagnera.
2. Le réseau international de communications constitue, autant qu'un « drain des pratiques linguistiques », un système d'irrigation qui nous permet de l'alimenter par toutes sortes de pratiques que notre imagination se doit d'exploiter.
3. L'existence d'une Francophonie institutionnelle constitue un cadre pour diverses initiatives visant à promouvoir la vitalité de la langue française au niveau international.

Au total, le séminaire sur *La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation* a dressé un bilan réaliste qui a permis de déterminer des points sur lesquels il est important et urgent de porter l'attention, dans la poursuite de ce qu'ont entrepris les rencontres organisées par le Conseil de la langue française dans le but de traduire leurs activités par des résultats concrets. La voie est tracée pour des rencontres futures stimulantes et utiles.

# **ANNEXE A**

**Séminaire**  
***La gestion du plurilinguisme et des langues nationales***  
***dans un contexte de mondialisation***

Québec, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1998

En 1994, lors du séminaire international *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français*, les conseils de la langue française adoptaient les principes d'action suivants :

- Principe n° 1: La promotion des langues nationales passe par celle du plurilinguisme en Europe et en Amérique du Nord.
- Principe n° 2: Dans la situation actuelle du marché des langues, le français doit nouer des accords de partenariat avec d'autres grandes langues fédératrices.
- Principe n° 3: La promotion du français passe par un remodelage de son image.

Le diagnostic de fond et les orientations alors définies demeurent pleinement d'actualité. Toutefois, la rapidité, la force et l'ampleur des évolutions amènent les conseils à faire les constats et les analyses qui suivent :

Constats et analyses

- L'importance relative du français diminue : la complexité des contextes et l'évolution de la situation mondiale exigent de mieux évaluer la situation du français quant à son usage, à sa variation linguistique et à son image et appellent à une concertation visant à accroître l'effort de recherche et de veille linguistique.
- Une attention particulière doit être portée aux effets paradoxaux des actions actuellement menées par les pays francophones. À titre d'exemple :
  - L'effort consenti pour accroître la connaissance des autres langues fait en sorte que l'apprentissage de l'anglais est privilégié. Cette situation place alors l'anglais comme seule langue d'intercommunication.
  - La propension des entreprises ou des institutions à recruter des candidats maîtrisant l'anglais diminue la motivation à l'apprentissage du français ainsi que son utilité. De ce fait, elle vient réduire l'impact des efforts faits pour diffuser la connaissance du français.
- La promotion de l'apprentissage de diverses langues étrangères au sein de chaque pays, et celle du plurilinguisme dans les communications entre chaque pays, demeurent des plus opportunes, à condition de déboucher sur des stratégies qui soient complémentaires et mutuellement utiles. Par ailleurs, les stratégies centrées sur l'apprentissage individuel des langues doivent être

accompagnées d'autres stratégies concernant cette fois l'usage des langues dans les pays eux-mêmes ainsi qu'entre les pays. Enfin, les stratégies d'enseignement des langues méritent d'être réévaluées et mieux diffusées.

- En ce qui a trait au français, il faut concilier :
  - d'une part, la reconnaissance de la variation linguistique et, d'autre part, l'intercommunication;
  - la quête du plurilinguisme au plan supranational et la promotion du français dans chaque territoire où le français est langue officielle et « commune. »

Au vu de ces constats et de ces analyses, les conseils reconnaissent que la place de la langue française, tant au plan national que supranational ou international, dépend de son usage comme langue de l'activité économique et culturelle, comme langue de diffusion des acquis scientifiques et technologiques, comme langue des nouvelles technologies de l'information et des communications, comme langue de la politique et des organisations supranationales et internationales.

#### Mesures

En conséquence, les conseils demandent à leurs gouvernements respectifs de centrer leurs actions autour de six axes :

- 1) Étudier
- 2) Améliorer
- 3) Diffuser
- 4) Gérer
- 5) Se solidariser
- 6) Évaluer

#### 1) Étudier

Les conseils recommandent d'investir dans les études qui feraient mieux voir la place du français dans la dynamique des langues et permettraient de surmonter certains handicaps dont il souffre sur le marché des langues. Toutes ces études, qui doivent être menées selon des méthodologies concertées, fourniront des données susceptibles de moderniser la représentation du français, de mettre ses atouts en évidence et d'optimiser le rapport entre l'offre en formation et la demande en compétence. Ces études serviront également à conférer une légitimité sociale aux politiques d'aménagement linguistique mises en œuvre.

Ces études transdisciplinaires devraient s'inscrire dans plusieurs directions :

- a) l'étude de l'image du français chez ses usagers – actuels ou potentiels – et chez ses enseignants, cette image demeurant encore trop proche de celle d'un produit de luxe;
- b) une réflexion sur les normes grammaticale et orthographique;
- c) la mise au point d'instruments de mesure de la place du français dans le monde. Idéalement, ce travail devrait commencer par des analyses ponctuelles de la pénétration du français dans le monde de l'enseignement;
- d) l'étude de la demande en compétences linguistiques.

## 2) Améliorer

Les conseils recommandent que l'on améliore les conditions de compétitivité du français sur le marché des langues. Cette amélioration pourra être obtenue par :

- a) une réflexion sur l'élaboration d'une terminologie grammaticale commune et harmonisée avec celle d'autres langues;
- b) le repérage des instruments technologiques qui sont aujourd'hui susceptibles de favoriser la pénétration du français dans l'univers de l'information, comme les logiciels de formation ou ceux de traitement de l'information;
- c) l'encouragement à réaliser, en partenariat, de tels instruments;
- d) le développement des pédagogies orientées vers l'usage fonctionnel du français et la mise au point d'outils universels d'évaluation des compétences.

## 3) Diffuser

Les conseils recommandent une meilleure diffusion des instruments modernes de formation, existants ou à venir, par :

- a) la valorisation concertée de ces instruments;
- b) une politique de diffusion à bas prix de ceux-ci.

## 4) Gérer

Les conseils demandent le renforcement du volet linguistique dans les actions de la francophonie institutionnelle. En particulier, ils entendent par ce biais :

- a) donner au français un statut clair et privilégié au sein de cette communauté et en soutenir son apprentissage;
- b) faire valoir le caractère légitime de la coopération Nord-Nord dans le même cadre, coopération qui ne peut qu'être bénéfique à terme à la coopération Nord-Sud;
- c) assurer la place du français dans les organismes internationaux.

#### 5) Se solidariser

Toute stratégie de promotion du plurilinguisme au plan supranational, modulée selon les environnements concernés, commande la solidarité et une concertation entre les grandes aires linguistiques.

Dans cet esprit, les conseils de la langue française demandent que des contacts soient pris avec les organismes des autres aires linguistiques, qui partagent la même mission, pour promouvoir, avec eux, l'idée d'alliance en faveur du plurilinguisme au plan supranational.

Par ailleurs, les conseils notent que les pays de l'Union européenne veillent à assurer la protection des consommateurs et prennent en compte la place privilégiée des langues à cet effet. Sur le continent américain, l'ALÉNA ne comporte aucune règle à caractère linguistique (si ce n'est une reconnaissance tacite du statut officiel des langues) et ce sujet ne fait l'objet d'aucune proposition de négociation dans les discussions préparatoires à une intégration continentale des Amériques. Les conseils conviennent que des actions en ce sens doivent être menées et appuient le Québec dans les démarches à entreprendre.

#### 6) Évaluer

Les conseils souhaitent que toutes les actions décrites soient évaluées. En particulier, ils demandent :

- a) qu'elles fassent au préalable l'objet d'une réflexion méthodologique commune;
- b) qu'elles soient formulées en terme d'objectifs mesurables;
- c) qu'elles s'inscrivent dans un calendrier rigoureux.

.....  
 Ont participé à cette prise de position :  
 Conseil de la langue française du Québec  
 Office de la langue française du Québec  
 Délégation générale à la langue française de France  
 Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique  
 Service de la langue française de la Communauté française de Belgique  
 Délégation à la langue française de la Suisse romande

# ANNEXE B

## Liste des participants

---

### **Conseil de la langue française – Québec**

M<sup>me</sup> Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente

M. Alexandre Stefanescu, secrétaire

M<sup>me</sup> Enith Ceballos, membre

M. Alain Prujiner, membre

### **Conseil supérieur de la langue française – Communauté française de Belgique**

M. Jean-Marie Klinkenberg, président

M. Daniel Blampain, Université de Mons-Hainaut

M<sup>me</sup> Martine Garsou, directrice au Service de la langue française

M. Georges Legros, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix

### **Délégation générale à la langue française – France**

M<sup>me</sup> Anne Magnant, déléguée générale

### **Délégation à la langue française – Suisse**

M<sup>me</sup> Marie-Josée Béguelin, présidente

### **Office de la langue française**

M<sup>me</sup> Nicole René, présidente

M. Gilles-Louis Racine, secrétaire

M. Jean Dansereau, services juridiques

M. Louis-Jean Rousseau, directeur du service de la BTQ et des consultations

### **Commission de protection de la langue française**

M<sup>me</sup> Odette Lapalme, présidente

### **Secrétariat à la politique linguistique**

M. Guy Dumas, directeur

### **Permanence du Conseil de la langue française – Québec**

M. Paul Béland, chercheur

M<sup>me</sup> Francine Gagné, chercheuse

M. Pierre Georgeault, directeur de la recherche

M<sup>me</sup> Rosita Harvey, adjointe au secrétaire

M. Jacques Maurais, chercheur

M<sup>me</sup> Anne-Michèle Meggs, chercheuse

M. Michel Paillé, chercheur

M<sup>me</sup> Louise Sylvain, chercheuse

M<sup>me</sup> Marlène Dionne, secrétaire

M<sup>me</sup> Monique Jamet, secrétaire  
M<sup>me</sup> Diane Letellier, secrétaire  
M<sup>me</sup> Nicole Paquin, responsable des communications

### **Conférenciers**

M. Jean-Yves Babonneau, INRIA  
M. Charles Barrière, Services culturels de l'Ambassade de France aux États-Unis  
M. Alain Braun, Fédération internationale des professeurs de français  
M. Isaac Cohen, anciennement de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
M. Jean-Claude Corbeil, sous-ministre associé à la politique linguistique  
M. Pierre Coulombe, Université McGill  
M. François Grin, Université de Genève  
M. Guy Jucquois, Université catholique de Louvain  
M. Georges Lüdi, Suisse  
M. Claude Truchot, Université de Franche-Comté  
M<sup>me</sup> Bernadette Wynants, Université catholique de Louvain

### **Observateurs**

M. Benoit-Jean Bernard, Association internationale des études québécoises  
M. Marc Cheymol, Agence universitaire de la francophonie  
M. Ghislain Croft, directeur général, ministère des Relations internationales  
M. Jean-Claude Duthion, Consulat général de France  
M<sup>me</sup> Lise Harou, Office de la langue française  
M. Jean-Michel Heuskin, Commissariat général aux relations internationales  
M. Normand Labrie, Centre de recherche en éducation franco-ontarienne  
M. Normand Maillet, Secrétariat à la politique linguistique  
M. Christopher Malone, ministère des Relations internationales  
M<sup>me</sup> Angéline Martel, Télé-Université du Québec  
M<sup>me</sup> Claire Martin, Office de la langue française  
M. Jean-Pierre Meullenet, Consulat général de France  
M. Philippe Nayer, Délégation Wallonie-Bruxelles  
M. Michel Tétu, Université Laval  
M. Dominique Toupin, relations interparlementaires

M<sup>me</sup> Renée Hudon, animatrice  
M. Henri Dorion, responsable des synthèses